TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 11 005 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 19 JUIN 1980

Dans une interview au « Monde »

L'ANCIEN GÉNÉRAL PELED CRITIQUE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; G.-B., 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 50 p. ; Italie, 600 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,60 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 30 din.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

M. Schmidt et les euromissiles

Le chancelier Schmidt a beau s'entourer de toutes les précautions, son prochain voyage à Moscou semble toujours inquiéter ses partenaires américains. A Bonn comme à Washington, on s'est employé à démentir que les lettres récemment échangées entre les deux capitales au sujet de ce voyage (une missive du président américain au chancelier a été complétée par un échange entre MM. Genscher et Muskie, chefs des diplomaties des deux pays) aient constitué une mise en garde des Etats-Unis invitant l'Allemagne à ne pas affaiblir la décision arrêtée par l'OTAN en décembre dernier sur les euromissiles. Mais l'on peut se demander à quoi a bien pu servir cette correspondance — dont il se confirme qu'elle porte en priorité sur les armes de théâtre — si les deux parties étaient en pleine harmonie à ce sujet.

Il est vrai que le chancelier a mis de l'eau dans son vin. Ses dernières déclarations apparaissent complètement alignées sur les positions de l'OTAN, dont il se borne à détailler les deux volets : décision d'installer cinq cent soixante-douze missiles balistiques et de croisière à moyenne portée en Europe occidentale à partir de la fin de 1983, mais, parallèlement, offre de négociation avec l'U.R.S.S. sur le contrôle et la limitation de ces armements. Il est vraisemblable qu'il n'ira pas au-delà dans ses conversations de Moscou et se gardera de formuler toute autre proposition concrète. Pourtant, on n'a pas oublié sa suggestion faite en avril visant à profiter du délai de trois ans nécessaire à la mise en place des armes de théâtre occidentales pour geler ces systèmes d'armes dans les deux camps.

En affirmant aujourd'hui que ce gel ne saurait dépasser trois ans, M. Schmidt se comporte en meilleur élève de la classe atlantique : les Soviétiques devraient en effet arrêter dès maintenant la mise en place de leurs SS-20 — qui a été récemment accélérée et dépasse aujourd'hui le rythme d'un engin par semaine, — tandis que les Occidentaux continueraient de se préparer à leur propre déploiement en 1983.

Cette suggestion inquiète tout de même les Américains. « Un gel en ce moment, a dit le 16 juin le porte-parole du département d'Etat, mettait en cause ce qui a été une décision laborieusement bâtie par l'OTAN et laisserait en place la situation que cette décision était précisément supposée rectifier, à savoir un avantage soviétique de première importance dans le domaine des armes nucléaires de théâtre ». Comme vient de le rappeler M. Pym, secrétaire britannique à la défense, à l'appui de la décision de son gouvernement d'accepter cent soixante missiles de croisière américains sur deux bases anglaises, l'U.R.S.S., qui n'a pas démantelé ses anciens systèmes « eurostratégiques », dispose aujourd'hui de neuf cent trente engins à moyenne portée, soit d'un avantage de quatre à un sur l'OTAN. Même la mise en place des cinq cent soixante-douze Pershing-2 et missiles de croisière américains officiellement prévus ne suffira pas, par conséquent, à rétablir la supériorité numérique de l'Occident.

Le débat est encore aujourd'hui académique, dans la mesure où les Soviétiques ne veulent entendre parler ni d'une négociation tant que l'OTAN n'aura pas annulé ou suspendu sa décision de déploiement, ni même d'un gel. Selon eux, leurs nouveaux engins ne sont là que pour faire pièce à des armements anciens de leurs partenaires.

Pourtant, cette attitude léonine pourrait bien ne pas être définitive. On peut envisager que le Kremlin acceptera, voire proposera lui-même, un gel d'ici un an ou deux, lorsque son arsenal sera complet. La pression sera alors très forte en Europe, en particulier dans cette aile gauche de son propre parti, dont M. Schmidt doit tenir un compte croissant, pour revenir sur la décision de l'OTAN.

Violences en Afrique du Sud

Plusieurs dizaines de personnes auraient été tuées pendant des émeutes au Cap

Le sang a de nouveau coulé en Afrique du Sud. La célébration du quatrième anniversaire des émeutes de Soweto, commencée le 16 juin, a été l'occasion de manifestations violentes dans plusieurs grandes villes dont Johannesburg, Durban et Pretoria. Mais c'est au Cap qu'ont eu lieu les affrontements les plus sanglants entre policiers et manifestants. Au moins trente-six personnes ont été tuées et deux cents ont été blessées par la police lors des émeutes, indique l'A.F.P., citant « une source bien informée ».

De nouveaux incidents ont éclaté mercredi matin, et la police a une nouvelle fois ouvert le feu à Elsies River, la cité métisse où ont eu lieu les troubles les plus graves. Des renforts de police ont été dépêchés au Cap.

De notre correspondante

Johannesburg. — Les cités métisses de la banlieue du Cap sont pratiquement en état de siège depuis mardi après-midi 17 juin. Pendant la nuit, on pouvait voir des colonnes de feu s'élever vers le ciel et la police mobilisée en masse tentait en vain de réprimer les manifestations. A de nombreuses reprises, les policiers tirèrent des coups de feu, et si les responsables reconnaissent qu'il y a eu des morts parmi les manifestants, ils refusaient encore mercredi matin d'en donner le nombre exact, ainsi que celui des blessés. Les journalistes sont interdits sur les lieux des émeutes, tout particulièrement les journalistes étrangers, accusés d'inciter les jeunes à la violence.

Lors d'une conférence de presse mardi, un porte-parole des forces de l'ordre, le colonel Léon Mellet, a refusé de nommer précisément les responsables des troubles et n'a pas réussi à convaincre les journalistes étrangers du bien-fondé des accusations portées contre eux.

La commémoration de la révolte de 1976

Mardi 17 juin devait être la dernière journée de commémoration des émeutes du 16 juin 1976, révoltes lycéennes contre le système d'éducation « *raciste et ségrégationniste* » imposé par le gouvernement nationaliste afrikaaner, au pouvoir depuis 1948. Petit à petit, la situation s'est détériorée pour atteindre un point culminant pendant la nuit, avec construction de barricades, jets de pierres contre les véhicules et incendie de certains bâtiments.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

(Lire la suite page 3.)

Le pouvoir, les gaullistes et le 18 juin

• M. Giscard d'Estaing renonce à prendre la parole au Mont-Valérien

• Les députés R.P.R. attendent de M. Barre des apaisements sur l'« affaire Dominati »

M. Valéry Giscard d'Estaing, qui se proposait de prononcer une allocution dans la soirée de mercredi 18 juin à la crypte du Mont-Valérien, a dû renoncer à ce projet. Le porte-parole de l'Elysée a indiqué, mardi soir, que cette allocution devait « ne comporter que quelques mots » à l'occasion de la remise des insignes de grand-croix de la Légion d'honneur à M. Geoffroy Chodron de Courcel. M. de Courcel recevra cette distinction « prochainement à l'Elysée » a-t-il été précisé mercredi après le conseil des ministres.

Cette renonciation du chef de l'Etat lui a été imposée par l'émoi que son projet avait suscité dans les milieux gaullistes. Un autre incident a été provoqué par M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, qui a dénoncé mardi, au Palais-Bourbon, comme « un scandale et une provocation » la présence de M. Dominati, secrétaire d'Etat, à une récente manifestation considérée comme attentatoire à la mémoire de Charles de Gaulle.

La réponse du secrétaire d'Etat ayant été jugée « misérable » par les gaullistes, M. Raymond Barre s'expliquera jeudi 19 juin devant l'Assemblée, dont les travaux ont été interrompus, les élus R.P.R. ayant décidé de faire une « grève des débats ».

En dépit de ces multiples incidents, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, n'a pas craint de déclarer mercredi matin : « L'appel du 18 juin a été lancé par un homme solitaire. Quarante ans après, l'unanimité nationale se fait pour célébrer ce geste. »

Une brutale et profonde détérioration des relations entre les gaullistes et les giscardiens, ou plus précisément entre le R.P.R. et le pouvoir, s'est produite au cours de la journée du mardi 17 juin.

La maladresse et la désinvolture de M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé des rapatriés, la méconnaissance qu'a le chef de l'Etat de la « sensibilité gaulliste », ont suffi pour créer des incidents qui, en l'espace de quelques heures, ont agité le Palais-Bourbon, pris de court l'Hôtel Matignon et dérouté l'Elysée.

L'inauguration, samedi dernier à Toulon, par M. Dominati, d'un monument dédié non seulement à l'Algérie française, mais aussi et surtout aux « soldats perdus » de l'O.A.S., et plus particulièrement à ceux qui avaient tenté en août 1962 d'assassiner de Gaulle, a été ressentie par les gaullistes comme un défi.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 11.)

POINT

Records français

Record du nombre et de l'augmentation des chômeurs ; record de la hausse des prix ; record du déficit budgétaire et le dernier, mais non le moindre, record du déséquilibre de la balance commerciale. Sans parler du record des arrêts de travail en mai et de la baisse de la consommation.

Face à ce passif, l'actif : la restructuration de l'industrie, l'augmentation de la productivité, le développement de l'investissement, la stabilité du franc.

Contraste ou contradiction entre la situation de l'industrie et celle de l'économie ?

Pendant ce temps, les députés battent tous les records de lenteur dans la discussion du projet abusivement nommé « sécurité et liberté ». Ce record et ce projet ne sont pas si étrangers qu'on le croit aux précédents. Outre que des syndicalistes risquent d'en être les victimes, la violence comme la délinquance sont le plus souvent le fait des plus défavorisés. Et la France est au second rang pour la « mortalité sociale » en Europe (1). Le pourcentage s'élève au fur et à mesure que l'on s'abaisse dans l'échelle des professions.

S'attaquer aux causes réelles et non seulement aux effets tant de l'inflation que de la violence est le premier devoir des responsables politiques. Mais un gouvernement à bout de souffle et un président en fin de mandat le peuvent-ils ?

(Lire page 40 nos informations sur le commerce extérieur.)

(1) Cf. *le Fou et le Prolétaire*, d'Emmanuel Todd (Robert Laffont).

Une autre race d'innovateurs

par PIERRE DROUIN

L'Agence nationale de valorisation de la recherche organise le jeudi 19 juin à la Maison de la chimie une journée de réflexion sur le thème « Vingt-deux régions et l'innovation », au cours de laquelle M. Raymond Barre, premier ministre, et M. André Giraud prendront la parole.

Nécessité fait loi. La crise, en obligeant les producteurs à chercher de l'oxygène ailleurs que dans une croissance forte et régulière, redonne toutes ses chances à l'innovation. Comment regonfler un marché languissant sinon en lançant des procédés de fabrication, des produits neufs, des systèmes d'organisation nés du développement technologique, ou de nouveaux services appelés par les infléchissements du mode de vie ? En fait, qu'en est-il ?

Il est vrai que le ralentissement de l'expansion a fait sortir de l'ombre une autre race d'innovateurs, essentiellement poussés par trois mobiles : celui d'améliorer leur compétitivité, celui d'économiser l'énergie, celui de répondre mieux aux contraintes écologiques. Surtout, les petites et moyennes entreprises s'estiment beaucoup plus concernées que du temps de la prospérité, et sentent que leur survie repose sur leur faculté d'imagination et d'adaptation.

Pour ce type d'affaires (employant moins de deux mille personnes), depuis juillet 1979, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) verse des « primes à l'innovation » prévoyant un remboursement automatique de 25 % des travaux de recherche. Pour des entreprises qui, faute d'une taille suffisante, ne pouvaient financer elles-mêmes les travaux de recherche, c'est là une incitation non négligeable. Les candidats ont mis d'autant moins longtemps à se faire connaître que la plupart de ces primes sont décidées au niveau de la région économique elle-même, où l'ANVAR a une délégation (lorsqu'elles ne dépassent pas 500 000 francs par affaire). Cette décentralisation — si méritoire en France — a aidé des dirigeants de l'industrie et du commerce à prendre personnellement intérêt à l'innovation condition *sine qua non* de son épanouissement (1).

(Lire la suite page 35.)

(1) « *L'innovation n'est jamais... que la traduction du courage d'entreprendre. C'est-à-dire le courage d'être* », écrit M. Christian Marbach, directeur général de l'ANVAR, en ouvrant le dernier numéro très complet de la *Revue française de gestion* sur le thème : « Stratégies d'entreprises et produits nouveaux ». (155, bd Haussmann, 75008 Paris).

LA PARTICIPATION DANS LES UNIVERSITÉS

« Il faut appliquer la loi avant de la modifier » nous déclare M. Edgar Faure

Le Sénat doit examiner, jeudi 19 juin, de nouvelles propositions modifiant la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Ce texte accorderait plus de pouvoir aux professeurs de rang magistral, dans les conseils d'université, alors que cette catégorie ne représente que 24 % des enseignants du supérieur.

Exprimant ses réserves, le père de la loi d'orientation (adoptée après les événements de 1968), M. Edgar Faure, nous a déclaré qu'il ne votera pas le nouveau texte « en l'état ».

(Lire page 14 et 15.)

« LE MONDE » publiera demain dans un supplément de quatre pages un témoignage DE JEAN MARIN

EN ANGLETERRE DE DUNKERQUE AU 18 JUIN 1940

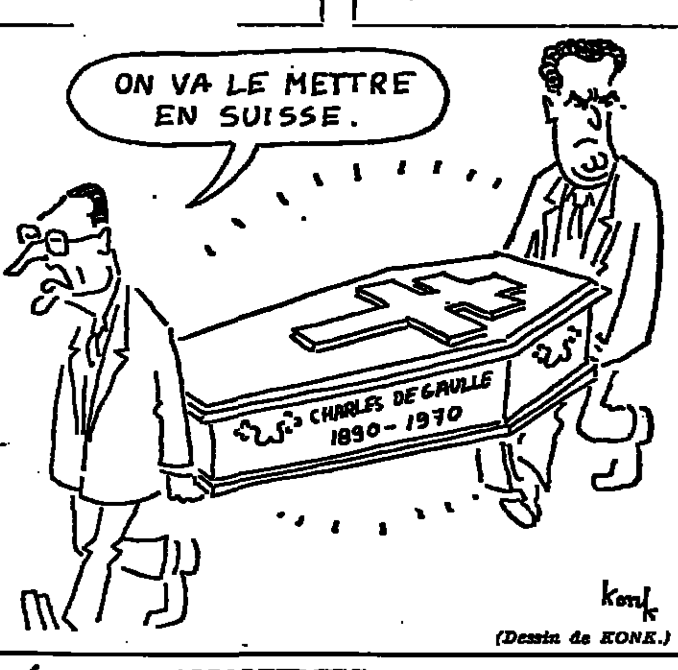
L'abondance de l'actualité nous a contraint à reporter d'un jour la publication de ce récit.

AU JOUR LE JOUR

HÉRITAGE

Heureusement que tous les hommes politiques prennent la peine de nous préciser que le général de Gaulle n'appartient à personne et que nul ne peut s'en prétendre l'héritier, car à voir le comportement qu'ils ont tous, on pourrait vraiment s'y tromper.

MICHEL CASTE.



(Dessin de KONK.)

MÉTIERS ANONYMES

Les musiciens de studio

Aujourd'hui, les arts ne sont plus considérés comme fantaisie d'une bohème tumultueuse, ils sont reconnus comme « professions artistiques » avec marché de l'emploi, syndicats, chômage. Pourtant, rares sont les artistes qui parviennent à vivre de ce que le public connaît de leurs œuvres. Leur quotidien est assuré par des occupations parallèles qu'ils exercent en tout anonymat et pour lesquelles sont nécessaires leurs dons, leur expérience, les qualités qu'ils ont développées dans leurs activités de création. Là, ils compensent en recouvrant de leur nom un travail collectif, dont ils prennent en charge la responsabilité et la gloire — éventuelle.

Entre rêves et réalisation existe une chaîne de métiers que l'on pourrait croire clandestins, car il n'en est pas souvent fait état. Pour en parler, « le Monde des arts et des spectacles » commence ce mercredi une série de reportages et de portraits. Francis Marmande a interviewé un saxophoniste réputé qui « fait du studio », Jean-Louis Chautemps. Serge Loupien est allé regarder et écouter les forçats de la musique de fond sonore.

(Lire pages 20 et 21.)

Le Monde

idées

LE POUVOIR INTELLECTUEL

Qu'il y ait un « pouvoir intellectuel », c'est l'évidence. Et le désaccord s'amplifie sur le rôle qu'il peut jouer. Le lancement de deux nouvelles revues est l'occasion de le constater. Pour *le Débat* de Pierre Nora, dont on a déjà parlé (*le Monde* du 2 mai), l'intellectuel est un tyran archaïque dont la démocratie n'est pas le moindre défaut. Pour « *Non !* », « repères pour le socialisme », on assiste à une remontée en force de l'obscurantisme, alors que, plus que jamais, il faut s'arracher à la mêlée confuse des hommes du juste milieu. Yves Florenne parle des deux publications, tandis que Didier Motchane expose l'ambition de « *Non !* »

Quand revient le temps des revues

par YVES FLORENNE

« *ET si revenait le temps des revues ?* » chante celle-ci en naissant. Chacune qui paraît entonne à sa façon le refrain : toutes veulent être l'hirondelle qui fait le printemps. Attestons que ce temps-là n'a point à revenir puisque jamais on ne vit tant de revues, mais qu'il a toujours besoin d'hirondelles et de toutes espèces d'oiseaux.

Celle de ce matin déploie une large envergure. Elle entend non seulement ouvrir *le Débat* — c'est son titre — mais le créer. Pourquoi *le Débat*, tout court et tout entier ? « *Parce qu'en France, il n'y en a pas.* » Telle est la première ligne de la revue, c'est-à-dire de l'annonce rituelle où elle exprime plus qu'un programme : sa raison et même sa nécessité d'être. Mais c'est avec le texte de Pierre Nora, qui dirige *le Débat*, qu'on les trouvera dans toute leur force.

Allons tout de suite à la fin. A cet acte d'accusation où se lit à l'envers la Déclaration des pouvoirs et des devoirs de l'intellectuel. « *C'est à l'abri de la fonction* critique *que fonctionne à plein l'irresponsabilité des intellectuels. A l'abri de la fonction* savante *que fonctionne à plein le laxisme et la démagogie. A l'abri de la fonction* pédagogique *que fonctionne à plein l'analphabétisation de masse. A l'abri de la fonction* morale *que s'opèrent tranquillement les abus de confiance. A l'abri de la fonction* communicative *qu'on nous abrutit de solipsisme psittaciste. A l'abri de la fonction* révolutionnaire *que ronronnent doucement les immobilismes mentaux. Fonctions - fictions.* »

Le même mode inversé préside au déroulement d'une proposition en dix articles, avec le même leitmotiv à la clé : « *En démocratie intellectuelle on ne peut pas...* » Pour dire ce que, précisément, les intellectuels peuvent et doivent. J'ai cité, pour donner l'appétit du texte (et de la revue entière), la paraphrase étant le plus vain des exercices. Plutôt, quelques interrogations, ou notes marginales. Par exemple, à propos d'une certaine mise en cause des sciences dites humaines, qui ne sont humaines que par impropriété, et sciences que par à-peu-près. Pierre Nora note leur action déterminante (il faudrait y ajouter des raisons économiques) dans une mutation qui n'a pas trente ans. Jusqu'alors, « *la tradition intellectuelle française s'était soigneusement démarquée de l'Université* ». La frontière a été abattue qui séparait « *le spécialiste de l'homme de lettres, l'érudit de l'inspiré, le professeur de l'écrivain. (...) L'Université à tout phagocyté* ». Encore que l'écrivain, toujours tenu en suspicion, s'y maintienne surtout dans des refuges obscurs, si sa « fonction » n'est pas, ou pas exclusivement, critique ou savante. Aussi, le plus souvent, s'y précipite-t-il, tout en tâchant à s' « universiter » de son mieux. Pierre Nora cite Clavel qui, à la veille de sa mort, préparait sa soutenance de thèse, *pour* recevoir l'onction suprême et légitimante de l'institution. Nous voilà loin du sacre de l'écrivain célébré par Paul Bénichou. Clavel avait depuis longtemps cessé d'être *le dramaturge qu'il était*, pour devenir instituteur.

On a tout de suite compris que le fond du débat est le fameux pouvoir intellectuel, son équivoque, et la trahison qui s'y introduit : s'il doit y avoir séparation des pouvoirs, c'est bien entre ces deux-là. Intellectuel, ce pouvoir est lui-même : il n'est pas un ingrédient du pouvoir politique.

La confusion s'entretient, entre le « pouvoir intellectuel » et les intellectuels plus ou moins au pouvoir, ou en désir d'y accéder. Bref, c'est M. Le Trouhadec, géographe, saisi par le pouvoir : débauché-embauché par le pouvoir. Lequel Le Trouhadec peut être son auteur, c'est-à-dire Jules Romains lui-même, l'écrivain se substituant au savant pour élever une statue à l'Erreur scientifique, toujours féconde et toujours vierge. Pour l'intellectuel de bonne volonté, conseiller *officieusement officiel*, directeur de conscience et de pensée d'un parti-prince qui fut vêtu de rouge, était-ce là le pouvoir ? Au fait, Machiavel en détint une part non illusoire, mais c'est *après* qu'il est devenu intellectuel, partagé entre son traité de politique (sans parler de celui de stratégie) et l'art de la comédie. Non, ne confondons pas : intellectuel, il l'était comme tous les gens de pouvoir ; c'est écrivain, et écrivain supérieur, qu'il s'est fait. Mais il a fallu la disgrâce, la prison et la retraite. Il y a une curieuse nostalgie symétrique : celle du pouvoir politique chez l'homme qui écrit, celle de l'écriture — de préférence illustre — chez l'homme de pouvoir.

Carte d'identité de l'intellectuel

Au terme, et même au cours, d'une interpellation si opportune et d'une démonstration si ferme, on est porté à se demander ce qu'est l'intellectuel — le mot, et cela qu'il signifie, — et où se tient au juste ce nouveau venu. Il semble n'être défini, c'est-à-dire délimité, à aucun moment. En tant que substantif, il naît, simultanément, Pierre Nora nous l'apprend, de Clemenceau et de Barrès, mais c'est Dreyfus qui l'avait engendré. Donc, *l'intellectuel* vient au monde, sous une plume de droite et une plume de gauche, en février 1898 : jamais date de naissance d'un mot destiné à une grande fortune n'aura été aussi précise. On fait confiance à l'historien sur cette recherche d'état civil.

Il relève aussi une autre naissance, suivant de très près la première : celle du terme « avant-garde » employé au figuré. Sur ce point, il se trompe. Trente-cinq ans plus tôt, ce n'est même plus l'apparition mais déjà l'usage de cette « métaphore militaire » appliquée aux « littérateurs » qui est violemment dénoncée : par Baudelaire. Celui-là n'aurait pas rejeté moins, ni avec moins d'horreur, le nom d'intellectuel si on l'en avait affublé.

Nous approchons. Dans une analyse pleine de verve de la « vie intellectuelle » — une vie où se poursuit implacablement la mort de l'autre, — Pierre Nora évoque ce « *paranoïaque* », ce « *tyran archaïque* » qu'est l'intellectuel, prospérant et dévorant sur la démocratie qu'il caresse ; il met à nu la « *vocation prédatrice et antinaturelle de penser et d'écrire* », et tend un beau miroir au « narcissisme meurtrier » de « *qui fait profession d'écrire* ». Du coup, la voilà notre définition. Mais d'abord, elle est étonnamment exclusive : le mathématicien n' « écrit » pas. Ensuite — la définition est suivie d'un exemple : Stendhal — n'implique-t-il pas une certaine identification de l'intellectuel à l'écrivain ?

On peut, certes, être tenté d'égaler à l'intellectuel l'écrivain quand il prétend à tout, hormis à être intelligible. Toutefois, un écrivain, un poète particulièrement, un dramaturge, qui ne répudiera généralement pas (cela arrive pourtant) l'adjectif *intellectuel* appliqué à ses opérations, ne se tiendra nullement pour défini, contenu tout entier, par le substantif, — pas plus que ne le serait le peintre ou le musicien. A moins, bien entendu, que rejoignant tels de ceux-ci, il n'aspire à une chaire au Collège de France.

Pierre Nora ne manque pas de rappeler que Valéry s'excusait d'avoir dû y monter : tout le monde comprenait alors que c'était par une nécessité qui n'était pas purement intellectuelle. Et qu'il poussera la réserve jusqu'à ne jamais considérer ses cours comme étant partie de ses écrits. En tout cas, comme matière publiable. S'avisera-t-on soudain que dans l'énumération précédemment citée, où Pierre Nora dénombre six fonctions intellectuelles, ne figure pas la fonction créatrice ?

Ce raccourci conduit, un peu abruptement, à se demander enfin si la littérature — *la Jeune Parque*, justement, pour se borner au matin du siècle, *Amers, Tête d'or*, ou *la Recherche du temps perdu* (celle-ci, au moins, a une chance de conserver quelque lustre quand on l'aura intégrée à la recherche scientifique), — à se demander si cela que, ce matin encore, on appelait littérature, a quelque chose à faire dans « le débat » ? Assurément : par son existence même. Encore faudrait-il que, ce soir, elle existe.

« Non »

Autre hirondelle, au vol tendu, à l'aile tranchante : « *Nos défis seront ceux du printemps.* » Beau défi que ce *Non !* (2). Beau titre. Et beau programme « *quand tout conspire au oui* ». *Non !* elle aussi a, bien entendu, une « raison d'être » : « *armer les partisans du socialisme* » dans leurs maquis, « *lancer la contre-offensive idéologique pour armer l'espoir et dresser la carte des batailles présentes et futures* ». Encore des « métaphores militaires ». Celles-ci visent à rallier des intellectuels de gauche, plus que la « gauche intellectuelle », soupçonnée de « loucher à droite » — quoi! pas même un strabisme divergent ? — et de « nous faire prendre le retour du carnaval pour celui du printemps ».

Aussi, que de masques arrachés ! Quelle dénonciation non moins *brûlante que la conviction* qui l'anime ! Ce numéro est principalement un « *abécédaire de la nouvelle idéologie française* », lexique commenté de la « nouvelle prose du capitalisme » : aussi place y est-elle faite à Elleinstein, « marxiste » mis entre guillemets. Saluons ce qu'il y a de superbe à se regarder comme le prochain « ghetto » de ceux-là, et eux seuls, qui « *persistent à penser que le capitalisme n'est pas l'horizon indépassable...* »

A la fin de la préface-manifeste, la revue se construit comme le barrage opposé au « déferlement du discours bourgeois », à la « marée de la néo-culture petite-bourgeoise » ; mais, contre toute cette eau, elle se conçoit aussi comme « *la goutte destinée, non à remplir le vase, mais à le briser* ». Physique élémentaire : il faudra que le vase soit clos, et que l'eau devienne glace.

Oui : *non* à l'idéologie dominante. Ne pas oublier qu'il y a toujours — en tout cas, toujours eu — une idéologie dominante. Le plus difficile au *non*, c'est de se refuser à devenir un néo-oui. Là-dessus, nous ne sommes pas tout à fait tranquilles, alors que nous voyons, entendons la revue partager notre néo-superstition, si outrecuidante, du « *jamais vu, jamais entendu* ». Quelque chose de toujours vu, toujours entendu ne s'en obstine pas moins à être : « *C'est l'homme* », comme disait cette vieillerie trop vue, trop entendue, qui a nom Sophocle. Ce que nous souhaitons à *Non !* (et à nous) dans ce printemps de son refus, c'est de ne jamais glisser jusqu'à devenir son contraire : un de ces vieux hivers qui viennent geler devant nous quelque autre « horizon indépassable ».

(1) N° 1, mai, Gallimard, 28 F.
(2) N° 1, mai - juin (nouvelle formule de *Repères*, cahiers du CERES). Edit. Mandrin, 13, bd Saint-Martin. 35 F.

Le crépuscule des pieux

par DIDIER MOTCHANE (*)

LA force de l'angoisse moderne, c'est d'utiliser l'intelligence comme un tranquillisant.

Quand la majorité non silencieuse des intellectuels — serait-ce un pléonasme ? — fait profession *d'ignorer d'où vient son pouvoir* et surtout où il va, devant cette génération spontanée d'idées pures, on peut soupçonner la culture de s'administrer comme le Valium. Morale de l'impuissance commune, camisole de force idéologique de l'ordre établi. L'intellectuel posthistorique — on désignera ainsi celui qui, surplombant sa propre histoire comme le vide, ivre d'inexistence et vertigineusement libéré des containtes de la production et de la consommation sociales, identifie à l'écran sans mémoire de la communication l'existence du monde et le sentiment d'exister — l'intellectuel posthistorique ne pense plus pour agir : il salue l'incompréhensibilité du monde.

Qu'on ne lui demande rien d'autre que d'énoncer les conditions d'impossibilité de comprendre, et vous l'aurez compris. Dans cette levée en masse pour le salut de la « démocratie intellectuelle », tous *les chevaux de retour piaffent dans* l'écurie : que les intellectuels parlent aux intellectuels, Giscard aux Français, les indicateurs aux flics, chacun à sa place, l'Etat dans un coin, le ciel et la terre, vivre ou raconter et les vaches seront bien gardées.

La vérité d'une caricature, c'est de n'être excessive que pour signifier. On peut lire dans la page de garde d'une nouvelle revue de l'intelligentsia française, *le Débat*, que dirige M. Pierre Nora : ... Comprendre que la mêlée confuse est la vérité de notre moment historique (1). *Nous comprendre nous-mêmes, nous qui ne savons plus de qui nous sommes les fils, de quoi nous serons les pères, nous qu'un siècle explosé condamne à ne plus vivre, à tâtons, qu'au présent.* » Et voici la formule qui nous permettra d'illuminer les ténèbres de la « nouvelle angoisse ». M. Pierre Nora nous la livre par ailleurs (dans *le Quotidien de Paris* du 20 mai 1980) : *Le monde totalitaire est fondé sur des idées, beaucoup plus que le monde démocratique qui repose, lui, sur une pratique.* »

On le voit, l'obscurantisme s'éclaire aujourd'hui au néon. Si rien ne distingue désormais l'intelligence de notre temps d'une jouissance ostentatoire de l'*incompréhensible, si justifier* la confusion exquise du jour et de la nuit est devenu l'espoir de la pensée, le doute n'est plus méthodique, il est léthargique. On ne cesse — à juste titre — de nous exhorter à rompre la rumination édifiante de nos certitudes, *mais* ce n'est désormais que pour travestir en illusion critique une fausse critique de nos illusions, imposer un conformisme impalpable sous le masque de la vigilance et fonder sur la présomption d'une intangibilité perpétuelle de l'impensable le confort éternel de la pensée — consolation, — consolidation de l'ordre existant du monde. Identifier, au rebours de toute la tradition intellectuelle française, l'idée au vice (totalitaire) et la pratique à la vertu (démocratique), ce n'est pas limiter le pouvoir par la conscience de ses limites, c'est pratiquer au contraire une lobosectomie douce, *amputer la démocratie de son intelligence*, sous anesthésie.

Une politesse de l'ineffable tient lieu de politique aux intellectuels du juste milieu. La fin des certitudes leur sert d'horizon, pourtant traversé d'éblouissantes certitudes, étoiles filantes de l'humanisme occidental (c'est ainsi, paraît-il, que le mot goulag serait intraduisible en chinois).

Prétendant ne servir jamais rien ni personne, ils appellent aussi cela servir la liberté. C'est seulement prendre la *précaution* de ne jamais porter la livrée des princes que l'on sert (ce qui permet d'en changer *à l'occasion), en se vantant de cette* indépendance fallacieuse sous le prétexte qu'en effet ceux qui se targuent de servir le peuple sont souvent ceux qui l'asservissent.

Au commencement était la parole, mais, à la fin, des intellectuels du juste milieu sont venus, pour séparer, comme on décapite un homme, le verbe et l'action. Les intellectuels du juste milieu ne définissent jamais un concept que parce ce qu'*il* n'est pas. Théoriciens de la tiédeur, ces pratiquants obstinés du « ninisme » se tiennent perpétuellement à distance égale et *inifinie* du oui et du non.

Les intellectuels du juste milieu arrêtent leur pensée sur le seuil de ses propres conditions d'existence (donc des leurs). Ils pratiquent doucement ce terrorisme universel qui consiste à discréditer à l'avance toute affirmation comme dogmatique et tout refus comme sectaire. Entre l'enfer totalitaire et le paradis mystique, sommes-nous donc voués au *purgatoire des intellectuels du juste* milieu ?

Eh bien non ! Il existe, Dieu merci, des gens qui ont autre chose à faire !

(1) Souligné par nous.

(*) Membre du comité directeur du P.S.

La vocation de « Non » (*)

... C'est le fait que la gauche n'avait pu prendre le dessus dans la lutte idéologique qui a préparé son échec politique.

De ce recul, certains ont déjà décidé de s'accommoder. Qui donc ? Ceux d'abord qui peuvent légitimement espérer bénéficier de l'offensive culturelle de la classe dominante. Car, aux yeux des plus lucides de ses représentants, la poursuite du règne de la bourgeoisie passe par l'établissement d'une alliance de classes avec la nouvelle petite bourgeoisie technicienne et intellectuelle sécrétée par le développement du capitalisme et dont le poids social n'a cessé de croître au cours des vingt dernières années. Sous peine de voir ces nouvelles couches moyennes se radicaliser du fait de leur marginalisation politique, la bourgeoisie française moderniste doit conclure avec elles un « compromis historique » qui leur délègue pour prix de leur appui le pouvoir de gérer eux-mêmes — c'est là l'un des sens du terme « autogestion » dans son acception *néo-travailliste — les retombées* locales de ces orientations stratégiques globales. La bourgeoisie pense mondialement parce qu'elle a pris la mesure du marché mondial. La petite bourgeoisie pense localement, puisqu'on lui laisse le loisir de jouer, à son échelle, avec tous les modèles réduits de monde qui lui font plaisir. *Small is beautiful*, disent ceux dont la vision du monde s'amenuise à mesure que le capitalisme se mondialise. D'où la récupération idéologique de la thématique soixante-huitarde — « écologie », « convivialité », « priorité au qualitatif », « droit à la différence », — et les réajustements institutionnels — pseudo-décentralisation des responsabilités — destinés à créer les structures d'accueil qui permettront aux néo-petits-bourgeois de jouer le rôle qui leur est désormais assigné dans cette division du travail politique : sous-traiter les tâches d'encadrement et de mise en condition des couches populaires.

Mais l'autogestion mérite mieux que ça ! Pratique du combat de classe, elle est la manière de dire aujourd'hui qu'on ne s'émancipe pas par procuration.

Il y a, en effet, des gens qui continuent à rejeter ce « modèle de société » qui vise en réalité à associer les dominés à l' « autogestion » de leur propre domination. Des gens conscients de la nécessité de s'opposer à des adversaires de droite et parfois même de gauche, décidés à les moudre comme un grain de sable dans *l'énorme machine à normaliser* pour imposer le consensus social, indispensable à la « restructuration », c'est-à-dire à la sortie capitaliste de la crise (...). La résistance est éclatée ? Assurément, mais si elle est lente à trouver son élan, c'est qu'il ne peut surgir que des profondeurs, lorsque les exigences simples mais obscures de la liberté des hommes et de la dignité des travailleurs ont été si fortement blessées que ceux qui ne se satisfont pas, malgré les invites et les sollicitations multiples, à vivre « autrement » dans un monde inchangé n'ont plus d'autre issue que de rendre blessure pour blessure.

Aux yeux de la « gauche américaine », le déploiement de l'industrie capitaliste de l'information, qui comporte aussi bien la production de ce que l'on nomme trop justement les « données » que le contrôle de leur transmission, appelle l'américanisation de la gauche, c'est-à-dire la dilution des partis dans le maillage d'une « vie associative » éclatée et leur dégradation dans un dispositif purement électoral transformant les militants en caisse de résonance des sondages et leur direction en agence de publicité. Ce qui revient à mettre l'industrie de l'information, ou plus exactement ceux qui la dirigent, au commandement de la politique. Contre ce péril, s'il faut rassembler les ressources que l'on peut tirer des traditions militantes de la gauche, ce n'est pas pour en attendre un nouvel avatar du parti-Eglise : la résistance idéologique est à tous moments une reconquête.

Mais combattre l'ordre établi en ordre dispersé n'implique pas de le faire en désordre. Ainsi, *Non*, qui s'assigne pour vocation d'armer les partisans du socialisme, à l'intérieur comme au-delà des frontières et des organisations, a l'ambition de se donner les moyens d'une revue polémique et rigoureuse. Il n'est pas de mouvement positif qui ne *prenne son élan dans* le refus de la bonne fausse conscience, pas de refus fécond qui ne donne ses raisons, pas de critique sérieuse (comme le disait Politzer) sans le pressentiment de la vérité. Mais seulement sans doute, *lorsqu'il s'agit* de la vie et de l'histoire des hommes, son pressentiment. (...)

(*) Extrait du texte de présentation de *Non, Repère pour le socialisme*, bimensuel, 13, boulevard Saint-Martin, 75003 Paris.
Comité de rédaction : Daniel Bachet, Claude Beuzelin, Thierry Bondoux, Bernard Cassen, Jean-Pierre Chevènement, Gérard Compain, Régis Debray, Bruno Delaye, Marc Ferro, Jean-Pierre Garnier, Bruno Gazeau, Denis Goldschmidt, Pierre Guidoni, Sylvain Hercberg, Alain Joxe, Dominique Lecourt, Thierry Le Roy, Armand Mattelart, Didier Motchane, René-Victor Pilhes, Nicole Questiaux, Jacques Sandeau, Annie Solo.

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Argentine

La désignation du successeur du président Videla divise les militaires

Buenos-Aires (*A.F.P.*). — La succession du président Jorge Rafael Videla, qui sera décidée en septembre prochain, donnera lieu à une chaude lutte, dont l'arbitre pourrait être en dernier ressort l'armée de l'air, composante mineure du pouvoir tricéphale argentin.

La désignation du nouveau président, qui entrera en fonction pour trois ans en mars 1981, est dévolue à la junte militaire de gouvernement, composée des commandants en chef de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation, respectivement le général Leopoldo Galtieri, l'amiral Armando Lambruschini et le général Omar Graffigna. Chacun doit présenter deux candidats au moins, trois au plus.

Trois noms sont assurés de figurer dans les propositions des trois armes : ceux du général Roberto Viola, ancien commandant en chef de l'armée, pour l'armée de terre ; de l'amiral Emilio Massera, ancien commandant en chef de la marine, pour cette arme, et du général Osvaldo Cacciatore, maire de Buenos-Aires, pour l'aviation.

Sur les autres noms, les hypothèses sont nombreuses. Il a été question du général Albano Harguindeguy, ministre de l'intérieur. Mais il ne paraît pas avoir de sérieux appuis dans l'armée. On parle beaucoup du général Léopoldo Galtieri, qui a l'avantage d'être le commandant en chef de l'armée en exercice, et de siéger à la junte.

Quand le général Viola avait, à la fin de 1979, cédé son commandement à un homme choisi par lui, il apparaissait comme le mieux placé pour succéder au président Videla. En plus des solides appuis dont il jouissait dans l'armée, il passait, et passe encore, pour avoir le profil du présidentiable : homme du « processus de réorganisation nationale », c'est-à-dire de l'équipe qui a renversé le régime péroniste en mars 1976, ancien commandant en chef de l'armée avant de passer à la réserve, il a, en toutes circonstances, montré un sens politique aigu. Cette dernière qualité devrait être un atout de poids, si, comme on le croit, la période 1981-1984 prend, avec la consolidation du processus de « normalisation », un caractère « éminemment politique ».

Pour l'heure, le général Viola reste apparemment le favori de l'armée de terre, à laquelle revient, étant donné son poids spécifique, la présidence. Mais rien n'est encore joué. Cette candidature ne serait guère du goût de la marine, considérée comme l'armée la plus dure, dans la conduite, tant des affaires intérieures qu'internationales. Elle craint que le général Viola, vu ses convictions politiques, ne succombe à la « tentation populiste ». A en croire les rumeurs qui ont circulé ces derniers jours, la marine lui opposerait le général Galtieri, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a guère cherché jusqu'ici à ménager le monde politique. C'est l'homme de la petite phrase *« les urnes sont bien gardées »*, en apparence peu enclin à précipiter le processus actuel pour donner *« un caractère plus civiliste et politique »* au prochain gouvernement.

Si la marine s'obstine dans son opposition au général Viola, l'armée de l'air pourrait bien, cette fois, se trouver en position d'arbitre. D'autant plus que la junte paraît décidée à éviter de porter l'affaire devant une « junte élargie », comme cela s'est produit en 1978, lors de la désignation à la présidence du général Videla. Devant le refus de la marine d'entériner le choix de l'armée de terre, il avait été fait appel à une assemblée regroupant les généraux de division, les amiraux et les généraux de l'aviation pour trancher le litige.

Cet ultime recours porte atteinte à la cohésion apparente de la junte, organe suprême du pouvoir, et nuit avant la lettre au prestige du futur président. Il risque, en plus, de susciter des candidatures extrêmes et peu souhaitables, et d'étaler au grand jour de profondes dissensions au sein de l'armée de terre.

États-Unis

Un élément défaillant dans un ordinateur était à l'origine des fausses alertes nucléaires

Washington (*A.F.P.*). — Les fausses alertes à l'attaque nucléaire soviétique survenues les 3 et 6 juin derniers aux Etats-Unis provenaient d'un élément défaillant de la taille d'une pièce de monnaie et valant moins de 100 dollars, situé dans un ordinateur, a indiqué, mardi 17 juin, M. Gerald Dinneen, haut fonctionnaire du Pentagone.

M. Dinneen a rappelé que dans les deux cas les erreurs avaient été détectées dans un délai de deux à trois minutes. Il a affirmé qu'à aucun moment il n'y avait eu risque de déclenchement « par erreur » d'une guerre atomique.

Le circuit défaillant, a-t-il précisé, ne se trouvait pas dans les ordinateurs du système d'alerte, mais dans un appareil reliant l'ordinateur central au commandement stratégique de l'armée de l'air (SAC) ainsi qu'à la salle de commandement central du Pentagone.

Lors des fausses alertes, les équipages des bombardiers stratégiques du SAC avaient mis leurs moteurs en marche et les servants des mille cinquante-quatre fusées intercontinentales américaines avaient été mis en état d'alerte renforcée, mais il ne s'agissait que de mesures de précaution, a encore déclaré M. Dinneen. Aucune manœuvre n'avait été entreprise pour préparer le départ des armes stratégiques, a-t-il souligné.

M. Dinneen, qui est chargé au Pentagone des communications, du commandement et du renseignement, a affirmé que les fausses alertes ne mettaient pas en cause l'ensemble du système de surveillance stratégique américain. Toutefois, une révision des procédures d'alerte est en cours, a-t-il indiqué.

LES DÉLÉGUÉS DÉMOCRATES FAVORABLES A M. CARTER SE RÉUNIRONT EN JUILLET A WASHINGTON

Washington (*U.P.I.*). — Les délégués démocrates à la convention nationale du parti qui ont exprimé leur préférence pour M. Carter seront invités à la mi-juillet à Washington, a indiqué, lundi 16 juin, un porte-parole du comité pour la réélection du président. Le porte-parole a refusé d'indiquer si cette réunion, qui durera trois jours, était destinée à contrer les efforts du sénateur Kennedy pour faire changer d'opinion les délégués déjà acquis à M. Carter.

Il faut 1 666 délégués pour obtenir la majorité à la convention. Le président Carter en a 1 964, le sénateur Kennedy 1 221, et 113 délégués ont refusé jusqu'à présent de choisir entre eux deux.

[Depuis plusieurs semaines, une cinquantaine de collaborateurs du sénateur du Massachusetts parcourent le pays pour prendre contact avec les délégués jugés indécis. Lors de leur désignation, par des primaires ou des « caucus », les délégués démocrates sont tenus de déclarer leur préférence ou de proclamer nettement qu'ils conservent leur liberté de choix, mais de toute façon la convention est souveraine et fixe elle-même ses propres règles.

Il semble cependant peu probable que M. Kennedy puisse réellement gêner la désignation de M. Carter comme candidat du parti démocrate, ni même qu'il le souhaite. Le maintien de la candidature du sénateur, qui affaiblit le parti, pourrait lui être reproché s'il tente à nouveau sa chance en 1984.]

● *M. Ronald Reagan* ne se rendra pas en Europe après la convention nationale du parti républicain qui se tient à la mi-juillet, a-t-on appris lundi 16 juin dans l'entourage du candidat républicain à la Maison Blanche. M. Richard Allen, conseiller de politique étrangère du candidat, avait proposé que M. Reagan aille cet été en Grande-Bretagne, en France, en Belgique et en R.F.A., mais cette proposition n'a pas été retenue. — (*A.P.*)

Bolivie

L'EXTRÊME DROITE FOMENTE DES INCIDENTS A SANTA-CRUZ

Santa-Cruz (*A.F.P., Reuter*). — Des militants armés du parti d'extrême droite Phalange socialiste bolivienne ont attaqué, le mardi 17 juin, la préfecture de la ville de Santa-Cruz, à un millier de kilomètres à l'est de La Paz, et se sont emparés d'une station de radio.

Le préfet, M. Walter Pereira, ainsi que deux de ses collaborateurs et un journaliste ont été blessés lors de l'attaque, a déclaré la police. M. Pereira avait tenté de persuader des militants d'extrême droite de mettre fin à la grève de la faim qu'ils ont entamée pour obtenir le départ de l'ambassadeur américain à La Paz, M. Marvin Weissman, qu'ils accusent d'« *ingérence dans les affaires intérieures boliviennes* ». M. Weissman aurait tenté d'empêcher un coup d'Etat militaire, ces dernières semaines.

La radio occupée par la Phalange a lancé des appels à la mobilisation populaire contre l'ambassadeur américain. A La Paz, la présidente, Mme Lidia Gueiler, a réuni d'urgence son cabinet pour examiner la situation à Santa-Cruz. Les incidents dans cette ville ont à nouveau fait monter la tension dans le pays, onze jours à peine avant les élections générales.

Cuba

● *Le Pen Club* dénonce les conditions d'emprisonnement du poète cubain Armando Valladares détenu depuis vingt ans, dans un communiqué rendu public le mardi 17 juin. D'autre part, le centre français du Pen Club International publie le texte d'une lettre du poète envoyée le 15 avril à sa femme, réfugiée à Miami, dans laquelle il dénonce *« une situation de privations et de répression dans toutes les prisons »*. A. Valladares déclare que, depuis le 2 avril, il est au secret, privé de médicaments contre l'asthme, de linge, de bible, et même de brosse à dents. *« Ils finiront par m'assassiner*, écrit encore le prisonnier, *et je crois qu'ils sont en train de créer les conditions pour cela. Je suis complètement isolé, sans courrier depuis un an et maintenant privé de visite »*. — (*A.F.P.*).

AFRIQUE

Ouganda

REFUSANT LES CONDITIONS POSÉES A SON RETOUR
L'ancien président Lule renonce à regagner Kampala

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Pour plusieurs dizaines de milliers d'Ougandais, le mardi 17 juin restera comme une *« journée des dupes »*. Beaucoup avaient passé la nuit à l'aéroport d'Entebbe pour être en bonne place lorsque arriverait le petit avion ayant à son bord M. Yusuf Lule, respectable professeur de soixante-huit ans, premier et éphémère président de l'Ouganda après Amin l'homme qu'ils souhaitent voir revenir au pouvoir. Tout au long des 40 kilomètres qui relient l'aéroport à Kampala, la foule avait dressé des arcs de triomphe et érigé des milliers de feuilles de bananiers pour saluer son héros. Sur City Square, la grande place de la capitale, des milliers de supporters du Democratic Party (D.P.), attendaient patiemment le début du meeting dont M. Lule était la tête d'affiche. En vain, car il n'y eut ni discours ni messe d'action de grâces à la cathédrale Namirembe M. Lule n'est pas rentré d'exil.

Sur un autre aéroport, celui de Nairobi, il a attendu plus de sept heures, vainement lui aussi, l'engagement écrit de la commission militaire, actuellement au pouvoir à Kampala, qu'il serait, une fois rentré dans son pays, libre de ses mouvements et que sa sécurité personnelle serait convenablement assurée. A la place de ce document, les maîtres de l'Ouganda ont publié un communiqué — signé de M. Paulo Muwanga, président de la commission — imposant à M. Lule des conditions qu'ils savaient parfaitement inacceptables.

Ce communiqué demandait à l'ancien chef d'Etat *« de renoncer à certaines de ses déclarations antérieures tendant à monter la population contre les forces tanzaniennes, l'armée de libération national ougandaise, la République-sœur de Tanzanie et son leader »*. Il exigeait également de M. Lule qu'il se dissocie *« publiquement de certaines organisations lui ayant apporté leur soutien »*, notamment de l'*Uganda national Union* (UNU), mouvement violemment hostile au régime en place qui a récemment appelé la communauté internationale à boycotter le gouvernement de Kampala.

M. Lule a estimé ces exigences inacceptables et rejeté ces *« fausses accusations »*. Au cours des dernières semaines, il avait demandé à plusieurs reprises le retrait d'Ouganda des douze mille soldats tanzaniens. Il ne pouvait se déjuger sur ce point capital à ses yeux. *« Si je revenais sur mes déclarations*, a-t-il dit mardi à Nairobi, *cela signifierait que j'approuve la politique actuelle de la Tanzanie en Ouganda. Or, ce n'est pas le cas. Je ne peux rentrer dans mon pays. Je suis déçu. Mon corps est ici, mais mon âme est là-bas.* » M. Lule a accusé la commission militaire d'avoir *« agi sur les instructions de la Tanzanie »*.

Dans cette affaire, l'attitude des dirigeants du D.P. n'apparaît pas clairement. Selon le communiqué de la commission militaire, ceux-ci n'avaient pas invité M. Lule à rentrer en Ouganda. Une délégation du parti serait même venue la semaine dernière à Nairobi pour lui conseiller *« dans l'intérêt national »* de retarder son retour. Certains leaders de ce parti, principale force d'opposition à l'U.P.C. de M. Obote, ont-ils tenté d'empêcher la nomination de M. Lule comme candidat à la présidence de la République ? Lundi, celui-ci avait souligné qu'il rentrerait au pays *« en tant que citoyen privé et qu'ancien chef d'Etat »*. Il espérait, de toute évidence, être désigné comme candidat par la conférence nationale de son parti qui se réunit jeudi. Empruntant la même procédure que son principal rival, M. Obote, il se mettait, du moins le pensait-il, à l'abri de toute objection juridique. Mais les dirigeants ougandais, largement favorables à M. Obote, ne l'ont pas entendu ainsi.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● ERRATUM. — Une erreur de transmission a déformé un passage de l'article consacré au plan quinquennal algérien, dans notre édition datée du 17 juin. Il fallait lire : *« Le financement des investissements dépendra des recettes d'exportation des hydrocarbures »* (60 milliards de dinars — et non pas de dollars — prévus en 1980) dont on pense qu'elles s'accroîtront de 10 % par an.

Libéria

Les suites de l'arrestation du fils de l'ancien président Tolbert

LE GOUVERNEMENT N'A PAS CONFIRMÉ LA DEMANDE DE RAPPEL DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

On indiquait à Paris, de source autorisée, mardi 17 juin, que la France n'a pas reçu de notification écrite de la part des autorités libériennes demandant le rappel de M. Louis Dollot, ambassadeur de France à Monrovia (*le Monde* du 17 juin). Aussi, le gouvernement français considère *« qu'il y a bon espoir que les relations entre le Libéria et la France retrouvent un climat plus serein et que notamment la demande de rappel de l'ambassadeur ne soit pas confirmée »*.

C'est M. Gabriel Bacchus Matthews, ministre libérien des affaires étrangères, qui avait annoncé dimanche soir dans une allocution télévisée le rappel de l'ambassadeur de France, motivant cette démarche par le fait que les locaux de l'ambassade avaient servi de lieu d'asile au fils de l'ancien président Tolbert, M. Adolphus Tolbert, qui s'y était réfugié trois jours après le coup d'Etat d'avril dernier.

M. Adolphus Tolbert a été arrêté samedi par des éléments de l'armée libérienne qui ont fait intrusion dans l'ambassade de France. En ce qui concerne le sort qui lui serait réservé, il semble qu'il n'y aurait désormais pas de soucis graves à se faire pour sa vie. Cet optimisme relatif repose sur le fait qu'à la réunion, lundi, à Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), de quatre chefs d'Etat africains (Côte-d'Ivoire, Togo, Guinée, Sierra-Leone) avec le président libérien, le sergent Doe, le président ivoirien, M. Félix Houphouët-Boigny, a usé de son influence pour obtenir de celui-ci qu'il normalise au plus vite la vie politique dans son pays. D'autre part, à l'issue de cette rencontre, les participants ont décidé de se rencontrer de nouveau à Monrovia le 26 juin.

Au Libéria, les autorités ont décidé, mardi, d'interdire la sortie du territoire national aux citoyens libériens et de passer par les armes les militaires accusés de corruption, ainsi que les personnes qui les auraient corrompus. La suppression des visas de sortie a été décidée par le chef de l'Etat lui-même, le sergent-chef Samuel K. Doe, *« pour des raisons de sécurité »*.

VIOLENCES EN AFRIQUE DU SUD

(Suite de la première page.)

Les personnes se rendant à l'aéroport du Cap ou en venant furent des cibles privilégiées, la route traversant des quartiers métis, et la police fut contrainte de transporter les voyageurs dans des véhicules anti-émeutes.

Cette flambée de violence s'explique par l'amertume et la frustration accumulées depuis plusieurs années. Il y a plus de deux mois que les lycéens ont organisé une grève pour protester contre les discriminations dont ils sont l'objet à tous les niveaux dans l'enseignement. Bien que le système d'*apartheid* soit légèrement adouci pour les Métis, celui-ci leur refuse cependant les droits fondamentaux des citoyens (égalité avec les Blancs), leur impose des lieux de résidence, des représentations séparées, des salaires inférieurs, etc.

Aujourd'hui, ces jeunes Métis s'identifient avec les Africains et dans leurs revendications reçoivent un large soutien de leurs parents.

La situation est telle qu'il est impossible actuellement de prévoir ce qu'il se passera le jour suivant. Tout peut arriver. Cette amertume des Métis du Cap est en effet vivement ressentie à travers les autres communautés non blanches dans le reste du pays.

De petites échauffourées ont à nouveau eu lieu mardi à Soweto, cité-dortoir africaine de la banlieue de Johannesburg, mais il semble qu'aucun incident grave ne se soit produit. Dans les cités noires de Bloemfontein, les manifestations ont continué mardi, ainsi que dans la banlieue de Durban, où des autobus ont été assiégés par des personnes lançant des pierres.

Mais une nouvelle grève attire actuellement l'attention, celle des 4 000 ouvriers de Volkswagen à Uitenhague, près de Port-Elizabeth, qui demandent une hausse de salaire. La direction a décidé mercredi matin de fermer l'usine et de renvoyer chez eux les ouvriers, mais le mouvement a gagné deux autres entreprises de l'industrie automobile.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

PROCHE-ORIENT

Israël

Un entretien avec l'ancien chef de la logistique de l'armée

La politique négative du gouvernement risque à long terme d'avoir des conséquences catastrophiques pour le pays

NOUS DÉCLARE M. PELED

Chef de la logistique de l'armée israélienne au cours de la guerre de six jours, le général Matitiahou Peled s'est retiré du service actif en 1969. Considéré comme l'un des principaux artisans de la victoire de juin 1967, il a tenu depuis à être également celui de la paix et de la réconciliation avec le monde arabe, s'efforçant de combattre certains mythes qui, selon lui, rendent cette tâche impossible. Nommé professeur de littérature arabe moderne à l'université de Tel-Aviv, il suscita en mars 1972 une quasi générale levée de boucliers dans la presse *en affirmant qu'Israël n'était pas menacé d'extermination à la veille de la guerre de six jours.*

M. Peled estimait à l'époque qu'Israël pouvait se montrer généreux avec ses adversaires car, affirmait-il, pour la première fois depuis la naissance du mouvement sioniste, l'argument classique Ein Brera (« Il n'existe pas d'autre choix ») n'était plus valable en raison de l'énorme puissance de l'Etat hébreu. En tant que président du Conseil pour la paix israélo-palestinienne, il a poursuivi depuis son entreprise de démystification en participant au cours des années 1976-1977 à plusieurs réunions entre Israéliens et Palestiniens en Europe et a fondé par la suite, avec des personnalités favorables à un dialogue avec les Palestiniens, le Shelli, petit mais très actif parti de la gauche sioniste, devenu la « bête noire » des extrémistes.

M. Peled, qui vient d'effectuer un bref séjour en France, nous a déclaré, avant de regagner Jérusalem, qu'il avait, au cours de ses nombreux entretiens avec les représentants de la communauté juive de France, essayé de leur faire comprendre que « *les intérêts vitaux d'Israël n'étaient pas nécessairement mieux défendus par un alignement inconditionnel sur les thèses des gouvernements en place à Jérusalem, surtout avec l'équipe actuelle, qui mène une politique négative qui risque à long terme d'avoir des conséquences catastrophiques pour Israël* ».

M. Peled rejette sur cette « *politique négative* » la responsabilité du « *durcissement* » apparu récemment dans les prises de position palestiniennes. « *Alors que le gouvernement israélien*, dit-il, *poursuit une politique d'hostilité extrêmement agressive à l'égard du peuple palestinien, nous ne pouvons logiquement espérer des Palestiniens une attitude qui ne serait pas de la même nature.* » Il reconnaît que la fameuse charte palestinienne, qui préconise la destruction de l'Etat d'Israël, constitue un des « *obstacles psychologiques* » majeurs dans la voie d'un règlement, mais pense qu'il serait « *peu réaliste* » de s'attendre que les Palestiniens modifient ce document « *tant qu'Israël continuera de proclamer de la manière la plus officielle que les Palestiniens n'ont aucun droit, qu'ils ne seront jamais autorisés à déterminer leur propre avenir et que leur direction politique ne sera jamais reconnue* ». « *Ce que nous essayons de faire*, dit-il, *c'est de trouver une formule qui permettrait aux deux parties de modifier leurs positions négatives simultanément.* »

L'initiative européenne, qui avait à l'origine pour objectif de rendre le texte de la résolution 242 du Conseil de sécurité acceptable pour les Palestiniens, représentait pour nous « *une lueur d'espoir* », ajoute M. Peled, qui précise que si l'O.L.P. était amenée à accepter formellement cette résolution une telle éventualité aurait naturellement annulé la charte « *parce que la résolution 242 spécifie clairement dans son énoncé que tous les pays du Proche-Orient ont le droit de vivre en paix et en sécurité* ».

Un tel développement, souligne M. Peled, aurait forcé les dirigeants de Jérusalem à faire un geste d'apaisement « *d'une manière ou d'une autre* » en direction des Palestiniens. « *Nous avons donc attendu avec anxiété les résultats de la conférence de Venise. Ses décisions ne sont pas mauvaises, mais elles ne vont pas suffisamment loin et ne prévoient pas une action dans le cadre des Nations unies. Nous devons donc faire quelque chose pour persuader, à défaut des Européens, d'autres intermédiaires à amener le Conseil de sécurité à proclamer sans équivoque que la résolution 242 s'applique également à la nation palestinienne. Ceci, je l'espère, permettrait à l'O.L.P. de souscrire à cette résolution, ce qui pourrait mettre fin à l'impasse actuelle.* »

« Le refus de voir les vérités »

M. Peled regrette les dernières résolutions « dures » adoptées par le congrès du Fath à Damas, mais affirme qu'il n'en a pas du tout été surpris. « *Au cours des derniers mois*, dit-il, *nous avons tout fait en Israël pour durcir la position des Palestiniens. Nous avons déporté les deux maires de Cisjordanie les plus dévoués à la paix et à la modération sans aucune justification, sous le prétexte fallacieux qu'ils étaient responsables d'un meurtre. Nous avons laissé la terreur juive s'exercer dans les villes et villages palestiniens et attenter à la vie de trois de leurs maires.* »

M. Peled trouve néanmoins que certaines des résolutions du congrès du Fath, notamment celle rappelant une décision antérieure autorisant la direction de l'O.L.P. à accepter la création d'un Etat national palestinien aux côtés d'Israël, sont « *encourageantes* », car elles contredisent la résolution de Damas appelant à la destruction de l'Etat d'Israël. « *Mais je dois admettre très franchement* ajoute-t-il, *que les dernières résolutions du Fath sont régressives et rendent notre tâche beaucoup plus difficile.* »

Evoquant l'avenir de la démocratie en Israël, M. Peled se montre très pessimiste. « *non par suite de l'apparition du phénomène du terrorisme juif, mais parce que ce terrorisme est appuyé officieusement par le gouvernement. Les membres du Goush Emounim sont organisés sur une base militaire, et l'armée leur fournit des armes, des munitions et des explosifs. Leurs actes demeurent impunis et j'ajouterai même que nul ne songe à rechercher les coupables, qui semblent agir avec la bénédiction des autorités. Cela signifie que les décisions importantes concernant la Cisjordanie et les Palestiniens ne sont pas prises par la Knesset ou par le gouvernement, mais par un organisme non gouvernemental* [le Goush Emounim] *qui ne s'estime pas responsable devant la nation, mais uniquement devant Dieu et qui place le gouvernement devant une succession de faits accomplis. Cette situation constitue, à n'en pas douter, le début de la dégradation du système démocratique tout entier en Israël, car il est de notoriété publique que les extrémistes sont appuyés par le chef d'état-major de l'armée et par le premier ministre personnellement* ».

L'ancien général estime que le Goush Emounim a réussi, avec l'appui des militaires, à se créer une « *base d'opération autonome* » constituée par les colonies d'implantation, situées en dehors d'Israël, qui échappent ainsi à « *tout contrôle légal* ». « *En effet, le gouvernement militaire qui administre les territoires s'occupe des Palestiniens et non des Israéliens. D'autre part, les militants du Goush Emounim, ne résidant pas à l'intérieur d'Israël, ne tombent pas sous la juridiction de la loi israélienne, ce qui leur permet de contourner la loi.* »

M. Peled estime que, malgré toutes les vicissitudes que rencontre le gouvernement de M. Begin, ce dernier fera tout son possible pour terminer son mandat, qui vient à expiration en octobre 1981, « *parce qu'il est un visionnaire, qui a un objectif précis qu'il ne cache d'ailleurs pas : il veut parachever la colonisation de la Cisjordanie et de Gaza, donner aux colonies un statut légal, afin qu'aucun gouvernement futur ne puisse défaire ce qu'il est en train de faire. Il entend ainsi placer ses éventuels successeurs devant le fait accompli. Il agit comme un homme motivé par des visions divines, et les ministres qui sont restés dans son gouvernement — après le départ de MM. Dayan et Weizman — sont tous des « derviches » et non des hommes politiques, dans le sens propre du mot. Leur comportement est d'ailleurs hautement significatif : ils voient l'économie du pays tomber en ruine, l'isolement international d'Israël s'accentuer, les négociations avec l'Egypte se dégrader et, malgré cela, ils affirment que « tout va bien » et que seuls les peureux et les lâches sont saisis de panique* ».

« *Je suppose que, avec ce genre de vision et avec le refus total de voir des vérités qui sautent pourtant aux yeux, le gouvernement de M. Begin peut encore survivre, car la loi l'autorise à rester au pouvoir ; et je ne pense pas que qui que ce soit, en Israël, puisse suggérer le recours à des moyens illégaux, afin de précipiter le départ de M. Begin, à moins que les activité du Goush Emounim n'incitent certains à envisager une telle éventualité. Il existe pourtant des signes indiquant que certaines organisations commencent à penser que, si le Goush Emounim continue ce genre d'activités, elles devront le contrer d'une façon ou d'une autre. Mais j'espère que tout cela ne finira pas par une guerre civile et que le premier ministre sera légalement éliminé à la fin de son mandat, car il est maintenant certain qu'il ne sera pas réélu en 1981. Nous nous trouvons face à une situation triste et pénible. Mais, tant que nous continuerons à penser en termes de moyens constitutionnels, je crains fort que nous ne soyons obligés de supporter M. Begin jusqu'au jour où il quittera le pouvoir, conformément aux lois en vigueur.* »

Propos recueillis par
JEAN GUEYRAS.

CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de réfugiés politiques israéliens en France

Nous avons reçu de M. A. Barzilai, conseiller de presse à l'ambassade d'Israël à Paris, la lettre suivante :

Dans votre numéro du 5 avril 1980, un encadré *142 808 réfugiés politiques*, faisant partie de l'article intitulé *La France reste une terre d'asile*, et signé Bertrand Le Gendre, le chiffre de sept Israéliens *se trouvant en état de réfugiés* politiques en France, a été avancé.

Après avoir procédé à une vérification auprès de l'administration française, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides nous a fait la déclaration suivante : « *Le gouvernement français n'admet pas qu'un ressortissant israélien puisse se prétendre persécuté et réclamer la qualité de réfugié politique.* »

[Le chiffre de sept réfugiés politiques israéliens nous avait été communiqué, comme les autres statistiques de cet article, par le ministère des affaires étrangères. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides, que nous avons interrogé, confirme qu'il s'agit d'une erreur, dont nous prions le gouvernement israélien de nous excuser.]

Egypte

La proclamation de l'« état d'urgence » à la frontière libyenne

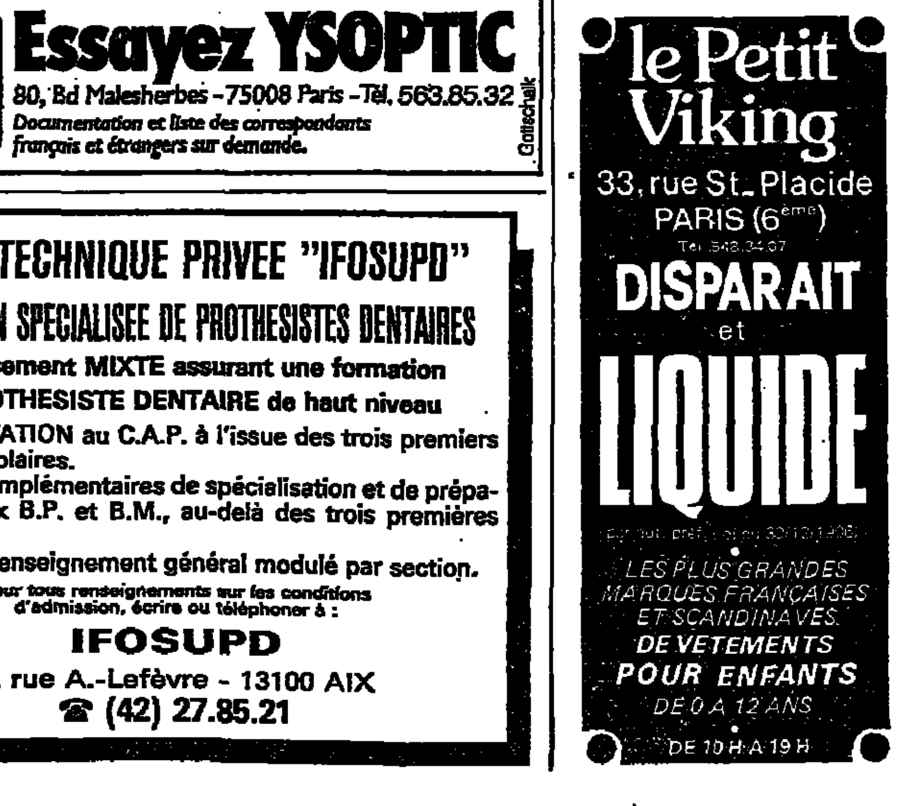
MOSCOU ACCUSE LE CAIRE DE PRÉPARER UNE NOUVELLE GUERRE CONTRE TRIPOLI

La radio de Tripoli a affirmé, mardi 17 juin, que la décision du président Sadate de décréter l'« état d'urgence » à la frontière libyenne (*le Monde* du 18 juin) avait été prise « sur l'ordre des Américains ».

A Moscou, l'agence Tass a pris parti ouvertement, mardi, en faveur de Tripoli, en accusant le Caire de « *bellicisme* » et d'« *intention d'agir en agresseur* ».

Sous le titre « *Le Caire joue avec le feu* », l'agence soviétique a estimé que la situation actuelle ressemble à celle de juillet 1977, ou « *l'armée égyptienne s'était livrée à une agression non provoquée contre la Libye* ». L'agence a souligné que le récent discours du colonel Kadhafi, invoqué officiellement comme raison de la concentration des troupes à la frontière, « *n'est qu'un prétexte* » et que les « *préparatifs de guerre se poursuivaient en cachette* » bien avant. « *Le régime de Sadate*, a affirmé Tass en conclusion, *cherche à trouver une issue à la profonde crise politique et économique dans laquelle il a acculé le peuple égyptien, en faisant brandir les armes.* »

Au Caire, le Parlement égyptien a entériné, mardi, le projet de loi rétablissant l'état d'urgence à la frontière libyenne. Le président Sadate, pour sa part, a minimisé la portée de cette mesure en affirmant qu'il n'était nullement préoccupé par les menaces du colonel Kadhafi et que le rétablissement de l'état d'urgence aux frontières égypto-libyennes ne constituait qu'une simple « mesure préventive ». — *(A.F.P.)*



L'Iran et l'U.R.S.S. entendent relancer leur coopération économique

La neuvième session de la commission permanente soviéto-iranienne pour la coopération économique et technique s'est ouverte le mardi 17 juin à Moscou en présence de MM. Skatchkov, président du comité d'Etat pour les relations économiques extérieures, et Reza Salimi, ministre iranien de l'économie et des finances.

La signature en mai dernier à Téhéran d'un protocole d'accord, nous signale notre correspondant à Moscou, confirme la volonté des deux gouvernements de relancer une coopération déjà étroite sous le régime du chah. Les deux parties voudraient développer notamment un réseau de transports ferroviaire et maritime (sur la mer Caspienne) pour permettre à l'Iran d'échapper à un éventuel blocus de ses ports méridionaux.

L'autre point à l'ordre du jour est la reprise des négociations sur la livraison de gaz naturel qui est la seule monnaie d'échange des Iraniens. Jusqu'à la révolution islamique, l'U.R.S.S. recevait environ 10 milliards de mètres cubes de gaz par an, destinés essentiellement à ses républiques du Caucase. Les négociations ont été suspendues au mois de mars dernier après que les Soviétiques eurent refusé d'accepter le nouveau prix exigé par les Iraniens. Ceux-ci demandaient 3,63 dollars par million de B.T.U. (1) contre 60 cents auparavant.

Téhéran rapatrie son or de Grande-Bretagne

D'autre part, selon le *Financial Times*, qui s'appuie sur les statistiques douanières officielles, l'Iran aurait, au cours des quatre derniers mois, discrètement rapatrié à Téhéran 13,4 tonnes d'or jusqu'alors déposées en Grande-Bretagne. Certains estiment que, en agissant ainsi, l'Iran tente de mettre ses avoirs à l'abri d'éventuelles sanctions financières liées à l'affaire des otages américains. Pourtant, on rappelle à Londres que la Grande-Bretagne s'était refusée à suivre les Etats-Unis et l'Europe dans la voie des sanctions et en avait, en tout cas, donné une interprétation très limitée. De fait, dans un mouvement apparemment contradictoire, la Banque centrale de Téhéran, qui détient au total 120 tonnes de métal jaune (environ 2,3 milliards de dollars aux cours actuels), aurait tout récemment transféré vers la Grande-Bretagne un montant « *non négligeable* » de ses réserves officielles de change, évaluées à quelque 15 milliards de dollars fin 1979.

Le quotidien britannique assure que d'autres pays occidentaux, dont la France, se sont vu ordonner de transférer l'or iranien détenu dans leurs coffres à Téhéran. Les mouvements de comptes étrangers ouverts dans les livres de la Banque de France étant tout naturellement couverts par le secret, il est impossible de vérifier l'information à Paris. Toutefois, certains milieux spécialisés dans les transactions internationales de métal jaune considèrent qu'une telle opération n'aurait rien d'étonnant. La défiance à l'égard de certains établissements bancaires occidentaux, depuis l'affaire du gel des capitaux iraniens en novembre dernier, serait telle que de nombreux Etats africains procéderaient eux aussi au rapatriement de leurs avoirs en or à l'étranger.

● *Nouvelles exécutions.* — Cinq hommes et une femme ont été exécutés mercredi matin à la prison de Qasr (est de Téhéran), après avoir été reconnus coupables de trafic de stupéfiants. Les six personnes ont été passées par les armes après sentence rendue par l'ayatollah Khalkhali, qui a pris en main tous les dossiers de la drogue. D'autre part, la radio a annoncé que « *trois bandits ont été pendus dans la province de Kermanchah, dans l'ouest du pays* ». — *(A.F.P.)*

(1) British Thermal Unit.

LES ENTRETIENS DU ROI HUSSEIN A WASHINGTON

Le président Carter rend un hommage implicite à l'Europe des Neuf

De notre envoyé spécial

Washington. — « *Parfois nos deux nations ne sont pas d'accord quant aux moyens d'atteindre un but, mais nous sommes pleinement d'accord dans notre engagement vers ce but : la réalisation de tous les droits du peuple palestinien et la sécurité d'Israël.* »

En portant ainsi, mardi soir 17 juin, un toast au roi Hussein, le président Carter, tout en exprimant le scepticisme qui marque la visite du souverain jordanien à Washington, rendait un hommage implicite à l'Europe des Neuf. Le président des Etats-Unis inscrit, *en effet, d'une façon indissociable* dans la même phrase les droits du peuple palestinien (et quand il dit tous les droits — « *The full rights* » — il est difficile d'imaginer qu'il exclut le droit des Palestiniens de déterminer leur propre avenir) et les droits des Israéliens.

La nécessité de faire coïncider le respect des droits des uns et des autres, qui est l'essentiel de la position française et de la position européenne sur le Proche-Orient telle qu'elle est exprimée dans la déclaration de Venise, était jusqu'à présent presque toujours ignorée ici. D'autres indices, officieux ou officiels, indiquent que la déclaration des *Neuf* a tenu une place appréciable dans les premières conversations que le roi Hussein a eues avec M. Carter.

« *L'accent a été mis*, a déclaré M. Powell, porte-parole de la Maison Blanche, *sur l'objectif d'une paix globale* » et « *un règlement comportant la dignité, la sécurité et la justice pour tous* ». Cette invocation de la « justice » n'est pas fréquente dans les textes diplomatiques, mais se trouve dans la déclaration de Venise pour réclamer la « *reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens* ».

Cette première journée d'entretiens américano-jordaniens a cependant été assez difficile. Dans leurs propos publics, et d'après ce qu'ont rapporté les porte-parole, le roi et le président ont insisté sur le fait que *seuls leurs objectifs étaient communs* et qu'ils en avaient discuté « *avec la plus grande franchise* ». « *Nos entretiens ont été bien meilleurs que prévu à cause de leur franchise* », a même dit M. Carter dans son toast, en soulignant, comme s'il tenait à éviter de le compromettre, que le roi n'avait « *rien cédé du tout de ses principes fondamentaux* ».

L'entretien a permis d'« *éclaircir l'atmosphère* », a dit pour sa part M. Powell, en indiquant que le roi et le président avaient fait un « *tour d'horizon stratégique* » de « *tous les endroits où ça va mal* ».

Personne, en tout cas, ne croit ici que le roi Hussein puisse adhérer, sous une forme ou sous une autre, au processus américano-égypto-israélien dit « de Camp David ». Cela ne vaudrait pas la peine d'être mentionné si M. Carter n'avait fait semblant d'y croire en déclarant vendredi, avec une certaine candeur, qu'il « *userait de son pouvoir de persuasion* » pour entraîner la Jordanie dans cette voie. Cette constatation était d'autant plus surprenante que le secrétaire d'Etat, M. Muskie, avait évoqué *le cas contraire trois jours plus* tôt et que le roi Hussein avait ajourné sa visite d'abord prévue pour avril, afin de prendre ses distances à l'égard de MM. Sadate et Begin venus à Washington ce mois-là.

Difficultés avec l'Arabie Saoudite

Ce n'est pas seulement avec le camp jordanien que M. Carter a du fil à retordre. Le sénateur Church, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et le sénateur Stone, qui préside le sous-comité spécial sur le Proche-Orient, invoquant les assurances données à Israël, se sont élevés mardi contre une demande de l'Arabie Saoudite de transformer soixante avions de combat F-15 (les avions les plus modernes fabriqués aux Etats-Unis) commandés en 1978. Il s'agirait de doubler le rayon d'action de ces appareils et de les équiper de missiles air-sol au lieu de missiles air-air, ce qui les rendrait beaucoup plus dangereux pour Israël.

Dès que le département d'Etat eut confirmé la demande saoudienne, l'ambassadeur d'Israël, M. Evron, lui a immédiatement téléphoné pour rappeler que son pays serait la seule cible possible d'avions ainsi équipés.

Cependant les Saoudiens ont, sans parler du pétrole, quelques moyens de persuasion. Les Etats-Unis souhaiteraient en effet passer avec l'Arabie Saoudite un accord pour obtenir d'importantes facilités aériennes pour surveiller la région du Golfe, comparable à celui qu'ils ont passé la semaine dernière avec l'Egypte. Tout en assurant qu'aucune décision ne serait prise sans consultation du Congrès, M. Powell a déclaré à ce sujet : « *Nous sommes sensible aux besoins de la sécurité régionale, spécialement à la suite de l'invasion soviétique de l'Afghanistan.* » M. Brown, secrétaire américain à la défense, se rendra le 26 juin à Genève pour en discuter avec son collègue saoudien.

M. D.

Les États-Unis et l'enjeu iranien

III. — L'impossible enquête

par ÉRIC ROULEAU

Le ressentiment populaire iranien contre les Etats-Unis se nourrit de la très longue collaboration entre la police secrète impériale (SAVAK) et la C.I.A. ainsi que du soutien que Washington a toujours accordé au régime déchu. Aux Etats-Unis mêmes, la « perte » de l'Iran donne lieu à un vaste débat qui fait apparaître les erreurs et les faux calculs commis par une administration incapable de mesurer l'audience de l'imam Khomeiny (« le Monde » des 17 et 18 juin).

Un mystère entoure certains des aspects du comportement du président Carter depuis le début de l'affaire des otages. Pourquoi a-t-il autorisé le retour du chah aux Etats-Unis, contre l'avis de nombre de ses collaborateurs ? *« Pour des raisons humanitaires »*, avait-il répondu. Or une correspondance *confidentielle*, retrouvée dans les archives de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran, indique que le département d'Etat cherchait depuis plusieurs mois le moyen d'accorder l'asile à l'ancien souverain, sans jamais toutefois évoquer sa maladie. Les médecins de Mohamed Reza Chah *ont*, depuis, témoigné que le cancer dont il est atteint ne revêt pas la forme la plus grave de cette maladie. En *tout cas*, il aurait pu être soigné ailleurs qu'à New-York.

Le président Carter n'ignorait pas les risques qu'il prenait. Ses représentants à Téhéran, ainsi que leurs interlocuteurs au département d'Etat, avaient prédit de violentes réactions en Iran, plus précisément l'occupation de l'ambassade et la prise d'otages. Dans cette éventualité, des mesures exceptionnelles de sécurité avaient été arrêtées mais, pour des raisons obscures, négligées.

Autre énigme : pourquoi le chef de la Maison Blanche a-t-il accepté de négocier la libération des *otages* ? S'il *s'agissait* d'un *« chantage »* exercé par les *« terroristes »* il aurait fallu sinon riposter aussitôt par la force, du moins refuser tout dialogue avant que les ravisseurs ne renoncent à *« violer le droit international »*. A l'inverse, si l'on refuse de transiger, c'est que l'on estime pouvoir consentir des concessions à l'adversaire. Or il est apparu, au cours de plusieurs mois de contacts, de tractations et d'*« accords »* en trompe-l'œil, que Washington ne voulait ou ne pouvait satisfaire aucune des revendications iraniennes, ni celles de l'imam Khomeiny, ni celles, plus modérées, du président Bani Sadr.

L'exigence du « guide de la révolution », qui n'a cessé de formuler dès le premier jour, était d'emblée *inacceptable* : l'extradition du chah. Intransigeante, la position de l'imam a au moins le mérite de la cohérence : puisque les Etats-Unis refusent *« en dépit des lois internationales »*, de livrer un *« criminel »* à la justice, aucune négociation n'est possible, décrète-t-il. Ainsi interdit-il aux membres du gouvernement et du Conseil de la révolution de prendre langue soit avec des Américains, soit avec des médiateurs, fussent-ils des amis de la république islamique, comme les Palestiniens de l'O.L.P.

Ce postulat établi, l'imam laisse faire MM. Bani Sadr et Sadegh Ghotbzadeh tour à tour ministre des affaires étrangères, qui ne partagent ni sa profonde méfiance à l'égard des Etats-Unis ni son scepticisme quant à la possibilité d'un compromis. En outre, ils ont des intérêts convergents avec le président Carter : tous trois sont en conflit avec les étudiants islamiques qui détiennent les otages et qui constituent à leurs yeux un *« centre du pouvoir »* qu'il convient de liquider.

Le refus de Washington

Ils imaginent donc des solutions successives tenant compte tout à la fois de l'objectif des Etats-Unis (la libération des diplomates détenus) et des motivations de l'imam. Ce dernier serait persuadé que Washington n'aurait pas perdu l'espoir de rétablir Mohamed Reza Chah sur le trône. Il ne *s'expliquerait* pas autrement l'admission du chah aux *Etats-Unis*, son refus d'abdiquer, même en faveur de son fils (il avait quitté l'Iran pour *« des vacances »)*, le fait encore qu'il continue de bénéficier de la protection américaine, tout autant qu'une foule d'opposants royalistes qui complotent contre la république islamique. Selon le raisonnement qu'on lui prête, le « guide de la révolution » tiendrait moins à punir physiquement le chah qu'à faire son procès et celui de ses alliés américains, comme moyen d'écarter définitivement le danger d'une restauration.

Telles sont les prémisses des divers projets de règlement que MM. Bani Sadr et Ghotbzadeh *tentent, mais en vain, de faire* aboutir. Le « projet McBride » (présenté par l'ancien chef de la diplomatie irlandaise) stipule que la libération des otages devrait précéder le jugement par contumace de l'ancien dictateur. Mais les responsables américains repoussent *l'idée* du procès en *estimant* qu'il constituerait un *« dangereux précédent »* pour d'autres chefs d'Etat déchus. Washington ne donne pas suite non plus à une proposition de M. Bani Sadr aux termes de laquelle les Etats-Unis admettraient leur responsabilité dans les *méfaits* du régime impérial, s'engageraient à ne plus s'ingérer dans les affaires intérieures iraniennes et à ne plus faire obstacle à l'extradition du chah ainsi qu'à la restitution de sa fortune.

Curieusement, le président Carter a donné son agrément à la formule élaborée par MM. Kurt Waldheim et Ghotbzadeh, qui ne prévoyait pas explicitement la libération des détenus américains. Elle offrait l'avantage, supérieur à ses yeux, d'exclure le procès du chah et des Etats-Unis. La commission de l'ONU, qui s'était rendue en Iran en mars dernier, était en effet chargée de favoriser une *« solution de la crise »* en enregistrant notamment les *« griefs »* des deux parties. Il ne s'agissait selon l'un de ses membres, le Syrien Adib Daoudi, *« ni d'une commission d'enquête ni d'un grand jury et encore moins d'un tribunal »*. C'en était assez pour que l'imam Khomeiny, à la faveur d'un prétexte, fasse avorter un projet qui lui parut être le fruit d'une *« ruse »* américaine.

Le départ du chah du Panama pour l'Egypte, en mars dernier, quelques heures à peine avant que l'Iran ne puisse déposer le dossier justifiant son arrestation, devait confirmer les suspicions de l'imam quant au *« double jeu »* de Washington. Malgré l'influence décisive qu'ils exercent sur le général Torrijos, l'homme fort du Panama, les responsables américains se déclarèrent impuissants à empêcher le souverain de partir. Mais c'est à bord d'un avion affrété par les soins de l'un des proches *collaborateurs* du président Carter que Mohamed Reza chah a été conduit en Egypte...

Les choses, désormais, étaient claires : les Etats-Unis, comme devait nous le confirmer une haute personnalité de la Maison Blanche, n'allaient à aucun prix permettre qu'une enquête sérieuse soit ouverte sur le chah ou admettre une quelconque responsabilité dans les méfaits du régime impérial.

Le Congrès, pourtant si prompt à relever le moindre écart de l'administration, observe, en la matière, une attitude identique à celle du gouvernement, comme devait le démontrer l'aventure don quichottesque du député George Hansen. Le représentant républicain de l'Idaho, un conservateur, s'était rendu de son propre chef en décembre dernier à Téhéran, pour favoriser la libération des otages. Il en revient choqué de ce qu'il a appris des violations des droits de l'homme, des abus économiques, de la corruption de l'ancien régime, auxquels s'étaient associés certains de ses concitoyens. Il demande l'ouverture d'une enquête, non pas tant, dit-il, pour apaiser les Iraniens que pour défendre l'honneur de l'Amérique, ainsi que ses traditions morales et démocratiques.

« Nous avons le droit de savoir comment notre gouvernement dépense l'argent du contribuable », plaide-t-il. Des membres de son parti, la plupart de ses collègues, certains journaux, l'ignorent, le tournent en ridicule en l'accusant de rechercher une notoriété abusive. Les documents qu'il présente au Congrès, à la commission bancaire (dont il est membre), à celle de la sécurité, une campagne de pétitions invitant les parlementaires à *« faire toute la lumière »* sur les origines de la crise des otages, ne parviennent pas à ébranler les élus du peuple. Interrogé à ce propos, le président de la commission des affaires étrangères, M. Clement Zablocky, nous déclare : *« Les griefs iraniens sont infondés et, même s'ils l'étaient, nous avons pris la décision de ne pas les vérifier avant la libération des otages. Nous ne céderons pas au chantage. »*

Les risques d'un « Irangate »

« Une enquête, nous déclare pour sa part M. Hansen, *ferait éclater un gigantesque scandale bien plus grave et dévastateur que celui du Watergate, compromettrait tant de personnalités que la classe politique n'a pas intérêt à mettre sur le tapis la question de savoir qui a perdu l'Iran. »* D'où, selon lui, la solidarité, virtuellement sans faille, dont bénéficie M. Carter pour étouffer dans l'œuf l' *« Irangate »* qui aurait pu, par voie de conséquence, contribuer à une solution pacifique de la crise irano-américaine.

Certains journaux ont évoqué, en guise de comparaison, l'affaire du *Pueblo*, ce navire américain qui effectuait, en janvier 1968, une mission d'espionnage au large de la Corée du Nord. Interceptés, les membres de l'équipage furent pris en otages par les autorités de Pyongyang. Après onze mois de tractations infructueuses, le président Johnson avait fini par accepter les conditions des ravisseurs : il admit, dans un document écrit, la culpabilité des Etats-Unis, *présenta ses excuses, et obtint* la libération des détenus. Toute analogie avec le cas de l'Iran, disent les officiels, serait fausse et dangereuse. Les exigences de Khomeiny, en effet, risquent de remettre en cause tout à la fois les valeurs de la société américaine et le type de relations qu'entretiennent les Etats-Unis avec un certain nombre de pays du tiers-monde.

On imagine mal le président Carter, en pleine campagne électorale de surcroît, soumettre à un minutieux examen sa politique ainsi que celle de ses six prédécesseurs, démocrates ou républicains, à l'égard des Pahlevi. Le chef de la Maison Blanche refuse même de se désolidariser du coup d'Etat de la C.I.A., qui rétablit, en 1953, le chah sur son trône. A tel point que le livre écrit à ce sujet par M. Kim Roosevelt, qui organisa la conjuration, a été retiré de la circulation peu après sa publication ce printemps.

L'étroite collaboration de l'agence américaine de renseignements avec la Savak est également sujet tabou à Washington. Autrement ne risquerait-elle pas d'être accusée, selon les termes du sénateur Edward Kennedy, d'avoir contribué à *« l'instauration de l'un des régimes les plus violents dans l'histoire de l'humanité, qui se livrait au terrorisme et bafouait les droits de l'homme »* ?

« Des relations incestueuses et parfois illégales »

Une enquête obligerait non seulement les responsables de la C.I.A., mais aussi M. Henry Kissinger et son successeur à la tête du Conseil national de sécurité, M. Zbigniew Brzezinski, à s'expliquer sur l'autorisation secrète donnée à la Savak d'opérer librement sur le territoire américain, de surveiller, de harceler des milliers d'étudiants iraniens. Comment justifiera-t-on le silence observé devant le projet d'assassinat, conçu en 1976, par la police secrète du chah, d'un citoyen américain d'origine iranienne, M. Nasser Afshar, que la C.I.A. et le Département d'Etat avaient omis d'alerter ? L'assistance fournie ou l'asile accordé à nombre d'agents du régime impérial, dont certains sont coupables de crimes atroces ? Le cas du général Reza Razmi, ancien membre de la Savak, n'est pas exceptionnel. Chef de la police à Qom, il avait fait massacrer en janvier 1978 des centaines de personnes ; responsable de la sécurité à Abadan, il a été accusé d'avoir fait incendier, en août de la même année, le cinéma Rex, provoquant ainsi la mort de quelque quatre cents spectateurs. Reza Razmi vit aujourd'hui, en *toute quiétude*, en Californie, grâce à de faux papiers qui lui ont été délivrés par les autorités américaines. Une demande d'extradition présentée par le gouvernement iranien à l'automne dernier, avant l'affaire des otages a été rejetée.

Les services de sécurité des deux pays n'étaient pas les seuls à entretenir des *« relations incestueuses et parfois illégales »*, selon le mot de M. George Hansen. La banque, le monde des affaires, celui de la politique et de l'administration, d'ailleurs enchevêtrés, ne sortiraient pas non plus indemnes d'une éventuelle enquête. Plutôt que de créer un lobby officiel, dûment enregistré comme l'exige la législation américaine, le régime impérial s'était, plus habilement, attaché les services rétribués, à divers titres, de parlementaires, d'officiers supérieurs à la retraite, d'anciens ministres, de banquiers, d'universitaires, d'influents journalistes.

Dans des documents fournis par les autorités de Téhéran, dans des enquêtes menées en Iran et en Amérique, notamment par le *Washington Post* et le *New York Times*, dans les multiples interventions faites par M. George Hansen devant le Congrès, les noms de personnalités qui auraient bénéficié de la manne des Pahlevi ont été cités, entre autres : M. Henry Kissinger, M. David Rockefeller, l'ancien vice-président de la République, M. Spiro Agnew, l'ex-ministre des *affaires étrangères, M. William* Rogers, le ministre des finances, M. William Miller, M. Bradley, maire de Los Angeles ; M. Pierre du Pont, gouverneur du Maryland ; le député Larry MacDonald ; M. John MacCloy, ancien gouverneur de la Banque mondiale, et *même* l'ancien président Gerald Ford.

Beaucoup d'entre eux, comme Mme Javits, l'épouse du sénateur, tiraient d'importants bénéfices matériels sans se rendre compte sans doute que leur notoriété et leurs relations servaient au chah à créer un précieux réseau d'amitiés durables

Celles de MM. Rockefeller et Kissinger, en tout cas, ne se sont pas démenties. Le patron de la Chase Manhattan Bank et l'ancien chef de la diplomatie ont admis avoir entrepris, l'été dernier, de multiples démarches auprès de l'administration en faveur du retour en Amérique de l'ancien dictateur iranien. Certains, comme l'ancien sous-secrétaire d'Etat, M. George Ball, les ont accusés d'avoir exercé d' *« odieuses pressions »* sur le président Carter, sans pour autant ignorer les risques que celui-ci prendrait. D'autres soutiennent qu'ils cherchaient délibérément à déclencher la crise pour mieux défendre les intérêts confondus des Etats-Unis et de la Chase Manhattan Bank.

Prochain article :

LES PARIS SONT OUVERTS

● RECTIFICATIF. — Dans le premier article de la série « Les Etats-Unis et l'enjeu iranien », (*le Monde* du 17 juin), il fallait lire au début du huitième paragraphe : « M. Carter ajoutait avec la même imprudence » et non « impudence ».

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DE M. CARTER EN EUROPE

L'« euroneutralisme » est au cœur des préoccupations américaines

M. Carter quitte les Etats-Unis, jeudi 19 juin, pour effectuer une tournée européenne. Le président des Etats-Unis se rendra d'abord à Rome puis à Venise où il participera dimanche et lundi, 22 et 23 juin, au sommet des pays industrialisés. Il visitera ensuite Belgrade, Madrid et Lisbonne.

De notre envoyé spécial

Washington. — Art Buchwald, journaliste américain connu des deux côtés de l'Atlantique, donnait récemment à M. Muskie, dans le *Washington Post*, ce qu'il intitulait *« une leçon de diplomatie ». « S'il avait vraiment voulu que la France ne participe pas aux Jeux olympiques*, explique-t-il, *le secrétaire d'Etat aurait dû prendre M. François-Poncet à part (les Français aiment beaucoup les cachotteries) et lui dire : Nous tenons à ce que les Français aillent à Moscou, parce que nous pensons que vos athlètes sont les seuls qui puissent battre les Russes.* » De même aurait-il dû encourager *« Valéry à rencontrer Leonid ». « M. Muskie doit apprendre*, explique Art Buchwald, *ce que tous les touristes qui sont allés à Paris savent : si vous voulez que les Français fassent quelque chose, il faut leur demander de faire le contraire.* » Simultanément, le *New York Times* publiait une chronique de la même veine de Russel Baker intitulée : *« Comment déjouer les ruses gauloises »*.

A en juger par la presse, qui reflète beaucoup plus ce que pense la classe politique que l'Américain moyen (celui-ci ne manifeste aucune animosité contre les Français et les produits français, bien au contraire), l'opinion américaine est faite une fois pour toutes : la France est incorrigible et irrécupérable.

Dans le dernier numéro du mensuel *Commentary*, M. Walter Laqueur, qui dirige à l'université de Georgetown de Washington le Centre de recherches sur les études internationales, écrit que *« la mentalité de Vichy »* est sous-jacente sous *« la phraséologie post-gaulliste ». « La fierté nationale et une sagesse supérieure*, écrit-il, *ne servent qu'à couvrir l'anxiété et le défaitisme qui s'étendent sur Paris dès qu'un vent froid souffle de l'Est et que les producteurs de pétrole font entendre des bruits menaçants.* » La politique française, écrit-il encore, n'est inspirée que par le *« cynisme »*, un esprit de *« petit boutiquier »* et la *« rationalisation de la faiblesse »*.

Si de tels jugements sur la France ne sont pas nouveaux — encore qu'ils s'expriment rarement avec autant de virulence, — les Américains découvrent aujourd'hui que la *« perversité »* des Français gagne du terrain dans toute l'Europe. La presse américaine s'interroge nerveusement sur les *« alliés rebelles » (New York Times)* et sur ce que Walter Laqueur appelle l'*« Euroneutralisme »*. L'Europe, selon ce dernier, est en train de *« s'auto-finlandiser »* (expression dont l'auteur serait M. Brzezinski, conseiller de M. Carter), c'est-à-dire de *« subordonner volontairement son ordre politique aux intérêts et aux souhaits de l'Union soviétique »*.

La Grande-Bretagne, il est vrai, bénéficie toujours d'une indulgence certaine. Mme Thatcher est une vedette télégénique. Son franc-parler fait recette, et les mauvaises farces qu'elle joue à ses partenaires de la Communauté sont plutôt inscrites à son crédit.

C'est à peine si on s'est aperçu ici que les Britanniques avaient décidé avant les Français d'aller aux Jeux de Moscou, et que le gouvernement de Londres sabote sans ménagement une bonne part des sanctions européennes contre l'Iran. A quelle campagne de presse n'aurait-on pas assisté si la France se permettait un tel manquement à la « solidarité atlantique » ? Cependant, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, avec sa diplomatie indépendante dans l'affaire afghane et surtout au Proche-Orient, où il s'entend à merveille avec les insupportables Français, commence à agacer franchement l'Amérique officielle.

L'Italie recueille quelque faveur ; aucune occasion n'est manquée de faire l'éloge de M. Cossiga qui, en décembre, a accepté les nouveaux euro-missiles sans tergiverser. Mais chacun sait que la fragilité et l'instabilité de l'Italie interdisent qu'on puisse miser sur elle.

Le pays qui inquiète sérieusement est l'Allemagne fédérale. Il n'est pas de jour où les journaux les plus influents ne mettent en vedette le « refroidissement » des relations germano-américaines *(New York Times)*, voire le dédain des Allemands de l'Ouest pour les Etats-Unis *(Washington Post)*. La prochaine visite de M. Schmidt à Moscou, sa suggestion de « geler » le programme des euro-missiles, la perte de confiance envers les Américains révélée par de récents sondages, leur attachement à la détente et à la multiplication des contacts entre les deux Allemagnes, l'indulgence d'une partie du S.P.D., le parti gouvernemental, pour le Kremlin, l'importance du commerce entre la R.F.A. et l'Europe de l'Est sont autant de très mauvaises notes inscrites sur le carnet scolaire du pays jugé jusqu'à présent sans discussion comme « le meilleur élève de la classe atlantique ».

C'est sur ce fond de tableau peu engageant que va se dérouler le sommet de Venise. Il doit être en principe consacré aux questions économiques, mais, qu'il s'agisse de la conjoncture, du système monétaire, de l'énergie, du dialogue Nord-Sud ou du commerce international, personne n'apporte dans ses dossiers de programme prometteur ni de projet imaginatif. Et chacun sait qu'il est impossible d'opérer un redressement économique sérieux sur le terrain mouvant de la crise internationale actuelle, qui affecte les principales sources pétrolières de l'Occident... Soit à sept, soit en plus petit comité, les chefs d'Etat et de gouvernement essaieront donc de coordonner leur action dans le vaste espace — *« le ventre mou de l'Asie »* — *qui va de la Méditerranée orientale* à la péninsule indienne et où se situent les centres des tensions les plus aiguës : le Proche-Orient, l'Iran et l'Afghanistan.

De l'Iran il y a peu à dire. Les Américains, depuis l'échec de leur tentative de sauvetage, attendent, semble-t-il, que l'évolution de la situation intérieure amène à Téhéran un pouvoir cohérent capable d'écouter, de parler et d'agir.

Au Proche-Orient, Européens et Américains viennent de définir leurs positions respectives. Les Européens vont poursuivre leur « initiative », mais il est hautement improbable que Washington bouge si peu que ce soit avant les élections présidentielles.

L'aide de la C.I.A. à la résistance afghane

Reste l'Afghanistan. Depuis l'intervention soviétique, les Américains ont agi dans deux directions :

1°) Les sanctions. — La polémique sur les Jeux olympiques, quelles que soient les opinions, n'a plus qu'un intérêt rétrospectif. Les sanctions céréalières ne semblent pas avoir l'effet escompté. Les Européens ne se sont pas substitués aux Américains comme fournisseurs, mais les Soviétiques ont trouvé jusqu'ici sans grande difficulté, sur le marché mondial, au moins les deux tiers des approvisionnements refusés par Washington. Les Américains insistent pour un embargo technologique. Les Européens ne disent pas non, mais ils estiment qu'il ne peut être efficacement mis en œuvre que s'il se limite strictement à la technologie très avancée, produite par un petit nombre de pays. Un embargo trop étendu serait, comme l'embargo des céréales, aisément contourné. Cette question est en discussion au sein du Cocom, organe de l'O.C.D.E. créé pendant la guerre froide pour contrôler le commerce entre l'Ouest et le monde communiste, et que la détente avait mis en sommeil.

2°) Le renforcement aéronaval américain dans la région du Golfe. — Les Américains ont passé des accords militaires avec Oman et l'Egypte et espèrent en conclure avec d'autres pays. Ils auraient même envisagé de participer à « un accord-cadre politique » dans la région, mais ils l'auraient finalement jugé impraticable.

Dans un premier temps, c'est donc à l'établissement d'une ligne de repli qu'ils se sont employés, donnant l'impression de passer l'Afghanistan par profits et pertes. Puis l'ampleur prise par la résistance afghane aurait fini par infléchir la politique américaine. Selon des indications sérieuses, mais qu'il est, bien entendu, impossible de préciser et de confirmer, la C.I.A. dispose, pour aider les Afghans, de crédits importants dont elle n'a employé qu'une faible partie. Elle se procurerait sur le marché noir mondial, à l'intention de la résistance afghane, des armes légères provenant de préférence des pays communistes. Elle se refuserait en revanche à fournir aux Afghans des armes antichars et antihélicoptères perfectionnées d'origine américaine, qui lui seraient cependant utiles, ceci afin d'éviter de provoquer trop ouvertement les Soviétiques.

La ligne suivie par les Européens à l'égard de l'Afghanistan est sensiblement différente. Sans nier l'intérêt du renforcement militaire américain dans la région du Golfe ni d'un éventuel embargo technologique contre l'U.R.S.S., c'est sur la résistance afghane qu'ils mettent l'accent. Qu'elle s'effondre, et l'armée rouge est installée en Afghanistan pour toujours. Au plan politique les Européens estiment que c'est moins sur l'Occident que devrait s'appuyer la résistance afghane que sur le monde islamique, les bonnes volontés du tiers-monde en général (celle de l'Inde notamment) étant également souhaitées.

Une telle orientation, pour complexe qu'elle soit, aurait un double avantage : d'une part, elle éviterait autant que possible de transformer la crise afghane en une confrontation Est-Ouest directe ; d'autre part, par le biais d'un accord régional avec le retour de l'Afghanistan à la neutralité comme objectif, elle offrirait à l'U.R.S.S. une porte de sortie quand elle se sera rendu compte qu'elle ne peut venir à bout de la résistance.

En fin de compte, beaucoup d'Européens sont persuadés que la crise afghane fournit l'occasion à ne pas manquer d'un rapprochement entre l'Occident et le monde islamique. Les Américains, handicapés à la fois par l'affaire d'Iran et par leur antagonisme vis-à-vis des Palestiniens et autres Arabes, sont mal placés pour favoriser une telle opération, qui équivaudrait pour eux à une « révision déchirante ».

Ils devraient au moins admettre, toutefois, qu'en certaines circonstances il est préférable que les Etats-Unis et l'Europe ne soient pas alignés et jouent des rôles complémentaires. En dépit des prises de position officielles, il ne manque pas dans l'administration de personnalités très haut placées pour le reconnaître en privé. Concluant, le 12 juin, une longue enquête sur les relations euro-américaines, le *Christian Science Monitor* se prononçait pour *« une division du travail : dans les problèmes où le tiers-monde est impliqué, il pourrait être sain de reconnaître que la force entre alliés résulte quelquefois de la diversité »*.

MAURICE DELARUE.

Une « cellule de crise » au Quai d'Orsay

Les locaux, une « suite » au premier étage d'un bâtiment situé dans la cour intérieure du Quai d'Orsay, à proximité immédiate du cabinet du ministre, n'ont pas été encore débarrassés des cartes du Tchad et du plan de N'Djamena, autour desquels les experts du Quai ont mis au point, en mars dernier, l'évacuation de huit cents Français menacés par les combats dans ce pays. La « cellule de crise » du ministère des affaires étrangères a alors fonctionné pour la première fois ici.

Auparavant, on avait essayé de mettre sur pied une organisation *ad hoc*, analogue à celles qui existent depuis plusieurs années dans les capitales étrangères, notamment au département d'Etat, pour répondre aux situations *« inattendues, relativement dramatiques et impliquant un certain nombre d'actions à engager à l'étranger »*, comme devait le préciser M. François-Poncet. Ce fut le cas lors des premiers combats au Tchad, en février 1979, et de la mise à sac de l'ambassade de France en Libye, en février 1980.

Mais le ministre avait tenu à présenter lui-même à la presse, mardi 17 juin, les aménagements pratiques qui viennent d'être terminés : une première salle, dite « de situation », reliée en permanence à l'Elysée, au centre opérationnel des armées et aux divers ministères, et concentrant toutes les informations possibles, aussi bien les télégrammes du Quai d'Orsay que le service des agences de presse et la télévision ; une salle de « réponse au public », équipée de douze téléphones et d'où l'on informera en permanence aussi bien la presse que les familles des Français en difficulté à l'étranger ; une cuisine permettant la distribution de repas sur place au personnel, qui doit pouvoir être mobilisé vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Sous la direction d'un chef de cellule — actuellement M. Pierre Grenier, directeur adjoint des affaires africaines et malgaches, — des représentants du centre d'analyse et de prévision du ministère, du service de presse et de la direction des Français de l'étranger sont les membres permanents de cette organisation. Il s'y ajoutera dans chaque cas des spécialistes de la région concernée par la crise et des représentants d'autres ministères.

Pour les cas qui en valent la peine

La cellule est « activée » par ordre du directeur du cabinet du ministre dans les seuls cas qui en valent la peine : elle n'a pas fonctionné lors de l'irruption de soldats libériens dans l'ambassade de France à Monrovia, parce que l'affaire n'a pas duré assez longtemps ; des événements non politiques, comme l'explosion du camping de Los Alfaques, en Espagne en 1978, auraient, en revanche, justifié sa mise en service, de même que les diverses prises d'otages impliquant des Français, diplomates ou non : c'est là sa principale mission. Elle *« aurait pu être actionnée »*, a indiqué M. François-Poncet, dans le cas de l'Afghanistan. Mais on a renoncé à l'installer en sous-sol, à proximité des locaux du chiffre : ceux-ci sont isolés dans une cage de Faraday pour éviter les indiscrétions, et l'on n'aurait pas pu y recevoir la télévision et d'autres moyens d'information « ouverts ». La cellule est donc vulnérable : la guerre, la vraie, devra être conduite ailleurs...

M. T.

DROITS DE L'HOMME

Selon les « Amis de la République de Chypre »

DEUX MILLE CHYPRIOTES SERAIENT DÉTENUS EN TURQUIE DEPUIS L'INVASION DE 1974

L'Association des amis de la République de Chypre (1) vient de publier un appel en faveur des Chypriotes disparus depuis le débarquement turc de 1974 et l'occupation de la partie nord de l'île par les troupes d'Ankara. Ces Chypriotes seraient au nombre d'environ deux mille, selon l'association, qui écrit : *« Pourquoi donc les autorités turques s'obstinent-elles à nier la détention dans leurs prisons de ces deux mille Chypriotes, et à interdire la venue dans leur pays d'une commission internationale dont la mission serait d'enquêter sur leur sort ?*

» D'abord, il est clair que le gouvernement turc utilise ces disparus comme de véritables otages, dont la sécurité serait compromise en cas de guérilla contre son armée d'occupation à Chypre. De fait, depuis 1974, les autorités chypriotes ont su empêcher toute action armée contre le contingent turc stationné sur leur territoire. D'autre part, lorsque surviendront, dans un avenir plus ou moins proche, des négociations qui aboutiront à une solution définitive de la question chypriote, il est certain que la libération des disparus encore en vie à cette date permettra à la Turquie d'obtenir de nouvelles et substantielles concessions de la part du gouvernement chypriote. Ainsi, depuis près de six ans, des centaines de jeunes gens croupissent dans d'infâmes prisons sans que l'opinion publique mondiale s'intéresse à leur sort. »

(1) 30, avenue du Général-Leclerc, 75014 Paris.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI COMMUNISTE ARGENTIN, M. Geronimo Arnedo, est décédé jeudi 12 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. M. Arnedo dirigeait le P.C.A. depuis 1938. — *(Reuter.)*

Chine

● TROIS CADRES DU PARTI COMMUNISTE ont été condamnés à des peines de six mois à trois ans de prison et exclus du P.C. pour avoir fait subir des sévices à des paysans dans la province de Qinghai, sur le plateau du Tibet, rapporte *le Quotidien du peuple*. Les faits remontent à 1978. Prenant prétexte d'une séance d'étude de la Constitution, les trois responsables avaient ligoté sept paysans, qui s'étaient plaints de la confiscation arbitraire de leurs lopins privés. Ils les avaient contraints de se tenir dans la neige, *« humiliés de façon abjecte »*, puis roués de coups. — *(A.F.P.)*

Haute-Volta

● *VINGT-DEUX DEPUTES* DE L'OPPOSITION voltaïque ont déposé la semaine dernière une motion de censure contre le gouvernement en vue du remplacement de l'équipe actuelle dirigée par le Dr Joseph Conombo *« par un gouvernement d'union nationale, seul capable de faire face à la situation politique, économique et sociale préoccupante. — (Reuter.)*

Liban

● LE CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU a décidé, mardi soir 17 juin, de proroger une nouvelle fois le mandat de la FINUL pour six mois, par 12 voix pour et 2 abstentions (U.R.S.S. et R.D.A.). La Chine n'a pas participé au vote. La force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) — qui avait été créée après l'intervention israélienne contre la région frontalière libanaise en mars 1978 — restera donc jusqu'au 19 décembre au Sud-Liban. — *(A.F.P.)*

Madagascar

● M. RATSIRAKA, chef de l'Etat malgache, a, au cours d'un meeting tenu à l'occasion du cinquième anniversaire de la révolution socialiste malgache, demandé aux Etats-Unis, à la Communauté économique européenne, à l'U.R.S.S., à la Chine populaire, au Japon, aux pays membres du bureau permanent des non-alignés, et à tous les Etats riverains de l'océan Indien, de tenir une conférence dans la capitale malgache, fin 1981 ou en 1982 au plus tard. Cette conférence internationale, a ajouté le président Ratsiraka, devra élaborer une convention générale visant à la protection des pétroliers circulant dans la zone de l'océan Indien. Elle devra également étudier la réduction des forces navales stationnées dans la région, le démantèlement de toutes les bases militaires, et la réalisation d'une zone de paix dans cette partie du monde. — *(A.F.P.)*

Namibie

● L'ANCIEN « CONSEIL DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL » SUD-AFRICAIN DE LA NAMIBIE sera remplacé par un *« conseil des ministres »* disposant de pouvoirs exécutifs et dont les douze membres ont été élus, le vendredi 13 juin, par l'assemblée nationale de Windhoek. La formation de ce nouveau conseil constitue une tentative de Pretoria afin de renforcer le parti qui a sa confiance, l'Alliance démocratique de la Turnhalle, majoritaire à la chambre. D'autre part, l'armée sud-africaine a annoncé, jeudi, la mort de trois de ses hommes au cours d'une opération sur la frontière entre la Namibie et l'Angola. — *(A.F.P.)*

LA VISITE EN FRANCE DU ROI DE SUÈDE

Le roi Carl Gustav V et la reine Silvia de Suède ont offert, le mardi 17 juin à l'hôtel de Marigny, un dîner en l'honneur du président et de Mme Giscard d'Estaing, auquel étaient conviés plusieurs membres du gouvernement, dont M. Raymond Barre, ainsi que MM. Jacques Chirac, Maurice Couve de Murville et le prince Napoléon. Les souverains suédois rendaient ainsi l'invitation du président de la République, qui les avait accueillis lundi soir au château de Versailles.

LES CHIENS DE PLUIE

Qui a peur du roi de Suède ? Qui a peur de l'aimable Carl XVI Gustav ? Que faut-il craindre de cet exemplaire monarque constitutionnel, à qui une réforme, datant de 1975, a achevé d'ôter ce qui lui restait de sceptre, ce qu'il supportait encore de couronne ?

S'il ne suscite ni peur ni crainte, qui pourrait en vouloir au roi légalement débonnaire d'un Etat qui, plus que la Suisse peut-être, demeure le parangon de la neutralité ? Qui penserait à s'alarmer d'une visite qui n'est, par essence, que de courtoisie, tant le visiteur ne saurait être soupçonné d'avoir la moindre velléité d'action politique ; tant il est, uniquement, le symbole vivant d'une nation, mais rien de plus ?

La Suède aurait-elle pourtant, comme on le constate ailleurs, ses réprouvés, ses dissidents, qui seraient animés d'un dangereux esprit de vindicte ? Lui connaît-on d'autres fuyards que ces exilés fiscaux qui, que l'on sache, n'ont jamais menacé davantage que le Trésor public de leur pays ?

Pourquoi, dès lors, sous la rafale lavant le bois de Boulogne, alors que le jeune monarque et son épouse recevaient l'hommage sincère et vif de leurs compatriotes, la présence, si loin à la ronde du lieu de la réception, d'un si grand nombre de chiens policiers que retenaient au pied leur maître-chien ?

Image livide de l'animal immobile sous la pluie. Image détestable, en ces périodes anniversaires de la débâcle des démocraties continentales, et *qui, ne pouvant s'appliquer ni à* l'illustre visiteur ni à son pays, ne décrivait donc que l'hôte français. — Ph. B.

Indonésie

APRÈS LA DÉCOUVERTE D'UN « COMPLOT »

Le président Suharto est de plus en plus critiqué par l'élite du régime

On ignore toujours le sort des « comploteurs » qui, selon les services de sécurité indonésiens (« le Monde » daté 15-16 juin), auraient préparé le renversement du régime du général Suharto. La presse indonésienne, de plus en plus soumise au contrôle du ministère de l'information, n'a pas été autorisée à faire état du « complot », si tant est qu'il ait réellement eu lieu.

Ce n'est, en effet, pas la première fois que le régime militaire qualifie de *« complot »* les activités d'opposants demandant le départ du président Suharto ou critiquant sa politique. En septembre 1976, un mystique javanais, M. Sawito Kartowibowo, qui avait fait signer une pétition aux plus importantes personnalités religieuses du pays, demandant la démission du chef de l'Etat, avait été emprisonné pour *« complot »*. Au début de 1978, alors que les étudiants étaient descendus dans la rue pour dénoncer le régime, avec le soutien d'importantes personnalités militaires, dont le général Dharsono, secrétaire général de l'ASEAN, trois dirigeants musulmans avaient été arrêtés pour *« tentatives de subversion »*.

La crise, même si les accusations portées par les services de sécurité doivent être accueillies avec la plus extrême prudence, n'en est pas moins un coup dur pour le régime. On retrouve, en effet, parmi les signataires de plusieurs textes diffusés ces derniers mois, des personnalités, civiles et militaires, connues, respectées et peu suspectes de communisme.

Le 5 mai, cinquante membres de l'élite ont envoyé au Parlement une lettre exprimant leur *« inquiétude »* devant la situation et l'attitude du président, qu'ils estimaient en contradiction avec la Constitution, l'accusant de détourner à son profit l'idéologie nationale du Pantjasila. Parmi les signataires, on trouvait trois anciens premiers ministres, MM. Mohammad Natsir, Burhannudin Harahap et Syafrudin Prawinegara, plusieurs anciens ministres, des responsables étudiants et musulmans et des généraux à la retraite connus, comme les généraux Ali Sadikin, ancien gouverneur de Djakarta ; A. H. Nasution, ancien ministre de la défense ; A. Y. Mokoginta, ancien commandant militaire de Sumatra ; Mohammad Jasin, ancien commandant en chef adjoint de l'armée ; Azis Saleh, ex-ministre de la santé ; Hoegeng, ancien commandant de la police. Musulmans fervents, plusieurs d'entre eux avaient participé à la répression anticommuniste qui suivit le coup d'Etat de septembre 1965.

Le 18 avril, le général Mokoginta avait adressé au ministre de la défense, le général Yusuf, une lettre assez sèche critiquant les attaques du président contre les *« renégats »*. Il affirmait aussi que le ministre, qui veut que les militaires cessent de se mêler à la vie politique comme ils l'ont fait depuis l'indépendance, avait été désavoué par le chef de l'Etat, qui, au cours de deux récents discours devant des militaires, avait demandé à l'armée de soutenir le parti gouvernemental Golkar.

« Hypocrisie » et « corruption »

Mais le document qui est sans doute le plus photocopié à Djakarta est la lettre envoyée au même ministre de la défense par le général Jasin, accusant le chef de l'Etat et son fils Sigit d'*« hypocrisie »* et de *« corruption »*. Le président, écrit le ministre, est hypocrite dans le domaine politique, car il déclare que l'armée doit être au-dessus des partis politiques, mais il lui donne, en même temps, instruction de soutenir le Golkar ; sur le plan économique, il dénonce la corruption alors que lui et sa famille en profitent.

Utilisant son expérience acquise comme secrétaire général du ministère des travaux publics, le général Jasin accuse le chef de l'Etat de s'être fait donner deux ranches et d'avoir importé du bétail aux frais des contribuables. Le président, qui, avec son fils, est « conseiller honoraire » de la société P.T. Tiga « S », qui possède ces ranches, a toujours démenti les accusations de corruption portées contre lui et sa famille, et en particulier sa femme. C'est cependant la première fois qu'une importante personnalité court le risque de s'en prendre à lui personnellement et de rendre public un dossier sur ces agissements.

A un moment où l'opposition communiste ne représente plus un danger pour le régime c'est désormais contre ses propres pairs — le général Jasin a été l'un des fidèles du président — que le chef de l'Etat doit se défendre. Certes, ces généraux à la retraite n'ont pas d'unités militaires à leur disposition, mais ils pourraient tirer profit du malaise latent de l'armée et d'une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader.

PATRICE DE BEER.

Japon

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS DU 22 JUIN

Les divisions au sein de l'opposition facilitent la tâche des conservateurs

De notre correspondant

Tokyo. — Une fleur blanche et noire au côté ou un brassard épinglé à la manche, les candidats libéraux démocrates, qu'ils aient été ou non des adversaires du défunt premier ministre Ohira, entendent « capitaliser » la mort de celui-ci pour s'attirer les votes de sympathie des électeurs. Ces votes leur seront très utiles pour les doubles élections — à l'Assemblée et au Sénat — du 22 juin qui s'annoncent serrées étant donnée la faible avance dont dispose le parti conservateur dans les deux Chambres. En octobre, en effet, le parti libéral démocrate (P.L.D.) a perdu la majorité des sièges à l'Assemblée — 253 sièges sur 511, — gouvernant grâce au ralliement des indépendants. A la Chambre haute, il ne détient que 124 sièges sur 252.

C'est la première fois qu'ont lieu au Japon des élections doubles. Le renouvellement de la moitié des membres du Sénat était normalement prévu en juin. Mais une motion de censure déposée le 16 mai par les socialistes, et qui n'a été votée, contre toute attente, que par l'abstention des adversaires du premier ministre dans son parti, a conduit ce dernier à dissoudre la Chambre basse et à décider des élections générales. Elles ont été fixées le même jour que celles pour le renouvellement partiel du Sénat.

Cette situation a plusieurs conséquences. D'abord, le taux de participation devrait être plus élevé que lors des dernières élections : en octobre 1979, le taux d'abstention, qui avait été de 32 %, avait joué en faveur des partis à structure solide : P.C. et Komeito (parti d'inspiration bouddhiste). Un taux de vote élevé devrait cette fois favoriser le camp conservateur.

Autre avantage pour ce dernier, l'opposition était prête à affronter des élections sénatoriales, mais l'est beaucoup moins en ce qui concerne le renouvellement du mandat des députés. Il n'y a que 835 candidats pour 511 sièges à pourvoir au Sénat. Seul le P.C. présente un nombre important de candidats (128, pratiquement un dans chaque circonscription), compte tenu du nombre de ses élus (39) au moment de la dissolution. Les deux grands partis, P.L.D. et P.S., ont limité au maximum les candidatures afin d'éviter l'éparpillement des voix : les conservateurs présentent 310 candidats et le P.S. 149 (alors qu'il avait 106 sièges dans la dernière Assemblée). Dans quarante-cinq circonscriptions, il y a égalité entre le nombre de candidats et celui de sièges.

L'opposition a formé des alliances dans 52 des 130 circonscriptions. Mais le P.S., première formation d'opposition, paraît loin d'être le ferment d'une unité des partis de gauche.

Il n'a réussi à conclure des accords avec les bouddhistes que dans quatre circonscriptions. En revanche, ces derniers et les sociaux-démocrates (35 sièges) présentent un candidat unique dans 33 d'entre elles. Des alliances avec les petites formations (Nouveau club libéral, issu du P.L.D., et la fédération socialiste formée de dissidents du P.S.) s'étant concrétisées dans quinze circonscriptions.

Le P.C. fait cavalier seul

Le P.S., desservi par des dissensions internes, qui, contrairement à la situation au sein du camp conservateur, reflètent des positions idéologiques tranchées allant du marxisme-léninisme pur et dur à la social-démocratie bon teint, est loin d'apparaître comme le noyau d'une alternative au pouvoir conservateur. Il était symptomatique d'entendre dimanche son président, M. Asukata, faire campagne à Tokyo en évitant d'aborder les grands problèmes qui se posent au Japon (sécurité, énergie nucléaire, rapport avec les Etats-Unis) pour se contenter d'énumérer les résultats obtenus par les maires progressistes en matière de bien-être. Les divisions de son parti empêchent en fait M. Asukata de s'allier tant aux communistes, qui font cavalier seul, qu'aux centristes dont les positions ont radicalement évolué à droite depuis qu'ils sentent que le pouvoir est à leur portée.

Cette évolution concerne surtout les bouddhistes — les sociaux-démocrates, *« le parti bouche-trou »*, disent les Japonais, se distinguant de moins en moins du camp conservateur. Tant sur la question de l'alliance avec les Etats-Unis que des forces d'autodéfense et même de la construction de centrales nucléaires, les bouddhistes sont sur des positions qui leur permettent de collaborer, éventuellement, avec les libéraux démocrates : ils sont d'accord pour le maintien des forces d'auto-défense et la construction de centrales nucléaires à condition que les habitants soient consultés et que des mesures de sécurité sévères soient prises.

La question de la sécurité et du développement des forces armées est l'un des thèmes de la campagne des libéraux démocrates. M. Nakasone — l'une des personnalités qui pourraient succéder à M. Ohira — *affirmant* qu'il faut lier le développement des technologies avec les recherches dans le domaine militaire. Les Etats-Unis et la Chine encourageant plus ou moins ouvertement le Japon à accroître son potentiel de défense ; les seules résistances qui pourraient exister se trouvent au sein de la gauche (P.S. et P.C.), mais ses positions sont de plus en plus nuancées.

Le P.S. étant paralysé par ses divisions internes, les électeurs se trouvent placés devant le choix suivant : veulent-ils faire régresser les conservateurs au point de les obliger à composer avec la nébuleuse centriste ? Ou préfèrent-ils leur donner un nouveau blanc-seing ? Dans la première hypothèse, compte tenu de la force que les libéraux démocrates représenteront toujours, même si les résultats des élections leur sont défavorables, les partis centristes ne peuvent qu'espérer nuancer leur politique, rien, dans leur programme, n'indique d'ailleurs, qu'ils entendent faire autre chose.

PHILIPPE PONS.

LE PAPE A REÇU UNE DÉLÉGATION D'ÉVÊQUES VIETNAMIENS

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Treize évêques vietnamiens, dont le cardinal Joseph-Marie Trinh Van Can, archevêque de Hanoï, accomplissent à Rome la traditionnelle visite *ad liminum* à laquelle sont tenus en principe tous les membres de l'épiscopat. Les recevant, mardi 17 juin, Jean-Paul II n'a pas manqué de souligner le caractère particulier de ce voyage. Il y a longtemps, en effet, que les évêques du Vietnam n'étaient venus en aussi grand nombre à Rome.

L'allocution du pape a été consacrée, comme toujours, aux questions *« pastorales »*. On y relève quelques remarques sur les conditions dans lesquelles l'Eglise du Vietnam exerce ses activités.

« Pour annoncer l'Evangile, a souligné Jean-Paul II, *il est nécessaire que l'évêque visite régulièrement ses diocésains. »* De même doit-il pouvoir se réunir avec ses pairs, comme cela se fait avant la visite *ad liminum*. *« Les réunions d'évêques sont le signe de la collégialité justement mise en valeur par le concile Vatican II et une façon de l'exercer. Je souhaite très vivement que ces assemblées puissent se tenir régulièrement »*, a ajouté Jean-Paul II. *« J'ai apprécié le fait que les autorités de votre pays aient favorisé la réalisation de votre visite. Lorsque l'occasion se présente, je suis toujours heureux, ainsi que mes collaborateurs, d'avoir avec elles des contacts qui ne peuvent qu'être utiles au bien du Vietnam et également à celui de toute l'Eglise. »*

Cela dit, le pape estime que les catholiques du Vietnam ont *« le droit, comme l'exige d'ailleurs fondamentalement la liberté religieuse, d'avoir leurs prêtres, tous les prêtres qui sont nécessaires pour entretenir leur foi (...) Il faut donc que les candidats — qui sont nombreux — puissent recevoir la formation intellectuelle et spirituelle dans des séminaires tels que l'entend l'Eglise »*. La réouverture du séminaire de Hanoï est une *« bonne nouvelle »*, a dit Jean-Paul II, qui *« souhaite que les prêtres soient toujours consacrés à leur ministère spirituel, sans mêler à leur propre mission religieuse des initiatives en d'autres domaines, qui sont étrangères à l'Eglise »*.

ROBERT SOLÉ.

ASIE

Afghanistan

Les attentats se multiplient contre les cadres du régime

Le président Babrak Karmal aurait tenté de se suicider dans sa résidence officielle, le 13 juin, mais aurait été désarmé par son cuisinier soviétique, a indiqué, le mardi 17 juin, une source diplomatique à New-Delhi, citant des informations dignes de foi parvenues de Kaboul. Une fusillade accidentelle aurait suivi cet incident, au cours de laquelle un garde afghan aurait été tué et deux autres blessés, rapporte l'A.F.P.

Selon d'autres informations provenant également de source diplomatique à Islamabad, une dizaine de cadres des deux factions du parti démocratique et populaire d'Afghanistan se partageant le pouvoir à Kaboul sont assassinés chaque jour depuis le 8 juin dans la capitale ou en province. Des tracts mettent en garde la population contre toute collaboration avec le régime mis en place par les Soviétiques. La population de la capitale demeure dans une sorte d'attente angoissée. Les exécutions de la semaine dernière, notamment celle du chef rebelle Madjid Kalakani, personnage populaire quasi mythique, *qui était dans la clandestinité* depuis l'époque de la monarchie, engendre des réactions de haine et de révolte, et pourrait avoir pour conséquence une recrudescence du terrorisme urbain.

L'exécution de trois anciens ministres du gouvernement chargés respectivement des frontières, des communications et du plan, a provoqué d'autant plus d'étonnement, écrit *The Times*, que ces personnalités accusées de « complot contre l'Etat » jouaient un rôle relativement mineur. En revanche, l'homme rendu directement responsable des brutalités commises sous le régime Amin, car il était alors chef des services secrets, M. Assadullah Sawari, est actuellement vice-premier ministre et, à ce titre, le numéro trois de l'actuelle équipe dirigeante. Or il aurait une grande part de responsabilité dans l'envoi au peloton d'exécution de membres, comme lui, du Khaiq, l'une des factions du P.D.P.A. Le nom de M. Sawari, qui affiche par ailleurs un zèle pro-soviétique, est souvent avancé comme celui d'un possible successeur de M. Karmal.

La grève à l'université

Cependant, indiquent des voyageurs, la télévision prolonge ses programmes par la projection de films populaires indiens, comme si les autorités voulaient faire oublier la situation actuelle. Les professeurs, qui avaient été expulsés de certains établissements à la suite des récentes manifestations, ont été invités à les réintégrer. Mais il semble que ces appels aient été peu suivis. La grève était encore pratiquement générale, la semaine dernière, dans les facultés d'ingénieurs, de médecine et d'agriculture. Mais la période actuelle est celle des examens où la fréquentation est la moins forte. Les cours cependant ne sont faits que de façon irrégulière et anarchique et les étudiants se demandent dans quelles conditions pourront avoir lieu les épreuves de fin d'année.

La semaine dernière, les étranges empoisonnements de jeunes filles fréquentant les lycées Bibimar Nouh et Nadia Bakri ont été provoqués, semble-t-il, par de l'eau des puits. Des témoins affirment, d'autre part, que de nombreuses jeunes filles du lycée Malalaï ont été intoxiquées par des gaz provenant, croient-ils savoir, de capsules jetées dans les établissements scolaires. Ce gaz provoqueraient des vomissements et des évanouissements. Des dizaines d'élèves ont été hospitalisées à la suite de ces troubles, qui ont également affecté des employés de l'imprimerie du ministère de l'éducation nationale. Les milieux responsables affirment que ces incidents sont causés par les « *impérialistes américains* », qui cherchent à créer un climat de panique dans la population.

L'envoyé spécial de *l'Humanité* (numéro du 18 juin) écrit pour sa part qu'« *à Kaboul rien ne ressemble à un état de siège* ». Il rapporte des déclarations du ministre de l'information, M. Majid Sarboland, selon lequel le génocide, la famine, l'usage du napalm, sont des « *inventions de l'impérialisme* », qui « *voudrait mettre ses propres crimes au compte des armées afghane et soviétique* ». Le ministre a affirmé que « *cinq régions seulement connaissent des incidents* » actuellement, et que lorsqu'il aura été mis fin aux « *menées des impérialistes, l'armée soviétique ne restera pas cinq minutes en Afghanistan* ».

La réunion du comité spécial, chargé par la Conférence islamique de tenter de trouver une solution politique au problème afghan, se tiendra vendredi 20 juin à Genève. Le chef de l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan, M. A.-R. Sayaaf, a fait savoir qu'il y participerait, mais qu'il ne négocierait « *ni directement ni indirectement avec les représentants de Kaboul ou de Moscou* ». D'autre part, M. Aga Shahi, ministre pakistanais des affaires étrangères et l'un des trois membres du comité spécial devait avoir, mercredi 18 juin, un entretien avec son homologue français, M. Jean François-Poncet, au cours d'un bref séjour à Paris, avant de se rendre à Belgrade.

● A Tokyo, le parti communiste japonais a lancé, le 17 juin, un appel à M. Brejnev, demandant que l'U.R.S.S. retire ses troupes d'Afghanistan. Dans une lettre au président Carter, le président du P.C.J., M. Miyamoto, demande simultanément aux Etats-Unis de cesser toute « *ingérence* » dans les affaires afghanes.

● A New-Delhi, le ministre des affaires étrangères, M. Narasimha Rao, a exprimé, le 17 juin, devant le Parlement, la crainte que l'U.R.S.S. ne maintienne ses forces en Afghanistan plus « *longtemps qu'elle ne le prévoyait à l'origine* » et que cela ne provoque l'intervention de « *ceux qui souhaitent accroître l'instabilité de ce pays* ». Le ministre a précisé que, lors de sa récente visite à Moscou, les Soviétiques l'avaient assuré clairement « *qu'ils étaient prêts à retirer leurs troupes aussitôt qu'un règlement politique aura été acquis* ».

● *La C.F.D.T., la FEN, la Ligue des droits de l'homme, le M.R.G., le P.S. et le P.S.U.* ont décidé d'envoyer, le jeudi 19 juin à 18 heures, une délégation commune à l'ambassade d'Afghanistan à Paris pour protester « *contre la répression sanglante qui s'abat sur le peuple afghan et contre l'exécution du dirigeant nationaliste Abdoul Madjid Kalakani, pour exiger le retrait des troupes d'occupation soviétiques, l'établissement des libertés démocratiques et une solution politique qui donne au peuple afghan le libre choix de son avenir* ».

EUROPE

Yougoslavie

DES INTELLECTUELS DEMANDENT UNE AMNISTIE POUR LES DÉLITS POLITIQUES

Des intellectuels yougoslaves ont remis à la présidence de la République yougoslave une pétition en forme de projet de loi visant à l'amnistie pour tous les délits politiques.

Cette démarche, la première de ce genre depuis la mort du maréchal Tito, se fonde sur deux articles de la Constitution en vigueur, dont les signataires demandent l'application littérale, notamment au sujet du libre droit de pétition et d'expression politique. Le cas de Milovan Djilas, ancien vice-président de la République, soumis depuis le 15 octobre dernier à la double interdiction de publier et de prendre *la parole en public*, a été mentionné.

Parmi les trente-six signataires de la pétition, se trouvent le peintre Mitcha Popovitch et le philosophe Dusan Botchkovitch, ainsi que Vojislav Stojassovitch, Kosta Tchavoski (scientifiques) et Dragoslav Mikailovitch, Liverad Stojkovitch et Matya Betchkovitch (écrivains).

Ces intellectuels estiment à cinq cents le nombre des condamnés politiques en Yougoslavie.

● *Le sociologue tchécoslovaque Rudolf Battek*, porte-parole de la Charte 77 et membre du VONS (Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme), ainsi que trois autres signataires de la Charte, ont été arrêtés, à Prague, les samedi 14 et dimanche 15 juin. Une seule des quatre personnes interpellées a pour l'instant été relâchée.

CORRESPONDANCE

La conspiration de Sarajevo

M. Andor Kiss, nous écrit :

Contrairement à ce que *le Monde* a indiqué dans son numéro daté du 11 juin, concernant l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand et de sa femme, Gavrilo Princip, l'auteur de ce double meurtre ne fut pas pendu. De plus, il n'était pas marié, et ne pouvait donc pas pendre sa femme, inexistante. Princip est mort de tuberculose, en prison, en 1918.

La vérité oblige à dire que les jeunes assassins furent armés par le colonel Dimitrijevitch, dit Apis, chef du service de renseignements serbe, dirigeant de la Main noire, organisation terroriste, financée, entre autres, par la Russie.

En 1916, Dimitrijevitch-Apis projetait l'assassinat de Ferdinand de Bulgarie, Constantin de Grèce et Guillaume II. Première victime désignée, le roi Constantin n'échappa à la mort que grâce à un concours invraisemblable de circonstances. Dimitrijevitch-Apis fut arrêté, soupçonné d'avoir fomenté un attentat contre le prince Alexandre de Serbie et Pachitch. Il fut condamné à mort par un tribunal serbe et exécuté, le 13 juin 1917, le prince Alexandre de Serbie lui ayant refusé la grâce.

Ce dernier fut assassiné, à son *tour, à Marseille, en 1934.*

DEVANT LE COMECON

M. Kossyguine admet les difficultés économiques résultant de l'affaire afghane

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La dégradation des relations Est-Ouest et ses conséquences économiques ont dominé, mardi 17 juin, à Prague, la première journée de la session du CAEM (Conseil d'assistance économique mutuelle, ou Comecon). « *Il est vain pour les ennemis de la détente*, a notamment déclaré M. Kossyguine devant ses homologues communistes, *de compter voir les pays socialistes céder à la pression économique et au diktat.* »

L'allusion aux mesures d'embargo prises par Washington après l'invasion de l'Afghanistan était claire. Le premier ministre soviétique, a admis que « *telles mesures peuvent créer quelques difficultés temporaires dans la réalisation de certains projets. Mais personne n'a réussi et ne réussira à nous empêcher d'aller de l'avant et de réaliser les tâches que nous avons fixées — même si les Etats-Unis incluent dans leur liste d'embargo tous les produits américains* », a-t-il ajouté.

Sans plus entrer dans le détail, — pour autant que l'indiquent les textes diffusés, — M. Kossyguine a cependant déclaré qu'il fallait tirer « *les conclusions nécessaires* » de cette situation dans deux domaines : la planification intérieure et l'orientation future du commerce extérieur des pays membres. A part un recentrage ouvertement souhaité sur les relations économiques avec l'Europe et le Japon, on voit mal ce que ces recommandations pourraient impliquer concrètement. Le renforcement des échanges avec les marchés capitalistes constitue en effet aujourd'hui une nécessité prioritaire pour les démocraties populaires qui ont besoin d'y développer leurs exportations afin de rétablir leur équilibre financier. L'U.R.S.S. n'aurait aucun intérêt à contrecarrer ces efforts dans la mesure où, outre le malaise politique que cela pourrait provoquer, elle devrait alors consentir des aides substantielles à ses alliés.

Des différences de ton

La manière très directe dont M. Kossyguine a abordé pour la première fois les conséquences économiques de l'affaire afghane reflète en tout état de cause l'inquiétude qu'elles suscitent en Europe de l'Est depuis cinq mois (*le Monde* du 24 janvier). Persistante, malgré la volonté américaine de ne pas confondre l'U.R.S.S. et ses satellites, et les succès relatifs remportés par Moscou dans son offensive de paix vers l'Europe, cette inquiétude ne s'est évidemment pas exprimée ouvertement à Prague.

Mais les différences de ton entre les interventions des premiers ministres polonais et tchèque, notamment ont été notables. Représentant d'un pays — la Pologne — qui est à la fois le plus endetté vis-à-vis de l'Ouest et intermédiaire attitré dans les relations avec l'Europe occidentale, M. Babiuch s'est montré d'une remarquable modération. Plutôt que le « *chantage* » dénoncé par M. Todorov, premier ministre bulgare, ce sont selon lui « *les mesures protectionnistes et les pratiques discriminatoires* » qui pèsent sur le commerce international. Et plutôt que de dénoncer avec virulence la « *politique de guerre froide* » américaine, il a préféré parler d'une « *situation internationale complexe et difficile* » et insister sur la nécessité de préserver la détente en Europe.

M. Strougal, le premier ministre tchèque, non content de prononcer un discours plus orthodoxe encore que celui de M. Kossyguine, s'en est pris, pour sa part, en termes vifs aux « *entraves* » qu'apporteraient à la réalisation de l'intégration socialiste « *le manque de coordination et l'inaction* » et s'est élevé contre le « *ralentissement* » dont aurait souffert la préparation de programmes à long terme dans des secteurs importants. Curieusement, le chef du gouvernement de Prague a, semble-t-il, dans le même temps lancé une pierre dans le jardin de Moscou en se plaignant des « *contradictions* » qui marqueraient au sein du CAEM la politique des prix. Aucun de ces trois points — présents dans le texte du discours précipitamment retiré des mains des journalistes — n'aurait cependant finalement été développé par M. Strougal, a-t-on fait savoir de source tchécoslovaque officielle.

Pour ce qui est des perspectives économiques proprement dites, M. Kossyguine a insisté sur le poids des problèmes énergétiques (qui « *déterminent, y compris dans nos pays, le taux de croissance* ») et souligné la nécessité de réaliser des économies d'énergie et de matières premières. Il a fait état de la signature d'un important accord de coopération dans le domaine de l'informatique et annoncé une augmentation de 40 % des échanges entre Etats membres dans la période 1981-1985. Enfin, le premier ministre a affirmé que le niveau des livraisons de pétrole soviétique à l'Europe communiste serait maintenu malgré les difficultés d'extraction. M. Kossyguine a cité le chiffre de 400 millions de tonnes — ce qui représenterait une augmentation de 10 % par rapport au plan en cours — mais aucune indication n'a été donnée sur une éventuelle augmentation des prix (15 dollars le baril actuellement, soit moins de 50 % du cours OPEP).

Un représentant afghan prend part, pour la première fois, comme observateur aux travaux de la commission.

BERNARD GUETTA.

Finlande

ÉLU A TRENTE-TROIS ANS PRÉSIDENT DU PARTI DU CENTRE

M. Vayrynen va chercher dans les villes une clientèle nouvelle

De notre correspondant

Helsinki. — M. Paavo Väyrynen, trente-trois ans, actuellement ministre des affaires étrangères, a été élu, samedi 14 juin, au cours du cinquante-huitième congrès du Parti du centre, président de cette formation. Il a obtenu 1 737 voix contre 1 611 à M. Johannès Virolaian, soixante-six ans, qui dirigeait le parti depuis 1964. Le combat des deux hommes a ressemblé à une querelle des anciens et des modernes. En ce sens, l'élection de M. Paavo Väyrynen marque un tournant : le temps des agrariens est révolu. Le choix qui a été fait vise à assurer l'avenir du parti : comment élargir la base électorale du centre. Identifié par les Finlandais comme un parti rural ? M. Virolaian, agronome et cultivateur, n'avait pas réussi à changer cette image. L'ancienne Union agraire était devenue le Parti du centre, mais ce changement n'avait pas ébranlé l'électorat.

Pour la qualité de la vie

M. Paavo Väyrinen a à la fois l'avantage de la jeunesse et de l'expérience. Le nouveau président fait partie de ces jeunes loups qui, à peine sortis des universités, à la fin des années 60, firent une carrière fulgurante dans la politique. M. Virolaian a assuré son successeur de son soutien. Reste maintenant à savoir si la base suivra. Le jeune leader centriste devra agir avec prudence pour maintenir l'unité de son parti : il ne faut pas que l'élément paysan *de la formation* se sente abandonné.

M. Väyrynen compte propager une idéologie centriste valable pour la ville comme pour la campagne. Ses idées maîtresses convergent avec les nouvelles aspirations concernant la « qualité de la vie ». D'autre part, la mise à l'écart de M. Virolaian aura quelques répercussions *sur la scène politique finlandaise*, car on estime généralement que M. Väyrinen est plus favorable à la coopération avec la gauche, et beaucoup pensent qu'il luttera surtout contre la droite pour affirmer l'identité centriste de son parti. Dans cette affaire, M. Väyrynen peut compter, entre autres, sur M. Karjalainen, un vétéran du parti, actuellement gouverneur de la Banque de Finlande, qui s'inquiète de la gravité « *pour un pays comme la Finlande* » de l'avance de la droite. Bien qu'il ne le dise pas *ouvertement*, M. Karjalainen pense aux répercussions éventuelles d'une montée des forces de droite sur les relations entre la Finlande et l'Union soviétique.

Enfin, le changement de président assainit les relations entre le parti et le président de la République (issu lui-même de l'alliance Union agraire). Les relations spéciales du parti avec le chef de l'Etat s'étalent même quelque peu tendues depuis que M. Virolaian *avait laissé entendre* l'an dernier que le parti conservateur, en dépit de ses succès aux élections législatives de 1979, n'avait pu entrer au gouvernement pour des raisons de politique étrangère.

PAUL PARANT.

[M. Paavo Väyrinen est né le 2 septembre 1946. Ses parents étaient maraîchers. Marié et père de trois enfants, le nouveau président du parti centriste a commencé sa carrière comme secrétaire général des étudiants centristes en 1969. Après avoir été journaliste en 1969-1970, il devenait secrétaire politique du premier ministre en 1970-1971. Elu parlementaire en 1970, il fut ministre dans plusieurs cabinets : éducation (1975-1976), travail (1976-1977) et ministre des affaires étrangères depuis 1977. Elu vice-président du parti centriste en 1972, il fut grand électeur présidentiel en 1978.]

OUTRE-MER

LA CRISE AUX NOUVELLES-HÉBRIDES

• Le gouvernement français craint « des événements irréparables »
• Les chefs coutumiers plaident pour une politique de « réconciliation nationale »

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, a évoqué, mardi 17 juin, à l'Assemblée nationale la situation aux Nouvelles-Hébrides. Répondant à une question de M. Pascal Clément, député U.D.F. de la Loire, il a notamment déclaré : « Les *Nouvelles-Hébrides sont peut-être au bord d'événements irréparables. A quelques semaines d'une indépendance que nous préparions depuis des années, la Grande-Bretagne a cru utile d'y envoyer des soldats et du matériel militaire sans que nous l'ayons demandé, sans notre accord et sans que ce soit nécessaire.* » M. Dijoud a demandé au gouvernement néo-hébridais de faire preuve de « compréhension ». Aux partis modérés et aux sécessionnistes de l'île d'Espiritu-Santo, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il est « indispensable qu'ils acceptent de négocier avec le gouvernement de leur pays ». M. Dijoud a conclu : « La paix, l'unité des Nouvelles-Hébrides, ne peuvent reposer sur la seule présence de soldats étrangers. Il y faut un consensus des Néo-Hébridais. Des conversations franco-britanniques pourront s'ouvrir dès que certaines négociations auront été engagées *sur le terrain* et dès que nous serons assurés que, conformément aux règles du condominium, rien ne sera entrepris sans notre accord. »

Sur place, un émissaire du gouvernement néo-hébridais devrait s'entretenir jeudi 19 juin avec une délégation du mouvement séparatiste de M. Jimmy Stevens. Mercredi, M. Walter Lini, premier ministre et président du Vanuaaku Pati (VAP), a demandé que la Nouvelle-Zélande fasse pression sur Paris et sur Londres pour que soient restaurés « la loi et l'ordre ». M. Lini a également demandé l'expulsion de l'île d'Espiritu-Santo des « rebelles européens ».

En revanche, seize chefs coutumiers, conduits par M. Willy Bomgmatur, pour la plupart membres du VAP, venus des principales îles de l'archipel, ont obtenu mercredi de M. Walter Lini la promesse d'une révision entre eux-mêmes, les leaders de tous les partis politiques et les chefs religieux, afin d'aboutir à une « réconciliation nationale ».

La situation aux Nouvelles-Hébrides a été évoquée, mercredi à Paris, au cours du conseil des ministres : la position de la France reste de favoriser l'indépendance du condominium en évitant d'y conduire des opérations de type colonial.

De notre envoyé spécial

Port-Vila. — L'arrivée à Port-Vila des deux cents soldats du 42e Royal Marines a eu pour effet de déclencher une nouvelle partie de ping-pong politique entre le gouvernement néo-hébridais et les dirigeants du mouvement séparatiste d'Espiritu-Santo, sans que, pour autant, la volonté de négocier apparaisse *jusqu'à* présent très sincère de part et d'autre. Soucieux de ne pas envenimer le différend diplomatique entre Paris et Londres, le commissaire-résident britannique, M. Andrew Stuart, s'efforce maintenant de désamorcer le conflit par la voie pacifique du « tok-tok » — c'est-à-dire l'usage de palabres cher à la coutume mélanésienne, où la recherche du consensus est une constante traditionnelle — afin de ne pas utiliser la troupe dont il avait fermement réclamé la venue. La résidence française, dont la dernière tentative de médiation, le 9 juin, s'était soldée par un échec, soutient cette position, bien qu'elle ne soit pas convaincue que celle-ci soit autre chose que pure tactique. C'est, en tout cas, sous la presion de M. Stuart que le premier ministre, M. Walter Lini, pasteur anglican, président du Vannaaky-Paty (VAP, anglophone), a demandé, lundi matin 16 juin, au commissaire-résident français, M. Jean-Jacques Robert, de faire connaître aux leaders de l'île rebelle d'Espiritu-Santo son devoir de renouer le dialogue le plus tôt possible.

Cette initiative gouvernementale a donné lieu à un imbroglio dont l'issue restait encore mercredi soir très incertaine, malgré l'annonce officielle d'une rencontre entre un représentant du gouvernement et une délégation des sécessionnistes, jeudi matin 19 juin à Luganville, dans l'île de Santo. Un imbroglio en cinq actes :

Premier acte : lundi matin, M. Lini indique à M. Robert que le gouvernement a chargé M. Sela Molisa, originaire de Santo, président de l'Union des coopératives des Nouvelles-Hébrides, de prendre contact avec les séparatistes dirigés par M. Jimmy Stevens. Le chef du gouvernement souhaite que cet émissaire puisse se rendre à Luganville dès le lendemain mardi pour avoir un premier échange de vues avec trois des principaux leaders modérés : MM. Alfred Malin, vice-premier ministre du « gouvernement provisoire » présidé par M. Stevens ; Timothee Welles, ministre des ressources nationales, et Denis Palaud, en présence d'un représentant de chacun des deux commissaires-résidents. M. Robert transmet le message aux insurgés qui acceptent cette proposition lundi après-midi à condition que le premier échange de vues n'ait pas lieu dès le lendemain et que M. Stevens y participe. M. Lini accepte la présence de M. Stevens mais réaffirme son souhait d'engager le « tok-tok » dès mardi.

Deuxième acte : M. Lini rappelle M. Robert pour l'informer que le gouvernement a modifier sa proposition initiale : l'émissaire doit être accompagné de MM. Georges Kalkoa, ministre de l'intérieur, et Barak Sopé, secrétaire général du VAP, c'est-à-dire par les deux hommes forts du parti gouvernemental. Le premier ministre sollicite également la mise à la disposition de la délégation du bimoteur de la résidence française. Après avoir accédé à cette dernière demande, M. Robert transmet le nouveau message. Les dirigeants modérés de Santo décident d'en débattre pendant la nuit. Aucun accord n'est intervenu sur la date d'un éventuel premier entretien.

Troisième acte : mardi matin, M. Lini et ses amis s'emploient à accélérer le processus et à forcer les séparatistes à accueillir leurs délégués. Le porte-parole du gouvernement, un citoyen britannique, informe les quelque trente journalistes présents à Port-Vila, presque tous australiens ou britanniques, que la rencontre doit avoir lieu dans la journée. Avec l'appui des autorités locales, les représentants de la presse affrètent trois appareils qui décollent vers Luganville en fin de matinée malgré les interventions du commissaire-résident français qui reproche aux *dirigeants* néo-hébridais de vouloir, en réalité, provoquer délibérément l'échec de leurs propres propositions en facilitant le déplacement à Santo d'une presse anglo-saxonne dont les commentaires sur la situation irritent vivement depuis longtemps les modérés francophones.

Les trois avions sont contraints de *faire demi-tour* après une demi-heure de vol, les séparatistes refusant de dégager la piste de l'aéroport d'Espiritu-Santo. Pendant ce temps, au cours d'une réunion du Conseil de sécurité qui rassemble presque quotidiennement MM. Lini, Robert et Stuart, le premier ministre néo-hébridais informe le commissaire français que les délégués du gouvernement préfèrent se rendre à Santo à bord d'un avion non officiel.

Les trois délégués « recherchent l'incident »

Quatrième acte : alors qu'il déjeune, M. Robert apprend que MM. Molisa, Kalkoa, et Barak Sopé viennent de quitter Port-Vila à destination de Luganville sans la présence des représentants du commissaire-résident. M. Robert affirme que les trois délégués « *recherchent l'incident* ». Cette délégation n'est pas mieux accueillie que les journalistes. Malgré plusieurs appels du pilote volant à basse altitude au-dessus de la piste de Luganville, les insurgés refusent de laisser l'appareil atterrir et celui-ci regagne Port-Vila en fin d'après-midi. Le secrétaire général du VAP accuse aussitôt « *les Français* » d'être « *responsable de cet échec* ». Le porte-parole du gouvernement dramatise : « *En refusant la main que nous leur avons tendue, les rebelles de Santo viennent de démontrer qu'ils ne veulent pas négocier. Seule une action militaire peut désormais résoudre le problème.* »

Enfin, cinquième acte, réaction des séparatistes : le comité du Vemarana (fédération regroupant les différents mouvements modérés et coutumiers d'Espiritu-Santo) annonce mardi soir qu'il accepte d'« *examiner les conditions dans lesquelles les négociations peuvent être engagées avec le gouvernement* » en recevant jeudi à la mairie de Luganville l'émissaire désigné par le conseil des ministres de Port-Vila, M. Molisa, à condition que celui-ci se présente seul ou du moins simplement accompagné d'un représentant de chacun des deux commissaires. Il demande en outre que le nombre des journalistes soit limité à une liste qu'il a dressée. Il reprend donc à son compte la proposition initialement formulée lundi matin par le chef du gouvernement néo-hébridais. Chargé de servir d'intermédiaire, M. Robert a transmis ces propositions mardi soir par écrit à MM. Lini et Stuart. On annonçait mercredi après-midi, de source gouvernementale, l'acceptation du conseil des ministres néo-hébridais, mais, à 16 heures (heure locale), M. Robert n'en était pas encore officiellement informé.

Ces péripéties sont révélatrices de la situation actuelle, dans laquelle anglophones et francophones paraissent essentiellement préoccupés de cultiver les apparences de la bonne volonté sans être très pressés de manifester celle-ci *concrètement*. Le gouvernement néo-hébridais continue de souhaiter l'intervention des troupes *britanniques*. *Dans* une déclaration aux journalistes, M. Lini a confirmé mardi soir qu'il aimerait voir expulser de l'archipel les citoyens européens « *qui sont soupçonnés d'avoir apporté un soutien actif à la rébellion dirigée par M. Stevens* ». Ces propos ne sont évidemment pas de nature à inciter à la conciliation les membres de la communauté française de Santo qui soutiennent les revendications autonomistes des partis modérés.

L'attitude des membres du gouvernement néo-hébridais laisse *transparaître toutefois* un sentiment qui semble se répandre parmi les deux communautés, au-delà du clivage politique : le désir de régler les problèmes de l'archipel entre Mélanésiens. Ainsi, le bureau politique du VAP exprimait-il mardi le souhait que les deux puissances de tutelle « *choisissent un autre endroit* » que les Nouvelles-Hébrides pour « *polariser leurs différends* ».

Tandis que les fusiliers marins britanniques, qui ont reçu pour consigne de se montrer particulièrement aimables avec les citoyens français, font du shopping dans les boutiques de Port-Vila, les deux commissaires-résidents s'efforcent de mettre une sourdine à leurs divergences. Ils ont célébré ensemble, mercredi, l'anniversaire de l'appel du 18 juin 1940. Dans un message adressé la veille à la radio à la population française du condominium, M. Robert avait notamment déclaré à propos de l'arrivée des soldats britanniques : « *Je vous demande de conserver votre calme et votre sens de l'humour. Ce ne sont pas des adversaires qui ont débarqué des Hercules, ce sont des amis.* »

Son appel n'a pas été entendu. Durant la nuit de mardi à mercredi, des graffiti anglophobes ont fleuri sur les murs de Port-Vila : « *La francophonie vaincra !* », « *Pour nous le combat continue !* », « *Nous nous battrons jusqu'au bout !* », « *British Army go home !* ». Des tracts réclamant vengeance après la mort d'Alexis Yolou (député d'opposition tué à Tanna, le 11 juin) ont aussi été répandus par les rues. Ils sont signés « *Armée secrète* ».

ALAIN ROLLAT.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	[illegible]	[illegible]	461 F	[illegible]
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	367 F	661 F	956 F	1 250 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	234 F	396 F	558 F	720 F
II. — SUISSE - TUNISIE	289 F	506 F	723 F	940 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

politique

Le quarantième anniversaire du 18 juin

L'« AFFAIRE DOMINATI » ET L'INTERRUPTION

M. Messmer (R. P. R.) : quelles suites

L'Assemblée nationale a suspendu ses travaux, mardi 17 juin, à la demande de M. Peyrefitte, ministre de la justice. La discussion du projet de loi « renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes », qui avait repris mardi matin, a, en conséquence, été reportée à jeudi après-midi 19 juin.

Cette décision fait suite à divers incidents. De nombreuses suspensions de séance ont, d'une part, marqué l'examen du projet lui-même et, d'autre part, l'attitude adoptée par les députés R.P.R., après leur différend avec M. Dominati, rendait impossible la poursuite du débat.

Dans une question sur la présence de M. Dominati, à Toulon, lors de l'inauguration, le 14 juin, d'un monument (voir ci-dessous), M. Messmer (R.P.R.) avait stigmatisé cette présence à une cérémonie attentatoire à la mémoire du général de Gaulle. Cette affaire a également été évoquée mardi après-midi au Sénat par M. Marc Jacquet, président du groupe R.P.R., qui s'est élevé contre « l'apologie d'un homme qui avait tenté d'assassiner Charles de Gaulle : apologie à laquelle assistait un membre du gouvernement qui n'a pas marqué de réaction ».

Les suspensions de séance pendant la discussion du « projet Peyrefitte » avaient été demandées par le groupe socialiste. M. Forni (P.S., Territoire de Belfort) les avait justifiées en expliquant que plusieurs dizaines d'amendements nouveaux avaient été mis en distribution et que les parlementaires n'avaient pas eu le temps de les classer et de les étudier. Un incident avait en outre eu lieu, mardi, en

« Démission ! démission ! »

M. ANDRIEUX (P.C., Pas-de-Calais) a évoqué, mardi 17 juin, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions au gouvernement, l'inauguration, à Toulon, samedi 14 juin, d'un monument (1) « *à l'effigie de Roger Degueldre, déserteur, condamné à mort en 1962 et fusillé le 6 juillet de la même année* ». Le député communiste a demandé à M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, comment il justifiait sa présence officielle à cette manifestation.

En réponse, M. Dominati a déclaré : « *Je ne suis pas allé à Toulon pour inaugurer un monument à la gloire de l'O.A.S., mais pour célébrer l'anniversaire du débarquement de Sidi-Ferruch et cent trente-deux ans de présence française en Algérie.* » « *Que vous le vouliez ou non*, a-t-il ajouté, *la France fut présente pendant plus d'un siècle en Afrique du Nord et n'a pas à en avoir honte. Nos compatriotes rapatriés ont droit à la considération nationale.* »

S'adressant au premier ministre, M. MESSMER (R.P.R., Moselle) a évoqué, un peu plus tard, ce même sujet. L'ancien premier ministre a notamment indiqué : « *Ce monument serait à l'effigie du créateur des commandos Delta de l'O.A.S.* (Roger Degueldre). » « *Cette inauguration*, a-t-il poursuivi, *aurait été l'une des manifestations d'un congrès au cours duquel un hommage aurait été rendu au chef du commando qui, le 22 août 1962, au Petit-Clamart, tenta d'assassiner le général de Gaulle.* (Jean Bastien-Thiry). *Au moment où, pour beaucoup de rapatriés, s'apaisent les passions les plus douloureuses, et à l'heure où les plus hautes autorités de l'Etat s'apprêtent à célébrer le quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin, il est difficile de comprendre que le représentant du gouvernement n'ait pas immédiatement quitté cette manifestation au cours de laquelle un groupe d'extrémistes a exalté la tentative d'assassinat contre un président de la République qui fut le chef de la France libre et le libérateur de la patrie.* » M. Messmer a ajouté : « *Quelles explications le gouvernement peut-il nous fournir ? Quelles suites entend-il donner à ce scandale et à cette provocation ?* »

Reprenant la parole, M. Dominati a déclaré : « *Je m'y suis rendu* (à cette manifestation) *comme à d'autres manifestations du souvenir à l'invitation des organisateurs, en l'occurrence du général Jouhaud qui avait été lui-même l'invité de M. Jacques Chirac quelques jours auparavant à l'Hôtel de Ville* (2). » « *En revanche*, a-t-il précisé, *je n'ai pas assisté au congrès auquel vous avez fait allusion mais seulement à l'inauguration du monument au cours de laquelle le député-maire de Toulon et le général Jouhaud ont pris la parole. Durant cette cérémonie, aucun groupe d'extrémistes n'a exalté la tentative d'assassinat dirigée contre le président de la République. Seul un groupe d'excités s'en est pris à moi aux cris d' « amnistie » et « réhabilitation », et j'ai dû abréger mon discours.* » « *Quant au soldat français qui était représenté sur la stèle du monument avant sa destruction*, a conclu M. Dominati, *je laisse à chacun la responsabilité d'y voir les traits de celui que voudront y reconnaître son cœur et sa raison.* » En signe de protestation, tous les députés R.P.R. ont alors quitté l'hémicycle ; certains d'entre eux en criant : « *Démission ! démission !* »

En passant devant le banc du gouvernement, M. Messmer interpelle vivement M. Dominati.

Interrogé mercredi 11 juin à l'Assemblée nationale par M. FENECH (U.D.F., Rhône) sur le plasticage de ce monument « *à la mémoire des martyrs de l'Algérie française* », M. BONNET, ministre de l'intérieur, avait déclaré : « *Le gouvernement flétrit cet acte de violence commis contre un monument que les rapatriés avaient édifié par souscription, en témoignage de fidélité à l'Algérie qu'ils ont connue. La cérémonie d'inauguration aura malgré tout lieu, comme prévu, le 14 juin, et M. Dominati, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, y assistera, pour témoigner de l'intérêt que le gouvernement porte aux rapatriés.* » « *Une enquête est diligentée*, avait ajouté M. Bonnet, *pour retrouver les auteurs de cet acte inqualifiable auquel il ne convient pas, au demeurant, d'attacher, sinon sur le plan affectif, plus d'importance qu'il n'en mérite.* »

(1) Sur un terrain situé aux Portes d'Italie et donné par la municipalité de Toulon (Var), un comité de la stèle animé par le colonel Beymond, ancien membre de la municipalité toulonnaise, a fait édifier un monument d'environ 2 mètres de haut sur 6 de large. Sur ce monument, construit en pierre et dû au sculpteur Pierre Cartereau, figurent les mots : « *L'Algérie française. A tous ceux, Européens et musulmans, qui, souvent au prix de leur vie, ont pacifié, fertilisé et défendu sa terre. 1830-1962.* » Un bas-relief représente un parachutiste *couché, dont les épaulettes* sont arrachées, et on lit la formule : « *Pour une parole donnée* » (allusion à la promesse de garder l'Algérie française). Beaucoup ont reconnu dans ce parachutiste Roger Degueldre, lieutenant du 1er Régiment étranger de parachutistes, déserteur, créateur des commandos Delta de l'O.A.S., condamné à mort par la Cour de sûreté de l'Etat et fusillé au fort d'Ivry, le 6 juillet 1962. Le monument, dont le financement a été assuré par souscription, avait été détruit par l'explosion d'une charge de plastic, le 8 juin. Selon le Front national des rapatriés, le préfet du Var aurait indiqué aux responsables de l'édification de cette stèle, une quinzaine de jours avant l'attentat, que le monument pourrait être menacé.

(2) Le général Jouhaud a également été reçu à l'Elysée le 12 mars 1980 (voir *le Monde* du 3 juin).

La première grève de M. Foyer

« *Dites, monsieur le président, le projet « sécurité et liberté », qu'est-ce qu'il devient dans tout cela ?* ». M. le président Foyer, maître de l'organisation des travaux de la commission des lois de l'Assemblée nationale rentre la tête dans les épaules, balance les deux bras d'arrière en avant, pivote sur lui-même et manque s'étrangler d'indignation. Comment un représentant du cabinet de M. Alain Peyrefitte ose-t-il poser une pareille question, à lui, Jean Foyer, ancien ministre du général de Gaulle, qui fut garde des sceaux au moment du procès de Bastien-Thiry ? M. le président Foyer n'hésite pas une seconde : « *Le projet Peyrefitte, ON S'EN FOUT !* », lance-t-il à l'impertinent qui, sentant venir l'orage, avait déjà amorcé un mouvement de repli dans la salle des pas perdus du Palais-Bourbon.

Le modeste M. Piot, rapporteur R.P.R. en a égaré son éternel sourire. Il se fait tout petit dans la tempête organisée par les grands. Que faire ? Cesser le travail ou le poursuivre en commission ? M. Piot, sagement, cherche une protection. Il fera ce que M. Foyer voudra. Solidarité avant tout. « *Ni Piot, ni moi* », assure M. Foyer qui met fin aux angoisses de son rapporteur. « *Nous faisons la grève* », ajoute l'ancien garde des sceaux, soudain réjoui de s'être placé dans un pareil cas. C'est la première fois de sa vie. Il le dit à qui veut l'entendre. « *Je débraye* », clame-t-il. M. Foyer ne reprendra le travail qu'à condition que M. Dominati soit « *vidé* » du gouvernement. Revendication maximaliste : sa première grève lui monte à la tête.

La grève a fait une victime. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Alain Peyrefitte, le regard perdu, cherche une solution négociée dans une zone intermédiaire entre la tête de ses interlocuteurs et le plafond.

Il perçoit l'agitation de M. Jean Bozzi (Corse-du-Sud), la colère de M. Jean Tibéri (Paris), qui invoque devant lui la « *décence* » et la « *morale* », la détermination du général Emmanuel Aubert venu lui annoncer, sans préavis, son refus « *de siéger en séance et en commission* ».

M. Peyrefitte sait qu'un peu plus tôt, quelques extrémistes *de ses amis ont réclamé que* les ministres R.P.R. soient « *placés devant leurs responsabilités* », en clair qu'ils choisissent entre le R.P.R. et le gouvernement. La proposition n'est pas nouvelle, et elle restera sans lendemain, mais tout de même... Un facétieux est allé jusqu'à suggérer que le garde des sceaux annonce lui-même à *l'Assemblée la grève des débats* décidée par les députés gaullistes. M. Maxime Kalinsky, député communiste du Val-de-Marne, a apostrophé M. Piot : « *Toi qui es rapporteur, tu devrais convaincre Peyrefitte de donner sa démission en signe de protestation.* »

M. Peyrefitte n'est pas d'humeur à plaisanter. Outre la *compréhension qu'il a pour la* révolte du R.P.R. et la solidarité gouvernementale qui le dissuade d'en faire état publiquement, le garde des sceaux est embarrassé par le retard que prend son projet.

« Sécurité et liberté » vit dans l'insécurité la plus totale, victime de la piraterie procédurière des socialistes qui font de l'obstruc*tion en commission*, et des sautes d'humeur du R.P.R. qui lui a donné quartier libre pour quarante-huit heures, jusqu'à jeudi 15 heures. Quarante-huit heures de grève-surprise, sans occupation des locaux.

JEAN-YVES LHOMEAU.

La colère des compagnons

Vive agitation mardi après-midi 17 juin dans les couloirs de l'Assemblée nationale après la réponse expéditive faite par M. Dominati, secrétaire d'Etat aux rapatriés, à l'ancien premier ministre M. Pierre Messmer. Jamais on n'avait vu dans la salle des pas perdus M. Raymond Barre s'attarder aussi longtemps. Le premier ministre, visiblement irrité et tendu, cachant mal sa colère à l'égard de son secrétaire d'Etat, s'entretenait avec MM. Peyrefitte, ministre de la justice, et Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, tous deux R.P.R., des moyens de trouver une issue.

Le chef du gouvernement avait pourtant été informé plusieurs heures à l'avance par M. Jean Foyer, président de la commission des lois, du texte de la question. Ce dernier l'avait en effet lui-même rédigée mais le groupe R.P.R., pour lui donner plus de poids, en avait confié la lecture à M. Pierre Messmer en tant qu'ancien premier ministre s'exprimant au nom de tous les anciens ministres du général, membres du groupe parlementaire gaulliste.

Au cours de la réunion de groupe qui a suivi, les députés R.P.R. ne cachaient pas qu'ils avaient été mortifiés que le chef du gouvernement ne daigne pas répondre lui-même à son prédécesseur. Le groupe, unanime, décide alors de ne plus participer aux débats de l'Assemblée, ni en séance publique ni en commission, tant que « *le premier ministre n'aura pas pris une position nette et précise devant l'Assemblée et ne se contentera pas d'une réponse aussi misérable que celle de son secrétaire d'Etat* ». C'est ce qu'indique M. Labbé, président du groupe, qui ajoute : « *Tantôt, on exalte de Gaulle ; tantôt, on se fait représenter à une manifestation où on salit sa mémoire. Il faut que M. Barre désavoue M. Dominati.* » Evoquant la cérémonie du Mont-Valérien, il précise qu'il ne s'y rendra pas si M. Giscard d'Estaing y prononce une allocution, ajoutant : « *Nous serons nombreux à ne pas y aller.* » M. Kaspereit, député de Paris, montre la lettre qu'il a envoyée au chancelier de l'ordre de la Libération pour annoncer également son refus et sa désapprobation.

M. Messmer assure que le général Jouhaud, qui a exalté le rôle de l'O.A.S., avait remis son discours la veille à M. Dominati, « *qui n'a pas été surpris* » et il s'exclame : « *Si le gouvernement fait bloc maintenant derrière l'O.A.S. et les assassins de de Gaulle !* »

Une « reprise déshonorante »

M. Jean Foyer s'indigne : « *Je l'ai sur l'estomac. J'étais garde des sceaux lors du procès de Bastien-Thiry. Quand on songe aux crimes des commandos Delta, la réponse de Dominati est déshonorante.* » Il ajoute : « *Je débraye tant que le gouvernement n'aura pas désavoué Dominati et ne l'aura pas vidé.* » M. Jacques Piot (Yonne) se contente de dire : « *Je suis solidaire de Foyer.* » M. Jean Bozzi, député de la Corse, ancien préfet explique : « *Quand on est le gouvernement, on ne peut pas se mettre en position d'avoir l'air d'approuver l'apologie du régicide et de la révolte contre l'autorité légitime de la République* », et il ajoute : « *C'est révélateur d'une crise profonde !* »

M. Michel Debré juge, lui : « *Dans les époques où on ne sépare plus le bien du mal, il ne faut s'étonner de rien. On devrait pouvoir être athée sans pour autant injurier les catholiques.* » M. Couve de Murville feint l'absence d'étonnement : « *On connaît pourtant bien*, affirme-t-il, *les sentiments de Dominati sur ces affaires.* » Quant à celle du Mont-Valérien, il estime qu'elle « *n'est pas convenable, car ça ne se fait pas de discourir dans les cimetières* ». Au total, pour l'ancien premier ministre, les détenteurs du pouvoir « *manquent un peu de sensibilité et d'un minimum de psychologie* ».

M. Georges Gorse (Hauts-de-Seine), ancien ministre du général, ironise : « *Je ne sais pas si dans cette corrida nous aurons les oreilles et la queue de Dominati, mais nous avons au moins obtenu que Giscard ne parle pas. On ne peut pas à la fois utiliser de Gaulle et faire l'apologie de ceux qui l'ont combattu.* » M. Emmanuel Aubert (Alpes-Maritimes) cherche une raison : « *Il fallait faire si vite : en quelques jours, on veut récupérer Degueldre, Bastien-Thiry et de Gaulle.* »

M. Bernard Marie (Pyrénées-Atlantiques) assure : « *Il n'est pas possible que ce soit une maladresse de Barre. C'est plus machiavélique : on cherche délibérément à rompre les ponts entre le R.P.R. et les pieds-noirs pour des raisons électorales.* »

Lorsque M. Claude Labbé revient de l'hôtel Matignon, où, en compagnie de MM. Foyer et Messmer, il a rencontré le premier ministre, il ne cache pas sa satisfaction : « *M. Barre*, dit-il, *a compris qu'on ne pouvait pas rester sur cette non-réponse du secrétaire d'Etat. Il a pensé qu'il devait s'expliquer lui-même.* » Les choses s'apaisent donc.

Dans les couloirs, avant l'ouverture des débats, on avait pu voir Me Jean-Louis Tixier-Vignancour, ancien député d'extrême droite, qui avait été le défenseur de la plupart des membres de l'O.A.S.

Sans doute avait-il été prévenu — mais par qui ? — que l'une des questions posées au gouvernement lui rappelerait des souvenirs.

A. P.

M. Dominati

Du gaullisme au giscardisme par l'Algérie française

Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre depuis avril 1977 (chargé de la recherche, puis des rapatriés depuis 1978), M. Jacques Dominati a commencé sa carrière dans les rangs gaullistes : en 1951 il était secrétaire national des étudiants R.P.F., puis membre du conseil national du Rassemblement du peuple français. En 1958, il était secrétaire général de l'U.N.R. pour la région parisienne et en 1959 secrétaire général du groupe gaulliste du Conseil municipal de Paris.

Ses sympathies marquées pour la cause de l'Algérie française lui valurent alors des difficultés grandissantes avec son parti. Le 27 juin 1960, le comité central de l'U.N.R. prononçait son exclusion définitive : il lui était reproché d'avoir pris parti en faveur de M. Jacques Soustelle dans le conflit qui opposait celui-ci à la direction de l'Union pour la nouvelle République.

Peu de temps après, M. Dominati se rapprochait du Centre national des indépendants et paysans, dont il allait porter (sans succès) les couleurs dans la huitième circonscription de la Seine, lors des élections législatives de 1962. Le CNIP s'étant à son tour divisé sur l'attitude à adopter à l'égard du général de Gaulle et de sa politique algérienne, M. Dominati optait pour la tendance conduite alors par M. Valéry Giscard d'Estaing, tendance qui allait donner naissance à la Fédération nationale des républicains indépendants. En janvier 1965 il était du nombre des fondateurs du comité de Paris de cette fédération.

Elu pour la première fois député de Paris en 1967 (réélu en 1968, 1973 et 1978), M. Dominati devait rapidement progresser dans la hiérarchie de la F.N.R.I. dont il devenait le vice-président en 1971 et le secrétaire général, de 1975 à 1977.

Roger Degueldre

Le lieutenant Roger Degueldre a été fusillé le 5 juillet 1962 au fort d'Ivry. Originaire de Louvroil (Nord), ancien maquisard F.T.P. engagé dans l'armée à la Libération et passé à la légion, il gagna ses galons, la Légion d'honneur, la médaille militaire et onze citations en Indochine puis en Algérie. Déserteur le 22 avril 1961 lors du putsch des généraux à Alger, il devient le chef des opérations spéciales de l'O.A.S., puis des « commandos Delta » formés essentiellement de déserteurs de la légion et qui exécutent sur ordre des « opérations ponctuelles » : assassinats — comme celui du commissaire Gavoury ou de M. Fox, attaché au consulat britannique et de nombreux musulmans — et actes de terrorisme. Degueldre fut condamné à mort par la Cour militaire de justice le 28 juin 1962.

Albert Dovecar et Claude Piegts, qui avaient sous ses ordres participé à l'assassinat du commissaire Gavoury, avaient été fusillés le 7 juin 1962.

Jean-Marie Bastien-Thiry

Jean-Marie Bastien-Thiry, ingénieur militaire en chef de 2e classe — ce qui correspond au grade de lieutenant-colonel — polytechnicien spécialiste de l'armement, considérant en 1962 que le général de Gaulle avait violé la Constitution en abandonnant l'Algérie et en cette même occasion les principes de la morale chrétienne, accepta du C.N.R., organisme clandestin, la mission d'organiser son assassinat.

Il recruta avec soin ses hommes et organisa minutieusement l'attentat du Petit-Clamart. Le 22 août 1962, le chef de l'Etat, Mme de Gaulle et le colonel de Boissieu gagnent Villacoublay d'où ils doivent se rendre à Colombey-les-Deux-Eglises.

Avant le rond-point du Petit-Clamart — aujourd'hui disparu — la voiture officielle est attaquée au fusil mitrailleur, sur un signal donné par Bastien-Thiry lui-même, par des tireurs d'élite postés dans une camionnette Estafette. La D.S. du général est percée de balles, mais ses occupants sont indemnes.

Au terme d'un long procès devant la Cour militaire de justice, Jean-Marie Bastien-Thiry fut condamné à mort le 5 mars 1963 et fusillé le 11 mars suivant au fort d'Ivry.

« AU CHAMP D'HONNEUR »

Dans l'allocution qu'il avait prononcée le samedi 14 juin à Toulon, le général Jouhaud, président d'honneur du Front national des rapatriés, avait notamment évoqué « *la mémoire de trois camarades de prison exécutés sur ordre du gouvernement français : Piegts, Dovecar et Degueldre* ». Il avait ajouté : « *Ils sont tombés au champ d'honneur. J'étais à la prison de la Santé à leurs côtés. Je me rappelle comment ils sont partis au poteau en criant : « Vive la France ! »*

Auparavant, après avoir rappelé l'histoire de l'Algérie française, le général Jouhaud avait déclaré : « *Comment ne pas penser à nos camarades de la métropole qui, avec courage et résolution, se sont engagés dans la lutte menée pour l'Algérie française ? Ils ont connu la sévère vie des clandestins. Ils ont eu des camarades de combat arrêtés, et parmi eux le colonel Bastien Thiry, qui fit le sacrifice de sa vie.* »

M. LE PEN : une haineuse manifestation.

M. Jean-Marie Le Pen, ancien député, président du Front national (extrême droite), a déclaré mercredi matin 18 juin :

« *La haineuse manifestation des politiciens gaullistes à l'égard de l'Algérie française, qu'ils ont trahie, eux, après l'avoir parrurée, eux, ouvrir peut-être les yeux des rapatriés et ceux des Français naïfs ou idiots qui oublient que, sauf en période électorale, où il est nécessaire de piper les voix de la droite, ils ont toujours été au coude à coude avec les communistes.* »

● *L'association « des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française »* a adressé, mardi 17 juin, un télégramme de regrets à M. Jacques Dominati, pour l'attitude de certains de ses membres lors de l'inauguration, samedi 14 juin, à Toulon, de la stèle à la mémoire des « Martyrs de l'Algérie française ». Le discours du secrétaire d'Etat aux rapatriés avait été troublé par quelques slogans et bousculades (*le Monde* du 17 juin).

DANS LA PRESSE PARISIENNE

LE QUOTIDIEN DE PARIS : toutes les querelles possibles.

« *L'affaire ne vaut pas tout le bruit qu'on fait autour d'elle. La politique s'est empressée d'envenimer une blessure que l'opinion n'avait pas ressentie comme un outrage. Le terrain semblait bon aux députés gaullistes, puisqu'il était celui de la morale et de l'histoire. Ils s'y sont précipités. Cela atteste la bonne santé qu'ils mettront dans les mois qui viennent à chercher toutes les querelles possibles à l'exécutif giscardien pour le faire plier. Et il pliera.* »

(PHILIPPE TESSON.)

LE MATIN : le costume gaullien, trop large.

« *Plus la France s'éloigne du gaullisme, plus la classe politique chante les vertus du général. (...) Personne n'est dupe : le gaullisme, quand il est revendiqué par le pouvoir, n'est plus qu'un slogan à usage électoral. Parmi les hommes qui nous gouvernent, il n'existe plus, depuis belle lurette, de gaullistes. Il existe des politiciens qui usent du pouvoir comme d'un fonds de commerce. A s'efforcer de vouloir endosser le costume gaullien, loin de se grandir, le pouvoir donne en réalité la mesure de sa petitesse. Dans un habit trop large, on a toujours l'air ridicule.* »

LE FIGARO : expurger les calendriers.

« *Il n'y a guère de leçon à tirer de tout cela, sinon celle — négative — qu'en année pré-électorale on devrait expurger les calendriers de toutes les fêtes, anniversaires et commémorations, car ceux-ci sont fatalement détournés de leur objet et perdent par conséquent toute signification.* »

(PIERRE THIBON.)

L'AURORE : le front gaullo-communiste.

« *On aurait pu croire, après les récentes déclarations de Jacques Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris où il avait invité le général Jouhaud, chef de l'O.A.S. et condamné à mort du temps de de Gaulle, que le R.P.R. à son tour était partisan d'une réconciliation générale à propos des événements tragiques qui marquèrent la fin de la guerre d'Algérie. Il n'en est rien ! (...) Décidément, le front gaullo-communiste se reforme contre les rapatriés chaque fois qu'est évoqué le souvenir des martyrs de l'Algérie française !* »

(RENE ATTARD.)

LIBERATION : la radio libre de de Gaulle.

« *L'émission « Ici Londres » incarnait quotidiennement l'idée que des Français échappaient à la servilité du vichysme et que leurs voix réussissaient à percer les murailles de l'Hexagone occupé. La Fance libre, ce fut d'abord celle qui parvenait à émettre et à parler français aux Français malgré Vichy et l'occupation.*

» *Porté par ce média, le gaullisme s'empressa de la réglementer à la Libération puis de le monopoliser après 1958, faisant du coup régresser ce qu'il avait lui-même contribué à promouvoir.* »

(SERGE JULY.)

DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

le gouvernement entend-il donner à ce scandale ?

début d'après-midi, au sein de la commission des lois, entre son président, M. Foyer (R.P.R.) et les commissaires de l'opposition. Invoquant le règlement de l'Assemblée nationale (art. 44), M. Forni avait exigé que le quorum soit atteint pour poursuivre les travaux. Celui-ci ne l'étant pas, la réunion de la commission des lois a été suspendue. Un peu plus tard, en séance publique, *M. Forni devait indiquer que l'article 44 dispose également qu'une nouvelle séance de la commission ne pouvait avoir lieu avant un délai de trois heures. Les amendements ne pouvant être examinés par la commission, M. Forni demandait une nouvelle suspension des travaux de l'Assemblée. En séance de nuit, constatant que « toutes les conditions ne paraissaient pas réunies pour permettre à *l'Assemblée de* poursuivre avec fruit ses travaux », le ministre de la justice indiquait que le gouvernement jugeait « préférable » de supprimer la séance du soir, ainsi que celle de mercredi matin 18 juin.

Au-delà des circonstances de cette journée, le groupe socialiste a clairement manifesté l'intention d'utiliser toutes les ressources de la procédure pour retarder la discussion du projet *« sécurité et liberté ». M. Forni a précisé* que les élus de son groupe demanderaient un scrutin public sur chaque amendement mis en discussion.

Précisons, à ce sujet, qu'aucun des soixante articles du projet n'a été encore adopté, que la session de printemps se termine le 30 juin et que plusieurs dizaines de textes sont encore « en navette » entre l'Assemblée nationale et *le Sénat. — L. Z.*

POINT DE VUE

Silence !

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

LA course à de Gaulle, de son *vivant et maintenant, a toujours* correspondu, dans la classe politique, à un souci électoral. Dans l'épreuve, de Gaulle était seul face au peuple contre les politiques ; ceux-ci au mieux ont suivi le courant quand il existait. La course est d'autant plus générale que les thèmes de l'hommage sont plus flous, ou même infondés. La commémoration du 18 juin en est l'illustration la plus frappante, qui commença dès la libération et le procès du maréchal. De Gaulle attendait de ce procès qu'il fût celui de l'armistice : ce fut celui de Vichy, c'est-à-dire de la conséquence, et non pas de la cause. Or le fond de l'affaire, à l'époque comme aujourd'hui, est bien de condamner l'esprit d'abandon et la désespérance en la France, donc la faillite d'un Etat et d'une classe politique et militaire qui désespérèrent, enseignèrent la *désespérance et ont visiblement des* émules aujourd'hui.

Officialiser le 18 juin, comme l'usage en a été pris depuis que, en 1973, Georges Pompidou fut malen*contreusement invité à pénétrer dans* la crypte du Mont-Valérien — au seul titre qu'il était le président de la République, — c'est dénaturer l'acte posé. Il y a quarante ans. Cet acte allait précisément *contre les institutions, contre les officiels, contre les pouvoirs du moment*. Autant que l'esprit de démission — et l'erreur d'analyse, — il condamnait et suppléait un système ; il était en marge. C'est dans cet esprit, et donc à titre très personnel et individuel, que devrait être commémoré le 18 juin ; la cérémonie qui en *fut* le plus proche a été celle de 1969, de Gaulle absent mais vivant, et les plus hautes autorités comme les plus humbles fidèles n'étant au Mont-Valérien que dans le rang, Georges Pompidou, président élu, n'ayant pas encore — et à dessein — inauguré constitutionnellement son mandat. Silence de tous et entrée dans la crypte du seul grand chancelier de l'ordre de la Libération. Silence officiel, qui s'impose depuis qu'il y a eu une majorité de Français pour renvoyer, sa tâche inachevée, l'homme du 18 juin.

M. Giscard d'Estaing aurait dû s'appliquer de lui-même le verset biblique dont il usa improprement l'automne dernier et laisser à chacun le soin de ses affaires et de ses fidélités. Le 18 juin ne concerne pas l'Etat, *a fortiori* pas son chef, encore moins l'actuel tenant du titre, qui ne fut pour rien dans l'œuvre du général de Gaulle et pour beaucoup dans sa chute. Le président s'était cru bon publiciste, en s'adressant, avant qu'il n'y renonce, à ce qu'il croit être l'électorat gaulliste, au Mont-Valérien, et, pis encore, en s'imposant à l'Institut Charles-de-Gaulle, qui l'invite si malencontreusement. Même erreur électoraliste sur la France que celle de flatter une prétendue catégorie communiste en dînant à Varsovie, ou agricole en dansant la valse-hésitation à propos de l'élargissement du Marché commun ou du financement de l'Europe verte.

Le 18 juin n'a rien à voir avec les reports de voix au second tour d'une élection présidentielle ; il se pourrait même que, soudain, l'esprit *de rébellion et de maturité, qui fut* à son origine, gagne beaucoup de Français, au grand dam électoral de certain.

Au Panthéon

CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DE JEAN MOULIN

Sir Reginald Hibbert, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, accompagné du consul général britannique, a célébré, le mardi 17 juin, au Panthéon, la mémoire de Jean-Moulin, ancien préfet d'Eure-et-Loir et premier président du Conseil national de la Résistance, mort sous la torture. *« Grâce à Jean-Moulin, grâce au général de Gaulle, la France est demeurée à nos côtés pendant la guerre et est restée, aujourd'hui, une alliée et un partenaire*, a déclaré Sir Reginald. *En Angleterre, pendant la guerre, nous admirions la résistance française et, aujourd'hui, à travers la mémoire de Jean-Moulin, nous saluons tous les membres de la Résistance française et les Français libres qui se sont battus aux côtés des alliés. »*

Auparavant, M. Jean Marin, dernier survivant de l'émission de la radio de Londres, « Les Français parlent aux Français », avait évoqué « le patriote irréductible, l'un des combattants, des héros qui ont le plus et le mieux servi la cause commune pendant la guerre » que fut Jean-Moulin.

Le général de Boissieu, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, le général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération, M. Bruno de Leusse, secrétaire général du Quai d'Orsay, M. Claude Bourdet et Mme Antoinette Sax, qui fut la collaboratrice de Jean Moulin, assistaient à cette cérémonie.

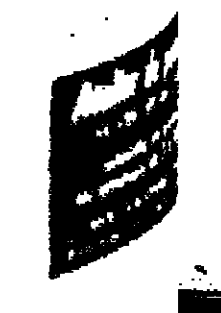
D'autre part, à Chartres, M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, ont honoré la mémoire de Jean Moulin mardi 17 juin.

Le député, maire de Bordeaux, ancien délégué militaire national de la Résistance intérieure, a dévoilé une plaque en souvenir de l'ancien préfet d'Eure-et-Loir et rappelé son héroïsme et son intransigeance.

UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE

Pour le quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin, M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants — à l'initiative du président de la République — a fait frapper par l'Hôtel des monnaies une médaille commémorative, réalisée par le graveur Georges Guiraud : elle représente à l'avers un buste du général de Gaulle, de l'autre, la perspective de l'Arc de triomphe vers lequel convergent douze poignards avec l'inscription « 8 mai 1945 » sur la croix de *Lorraine et la mention « F.F.L.*, Résistance, F.F.C. ». Tirée à 1 500 exemplaires, cette médaille en bronze ne sera pas vendue dans le commerce.

Le premier exemplaire a été remis à l'amiral Philippe de Gaulle, un autre exemplaire est réservé à M. Giscard d'Estaing et, ce mercredi 18 juin, un certain nombre de ces médailles seront remises par M. Chaban-Delmas aux trente-trois compagnons de la Libération qu'il a invités à déjeuner à la présidence de l'Assemblée nationale.



A l'île d'Yeu

UNE GERBE A ÉTÉ DÉPOSÉE SUR LA TOMBE DU MARÉCHAL PÉTAIN

Au nom de l'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain (A.D.M.P.), M. Jean Borotra a prononcé, le mardi 17 juin, à l'île d'Yeu une allocution dans laquelle il a notamment déclaré :

« Quarante ans après le jour de deuil que fut le 17 juin 1940, si cruel pour vous, chef victorieux de 1918, et qui bouleversa des millions de Français — même s'ils souhaitaient la fin d'un combat devenu vain et chargé de souffrances pour tant d'hommes et de femmes, militaires ou civils, — nous sommes venus nous recueillir sur votre tombe et vous témoigner notre profonde gratitude. Notre gratitude pour être resté auprès de nous, pour avoir eu le courage de demander à l'ennemi cet indispensable armistice, pour nous avoir « redonné l'espérance » non pas de reprendre bientôt le combat, auquel, au fond de notre cœur, vous n'aviez pas renoncé, mais de réaliser le relèvement de notre pays sous le signe du travail, de la famille, de la patrie. »

Une gerbe a été déposée sur la tombe du maréchal Pétain. Elle porte la mention suivante : *« 17 juin 1940 - 17 juin 1980. Au maréchal Pétain, chef du gouvernement, avec la profonde gratitude de l'A.D.M.P. pour l'armistice qui permit la victoire finale des Alliés. »*

● *L'association nationale Pétain-Verdun* proteste dans un communiqué contre l'interdiction qui lui a été faite par la préfecture de déposer une gerbe, mardi 17 juin, à la mémoire du maréchal Pétain sur le tombeau du Soldat inconnu, à l'Etoile.

★ Association nationale Pétain-Verdun, 28, boulevard des Anglais, 44100 Nantes.

Le pouvoir et les gaullistes

(Suite de la première page.)

L'entorse que M. Giscard d'Estaing se proposait de faire au protocole, et surtout à la tradition, a été reçue comme un autre défi. L'intention du chef de l'Etat de décorer au Mont-Valérien — lieu consacré au culte des morts — M. de Courcel, qui était le 18 juin 1940 l'aide de camp du général de Gaulle (M. Giscard d'Estaing avait même envisagé d'honorer de la même manière l'amiral Philippe de Gaulle), a été ressentie par les gaullistes comme une véritable provocation.

Aussitôt sont revenus planer sur les relations qu'ils entretiennent avec « les autres » les spectres des combats fratricides de l'occupation et ceux de l'O.A.S. Comment, d'ailleurs, les drames d'il y a vingt ans pourraient-ils être totalement oubliés, alors que ceux d'il y a quarante ans sont toujours présents dans bien des mémoires ? Les applaudissements de toute la gauche mêlés à ceux du R.P.R., à l'Assemblée nationale, pour saluer M. Pierre Messmer alors que seule l'U.D.F. demeurait silencieuse, confondaient ces deux références histo*riques en un même hommage* posthume à de Gaulle. Comment ceux qui se veulent les disciples du général ne se seraient-ils pas indignés de la réhabilitation aussi spectaculaire qu'impromptue et intéressée d'ennemis jurés alors qu'il est devenu de mode partout et pour tous d'exalter les vertus du gaullisme ?

La réaction du R.P.R. a donc été spontanée, vive et totale. Le réflexe du compagnonnage a joué à plein — et pas seulement dans les rangs du mouvement de M. Chirac, — effaçant les rivalités et les tendances. Aucune défection dans la protestation ne s'est produite au sein du groupe parlementaire, et M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée, compagnon de la Libération, a effectué une démarche à l'Elysée pour que le chef de l'Etat renonce à ses projets. Toutefois, mercredi matin au micro d'Europe 1, M. Chaban-Delmas semblait faire marche arrière et se refusait à commenter les informations — qui venaient pourtant de son entourage — *selon lesquelles il était* intervenu auprès du chef de l'Etat. Le président de l'Assemblée nationale indiquait : *« Le chef de l'Etat élu au suffrage universel parle où il veut et quand il veut. S'il ne parle pas, c'est du fait de sa volonté. »*

M. Raymond Barre, qui semblait fort courroucé de l'attitude de M. Dominati, a vite compris qu'il était de son intérêt et conforme au gaullisme, dont il *aime tant se réclamer, de faire* un geste d'apaisement envers le R.P.R. En acceptant finalement de venir lui-même, jeudi après-midi, à l'Assemblée nationale répondre à M. Pierre Messmer, il apportera du même coup un désaveu implicite mais éloquent à un membre de son gouvernement, M. Dominati, et laissera accroire, comme le disent les gaullistes, que la réponse du secrétaire d'Etat était « misérable ».

Comment expliquer la renonciation rapide du chef de l'Etat ? Elle semble bien être motivée par son souci d'apaiser, à moins d'un an de l'élection présidentielle, la désapprobation d'une partie des Français à l'égard de ses tentatives répétées de « récupération ».

Les gaullistes ne cachaient pas leur satisfaction d'avoir, par leur résolution et leur unanimité, non seulement fait reculer le pouvoir, à deux reprises, mais surtout montré leur force. Lorsque, à la réunion du « Carrefour du gaullisme », dans la soirée, M. Yves Guéna, député de la Dordogne, s'est demandé s'il fallait encore un parti gaulliste, sa question est apparue quelque peu superflue, puisque la démonstration venait d'être faite qu'il existe, au moins entre les gaullistes, une sensibilité et une façon commune de réagir.

ANDRÉ PASSERON.

POLITIQUE

AU SÉNAT

• Questions sur la pollution de la mer et du Rhin
• Approbation de conventions internationales

Répondant mardi 17 juin à des questions orales de MM. CHAUTY (R.P.R., Loire-Atlantique), MARCELLIN (R.I., Morbihan) et LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) que remplaçait M. MARSON (P.C., Seine-Saint-Denis), le ministre des transports M. Joël LE THEULE, a apporté quelques précisions nouvelles au sujet du naufrage du *Tanio* et des opérations de neutralisation de l'épave de ce pétrolier. Le sinistre, a-t-il notamment indiqué parait dû à une mauvaise répartition de la charge sur des structures âgées. Le diplôme dont était titulaire le capitaine ne lui aurait permis, sous pavillon français, de commander qu'un navire de jauge inférieure à 7 500 tonnes ; le *Tanio* en avait 18 000.

Il paraît nécessaire, d'autre part, de réviser les normes du bureau Véritas en ce qui concerne les structures de la coque des pétroliers. Les équipements de sécurité feront l'objet du dépôt prochain d'un projet de loi permettant d'appliquer les protocoles internationaux « Marpol » et « Solas » signés en 1978. « *Nous sommes tombés d'accord avec les Anglais*, déclare le ministre, *pour établir deux couloirs de circulation situés entre 24 et 38 milles au large d'Ouessant, au lieu de trois entre 5 et 33 milles : propositions que les deux pays soutiendront devant l'O.M.C.I., dans quelques jours. J'ai rencontré à Londres le secrétaire général de l'O.M.C.I. : l'accord de cette organisation pourrait intervenir en 1981. D'ores et déjà les matériels nécessaires sont à l'étude. Quant au radar d'Ouessant, il entrera en service d'ici à la fin de la présente année.* »

MM. BOILEAU (Un. centr., Meurthe-et-Moselle) et CHANTY ont ensuite interrogé le ministre des affaires étrangères sur la pollution du Rhin et la non-application par la France des accords de Bonn sur l'évacuation des déchets salins.

Le secrétaire d'Etat, M. Pierre BERNARD-REYMOND, a notamment déclaré à ce sujet : « *La solution d'injection de saumure dans les couches profondes du sous-sol a été soigneusement étudiée, et son inocuité acceptée, mais devant l'hostilité montrée à son encontre par de nombreux élus alsaciens, le gouvernement a décidé de remettre la ratification de l'accord de Bonn. Il importe désormais de préparer une autre, ou d'autres solutions nouvelles. (...) Une saline internationale, où la part française ne serait que de 30 %, paraît convenable, et nous avons fait des propositions en ce sens à nos partenaires rhénans. (...) Le gouvernement poursuit ses études de façon, tout à la fois, à sauvegarder les intérêts français régionaux et à apaiser les Etats rhénans justement irrités par la pollution du fleuve.* »

Le second accord de Lomé

Les sénateurs ont ensuite autorisé le gouvernement à ratifier le second accord de Lomé, signé en octobre dernier.

M. CLAUDE MONT (Un. cent., Loire), rapporteur de la commission des affaires étrangères, a souligné que cette deuxième convention comportait des améliorations notables et un accroissement substantiel de l'aide communautaire (+ 62 %), qui passe de 3 milliards 390 millions d'unités de compte à 5 milliards 607 millions. « *Au moment où la Communauté européenne éprouve des difficultés qui menacent sa cohésion, il est réconfortant*, a-t-il déclaré, *de constater les développements positifs de cette politique d'association avec les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique.* »

« *Cette coopération concrète et pragmatique*, a rappelé M. BERNARD-REYMOND, *est d'inspiration française. Les pays en voie de développement ne souhaitent naturellement pas se cantonner dans le rôle de simples fournisseurs de produits de base ; ils ont l'ambition de diversifier leur économie. La deuxième convention de Lomé soutient cet effort par une contribution à leur développement industriel et agricole.* »

Le Sénat a ensuite ratifié une convention franco-allemande d'entraide judiciaire (rapporteur : M. Bosson, Un. centr., Haute-Savoie), visant à accélérer les procédures pénales en matière de droit commun. Il avait auparavant repoussé par 266 voix contre 23 (P.C.), une motion d'irrecevabilité déposée par le groupe communiste et défendue par M. Charles Lederman (Val-de-Marne). « *Cette motion*, a estimé l'orateur, *conduit à une véritable germanisation de notre droit pénal qui comprend d'heureuses dispositions arrachées au pouvoir (...), alors que, en R.F.A., l'intervention policière et judiciaire est omniprésente.* »

« *Cette convention*, a précisé *M. BERNARD-REYMOND, ne comporte aucun lien avec la convention d'extradition de 1957, à laquelle d'ailleurs, la France n'est pas partie.* »

Le Sénat a adopté plusieurs autres projets de loi visant à la ratification de conventions ou d'accords internationaux :

● Pacte international (signé entre soixante-trois Etats) sur les droits économiques, sociaux et culturels, en application de la déclaration de l'ONU sur les droits de l'homme.

● Pacte international sur les droits civils et politiques (signé par soixante et un Etats). M. PALMERO (Un. cent., Alpes-Maritimes), rapporteur des deux projets, a déploré les réserves dont le gouvernement français a assorti ce second texte. « *Certaines réserves*, a indiqué M. BERNARD-REYMOND, *s'imposaient, celles, par exemple, qui concernent des garanties de procédure pouvant faire obstacle aux applications du régime disciplinaire dans les armées, ou celles qui interdisent toute propagande en faveur de la guerre, car il est des guerres légitimes.* »

● Assistance franco-allemande en cas de catastrophe. (Rapporteur : M. Andrieux (P.C., Bouches-du-Rhône.)

● Echange de lettres entre les gouvernements français et chilien en vue de faciliter les liaisons aériennes avec la Chine et le Venezuela. (Rapporteur : M. Héon, Gauche dém., Eure.)

● Accord fiscal franco-américain tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les successions et sur les donations. (Rapporteur : M. Raybaud, Gauche dém., Alpes-Maritimes.)

● Accords franco-salvadorien et *franco-paraguayen sur les* investissements. (Rapporteurs : MM. Longequeue, P.S., Haute-Vienne, et Palmero.)

● Accord avec la Banque centrale de l'Afrique de l'Ouest. (Rapporteur : M. Longequeue.)

● *Accord franco-mauritanien* sur la Sécurité sociale. (Rapporteur : M. Longequeue.)

● Accord franco-monégasque sur les infractions d'automobilistes. (Rapporteur : M. Palmero.)

A. G.

DÉFENSE

M. JOSPIN LAISSE ENTENDRE QUE LE P.S. SE PRONONCERA CONTRE L'ARME NEUTRONIQUE

(De notre correspondant.)

Limoges. — M. Lionel Jospin, secrétaire national du parti socialiste, chargé des relations internationales, a évoqué, mardi 17 juin, à Limoges où, *avant de* participer à une réunion publique, il était l'hôte du Club de la presse, la fabrication par la France de la bombe à neutrons. M. Jospin, qui est coauteur du rapport qui doit être présenté mercredi soir au bureau exécutif du P.S., tout en se défendant d'anticiper sur la décision finale, a déclaré : « *Je ne crois pas que le parti socialiste se retrouve dans une position d'acceptation de la bombe à neutrons.* » Il a souligné la nécessité, devant la course aux armements à laquelle on se livre, à l'Est comme à l'Ouest, de mettre en marche « l'engrenage » du désarmement. M. Jospin a également estimé que le service militaire devrait être « *plus court et plus utile* », et que l'on devrait « *y introduire les valeurs de la démocratie* ».

● ERRATUM. — Sur la foi de renseignements diffusés par le ministère de la défense, *le Monde* du 18 juin a indiqué que, lors du *défilé militaire* du 14 juillet à Paris, le 6e régiment de cuirassiers présenterait un nouveau matériel, le blindé léger AMX-10 RC. C'est, en réalité, le 2e régiment de hussards qui défilera avec cet engin.

ESSAI NUCLÉAIRE FRANÇAIS A MURUROA

Wellington (*A. F. P.*). — La France a procédé, lundi 16 juin, à une explosion nucléaire souterraine en Polynésie, selon le bureau scientifique gouvernemental néo-zélandais. Comme c'est la tradition, la France n'a ni confirmé ni démenti la réalité de cette explosion, dont l'intensité n'a pas atteint celle des plus grandes expériences nucléaires françaises à Mururoa. L'essai a été enregistré par un poste néo-zélandais de détection sismique installé dans les îles Cook.

[A la fin de 1979, les Etats-Unis avaient réalisé six cent quarante-deux tirs et l'Union soviétique quatre cent trois. On peut noter que, selon le Commissariat à l'énergie atomique en France, les Soviétiques, malgré leur engagement de ne pas exécuter de tirs dont la puissance soit supérieure à 150 kilotonnes conformément à leur accord avec les Américains, semblent avoir effectué quatre tirs, en 1979, entre 400 et 900 kilotonnes.

Toujours, à la fin de 1979 et depuis sa première expérience de février 1960, la France a procédé à moins de cent essais dont la moitié ont eu une puissance inférieure à 5 kilotonnes, limite de détection des tirs par des observateurs étrangers.

L'an dernier, les expériences à Mururoa ont surtout permis d'acquérir, comme disent les techniciens, définitivement la formule de la tête thermonucléaire destinée au missile M-4 des sous-marins stratégiques. C'est-à-dire que les performances de la tête (volume, allégement, masse de l'amorce, caractéristiques du matériel de corps de rentrée et niveau de durcissement) ont été définies.

Si l'on considère les armes selon leur rapport entre la masse et l'énergie dégagée, le M-4 aura une technologie comparable à celle des missiles américains actuellement en service, tels que le Minuteman-III.]



Le Monde

société

JUSTICE

LES DÉCLARATIONS DE M. GUY FLOCH A M. ANDRÉ CHEVALIER

Le juge d'instruction avait obtenu par des voies détournées les rapports de police sur les menaces contre Jean de Broglie

« Le Canard enchaîné » publie, dans son édition du 18 juin, des extraits des déclarations de MM. Guy Floch, juge d'instruction ; Jean Ducret, directeur de la police judiciaire ; Michel Roux, inspecteur de la dixième brigade territoriale, et Claude Cancès, commissaire à la brigade criminelle, à M. André Chevalier, président de la chambre d'accusation chargé du supplément d'information dans l'affaire du meurtre de Jean de Broglie. Un supplément d'information qui avait été ordonné, le 25 avril, après la publication par « le Canard enchaîné » de deux rapports de la dixième brigade territoriale en date des 1er avril et 24 septembre 1976, le second confirmant que la police était au courant du projet d'assassinat du député de l'Eure.

A l'époque, M. Jean Ducret, directement mis en cause, avait déclaré que les informations contenues dans ces rapports « avaient été portées verbalement et en totalité à la connaissance du juge d'instruction ». M. Guy Floch, premier magistrat instructeur dans l'affaire de Broglie, n'avait pas réagi officiellement (1), réservant ses explications au magistrat chargé du supplément d'information. Celui-ci l'a entendu le 21 mai. Que lui a-t-il déclaré ? Pour l'essentiel, que M. Ducret, lors de son audition, le 20 décembre 1977, soit un an après le meurtre, ne lui a pas parlé des deux rapports et qu'il a dû se les procurer lui-même par une voie non officielle. Leur existence et leur contenu lui ont été révélés par Albert Leyris, l'informateur de l'inspecteur Michel Roux de la dixième brigade territoriale, que le meurtrier Gérard Frèche avait mis en cause devant le magistrat instructeur en parlant d'« un mystérieux M. Albert ».

La publication de ces documents, dont l'authenticité ne fait pas de doute, prouve une fois de plus, s'il en était encore besoin, l'étrange attitude de la police dans cette affaire, et plus particulièrement de certains de ses responsables.

D'autre part, le procureur de la République a écrit à M. Hector Riviérez (R.P.R. Guyane), président de la commission spéciale chargée d'examiner la demande de mise en accusation de M. Poniatowski devant la Haute Cour de justice, pour lui indiquer qu'il ne pourrait pas lui communiquer le dossier de l'instruction. Le procureur explique ce refus par la nécessité de protéger le secret de l'instruction. La demande de communication du dossier avait été formulée par la commission le mercredi 11 juin, à l'initiative des représentants du groupe socialiste.

(1) M. Floch s'était borné à déclarer le 8 avril (le Monde du 10 avril) qu'il réserverait ses déclarations à M. Chevalier.

Voici les principaux passages des dépositions faites devant M. Chevalier par MM. Guy Floch, Jean Ducret et Michel Roux :

« A aucun moment, le directeur de la P.J. ne m'a parlé de ces rapports et de leur contenu, a déclaré M. Floch.

» En aucun cas je ne me serais contenté de déclarations verbales concernant des faits d'une telle importance, et j'aurais recueilli la déposition de ce fonctionnaire par procès-verbal. Il va de soi que j'aurais exigé que l'on me remît ces rapports de police, et ceux-ci auraient donc figuré dès le début dans le dossier de la procédure (...). Lorsque j'ai recueilli son témoignage (...) sous la foi du serment (...), le 20 décembre 1977, M. Ducret m'a déclaré : « Je n'ai jamais été mis » au courant d'un projet d'attentat contre Jean de Broglie, » antérieurement à son meurtre » le 24 décembre 1976. »

Ensuite, M. Floch évoque le rôle de l'informateur de la 10e brigade territoriale, M. Albert Leyris, qui lui a été présenté à sa demande par deux policiers, MM. Claude Cancès, commissaire à la brigade criminelle, et Jean Dufour, chef de la 10e brigade territoriale. *« Il m'a été confirmé,* déclare M. Floch, *que Leyris était bien l'indicateur qui avait permis les arrestations, mais il ne m'a pas été dit, à ce moment-là, qu'il avait pu également avoir, en quelque sorte, un rôle de surveillance sur le groupe de malfaiteurs dans leur démarche antérieure au crime. »*

Ce qui signifie que le rôle de M. Albert Leyris avant le meurtre en tant qu'informateur de l'inspecteur Michel Roux, qui a pu ainsi rédiger les deux fameux rapports et notamment le dernier où il est fait état de menace de mort contre Jean de Broglie en raison d'une « indélicatesse », n'a pas été signalé. Le magistrat instructeur ajoute dans sa déclaration à M. Chevalier : *« Leyris m'a indiqué que je courrais des risques physiques si j'allais trop loin dans la recherche de la vérité. (...) Il s'était trouvé présent sur les lieux parfois. En certaines occasions, le futur meurtrier était à pied d'œuvre, sans passer pourtant encore à l'action. A chacune de ces occasions, Leyris avait lui-même rendu compte à son correspondant* [l'inspecteur Roux] ».

M. Floch précise qu'il a réussi sans passer par la voie officielle à se procurer le rapport du 24 septembre 1976 grâce « à un informateur » qui courait et court toujours des risques sérieux.

Il conclut sa déposition en ces termes :

« Après avoir transmis le dossier à mon successeur [Mlle Martine Anzani], *je me suis longuement interrogé sur le point de savoir si je devais le mettre au courant de ce que j'avais appris dans ces conditions. Je me suis également résolu à lui dire l'essentiel, à savoir que la police était au courant plusieurs mois avant le meurtre, et qu'un rapport avait été établi à ce sujet et transmis à l'autorité supérieure.*

» Je ne lui ai pas caché que je détenais un exemplaire du rapport, mais je lui indiquai l'impossibilité absolue où je m'étais trouvé de pouvoir le faire apparaître d'une façon ou d'une autre. Dans l'exercice de mes fonctions de juge d'instruction, j'estimais que l'impératif majeur était la recherche de la vérité quelle qu'elle soit et des moyens propres à la faire éclater.

» C'est pourquoi il m'apparut impensable d'agir comme si je n'avais pas eu connaissance de ce qui m'apparaissait comme une part importante de la vérité dans cette affaire, et de laisser la défense totalement à l'écart de celle-ci.

» C'est la raison pour laquelle, fin mars 1978, j'ai fourni à Me Dumas, défenseur de l'inspecteur Simoné, l'essentiel des informations dont je disposais. Je lui ai fait lire le rapport du 24 septembre 1976. Je n'ai pas cru devoir cependant accéder à sa demande d'en obtenir une photocopie, et j'espérais simplement que cet avocat pourrait tirer de cette communication toute partie utile à la manifestation de la vérité. »

A cela, M. Jean Ducret répond :

« C'est pour éviter que l'indicateur ne soit démasqué par les inculpés que les deux notes d'information [les rapports de la 10e B.T.] *ne furent pas déposées chez le magistrat. Ce dernier n'ayant pas exigé d'être informé par écrit et n'ayant pas procédé par procès-verbal à l'audition du commissaire Dufour et de l'inspecteur Roux (...). C'est pour les mêmes raisons que, le 20 décembre 1977, j'ai été entendu par le juge Floch. J'ai déclaré n'avoir pas eu connaissance du projet de meurtre contre la victime, car sachant que le magistrat connaissait depuis le début de son information l'existence de l'indicateur et des renseignements, je ne pouvais, un an plus tard, mettre en cause celui-ci officiellement, et trahir ainsi le secret appartenant aux fonctionnaires de mes services. »*

De son côté, l'inspecteur Michel Roux, rédacteur des deux rapports de la 10e B.T., a déclaré à M. Chevalier à propos de l'affaire de bons du Trésor : *« Je suis en mesure de vous préciser que j'ai eu entre les mains quelques échantillons des faux bons du Trésor dont il est question dans mon rapport du 1er avril 1976. Il s'agissait d'ébauches de mauvaise qualité... »*

Le policier précise, d'autre part, qu'il a *« invité »* M. Albert Leyris à surveiller Guy Simoné vers février 1976, soit dix mois avant le meurtre, et que M. Albert Leyris lui aurait déclaré que Guy Simoné allait *« faire des conneries (...) ».*

PING-PONG

Une semaine avant son audition par la commission parlementaire chargée d'examiner la demande de comparution de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice, M. Guy Floch, qui a instruit dans un premier temps le dossier de Broglie, nous apprend donc qu'il a été obligé d'utiliser des voies détournées, en l'occurrence son propre informateur, pour se procurer les deux fameux rapports de la dixième brigade territoriale que la police lui cachait.

Il a également confié à M. Chevalier que jamais M. Ducret, directeur de la P.J., ne lui a parlé de ces rapports. Il précise encore que quand deux policiers lui ont amené à sa demande, et non spontanément comme on l'avait dit, l'indicateur qui avait permis l'arrestation des assassins, il n'avait été question que de ce rôle-ci et pas de celui d'informateur de la dixième B.T. qui avait permis de savoir avant le crime que des menaces de mort pesaient sur Jean de Broglie. Il ajoute aussi que celui qui en dit trop ou veut trop en savoir est menacé de mort et que Leyris, qui informait la police, s'est trouvé sur les lieux des tentatives d'assassinat de Jean de Broglie, avant que finalement le meurtre ait lieu, le 24 décembre 1976.

Répliques de la police

A cela, M. Ducret — M. Chevalier lui a lu la déposition de M. Floch — répond, toujours imperturbable, que les informations concernant le projet d'assassinat n'étaient « pas suffisamment crédibles », qu'il s'agissait de « ragots » alors que l'inspecteur Michel Roux disait, également à M. Chevalier, de son informateur qu'il était sérieux « et que les affaires sur lesquelles ils avaient donné des renseignements avaient presque toutes abouti ». Une fois de plus, on se demande si la logique est une vertu bien partagée, ou si tout simplement on veut faire prendre des vessies pour des lanternes. C'est vrai, M. Ducret n'a jamais dit qu'il avait lui-même informé verbalement M. Floch du contenu des deux rapports, mais pourquoi déclarer, ont-ils dit le 29 décembre 1977, qu'il n'était pas au courant du projet d'assassinat alors que les rapports lui avaient été remis personnellement, et que ceux-ci n'ont jamais été déposés chez le magistrat ?

Pour M. Ducret, l'explication est simple : comme il savait que M. Floch était au courant depuis longtemps, il ne pouvait « trahir un secret appartenant aux fonctionnaires de ses services ». Mais si le juge d'instruction savait, ce n'était pas grâce à la police, mais à Albert Leyris qui a bien voulu parler seul à seul avec le magistrat à la prison de la Santé, sans procès-verbal.

Aujourd'hui les policiers estiment qu'on leur fait un mauvais procès. Ils répliquent à M. Floch qu'il est normal d'avoir cherché à protéger leur informateur, et que le magistrat a fait de même avec celui qui lui a communiqué les rapports. De plus, ces rapports n'ont jamais figuré au dossier, alors qu'ils étaient en sa possession. Ils font même remarquer que M. Floch a hésité à en parler à son successeur, Mlle Martine Anzani. Pour les responsables de la police, l'important est que les auteurs du meurtre aient été arrêtés et qu'un « mobile plausible » ait été trouvé, tout le reste n'est que dénigrement sans fondement et exploitation politique.

Le problème n'est-il pas cependant de savoir si les policiers pouvaient empêcher ce meurtre, surtout quand l'on apprend que Guy Simoné était surveillé depuis le mois de février 1976 par Leyris, qui a dit à l'inspecteur Roux qu'il allait « faire des conneries ». Si l'on sait aussi que Simoné, l'intermédiaire, a ensuite été « filé » par la brigade antigang. A ce propos, l'inspecteur Michoux Roux a confirmé officiellement que les inspecteurs de la dixième B.T. et ceux de la B.R.I. (brigade antigang) étaient sur la même piste et suivaient des hommes appartenant au même groupe, qui se révélera plus tard être celui des protagonistes du meurtre. On voit donc mal comment le commissaire Marcel Leclerc, aujourd'hui chef de la brigade criminelle, qui a pris la suite des opérations de filature, a pu ignorer l'existence de ces fameux rapports, et, par voie de conséquence, son supérieur hiérarchique, M. Pierre Ottavioli.

Autre point révélé par l'inspecteur Michel Roux : il a eu en sa possession quelques échantillons de faux bons du Trésor dont la police a toujours affirmé qu'ils n'avaient jamais existé. M. Ducret réplique qu'il s'agit simplement de faux provenant d'autres affaires destinés à montrer à ce policier mal informé des trafics de ce genre de quoi il retournait.

Bref, les policiers expliquent que tout cela est limpide, que tout le monde, y compris M. Floch, savait et que tout le monde était d'accord pour ne rien dire. Une sorte de modus vivendi aurait été établi entre les enquêteurs et le magistrat et, à côté de l'enquête officielle, il y aurait eu une enquête parallèle. Décidément, dans l'affaire de Broglie, rien ne se serait déroulé normalement... y compris la procédure. On assiste désormais entre le magistrat instructeur et la police à un subtil jeu de ping-pong. C'est à se demander si on n'a pas compliqué à dessein une enquête, à défaut de pouvoir expliquer tous les tenants et aboutissants de ce meurtre.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *M. Pierre Michel, juge d'instruction au tribunal de Marseille,* a entendu, lundi 16 juin, M. Jacques Mérignac, impliqué dans une importante affaire de faux billets, qui prétendait avoir des révélations à faire sur l'affaire de Broglie (*le Monde* du 7 juin). De source judiciaire, on précise que l'audition de M. Mérignac n'a pas apporté de précision « intéressantes » à propos du député de l'Eure. Agé de soixante ans, M. Mérignac s'était constitué prisonnier le 23 décembre 1979 afin, disait-il, de se mettre à l'abri.

● *Le butin du cambriolage de la banque Vernes à Boulogne-Billancourt.* — Le cambriolage avec prise d'otages effectué dans la nuit du 10 au 11 juin dans une agence de la banque Vernes et commerciale de Paris à Boulogne-Billancourt (*le Monde* du 12 juin) aurait rapporté aux malfaiteurs un butin estimé entre 4 et 6 millions de francs, selon la direction générale de la banque. Selon les mêmes sources, quatre-vingts coffres particuliers ont été forcés, ainsi que six coffres appartenant à la banque et contenant 350 000 francs.

DES PROTESTATIONS ONT MARQUÉ LA REMISE DU PRIX BROCA A UNE ANTHROPOLOGUE ALLEMANDE

Un incident a marqué la séance inaugurale du colloque international du C.N.R.S. consacré aux *« processus de l'hominisation »* qui a lieu à Paris, du lundi 16 au vendredi 20 juin. Au cours de cette séance étaient remis les prix Broca, du nom du médecin et anthropologue français dont on fête cette année le centenaire de la mort. L'attribution du prix du centenaire de Broca au docteur William White Howells (un anthropologue américain) et d'un prix Broca à Mme Olga Necrasov (anthropologue roumaine) n'a pas été contestée. En revanche, le prix Broca décerné à Mme Ilse Schwidetzky, anthropologue originaire de la République fédérale d'Allemagne, a soulevé des protestations.

Dans un tract, MM. Marc Augé, Maurice Godelier, Jacques Le Goff, Pierre Vidal-Naquet (tous enseignants des hautes études en sciences sociales), M. Emmanuel Le Roy Ladurie (Collège de France), MM. Antoine Danchin, Léon Poliakov, Kraystof Pomian et Alain Schnapp (du C.N.R.S.), Mme Lucette Valensi (université de Paris-VIII) et M. Albert Jacquard (Institut national d'études démographiques) accusent Mme Schwidetzky d'avoir directement participé *« au développement des théories racistes hitlériennes »*.

La Société anthropologique de France, qui organise le colloque, s'est étonnée de ces protestations. Pour elle, les accusations portées contre Mme Ilse Schwidetzky sont injustifiées. Aucun des onze signataires du tract n'est d'ailleurs anthropologue. Une mise au point sur cette affaire devait être faite dans l'après-midi du 18 juin.

A Zurich

Les deux douaniers français sont condamnés par contumace à des peines avec sursis

Douze mois de prison avec sursis, cinq ans d'interdiction de séjour sur le territoire suisse, 7 000 F suisses d'amende pour M. Bernard Rui ; trois mois de prison avec sursis, un an d'interdiction de séjour, 2 000 F suisses d'amende pour M. Pierre Schultz : ainsi s'est achevé, le mardi 17 juin, au tribunal de première instance de Zurich, présidé par M. Karl Franz Spach, le procès par contumace des deux douaniers français qui avaient été arrêtés à Bâle le 15 avril dernier avant d'être libérés sous caution.

A peine un procès...

En fait, ce fut à peine un procès. Déclarés coupables *« d'actes exécutés pour le compte d'un Etat étranger, d'espionnage économique et d'infraction à la loi fédérale sur le secret bancaire et les caisses d'épargne »*, les deux fonctionnaires français, qui avaient décidé de ne pas se présenter devant le tribunal de Zurich, ont été jugés sur la vue d'un dossier qui ne put faire l'objet d'aucun débat public. En application de la procédure de contumace en vigueur dans le canton de Zurich, la défense n'avait pas voix au chapitre. Dès lors, un quart d'heure d'audience pouvait suffire pour rejeter une demande d'ajournement du procès, sollicitée par Me Erich Dieffenbacher, avocat de M. Pierre Schultz.

C'est ce qui s'est passé et sans même qu'aient été exposés publiquement les faits et les charges, le tribunal pouvait entrer en délibération. Il y occupa deux heures au bout desquelles il fit connaître les peines qu'il avait prononcées. Aucun témoin n'a été entendu, aucun réquisitoire prononcé.

Quant aux attendus du jugement ils ne seront pas rendus publics avant deux ou trois semaines et notifiés alors aux intéressés qui disposeront de dix jours pour interjeter l'appel.

On peut, toutefois, penser que l'affaire en restera là. En accordant aux deux fonctionnaires français le bénéfice du sursis, le tribunal de Zurich a rendu un jugement, dont la presse suisse et les observateurs soulignent « la clémence ». Du côté français, on n'enregistrait encore, mercredi 18 juin, aucune réaction. M. Schultz est actuellement en vacances et M. Rui en mission. En dehors de leurs avocats suisses, la France n'avait délégué aucun observateur à ce procès qui, comme on le prévoyait, devait à peine en être un ; les syndicats français des douaniers non plus.

FAITS DIVERS

Un ingénieur atomiste égyptien travaillant pour l'Irak est tué dans un hôtel parisien

Un ingénieur à la commission atomique irakienne, M. Yahia El Meshad, quarante-huit ans, de nationalité égyptienne, a été découvert mortellement blessé dans la chambre de son hôtel, le Méridien, à Paris, samedi 14 juin, a-t-on appris mardi 17 juin. Selon les premières constatations, M. El Meshad a été tué samedi matin à l'aide d'un objet tranchant.

Cet ingénieur — qui vivait entre l'Irak et la France — avait pour mission de contrôler la fiabilité du matériel nucléaire livré par la France à l'Irak. Il était aussi le « contact » qualifié entre les deux pays auprès du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). M. El Meshad venait, notamment, d'effectuer une mission de courte durée, du 6 au 12 juin, au centre du C.E.A. de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

Les enquêteurs de la brigade criminelle chargés de l'enquête ne privilégient, pour l'instant, aucune hypothèse. Le meurtre de l'ingénieur au service de l'Irak ne semble cependant pas avoir un mobile crapuleux puisqu'une somme d'argent a été retrouvée dans la chambre d'hôtel ainsi, du reste, que des documents.

La coopération nucléaire entre la France et l'Irak avait déjà connu un « contretemps » l'année dernière. Dans la nuit du 5 au 6 avril 1979, des explosions avaient gravement endommagé des enveloppes métalliques, destinées à des réacteurs nucléaires, fabriqués aux Constructions navales et industrielles de la Méditerranée, à La Seyne-sur-Mer (Var).

Les éléments de construction les plus importants devaient être acheminés vers l'Irak et d'autres vers la R.F.A. et la Belgique (*le Monde* des 7, 8 et 9 avril). Les dégâts devaient retarder de près de deux ans la livraison à l'Irak des réacteurs nucléaires de recherches baptisés Tamuz I et Tamuz II.

Plusieurs hypothèses avaient été émises à l'époque : celle d'un sabotage de la part d'un groupuscule politique, celle d'une « action » des services secrets israéliens et, enfin, selon le *New-York Times*, celle d'un « coup » de la France elle-même qui aurait trouvé là *« le moyen discret d'éviter la décision, embarrassante d'un point de vue national et international, de ne pas livrer le réacteur ».*

∴

C'est en septembre 1975, lors de la visite en France du vice-président du Conseil du commandement de la révolution, M. Saddam Hussein, que la France et l'Irak ont décidé d'étendre leur accord de coopération au domaine nucléaire. Aux termes de ce contrat de 1 450 millions de francs, signé deux mois plus tard, la France s'engage à fournir clés en main à l'Irak (deuxième fournisseur de pétrole de la France avec environ 18 %) un centre de recherches nucléaires civiles.

Ce centre, pour lequel l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne a donné son accord, est en cours d'achèvement dans le désert de Mésopotamie, à quelques kilomètres de Bagdad. Il doit servir à la formation de quelque six cents ingénieurs et techniciens nucléaires, qui disposent pour leurs recherches d'un réacteur de 70 mégawatts thermiques — analogue à celui installé au centre d'études nucléaires de Saclay (Osiris) — alimenté par une charge d'uranium hautement enrichi (plus de 90 %) de 13 kilogrammes.

Cette pile-piscine, baptisée Osirak, est en cours d'achèvement. Sa première charge de combustible devrait être livrée à la fin de cette année pour démarrage au début de 1981. Une deuxième petite pile-piscine — maquette critique Isis — de 800 kilowatts de puissance doit également être fournie. Elle aussi fonctionne avec de l'uranium hautement enrichi.

Ce contrat, bien que compatible avec le traité de non-prolifération signé par l'Irak, ne laisse pas d'inquiéter certains, qui ne craignent pas tant le réacteur de recherche et son combustible que la formation nucléaire et la « prolifération intellectuelle » que le centre de recherche permet. Les exemples fameux de la Chine et de l'Inde, dont les scientifiques se sont formés dans *des centres civils*, sont là pour en témoigner.

LES SUITES JUDICIAIRES DES AFFAIRES DE PROXÉNÉTISME A GRENOBLE

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Deux proxénètes italo-grenoblois, Leone Cataldo et André Pontenoble ont été condamnés, lundi 16 juin, par le tribunal correctionnel de Grenoble respectivement à un an et à six mois de prison pour avoir battu une prostituée qui voulait se libérer de la « protection » du premier. Le ministère public avait requis trois ans d'emprisonnement à l'encontre de Cataldo déjà condamné pour proxénétisme en 1976.

Ce jugement intervient quelques jours avant la comparution de douze italo-grenoblois — onze hommes et une femme — accusés de proxénétisme et dont le procès s'ouvrira mardi 24 juin à Grenoble. Trois anciennes prostituées se constitueront partie civile ainsi que l'ex-mari de l'une d'elles. Un comité de soutien aux prostituées en lutte a été créé à Grenoble : il rassemble des associations, dont le Planning familial, le Club Léo-Lagrange et des groupes Femmes.

L'un des « lieutenants » de la pègre grenobloise, Constant Georgoux, vingt-sept ans, a été arrêté il y a quelques jours à Paris. Il *faisait « travailler »* rue Saint-Denis deux jeunes Grenobloises, l'atmosphère de la capitale du Dauphiné étant de plus en plus « irrespirable » pour les proxénètes de la ville.



ÉDUCATION

LES SÉNATEURS VONT EXAMINER DES PROPOSITIONS

La commission des affaires culturelles du Sénat a adopté, le jeudi 12 juin, un amendement tendant à modifier plusieurs articles de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur relatifs aux conditions d'éligibilité aux fonctions de président d'université. Nous publions ci-dessous le texte de la loi et les modifications proposées par la commission.

Les nouvelles propositions qui doivent être examinées par les sénateurs, jeudi 19 juin, n'excluent aucun des membres du conseil de l'élection, mais renforcent cependant le pouvoir des professeurs.

Pour protester contre ces dispositions, des syndicats d'enseignants et de chercheurs (SNE-Sup, SGEN-C.F.D.T., S.N.C.S.), d'étudiants (UNEF) et de membres du personnel technique et administratif appellent à une manifestation nationale à Paris le 19 juin. Un rassemblement est prévu, à 10 h. 30, devant le Théâtre de l'Odéon. En province des conseils d'université, comme celui de Lyon-I, ont décidé de fermer les établissements le 18 ou le 19 juin.

Les modifications envisagées

TITRE III
Article 13

Texte en vigueur

Les conseils sont composés, dans un esprit de participation, par des enseignants, des chercheurs, des étudiants et par des membres du personnel non enseignant. Nul ne peut être élu dans plus d'un conseil d'université ni dans plus d'un conseil d'unité d'enseignement et de recherche.

Dans le même esprit, les *statuts* doivent prévoir dans les conseils d'université et établissements publics indépendants des universités la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence et notamment de leur rôle dans l'activité régionale ; leur nombre ne peut être inférieur au sixième ni supérieur au tiers de l'effectif du conseil. Les statuts peuvent également prévoir la participation de personnes extérieures dans les conseils d'unité d'*enseignement et de* recherche. Les dispositions relatives à cette participation sont homologuées par le conseil de l'université en ce qui concerne les unités d'enseignement et de recherche qui en font partie et par le ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, en ce qui concerne les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.

La représentation des *enseignants exerçant* les *fonctions de* professeur, maître de conférences, maître-assistant ou celles qui leur sont assimilées doit être au moins égale à celle des étudiants dans les organes mixtes, conseils et autres organismes où ils sont associés. La représentation des enseignants exerçant les fonctions de professeur *ou* maître de conférences y doit être au moins égale à 60 % de celle de l'ensemble des enseignants, sauf dérogation approuvée par le *ministre de l'éducation nationale après avis du* conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement de conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeur, maître de conférences ou, éventuellement, maître-assistant, de chercheurs de même niveau et de personnes choisies en fonction de leur compétence scientifique.

Pour la gestion des centres et des laboratoires de recherche, peuvent seuls faire partie des collèges électoraux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, et être élus par ces collèges, les enseignants et les chercheurs ayant des publications scientifiques à leur actif et les étudiants de troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche.

Texte proposé

Les conseils sont composés, dans un esprit de participation, par des enseignants, des chercheurs, des étudiants — et par des membres du personnel non enseignant. Nul ne peut être élu dans plus d'un conseil d'université, ni dans plus d'un conseil d'unité d'enseignement et de recherche.

Dans le même esprit, les statuts doivent prévoir — *dans les conseils d'université et établissements publics indépendants des universités* — la participation de personnes extérieures choisies en raison de leur compétence, et notamment de leur rôle dans l'activité régionale.

Des statuts doivent prévoir également la participation de personnes extérieures dans les conseils d'unité d'enseignement et de recherche.

Les dispositions relatives à cette participation sont homologuées par le conseil de l'université en ce qui concerne les unités d'enseignement et de recherche qui en font partie et par le ministre des universités après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, en ce qui concerne les universités et les établissements à caractère scientifique et culturel indépendants des universités.

Les propositions des différentes catégories de membres des conseils sont établies de la manière ci-après :

— Professeurs, maîtres de conférences et chercheurs de rang égal : 50 % ;
— Maîtres-assistants et chercheurs de rang égal : 15 % ;
— Assistants et chercheurs de rang égal : 5 % ;
— *Etudiants : 15 %* ;
— Membres du personnel non enseignant : 5 % ;
— Personnes choisies en raison de leur compétence : 10 %.

Les conseils d'université, sous réserve de l'approbation du ministère des universités, les conseils d'U.E.R. sous réserve de l'homologation du conseil d'université, pourront adapter ces pourcentages sans que le nombre *de professeurs puisse être inférieur à 50 % du nombre des membres du* conseil.

La détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants relèvent exclusivement de conseils scientifiques composés d'enseignants exerçant les fonctions de professeurs, maîtres de conférences ou, éventuellement, maîtres-assistants, de chercheurs de rang égal et par des personnes choisies en fonction de leur compétence scientifique.

Pour la gestion des centres et laboratoires de recherche, peuvent seuls faire partie des collèges électoraux d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, et être élus par ces collèges, les enseignants et les chercheurs ayant des publications scientifiques à leur actif et les étudiants de troisième cycle déjà engagés dans des travaux de recherche.

Article 14

Texte en vigueur

Les représentants des diverses catégories dans les conseils des unités d'enseignement et de recherche, dans les conseils des universités et dans les conseils des autres établissements publics à caractère scientifique et culturel sont périodiquement désignés au scrutin secret par collèges distincts.

Un décret déterminera les conditions dans lesquelles les étudiants qui seraient empêchés de voter personnellement seront admis à le *faire par procuration, ou, à défaut, seront exclus des bases de calcul* du quorum prévu à l'alinéa suivant.

Les représentants des étudiants sont élus au scrutin de liste à un tour, sans panachage ni vote préférentiel, avec représentation proportionnelle. Des dispositions seront prises pour assurer la régularité du scrutin et la représentativité des élus, notamment par l'interdiction des inscriptions électorales multiples dans deux ou plusieurs unités d'enseignement et de recherche et par l'institution d'un quorum qui ne peut être inférieur à 50 % des étudiants inscrits. Si le nombre des votants est inférieur à 50 % des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre. *(Loi n° 75-573 du 4 juillet 1975, article premier.)* — « En cas de scrutin à deux degrés, le coefficient de réduction du nombre des sièges attribués aux conseils des unités d'enseignement et de recherche par suite du quorum est applicable à la détermination du nombre des sièges attribués aux conseils d'université ou d'établissements quel que soit le mode de scrutin. Un décret fixera les modalités d'application de ce quorum. »

Les élections des délégués étudiants ont lieu, dans la mesure du possible, par collèges distincts selon les années ou cycles d'études.

Le droit de suffrage est réservé aux étudiants ayant satisfait aux exigences normales de la scolarité, l'année précédente. Le pourcentage des représentants des étudiants de première année ne saurait excéder un cinquième de l'ensemble des représentants de tous les étudiants quand l'unité comprend plus de deux années.

Les étudiants étrangers régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ont le droit de vote. Ne sont éligibles que les étudiants étrangers ressortissant de pays avec lesquels existent des accords de réciprocité.

Un décret fixera la composition des collèges électoraux et les modalités de recours contre les élections.

Texte proposé

Le nouveau texte ne modifie que le passage relatif au quorum lui-même institué par la loi n° 75-573 du 4 juillet 1975. *Dans la proposition, ce quorum* « ne peut être inférieur à 25 % des étudiants inscrits. Si le nombre des votants est inférieur à 25 % des étudiants inscrits, le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre. » (...)

Article 15

Texte en vigueur

Le président d'un établissement en assure la direction et le représente à l'égard des tiers. Il est élu pour cinq ans et n'est pas immédiatement rééligible. Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers, il doit avoir le rang de professeur titulaire de l'établissement et être membre du conseil ; s'il n'est pas professeur titulaire, sa nomination doit être approuvée par le ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le directeur d'une unité d'enseignement et de recherche est élu pour trois ans. Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers, il doit avoir le rang de professeur titulaire ou maître de conférences ou maître-assistant de l'établissement et être membre du conseil. S'il n'est pas professeur titulaire ou maître de conférences ou maître-assistant, sa nomination doit être approuvée *par le ministre* de l'éducation nationale, après avis du conseil de l'université dont l'unité d'enseignement et de recherche fait partie.

Texte proposé

Le président d'un établissement en assure la direction et le représente à l'égard des tiers. Il est élu pour cinq ans et rééligible immédiatement une fois. Il doit avoir le grade de professeur ou maître de conférences titulaire de l'établissement ou de directeur de recherche et être membre du conseil.

Le directeur d'une unité d'enseignement et de recherche est élu pour trois ans. Il doit avoir le grade de professeur titulaire, maître de conférences titulaire, maître-assistant titulaire de l'établissement, directeur ou chargé de recherche et être membre du conseil. Les directeurs des unités d'enseignement et de recherche comprenant des formations de troisième cycle doivent avoir le rang de professeur titulaire, de maître de conférences titulaire de l'établissement ou de directeur de recherche et être membre du conseil.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Avant le 1er novembre 1980, les conseils actuellement en fonction et statuant à la majorité simple, fixeront l'effectif des membres des nouveaux conseils et la répartition entre les collèges et les unités d'enseignement et de recherche.

Les conseils d'université et les conseils d'unité d'enseignement et *de recherche actuellement en fonction sont dissous à la date du* 30 novembre 1980. Les présidents d'université, les directeurs d'U.E.R. et les étudiants élus, en fonction au 1er juillet 1980, dont le mandat doit arriver à expiration après le 30 novembre 1980, conservent ce dernier jusqu'à son terme normal ; ils font partie des nouveaux conseils.

Les mandats des présidents d'université et directeurs d'unité d'enseignement et de recherche qui arrivent à expiration entre le 1er juillet et le 30 novembre sont prorogés jusqu'à cette dernière date.

Les autres membres des conseils seront élus avant le 30 novembre 1980.

Les nouveaux conseils entreront en fonctions le 1er décembre 1980.

En cas de défaut d'application par les conseils des dispositions de la présente loi, le ministre des universités pourra, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, prendre toute mesure nécessaire à la constitution des nouveaux conseils.

ÉDUCATION

DE MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Je ne voterai pas cette proposition en l'état »

nous déclare M. Edgar Faure

Dès que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur est en question, les regards se tournent vers celui qui l'a conçue, rédigée, défendue et qui l'a fait adopter en novembre 1968 sans susciter de votes hostiles chez les parlementaires (approbation à l'unanimité, les communistes tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat s'étant abstenus) : M. Edgar Faure, alors ministre de l'éducation nationale. En décembre dernier, le député non-inscrit du Doubs, absent, avait été crédité du vote positif sur l'amendement Rufenacht, qui réservait aux seuls professeurs de rang magistral le droit d'élire le président de leur université, vote qu'il avait tenté ensuite de faire annuler (le Monde *du 20 décembre 1979). Aujourd'hui, pour M. Edgar Faure, la nécessité n'est pas de modifier « sa » loi, mais plutôt de l'appliquer.*

« Que pensez-vous de la proposition de la commission des affaires culturelles du Sénat qui vise à porter à 50 % la proportion des professeurs de rang magistral au sein des conseils d'université, contre 20 à 30 % actuellement ?

— L'idée de donner une représentation un peu plus forte aux professeurs de rang magistral ne me choque pas. En revanche, 50 % c'est trop. Je n'irai pas jusque-là. Donc, je ne voterai pas en l'état cette proposition, car, à première vue, ce pourcentage me paraît un peu élevé. Je ne puis me prononcer définitivement avant d'avoir étudié les textes de plus près.

— Vous aviez admis l'idée que, à titre dérogatoire, le président d'université ne soit pas un professeur de rang magistral...

— Je trouve assez normal que le président soit un professeur de rang magistral. Mais on peut accepter d'autres formules, celle d'un maître-assistant, à titre dérogatoire. Je ne serais même pas ennemi de la désignation, à la tête d'une université, avec des garanties, d'un président qui n'appartiendrait pas au corps des enseignants de cette université. A condition que ce soit une personnalité scientifique dotée de titres suffisants.

» Quant à la présence des personnalités extérieures au sein des conseils d'université, je ne suis pas favorable à la diminution de leur nombre. J'aurai l'occasion d'intervenir à ce sujet lorsque le débat viendra à l'Assemblée nationale. »

M. Edgar Faure rappelle ensuite que la loi de 1968 avait un triple objectif : assurer dans chaque université, la « pluridisciplinarité », c'est-à-dire la « conjonction des disciplines », l'« autonomie », c'est-à-dire la « géographie des disciplines, leur association », et la participation. Il y ajoute « un point qui faisait partie de la *définition du schéma général* : la « création de conseils régionaux », c'est-à-dire l'« articulation de l'université à la région, géographiquement et biologiquement, si l'on peut dire ». Or, estime M. Edgar Faure, « finalement, presque aucun de ces quatre points n'a été bien réalisé. »

« En conclusion, considérez-vous que la loi d'orientation de 1968 doive être revue, corrigée, amendée et, si oui, sur quels points ?

— Je crois surtout qu'il faut qu'elle soit appliquée. Quand elle aura été appliquée on verra si elle convient ou non. Je n'ai jamais dit que cette loi était un monument absolument inchangeable sur aucun de ses points. J'ai toujours été partisan de l'expérimentation, dans tous les domaines. Mais pourquoi modifier avant d'avoir essayé ? Par exemple, on n'a jamais appliqué convenablement les dispositions qui permettent de désigner des étrangers comme professeurs. On les nomme professeurs « associés » ; pourquoi pas professeurs à part entière ? La science est tout de même mondiale !

» Avant de changer la loi, je suggère qu'on réunisse un comité des sages composé de personnalités d'une grande expérience, comme M. René Rémond, et d'autres avec qui je ne suis pas toujours d'accord en tout. Ce comité examinerait dans quelle mesure on peut appliquer la loi sur les points où elle ne l'est pas, et préparer peut-être une révision des structures des diverses universités. Il ferait des propositions, ce qui éviterait de se laisser aller à l'improvisation.

— Car il y a de l'improvisation en ce moment ?

J'ai l'impression qu'il y a eu de l'improvisation dans l'amendement Rufenacht. »

Propos recueillis par **SERGE BOLLOCH** et **CHARLES VIAL.**

Le triomphe de la toge

« Pourquoi ne pas retirer au peuple le droit de désigner le président de la République et le restituer aux seuls parlementaires », interrogeait M. René Rémond, ancien président d'université, en commentant les premières modifications apportées par l'Assemblée nationale à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (*le Monde* du 18 décembre 1979) : C'est bien ce qui risque de se passer — en transposant au monde universitaire — si le Sénat adopte, le jeudi 19 juin, l'amendement que doit présenter M. Jean Sauvage (Union centriste de Maine-et-Loire).

Au nom *« de la compétence, de l'excellence, de la valeur scientifique »*, le texte vise à redonner aux professeurs de rang magistral plus de pouvoir dans les universités (*le Monde* du 14 juin). C'est une idée déjà ancienne du ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté, de favoriser le retour des notables qui, bien souvent, se sont sentis écartés depuis 1968 de la vie des établissements.

L'amendement de M. Antoine Rufenacht, député R.P.R. de la Seine-Maritime, adopté en décembre 1979 par l'Assemblée nationale était marqué par la rudesse de Mme Alice Saunier-Seïté. On supprimait purement et simplement la participation dans les universités et on confiait aux seuls professeurs le soin d'élire le président.

Las, la formule était un peu trop brutale et même les enseignants proches de la majorité regrettaient cette attaque. Mais l'idée était dans l'air et les amis du ministre lui prodiguaient leurs conseils. *« Trois quarts des professeurs qui ne participent pas à la vie de l'université, c'est une insulte au bon sens »*, écrivait la Fédération nationale des syndicats autonomes alors que M. Michel Prigent, président des Cercles universitaires, suggérait : *« Tous les membres du conseil ne doivent pas participer à tout en même temps. »*

Le ministre a déjà fait beaucoup pour *« ses chers professeurs »*, renforçant leurs pouvoirs dans les commissions ou augmentant leur rôle dans les concours qui permettent l'accès au grade supérieur. Mais il lui fallait faire encore plus pour ceux qui *« sont le cœur même de l'Université »* selon les propos qu'elle a dû inspirer au rapporteur du Sénat. Avec l'appui du premier ministre, qui a reçu le 10 avril les présidents des groupes de la majorité au Sénat, Mme Saunier-Seïté a donc fait préparer un nouvel amendement.

Destiné à donner aux enseignants de rang magistral *« la place correspondant à leur responsabilité réelle »*, le texte a donc réduit la responsabilité des maîtres-assistants et des assistants. Pour les premiers, dont beaucoup ont les mêmes qualifications (thèse d'Etat) que les professeurs, c'est véritablement nier la part importante qu'ils ont prise à l'enseignement et à la vie des établissements. Mais pour accorder la moitié des sièges aux professeurs, il fallait bien rogner quelque part. Alors, on a diminué la représentation des personnels de service qui participent quotidiennement au fonctionnement des universités et on a réduit le nombre des personnalités extérieures, malgré la volonté si souvent exprimée du ministre d'ouvrir l'Université sur le monde qui l'entoure. Dans ce cas, il suffit de proclamer que *« l'ouverture »* ne provient pas du nombre de personnes appelées à siéger, mais *« de la qualité des personnes »*.

La toge, robe qu'affectionne Mme Saunier-Seïté, triomphe. Certains professeurs, les *« mandarins »* fiers de leurs prérogatives, l'Union nationale interuniversitaire (UNI), les syndicats autonomes manifestent leur satisfaction. Vis-à-vis de qui ont-ils remporté une victoire ? Des autres enseignants qu'ils domineront encore plus, des assistants qui doivent leur montrer leur docilité s'ils souhaitent être titulaires ou passer des concours, d'une gauche politique ou syndicale divisée, morcelée et ayant perdu beaucoup de ses références ?

Si l'amendement est adopté par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale, les nouveaux conseils devront donc se mettre en place dès la rentrée universitaire. Au moment où ils se préoccupent plus habituellement de l'accueil des étudiants, ils devront fixer leur nouveau quota et élire leurs membres. Une période peut-être difficile si, comme le note le rapporteur, *« les mesures se heurtaient soit à des négligences, soit à des oppositions »*. Dans ce cas, il est prévu dans l'amendement de donner au ministre les *« pleins pouvoirs »*. Il est surprenant que l'application de cette réforme n'ait pas été étalée sur l'année universitaire. Comme si le gouvernement avait souhaité provoquer une tension dans les universités à la fin de 1980, quelques mois avant les élections à la présidence de la République. A moins que cette agitation ne soit recherchée pour provoquer un réflexe de peur, un souhait d'ordre.

S. B.

MÉDECINE

● *Le prix Galien* vient d'être décerné à la faculté de médecine de Paris, aux laboratoires Bayer-Pharma pour la mise au point d'un produit pharmaceutique agissant sur les spasmes des artères coronaires (la nifédipine), et à l'Institut de recherche des laboratoires Servier (équipe du docteur Laubié).

● *Des Françaises partent chaque semaine à Londres* pour subir un avortement, ont déclaré le 16 juin à Paris des responsables du Mouvement français pour le planning familial (M.F.P.L.), qui dénonçaient les insuffisances de la loi adoptée en janvier 1980. Cette loi, qui n'autorise pas l'avortement pour les grossesses de plus de dix semaines, requiert pour les mineures une autorisation de leurs parents et exclut de son champ d'application les étrangères sans carte de séjour, ne répond pas, selon le Planning familial, aux besoins des femmes.

SPORTS

FOOTBALL

LE CHAMPIONNAT D'EUROPE DES NATIONS

La République fédérale d'Allemagne en finale

Rome. — *Les jeux étaient déjà faits mardi 17 juin à Turin au moment du coup d'envoi de l'ultime rencontre du groupe 1 de la phase finale du sixième championnat d'Europe de football entre les Allemands de l'Ouest et les Grecs. Quelques minutes plus tôt, à Milan, Tchécoslovaques et Néerlandais s'étaient en effet séparés sur un score nul (1 but à 1), qui assurait la qualification des Allemands de l'Ouest pour la finale et condamnait les Grecs à la quatrième place. C'est également sur un résultat nul (0 à 0) que les Grecs terminent la compétition, mais il est vrai que les Allemands de l'Ouest ont surtout songé à ménager leurs forces et leur butez r mis au repos pour l'ultime rendez-vous du dimanche 22 juin, à Rome, contre les Belges ou les Italiens.*

La veille, à Naples, les Tchécoslovaques disputeront la finale pour la troisième place. Après leur défaite dans cette ville face aux Allemands de l'Ouest, les Néerlandais sont rentrés dans le rang et ont même manqué leur sortie de ces championnats d'Europe en multipliant les brutalités pour un pauvre match nul. Rien d'enthousiasmant, au total, pour les quelque deux mille six cents spectateurs qui ont assisté aux deux rencontres.

L'Europe des « pros » malade de ses supporters

Rome. — Moins de dix mille Italiens en moyenne — à l'exception des matches de l'équipe d'Italie — ont assiste aux rencontres des sixièmes championnats d'Europe de football qui réunissent pourtant, depuis le 11 juin et jusqu'au 22, les huit meilleures sélections nationales du Vieux Continent. A Madrid pour la finale de la Coupe européenne des clubs champions entre Nottingham-Forest et Hambourg, on dénombra à peine vingt mille Espagnols dans un stade où la moindre rencontre du Real en attire au moins quatre-vingt mille.

L'énoncé de tels chiffres amène à se demander si les spectateurs qui vont encore au stade pour apprécier un match de football ne sont pas en voie de disparition. A l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire célébré l'an dernier, l'Union européenne des associations de football (U.E.F.A.) s'était félicitée de la progression de ses licenciés qui représentent 75 % des effectifs mondiaux et du succès de ses coupes réservées aux clubs qui ont attiré en 1978-1979 près de cinq millions quatre cent mille spectateurs pour deux cent quarante-huit matches (vingt et un mille sept cents spectateurs en moyenne). N'aurait-elle pas dû aussi s'interroger — et peut-être s'inquiéter — sur les motivations réelles *de ces spectateurs ?*

Le phénomène supporter n'est certes pas nouveau, mais il se

De notre envoyé spécial

transforme peu à peu. Ceux qui, hier, se rendaient au stade pour encourager leur équipe, n'y vont plus aujourd'hui que pour la voir gagner. Pour répondre à ces nouveaux critères dont dépend leur survie financière, les clubs se sont adaptés en faisant adopter à leurs joueurs des tactiques de plus en plus cyniques pour assurer les résultats et en investissant parfois des sommes inconsidérées pour leur recrutement

Le satisfecit officiel ne peut pourtant pas masquer la course à la faillite de l'Europe du football professionnel. En Italie, l'endettement des clubs de première division atteint plusieurs milliards de lires (1). Or depuis la réouverture, ce mois-ci, des frontières aux joueurs étrangers Florence a engagé l'Argentin Bertoni pour 800 millions de lires. La Juventus de Turin propose 10 milliards de lires pour l'Argentin Diego Maradona. Depuis ses trois buts contre les Pays-Bas, l'Allemand Klaus Allofs a vu sa valeur marchande passer à 1 milliard de lires, etc. En France, l'endettement des clubs atteignait 15 millions de francs à la fin de la saison 1978-1979 et onze clubs sur vingt en première division avaient un bilan déficitaire. Cette *année le football professionnel* néerlandais accuse un déficit de 35 millions de florins (75 millions de francs). Cinq des trente-sept clubs professionnels peuvent présenter un bilan positif. Devant cette situation, le gouvernement des Pays-Bas a menacé de faire réduire les subventions des provinces et des municipalités si la fédération ne ramenait pas le nombre des clubs professionnels à un chiffre plus raisonnable. Cette solution vient d'être adoptée en République fédérale d'Allemagne, où la seconde division ne comportera plus la saison prochaine qu'un groupe au lieu de deux.

« Horde sauvage »

Les intérêts financiers de plus en plus considérables dans le football professionnel ont provoqué la multiplication cette année des affaires de corruption. Pour cette seule saison, plusieurs ont éclaté en Italie avec le scandale du Totonero (*le Monde* du 25 mars et 16 et 17 juin), en Espagne, à Malaga et à Salamanque, en *Suisse à Wettingen, en Grèce à* Salonique. En Espagne, le président du Real Madrid lui-même n'a pas hésité, le mois dernier, à proposer publiquement une prime de 100 000 pesetas (6 000 francs) à chaque joueur de Séville s'il battait le Real Sociedad de Saint-Sébastien, rival des Madrilènes pour le titre.

Dans une société occidentale en crise, le football apparait de surcroit comme un exutoire privilégié pour la violence. Le club de football, voire l'équipe nationale, représente un prétexte pour se rassembler et constituer quelques *« hordes sauvages »*. Premiers touchés par ce phénomène, les Anglais l'ont depuis exporté et en ont donné une nouvelle illustration à Milan et à Turin (*le Monde* du 17 juin). Pour toute parade, l'*U.E.F.A. (Union européenne de* football association) n'a pu qu'infliger une amende de 30 000 francs suisses à l'association anglaise de football. L'U.E.F.A. réunira son congrès, le 21 juin à Rome, à la veille de la finale de ces sixièmes championnats d'Europe. Pouvait-elle trouver un meilleur lieu pour méditer sur la proximité entre la roche tarpéienne et le Capitole ?

GÉRARD ALBOUY.

(1) 1 000 lires = 5 francs.

RÉSULTATS

GROUPE 1

Tchécoslovaquie et Pays-Bas .. 1-1
R.F.A. et Grèce 0-0

Classement final. — 1. R.F.A., 5 pts ; 2. Tchécoslovaquie, 3 ; 3. Pays-Bas, 3 ; 4. Grèce, 1.

La R.F.A. est qualifiée pour la finale (Rome, dimanche, 20 h. 30).

La Tchécoslovaquie est qualifiée pour le match de classement (Naples, samedi, 20 h. 30).

GROUPE 2

Classement. — 1. Belgique, 3 pts ; 2. Italie, 3 ; 3. Angleterre et Espagne, 1.

Mercredi 18, à Naples, à 17 h. 45 : *Espagne - Angleterre : à Rome*, à 20 h. 30 : Italie-Belgique.

CYCLISME

THURAU DOPÉ SANS L'ÊTRE

Encore une affaire de dopage. L'Allemand Dietriech Thurau, qui n'avait pas subi le contrôle à l'issue de *Gand-Wevelgen (2 avril)*, aurait été reconnu positif dans deux autres épreuves, le Tour de Romandie et le « Dauphiné libéré ». Thurau a démenti, mais la Fédération cycliste allemande a confirmé, par un communiqué, le résultat positif du contrôle médical subi par ce coureur le 4 mai, au Tour de Romandie, tout en précisant qu'aucune sanction ne pouvait être prononcée parce que Thurau n'avait pas pu réclamer une contre-expertise.

De ces démentis et de ces aveux, il ressort que tout a été tenté pour blanchir d'autorité Thurau, lequel risquait quatre mois de suspension à la veille du Tour de France, dont le départ aura lieu précisément à Francfort, sa ville natale. Il eût été préjudiciable pour les organisateurs qu'il en fût exclu. Ceux-ci démontrent donc une nouvelle fois qu'en matière de pénalités infligées aux coureurs dopés, leur rigueur est inversement proportionnelle à leur intérêt.

J. A.

VOILE

PHILIP WELD GARDE LA TÊTE DE LA TRANSAT

Après onze jours de navigation, l'Américain Philip Weld, âgé de *soixante-cinq ans, restait en tête* de la course transatlantique en solitaire. Son trimaran, qui se dirigeait droit sur Newport, terme de l'épreuve, ne paraissait pas affecté par la tempête qui devait sévir encore pour plusieurs heures sur l'Atlantique nord.

C'était un architecte polonais de cinquante ans, Jaworski, dont le monocoque semblait le plus menaçant pour Weld. Mais la plupart des concurrents avaient de nombreuses difficultés. Ainsi, le trimaran à plans porteurs de Marc Pajot avait perdu de nombreuses voiles et Eugène Riguidel n'occupait plus que la huitième place.

Deux disparitions

ANDRÉ LEDUCQ

André Leducq, ancien champion cycliste, est décédé, mercredi 18 juin à Marseille, des suites d'une fracture du crâne dont il avait été victime au cours d'un stage de plongée sous-marine.

[Né en 1904 à Paris, Leducq, qui avait été surnommé « Dédé », fut champion du monde amateur sur route en 1924. Professionnel en 1926, ce routier de grand talent a inscrit son nom au palmarès de la plupart des grandes classiques et gagna deux fois le Tour de France, en 1930 et en 1932.

Il se retira de la compétition en 1938 en signant sa vingt-cinquième victoire d'étape dans le Tour de France. Leducq continuait néanmoins à pratiquer passionnément le sport, notamment le ski et la plongée sous-marine.]

BENOIT FAURE

L'ancien champion cycliste Benoit Faure est mort lundi 16 juin à l'hôpital de Montbrison (Loire) à l'âge de quatre-vingt-un ans. Né le 11 janvier 1899 à Saint-Marcellin-en-Forez, il était devenu coureur professionnel en 1926.

De petite taille, il avait été surnommé la « Souris ». Il rivalisa avec les grands grimpeurs espagnols et italiens dans le Tour de France des années 30. A quarante-trois ans, il perdit les championnats de France pour quelques centimètres et, à quarante-neuf ans, il fut l'auteur d'une échappée de 550 kilomètres dans l'épreuve Paris-Brest. — (Corresp.)

JEUX OLYMPIQUES

Quatre-vingt-quatorze sélectionnés français

Après avoir consulté les responsables des douze fédérations (sur vingt-trois) qui seront représentées aux Jeux olympiques de Moscou, le comité olympique français (C.N.O.S.F.) a publié une *première liste de quatre-vingt* quatorze participants. Ce nombre pourra être ultérieurement augmenté car les fédérations d'athlétisme, d'aviron, de cyclisme et de natation n'ont pas encore fait passer tous les tests souhaitables.

La délégation présentée par le C.N.O.S.F. est donc actuellement la suivante :

● *Athlétisme.* — Hommes : Panzo, Pascal Barré, Richard (sprint), Demarthon, Dubois, Pellice, Froissard (400 m) ; Marajo, Alex Gonzalez (demi-fond) ; Charbonnel (marathon) ; Lelièvre (marche) ; Benoit, Houvion, Vigneron (perche). — Femmes : Rega, Sulter, Naigre, Grandrieux, Bekjes (sprint) ; Picaut (pentathlon).

● *Aviron.* — La sélection ne comportera que des équipages masculins. Le quatre de couple (Weill, Imbert, Peltier, Marquis) est formé, mais la *discussion se poursuit* pour la sélection des autres équipages.

● *Boxe.* — Londas (— 57 kg), Maghenia (— 54 kg).

● *Canoë-kayak.* — Hommes : Maupetit ou Langlois (canoë monoplace) ; Lebas, Hervieu (kayak biplace) ; Bicocchi, Berar, Lefoulon, Boccara (canoë quatre places), Barouh (remplaçant). Femmes : Bruott (kayak monoplace) ; Leclerc, Loriot (kayak biplace).

● *Escrime.* — Deux équipes de fleuret (cinq hommes : Flament, Jolyot, Pietruska, Boscherie, Bonnin ; cinq femmes : Gaudin, Pascale Trinquet, Brouquier, Begard, Muzio). Une boud. Boisse, Picot, Salesse, Gardas). Un sabreur (Lamour).

● *Gymnastique.* — Boério, Boutard, Mov, Suty, Touchais, Boquet

● *Haltérophilie.* — Lebrun (56 kg), Chavigny (60 kg), Senet (67 kg), Lasora (67 kg).

● *Judo.* — Rey (— 60 kg) ; Yves Delvingt (— 65 kg) ; Christian Dyot (— 71 kg) ; Tchoullouyan (— 78 kg) ; Sanchis (— 86 kg) ; Rougé (— 95 kg) ; Parisi (+ 95 kg).

● *Lutte.* — Lacaze (69 kg) ; Andanson (90 kg).

● *Natation.* — Deux relais masculins (4 × 100 m 4 nages et 4 × 200 m) avec Delcourt, Borios, Savin, Ecuyer, Petit, Lazzaro, Noël, Laget, Andraca. Une équipe féminine : Poirot, Sihan, Ricaud, de Susini, Berger. *Une* plongeuse : Arène.

● *Pentathlon moderne.* — Cortes Bouzou, Four, Boube.

CARNET

Naissances

— M. et Mme Gilbert BELLER ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas,

le 12 juin 1980.

— M. et Mme Bertrand de LOOZ et Pierre-Alexandre ont la joie d'annoncer la naissance de

Jean-Sébastien,

Amboise, le 12 juin 1980.
49, rue Ambroise-Paré,
37400 Amboise.
347 East 67 th Street (New-York).

— M. Bertrand DEBURGE et Catherine, née Lenormant, sont heureux d'annoncer la naissance de

Eric,

Paris, le 13 mai 1980.

Décès

— Vous êtes invités aux obsèques de

M. Pierre INGUENEAU,
ingénieur I.D.N.,
chevalier de la Légion d'honneur,
directeur des fabrications
des Etablissements Citroën,
administrateur de la Société
des automobiles Citroën,

décédé à la clinique Hartmann de Neuilly-sur-Seine, le 17 juin 1980.

La cérémonie religieuse sera célébrée à 8 h. 30, le jeudi 19 juin 1980, en l'église Saint-Léon, sa paroisse, 1, place du Cardinal-Amette, à Paris (15e), où l'on se réunira.

Une bénédiction sera donnée le même jour, à 16 h. 30, en l'église de La Chapelle-Montreuil (Vienne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

De la part de :
Mme Pierre Ingueneau, son épouse.
M. et Mme Franck Ingueneau, ses enfants,
Nicolas Ingueneau, son petit-fils,
Et de toute la famille.
Ni fleurs ni couronnes.

45, avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris.

— Le docteur Henri Krivine a la douleur de faire part du décès de son épouse,

Réla KRIVINE,
née Weisbrod,

survenu à Grenoble, le 7 juin 1980.

De la part de ses enfants, petits-enfants et toute la famille.

L'inhumation a eu lieu le 10 juin à Bagneux-Parisien, dans l'intimité familiale.

Tous ceux qui l'ont connue l'ont aimée.

2, rue Béranger, 38000 Grenoble.

— M. Roger Millodot.
M. et Mme François Gramont,
M. et Mme Fred Vinarnic,
Pascal et Denis Vinarnic,
M. et Mme Guy Loudmer,
Philippe et Pierre Loudmer,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jenny MILLODOT,

leur épouse, sœur, mère, grand-mère et belle-mère, survenu à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie aura lieu vendredi 20 juin, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

— Mme le docteur Jacques Pinon.
MM. François et Pierre-Louis Pinon,
Mme Raoul Pinon,
Le docteur et Mme François Pinon et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Pinon et leurs enfants,
M. et Mme Louis Labrousse,
Mme Jacques Courly et ses enfants,
Les familles Berthet, Chanu, Pailleret et Ely,
Mme Simone Brun,
Le président et les membres du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Charente,
ont la douleur de faire part du décès, survenu accidentellement, le *17 juin 1980*, à l'âge de cinquante-trois ans, du

Docteur Jacques PINON.

Les obsèques auront lieu le jeudi 19 juin, à 10 h. 30, en la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême.

Une absoute sera donnée à 16 h. 30 en l'église de Chabris (Indre), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
24, rue de Belat, 16000 Angoulême.
30, rue Malher, 75004 Paris.

[Né en 1927 à Chabris (Indre), le docteur Jacques Pinon, stomatologiste et licencié en droit, exerçait de nombreuses responsabilités ordinales et syndicales, tant au niveau départemental que national. Il était notamment secrétaire général du conseil départemental de l'ordre des médecins de Charente et membre du conseil régional de Poitou-Charentes. Secrétaire général adjoint de la Fédération des médecins de France, il exerçait en outre les fonctions de secrétaire de la commission nationale paritaire du Conseil national de l'ordre des médecins. Il faisait aussi partie de la commission du ministère de la santé et de la sécurité sociale chargée des problèmes de démographie médicale.]

— Nous apprenons le décès de

M. Jean RENARD,
ingénieur général du génie rural.

[Né le 24 août 1912 à Biesle en Haute-Loire, fils d'agriculteur, ingénieur agronome, ingénieur général du génie rural, M. Jean Renard fut, de 1961 à 1965, directeur de l'équipement et des travaux au ministère de l'agriculture, puis, à partir de 1970, président de section au conseil général du génie rural, des eaux et forêts et, à partir de 1971, inspecteur général de l'environnement. Il avait aussi, de 1965 à 1970, présidé l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux.]

— Mme Pierre Renoncial,
M. et Mme Pierre-Luc Magnin-Renoncial et leur fils Dominique,
Les familles Figour, Paulmier, Riser, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès du

Lieutenant-colonel (E.R.)
Pierre RENONCIAL,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918, 1939-1945
et T.O.E.,

survenu à Paris, le 17 juin, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 20 juin, à 8 h. 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, et l'inhumation suivra au cimetière de Buzançais (Indre), à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.
48, boulevard de Vaugirard,
75015 Paris.

— Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). On nous prie d'annoncer le décès du

Vice-amiral d'escadre
René E. SAP,
grand officier
de la Légion d'honneur.

De la part de :
Mme René E. Sap, née Hélène Messines,
M. et Mme Marc Aubanels,
M. et Mme Jean-Pierre Boucomont et leurs enfants,
M. Robert Sap,
Mme le docteur Y. Sap, ses enfants et petits-enfants.

Les obsèques ont eu lieu en la chapelle évangélique de Saint-Hippolyte-du-Fort, le lundi 16 juin 1980.

Grand-Rue,
30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.

(*Le Monde* du 18 juin.)

— Le docteur Isabelle Dumont, sa fille,
Le docteur Pierre Vassiliadis, son frère,
Florence et Fabienne Vassiliadis, ses nièces,
M. Raymond Ravar et M. Vincent Van Ceulen,
Le docteur et Mme Pierre Vassiliadis,
Mme Kiki Vassiliades,
ses oncles et tantes,
M. et Mme Pierre Weekers,
M. et Mlle Dany et Joan Weekers,
M. et Mme Kinsey Anderson,
ses cousins,
Mme Jeanine Lanthier,
Mme Marguerite Van Ceulen,
Mme Louisette Gaudoux,
Les familles Vassiliadis et Calicis,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Marthe-Ariane VASSILIADIS,
dite Marthe Dumon,
licenciée en journalisme U.L.B.,
conseiller - chef de service R.T.B.F.,
chargée de conférences U.L.B.,

survenu à Uccle, le 15 juin 1980, dans sa quarante-huitième année

L'incinération aura lieu le vendredi 20 juin 1980. Réunion au crématorium à 11 heures (avenue du Silence, à Uccle-Calevoet).

Le présent avis tient lieu de faire-part.
157, avenue Molière,
1060 Bruxelles.
19, rue de la Station, 6210 Ransart.
56, rue Gachard, 1050 Bruxelles.

— 19 juin 1980.

Leurs parents, leurs très chers et fidèles amis, évoqueront aujourd'hui, quinzième anniversaire de leurs décès, le merveilleux souvenir de

Claude et Françoise VASSAL.

Remerciements

— Mme Jean-Louis Bruch et sa famille, profondément touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jean-Louis BRUCH,

prient de trouver ici l'expression de leurs plus sincères remerciements.

Anniversaires

— Ce 19 juin est le sixième anniversaire de la mort de

Robert LESPAGNOL.

Ceux qui l'ont connu et estimé auront une pensée pour lui.

Avis

— On nous prie d'insérer :

M. Andrej MICHALSKI est prié d'entrer en contact immédiatement avec sa famille pour affaire familiale très importante. La demande qui a été faite est acceptée officiellement.

Soutenances de thèses

— M. Albert Arakian (B.P. 329, 97302 Cayenne) a soutenu sa thèse de doctorat d'État intitulée : « Politique et Islam dans la Turquie contemporaine 1919-1960 », et dirigée par M. Robert Mantran, le 5 janvier 1980 devant l'université de Provence. Le jury, présidé par M. Louis Bazin, lui a décerné la mention très honorable.

— M. Atallah Dhina, professeur à l'université d'Alger, a soutenu avec succès une thèse de doctorat d'État d'histoire intitulée : « Les États de l'Occident musulman aux treizième, quatorzième et quinzième siècles : institutions gouvernementales et administratives » à l'université de Paris-X.

Communications diverses

— Mgr Joseph Nasrallah, exarque patriarcal d'Antioche, célébrera une liturgie solennelle, présidée par S.E. le cardinal Marty, durant laquelle il conférera la dignité d'archimandrite à Mgr M. Descamps, vicaire général, et Mgr G. Vernade, directeur général de l'Œuvre d'Orient, le dimanche 22 juin, à 17 heures, à Saint-Julien-le-Pauvre.

— Jacques Soustelle et le général Jouhaud signeront l'album « Algérie française », de Philippe Héduy, avec les auteurs qui ont témoigné, parmi lesquels le colonel Gardes, le colonel Le Mire, le commandant de Saint-Marc, le capitaine Sergent, Alain de Sérigny, Pierre Ordioni, Michel Sapin-Lignières, Marie Elbe, Francine Dessaigne, le professeur Yacono, le général Clément, etc., dans les bureaux de la Société de production littéraire, *184*, rue de Vaugirard, 75015 Paris, le 19 juin 1980, entre 18 et 22 heures, métro Pasteur ou Volontaires.

— Jacques Derogy présentera son livre, « Israël Connection » au Cercle Bernard-Lazare, 17, rue de la Victoire, 75009 Paris, le jeudi 19 juin 1980, à 20 h. 45.

— Le mensuel « Afric' Echos » (10, boulevard des Batignolles, 75017 Paris) organise un grand gala de 21 heures à l'aube au P.L.M.-Saint-Jacques, 17, boulevard Saint-Jacques à Paris, le 21 juin, avec la participation de Valérie Lagrange et d'Henri Guédon.

— A l'occasion du cinquième anniversaire de la République populaire du Mozambique, l'Association d'amitié franco-mozambicaine (14, rue Nanteuil, 75015 Paris) organise une exposition de panneaux de photos sur le Mozambique à la librairie les Alizés, 16, rue des Écoles à Paris.

INFORMATIONS « SERVICES »

AUTOMOBILE

Comment acheter une voiture d'occasion

Le marché des voitures d'occasion est florissant : quatre *millions de transactions ont été enregistrées en 1979*, alors qu'au cours de la même période deux millions de voitures neuves ont été vendues.

Mais si l'achat d'une voiture d'occasion peut être une bonne affaire, il arrive souvent que certains véhicules se retrouvent trop rapidement en atelier de réparation ou à la casse. Les fraudes, en effet, sont encore trop fréquentes. Les réclamations à ce sujet qui parviennent à l'Institut national de la consommation et au service de la répression des fraudes en sont la preuve.

La réglementation : des indications précises

Pourtant, depuis le 1er janvier 1979 (décret du 4 octobre 1978), *il existe une réglementation* très précise concernant la vente des voitures d'occasion.

Ainsi, le vendeur doit afficher la marque, le type du véhicule, ainsi que le millésime de l'année modèle, la date de la première mise en circulation et le kilométrage.

En outre, toutes ces indications doivent être portées sur le bon de commande que le vendeur remet obligatoirement à l'acheteur.

Enfin, l'acheteur d'une voiture d'occasion doit recevoir la carte grise barrée de la mention « vendue le ... » et un certificat de non-gage, délivré par la préfecture à l'ancien propriétaire, attestant que toutes les traites de la voiture ont été payées.

● **Le prix : une référence.**

Contrairement à ce qui se passe pour les voitures neuves, le prix des automobiles d'occasion n'est pas réglementé. Le prix « Argus » n'a aucune valeur légale, mais représente une référence couramment utilisée par les compagnies d'assurances, en cas d'accident, pour évaluer le véhicule.

● **Des pièges à éviter.**

LES DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ. — *Certains garagistes* font signer à l'acheteur un document déchargeant leur responsabilité avec la mention suivante, par exemple : « J'achète ce véhicule à mes risques et périls, sans garantie de vice caché ou apparent, et sans aucun recours contre les vendeurs. »

Ce genre de document est totalement illégal. Le vendeur *doit*, au contraire, indiquer que, même après expiration de la garantie contractuelle, sa responsabilité reste engagée en ce qui concerne la garantie légale contre les vices cachés du véhicule.

LE COMPTEUR. — Toujours depuis le 1er janvier 1979, la remise du compteur à zéro est interdite. Mais celui-ci se remet à zéro tous les 100 000 kilomètres. Même s'il n'a pas été truqué, on peut donc être trompé. C'est pourquoi la loi prévoit que le vendeur doit indiquer sur le document *de vente* s'il garantit ou non le kilométrage.

LE NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES. — Sur ce point aussi, vendeurs et acheteurs ne sont pas toujours d'accord. Une voiture de « première main », c'est-à-dire qui n'a eu qu'un seul propriétaire, est, bien sûr, un argument important de vente. Il est malheureusement assez difficile à vérifier. L'ancien propriétaire a pu déménager : plusieurs numéros d'immatriculation figurent alors sur la carte grise.

En cas de doute, on peut obtenir des renseignements précis auprès du service des cartes grises de la préfecture.

Avant d'acheter une voiture d'occasion, on peut faire faire un contrôle technique de sécurité auprès de centres de diagnostic ou de certains garages pour une somme de 120 à 150 F.

Enfin, un contrat-type a été établi par l'I.N.C. et la Chambre syndicale du commerce et de la réparation automobile. Celui-ci garantit qu'un certain nombre de contrôles essentiels au bon fonctionnement du véhicule ont été effectués par le garagiste. On peut se le procurer à l'Institut national de la *consommation*, *80, rue Lecourbe*, 75015 Paris, tél. 567-35-58.

DOMINIQUE DAMBERT.

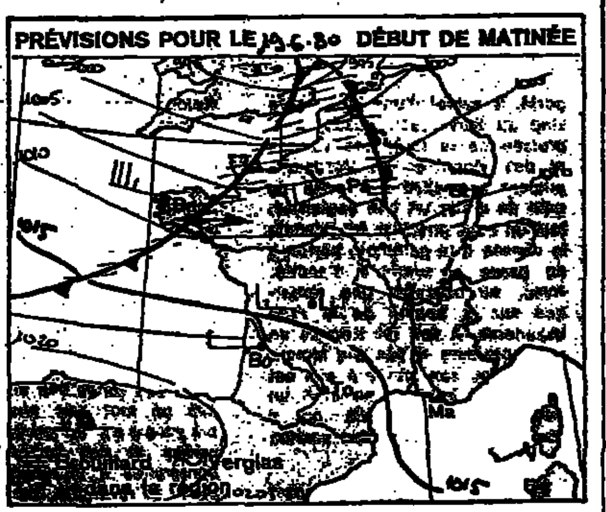
★ Les Éditions du Seuil ont publié, sous la signature de Roger Carré, un *Livre de la voiture d'occasion*, ouvrage très complet, 304 pages, environ 48 F.

MÉTÉOROLOGIE

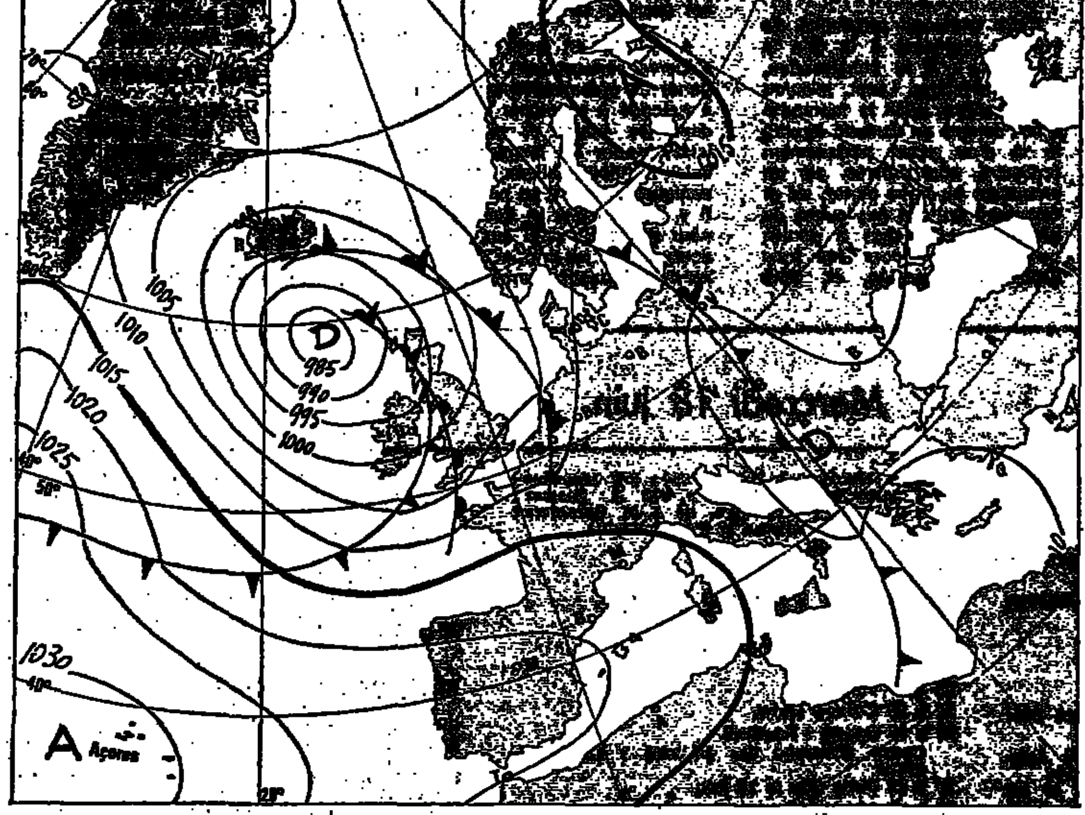
SITUATION LE 18-06-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 19-6-80 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 19 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Évolution probable du temps en France entre le mercredi 18 juin à 0 heure et le jeudi 19 juin à 24 heures.

Une dépression circulant sur le nord de l'Atlantique atteindra l'Écosse en se creusant, puis elle ralentira sur la mer du Nord. Cette dépression dirigera sur la France un flux d'ouest à nord-ouest qui se renforcera notablement dans des masses d'air progressivement plus frais venant des parages de l'Islande. Le front froid abordant nos côtes jeudi matin traversera ensuite la plus grande partie du pays.

Jeudi 19 juin, les vents se renforceront dans la plupart des régions. Ils seront forts dès le matin de la Bretagne à la Flandre et pourront atteindre la tempête en fin de journée sur la mer du Nord, la Manche et le proche océan. Le temps demeurera assez ensoleillé sur le Midi méditerranéen où le mistral s'établira. Ailleurs, après un passage pluvieux qui concernera encore les régions de l'Est et du Nord-Est le soir, un temps frais et variable tendra à se généraliser avec alternance d'éclaircies et de nuages. Des averses auront lieu surtout dans la moitié nord ; elles seront parfois orageuses et de violentes rafales de vent sont à craindre.

Le mercredi 18 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1014,8 millibars, soit 761,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 juin ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 24 et 14 degrés ; Biarritz, 18 et 14 ; Bordeaux, 19 et 14 ; Bourges, 18 et 12 ; Brest, 15 et 12 ; Caen, 15 et 10 ; Cherbourg, 15 et 10 ; *Clermont-Ferrand*, 19 et 12 ; Dijon, 19 et 11 ; Grenoble, 20 et 13 ; Lille, 17 et 10 ; Lyon, 19 et 12 ; Marseille, 25 et 17 ; Nancy, 19 et 11 ; Nantes, 17 et 12 ; Nice, 28 et 17 ; Paris-Le Bourget, 18 et 8 ; Pau, 18 et 13 ; Perpignan, 23 et 16 ; Rennes, 17 et 11 ; Strasbourg, 21 et 12 ; Tours, 17 et 12 ; Toulouse, 21 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 15 degrés ; Amsterdam, 18 et 11 ; Athènes, 31 et 19 ; Berlin, 24 et 14 ; Bonn, 18 et 10 ; Bruxelles, 18 et 11 ; Le Caire, 35 et 21 ; îles Canaries, 23 et 10 ; Copenhague, 18 et 13 ; Genève, 17 et 11 ; Lisbonne, 25 et 15 ; Londres, 17 et 10 ; Madrid, 28 et 14 ; Moscou, 20 et 11 ; Nairobi, 26 et 12 ; New-York, 22 et 15 ; *Palma-de-Majorque, 27 et 15* ; Rome, 26 et 16 ; Stockholm, 24 et 13 ; Téhéran, 32 et 21.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

VIVRE A PARIS

LA PUBLICITÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE

La mairie de Paris rappelle que, tous les quinze jours, le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* publie la liste des demandes de permis de construire déposées dans ses services. Il en est de même de la liste des demandes de démolition déposées ainsi que des permis de construire et de démolir délivrés.

D'autre part, et conformément aux directives de M. le ministre de l'équipement, la mairie de Paris précise que sont mis à la disposition du public :

1) Le registre d'inscription des *demandes de permis de construire*, comportant : le numéro du dossier ; la date de recevabilité ; le nom et l'adresse du demandeur ; l'adresse du terrain ; la superficie du terrain ; la nature des travaux envisagés ; la surface hors œuvre brute des constructions projetées (s'il y a lieu) ; le cas échéant, la *date de la demande* de permis modificatif, de transfert ou de prorogation ;

2) Un exemplaire du dossier du projet de construction.

Ces différents documents peuvent être consultés à la mairie de Paris, annexe Morland, bureau de l'information sur la construction (porte 114), 17, boulevard Morland, à Paris (4e) (tél. 277-15-50, poste 34-03), tous les jours ouvrables, samedis exceptés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30, pendant toute la durée de l'instruction.

Postérieurement à celle-ci et pendant toute la durée de la construction, le dossier de permis de construire pourra être consulté également à l'annexe Morland, bureau administratif de la construction, 17, boulevard Morland, à Paris (4e), sur rendez-vous à prendre soit par écrit, soit en téléphonant à 277-15-50, postes 32-31 et 30-39.

Enfin, conformément à la réglementation générale sur le permis de construire, il est rappelé que : L'arrêté de permis de construire est affiché pendant deux mois à la mairie du lieu des travaux ;

Des extraits doivent en être affichés sur le terrain dès la notification de l'autorisation et jusqu'à l'achèvement du chantier.

FISCALITÉ

LE RÉGIME DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le régime d'imposition des produits de la propriété industrielle a été modifié à plusieurs reprises ces dernières années.

Les produits de la propriété industrielle (brevets) sont imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, sous déduction soit des frais réels, soit d'un abattement forfaitaire de 30 %.

Toutefois, depuis le 1er janvier 1977, certains produits sont imposables au taux de 15 %. Il s'agit : des produits provenant de la cession de brevets, procédés ou techniques ; des produits tirés de la concession de licence exclusive d'exploitation ; des produits tirés de la concession de licence d'exploitation, pour laquelle le titulaire de dessaisit pour un secteur géographique ou pour une utilisation particulière.

Ce taux d'imposition de 15 % est ramené à 10 % lorsque l'activité génératrice de ces profits *constitue une véritable activité* professionnelle, exercée à titre habituel et constant, et dont l'inventeur tire le principal de ses revenus.

Le régime de taxation réduite ne peut cependant s'appliquer que si l'inventeur ne détient pas directement ou indirectement la majorité du *capital social* de la société concessionnaire ou n'exerce pas en fait le pouvoir de décision dans cette entreprise.

D'autre part, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir de *produits imposables*, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes.

PARIS EN VISITES

JEUDI 19 JUIN

« L'Arc de triomphe », 14 h. 30, entrée, Mme Allaz.

« Maison de Le Corbusier à Boulogne », 15 h., 48, boulevard d'Auteuil, Mme Chapuis.

« La sculpture gothique », 15 h., entrée du musée, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le séminaire d'Issy », 15 h., avenue du Général-Leclerc, Mme Pennec.

« L'École des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Faïences françaises », 15 h., Grand Palais (Approche de l'art).

« Notre-Dame », 15 h., parvis, portail central (Arcus).

« Maison de la radio », 16 h. 30, 116, avenue du Président-Kennedy (l'Art pour tous).

« Les Halles », 15 h., devant Saint-Eustache (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Le Marais », 14 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Fleuriot).

« Hôtel de Salm », 15 h., 64, rue de Lille (Mme Hager).

« Saint-Germain de Charonne », 15 h., 4, place Saint-Blaise (Histoire et Archéologie).

« La Sainte-Chapelle », 15 h., porche (M. de La Roche).

« Saint-Eustache », 15 h., métro Louvre (Résurrection du passé).

« Les synagogues de la rue des Rosiers », 15 h., 3, rue Malher (le Vieux Paris).

CONFÉRENCES

17 h. 30, 55, rue de Varenne, M. J.-P. Chamoux : « L'information sans frontière » (Futuribles).

18 h. 30, bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, rez-de-chaussée, salle d'actualité, MM. J. Cellard, S. Felman, V. Forrester, M. Schneider, P. Sollers : « Don Juan ou la *promesse* d'amour ».

18 h. 15, salle de cinéma du Musée de l'armée, Hôtel national des Invalides, M. Rudolf Novak : « Les chefs-d'œuvre de la collection d'armes du Kunsthistorisches Museum Wien ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 juin 1980 :

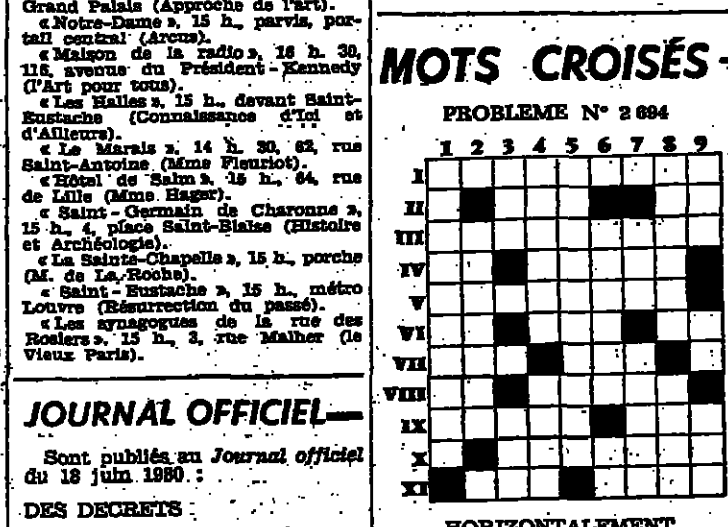
DES DÉCRETS :

● Modifiant le code de la construction et de l'habitation en ce qui concerne les conventions conclues entre l'État et les bailleurs de logements en application de l'article L. 351-2 (4°) relatif à des logements faisant l'objet de travaux d'amélioration ;

● Modifiant le décret du 8 janvier 1975 relatif au régime d'assurance invalidité-décès des travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2 694



HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on peut donner à une nourrice. — II. Héros grec ; Évoque de très belles affaires. — III. Qui ne sont donc pas mesurés. — IV. Un bon sujet ; Peut servir de frein. — V. Famille féodale. — VI. Article ; Pas vilaine ; Qui est donc resté dans les relations. — VII. Mot d'officiant : Abréviation pour un grand. — VIII. Pour lier ; Utiles pour ranger les conserves. — IX. Peut apparaître après une opération ; Fait souvent l'objet de déplacements. — X. Nom d'une princesse qui aima beaucoup ses frères. — XI. Pas innocent ; Fume à l'occasion.

VERTICALEMENT

1. Doivent savoir disposer joliment les roses. — 2. N'est certes pas une grosse somme. — 3. Muni, en Guinée ; Utile quand on veut passer. — 4. Bout de bois ; Précieux auxiliaire. — 5. Qui auront du mal à passer. — 6. Exemple de douceur ; Fin de partie. — 7. Fit un assortiment de couleurs ; Pas sévère. — 8. Procèdent à une inscription ; Ville de Suisse. — 9. Légumineuses ; Note ; Ne doit pas avoir la gorge fragile.

Solution du problème n° 2 693

Horizontalement

I. Chapelet. — II. Hiver ; Cal. — III. Asa ; Idole. — IV. Utricule. — V. Soi ; Aride. — VI. Sic ; Est. — VII. Erine. — VIII. Tee ; Es ; MR. — IX. Urseren. — X. Elsa ; Velu. — XI. Sieste ; As.

Verticalement

1. Chaussettes. — 2. Histoire ; Li. — 3. Avaricieuse. — 4. Pé ; Ras. — 5. Ericacées. — 6. Dur ; Sève. — 7. Écolier ; Ré. — 8. Taleds ; Mêla. — 9. Lé ; Eternua.

GUY BROUTY.

BREF

DÉCORATION

AFFICHES DES ANNÉES 30. — Les années 30 et les affiches sont à la mode. Aussi une jeune société, Studio-Éditions, a-t-elle décidé de tirer à nouveau, et selon les procédés originaux, les affiches les plus marquantes de cette époque, et notamment celles de Cassandre. Le paquebot « Normandie », accompagné d'un vol de mouettes blanches, a commencé la série. La percutante affiche de la coupe Davies sort pendant les tournois de tennis. Mais en attendant, on peut se procurer « Exactitude », de Fix-Masseau, un élève de Cassandre, une affiche en noir et rouge pour les chemins de fer de l'État.

On trouvera ces œuvres à la galerie Multiples, 5, rue de Varenne ; à La Hune, 170, boulevard Saint-Germain et au Centre Georges-Pompidou (70 F). Les boutiques Habitat les vendent contrecollées sur carton, c'est-à-dire prêtes à être accrochées (120 F).

★ Studio-Éditions, 59, rue de Ponthieu, 75008 Paris. Tél. : 527-07-37.

DOCUMENTATION

« LIAISONS SOCIALES » SUR LES SYNDICATS. — Les « Liaisons sociales » viennent de publier — dans la série des numéros spéciaux — la deuxième partie d'une étude consacrée aux syndicats (faisant suite à « Droit syndical », mis à jour en juillet 1977). Radioscopie des organisations syndicales de salariés, un rappel historique, état des forces en adhérents, militants, ressources financières, moyens d'information et de formation, rappel des prises de position, intervention des leaders utiles à la compréhension des « stratégies » en présence.

★ « Liaisons sociales », syndicats II, n° 8327, 5, avenue de la République, 75011 Paris, 54 F.

POUR LES COPROPRIÉTAIRES. — MM. Henri Calfan et Roger Doublier viennent de publier un petit livre, qui, en cent vingt-six pages, rappelle les droits et obligations des copropriétaires et des syndics de copropriété.

★ Librairie générale de droit et de jurisprudence, 24, rue Soufflot, 75005 Paris. Tél. : 633-89-85, 28 F.

L'ENTREPRISE ET LE TRANSPORT. — *La chambre de commerce et* d'industrie de Paris vient de publier une brochure d'information sur les transports de marchandises : « l'Entreprise face aux transports, guide de l'usager des transports de marchandises ». Les informations sont articulées autour de trois thèmes principaux : « L'importance de l'activité « transport » et du choix du mode de transport dans l'entreprise », « Les techniques et les différents régimes de transport disponibles », « Le cadre juridique de l'opération de transport ».

★ CEDIP (Service central de diffusion des publications), chambre de commerce et d'industrie, 8, rue Salvador-Allende, 92000 Nanterre. Tél. : 725-92-58.

LOISIRS

SOIRÉES D'ÉTÉ. — Le Carrefour des régions du Centre Georges-Pompidou présente un dossier (à consulter sur place) proposant deux cent cinquante festivals de l'été 1980, répertoriés par département et par date. Deux montages audio-visuels projetés en permanence présentent soixante-quinze de ces manifestations estivales choisies parmi celles qui se déroulent « loin des concentrations touristiques et dans le cadre de sites historiques ».

★ Centre Georges-Pompidou, rez-de-chaussée, ouvert tous les jours, sauf mardi, de 14 heures à 19 heures.

TRANSPORTS

TOULOUSE-BORDEAUX EN DEUX HEURES. — La S.N.C.F. vient de terminer l'électrification de la *ligne Montauban-Bordeaux*. Désormais, le trajet Toulouse-Bordeaux durera deux heures, avec des pointes de vitesse de 160 kilomètres-heure. La traction électrique permettra aussi d'ajouter de deux à trois voitures à chaque train, soit deux cents places supplémentaires. — *(Corresp.)*

VIE QUOTIDIENNE

LOCATION DE FILMS SPORTIFS. — L'Institut national du sport et de l'éducation physique, l'INSEP, rappelle qu'il loue près de deux cents films de format 16 millimètres, non seulement aux établissements d'enseignement, aux associations et clubs sportifs, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent aux sports. Si certaines de ces productions sont des films pédagogiques ou des études techniques, d'autres *conviennent davantage à des publics* non spécialisés

★ Renseignements à la cinémathèque de l'INSEP, le matin, au 374-11-21.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Merci, monsieur le ministre !

C'est pour quoi faire, les « Dossiers de l'écran » ? Pour permettre aux membres du gouvernement de se mettre en avant et d'assurer la réélection de leur président ? Pour se décerner des médailles et s'envoyer des compliments ? Pour venir nous déclarer au fenestron que notre patrimoine est superbe, c'est le plus grand, le plus beau du monde, aussi beau, aussi grand que ceux de l'Angleterre et de l'Italie réunis (sic), qu'il est bien inventorié, bien briqué, bien conservé ? Grâce à qui ? Devinez. Interdit de souffler. Oui, c'est ça, grâce à M. Valéry Giscard d'Estaing.

Avant 1970, on ne s'occupait de rien, pas même de Versailles. Depuis, on s'occupe de tout, y compris de Versailles. Qui a osé prétendre que les Américains avaient beaucoup contribué à sa restauration ? Nous, on se disait *in petto* que c'était M. Van der Kemp, l'ex-conservateur lui-même, mais on n'a pas voulu le dénoncer ! Autre précision rassurante : on n'a pas démoli une seule maison pour construire Beaubourg et pour creuser le trou des Halles. Pas une. Vu.

En prélude à cet hymne triomphal, un dépliant touristique héliporté, le survol d'une jolie petite ville du Sud-Ouest, Bazas, à la croisée de la forêt des Landes et des vignobles du Bordelais, allaient permettre aux gens du coin de siffler un bon sauternes, tout en nous chantant les joies de la chasse à la palombe, héritage du passé et symbole d'amitié. Avec, au passage, une remarque sur la beauté de la race bazadaise. A voir les trognes de ces messieurs — pas une femme parmi eux, son année à elle est finie, bien finie — on était un peu *surpris*, et puis on a compris. Il s'agissait des vaches du pays.

Question : que préférez-vous ? Votre cathédrale ou la tour Eiffel ? Réponse, d'une foudroyante audace : les deux.

Cette profonde originalité de *pensée englobant à la fois* la création et la conservation, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture, allait la reprendre à son compte en donnant ensuite le la d'un débat parfaitement orchestré, côté cuivres, par un architecte au franc parler, vif et volontiers critique des cubes de béton et des cages à poules construites au cours des trois dernières décennies, et, côté violons, par un Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée des arts et traditions populaires, d'une radieuse et sereine gentillesse, qui a décrit le patrimoine comme un espace, un ensemble de cercles concentriques sans limite ni — *a fortiori* — frontière...

Tout allait très bien, madame la marquise ! On s'est bien gardé de parler de permis de construire délivrés au piston dans des zones *non aedificandi* ; pas un mot non plus sur les paysages défigurés par des usines et des porcheries construites à l'économie ; deux mots, en revanche, sur les plages souillées et les rivières polluées, *pour bien préciser* qu'elles ne figuraient pas au programme de cet examen de passage truqué.

A S.V.P., *on avait l'air de* s'énerver sérieusement. Comment parler de préservation quand on a renoncé à enseigner l'histoire dans les écoles et quand on laisse mourir les langues régionales ? Allons, allons, pas de panique. L'histoire se porte bien. Il y a des livres et des revues pour ça (dans vingt ans on se demande qui les lira), et puis, les services éducatifs permettent aux élèves de se familiariser avec les objets du passé. A Arles, cinq mille d'entre eux ont vu une toge et une lampe romaines, ils ont même eu le droit d'y toucher. Est-ce que ça ne vaut pas mieux que de savoir qui était Jules César ?

Quant au provençal ou au strasbourgeois, c'est aux parents, à la mère — encore elle, — de le parler avec ses enfants. Le français, langue universelle à nulle autre pareille, même pas à l'anglais, parce que l'anglais, en fait, c'est de l'américain (resic), oui, le français est assez répandu à présent pour souffrir que l'on patoise dans les cuisines.

« Merci, monsieur le ministre ! », a lancé, sans rire, en conclusion, le meneur de jeu. On ne saurait mieux dire !

CLAUDE SARRAUTE.

P. S. — Au fait, le quotidien du soir que M. Lecat « citait », s'il s'agit bien du *Monde*, n'a pas écrit qu'il regrettait le Versailles délabré, mais que ce Versailles délabré était au moins historique, ce qui n'est pas tout à fait le cas de la chambre du roi restaurée (*le Monde* du 11 juin).

A VOIR

Odeurs de tabac et de mort

Claude Talamo a quarante-sept ans. De 1950 à 1979, il a fumé chaque jour un paquet de Gauloises en moyenne, soit un peu plus de deux cent vingt mille cigarettes, onze mille paquets ou 220 kilos de tabac. Il y a quelque temps, alors qu'il toussait déjà de façon persistante *depuis plusieurs années*, sa respiration devint de plus en plus sifflante.

Il consulta son médecin, qui conseilla l'hospitalisation, et on diagnostiqua un cancer du fumeur, une tumeur *« grosse comme une balle de tennis »*.

L'ablation du poumon gauche, cent dix jours dans un centre de cure, et le voilà à nouveau au domicile familial, angoissé et solitaire, persuadé qu'il est de ne plus avoir que *« deux printemps à vivre »*. Devant l'angoisse, les médecins ne peuvent que s'abriter derrière les statistiques. Prudents, ils répondent qu'*« ils ne peuvent prévoir l'avenir »*, que rien ne prouve que M. Talamo mourra dans deux ans, que rien ne prouve non plus qu'il vivra beaucoup plus.

Pour une « bêtise » alors qu'il avait *« tout pour vivre longtemps »*, M. Talamo sent soudain que *« tout est foutu »*. Il ne finira pas comme les « petits vieux » qu'il observe quotidiennement. Il a pris ses dispositions, résilié son plan d'épargne-logement et choisi son cercueil, car, quel que soit son désespoir, il refuse d'*« en faire un drame »* et se réjouit, malgré tout, de pouvoir, encore, grâce à l'intervention chirurgicale qu'il a subie, *« profiter des arbres et des petits oiseaux »*.

Il aura fallu trois semaines de tournage à l'équipe de Christian Brincourt pour cette séquence de dix-huit minutes que présente le magazine *l'Evénement*. Une histoire « ordinaire » (on recense, chaque année, en France, quinze mille cas de décès dus au cancer du poumon), un témoignage où l'on côtoie l'absurde et où l'on sent le tabac et la mort derrière chaque phrase et chaque image. Ces dix-huit minutes devraient, à elles seules, peser beaucoup plus que nombre de campagnes et de slogans antitabac.

M. Talamo voudrait, en effet, que sa mort prochaine serve à quelque chose. *« Si j'avais entendu, il y a dix ans*, confiera-t-il à la fin de la séquence, *quelqu'un dire ce que je dis aujourd'hui, j'aurais peut-être arrêté le tabac. »* Pourtant, quelques minutes plus tard, sa propre fille lui répondra. Juste après avoir parlé de la « maladie » de son père elle avouera ne pas avoir pu, elle, s'arrêter de fumer.

JEAN-YVES NAU.

★ Jeudi 19 juin, TF 1, 21 h. 30.

Mercredi 18 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
19 h Cérémonie au Mont-Valérien.
En présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.
19 h 45 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
L'appel.
19 h 50 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 30 Dramatique : « la Falaise aux corneilles ».
Réalisation de F. Apprederis, avec S. Joubert, E. Boulx, J. Richard, G. Claisse.
Sylvain Joubert a écrit le scénario et les dialogues de cette dramatique : on n'est jamais mieux servi que par soi-même. C'est l'histoire d'un funambule qui a une jambe gravement abîmée à la suite d'un accident de voiture.

22 h 15 La rage de lire.
Magazine de G. Suffert.
« La France : Malade ou bien portante ? » : « Mon général », d'O. Guichard ; « la Sagesse et le Désordre : la France 1980 », d'H. Mendras ; « Retournez les fusils », de J. Ziegler ; « La France bancale », de J.-M. Sylvestre ; « l'Après-socialisme », d'A. Touraine.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Collaro show.
21 h 35 Sports : Football.
Coupe d'Europe des Nations : Italie-Belgique.
23 h 25 Paris fête le 18 juin.
23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : la Marne.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (Un film, un auteur) : « M-15 demande protection ».
Film américain de S. Lumet (1966), avec J. Mason, S. Signoret, M. Schell, H. Anderson, H. Andrews, K. Heigh, R. Kinnear. (Rediffusion.)
Un agent du Foreign Office enquête, à titre privé, sur le suicide suspect d'un haut fonctionnaire qu'une lettre anonyme avait accusé de sympathies communistes. Il découvre une ténébreuse affaire.
Excellente adaptation d'un roman de John Le Carré. Aspects inquiétants et nauséeux. manipulations du monde de l'espionnage. Très bien interprété.
22 h 10 Journal.

FRANCE - CULTURE

18 h. 30, « Christina », d'après M. Eliade.
19 h. 30, La science en marche : Une nouvelle remise en question de la science.
20 h., La musique et les hommes : La chanson gothique du romantisme.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE - MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : jazz-time ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Le royaume de la musique.
20 h. 30, Concert en l'église Saint-Merri : « Airs et danses anglais et italiens » ; œuvres de Morley, Johnson, Dowland, Gibbons, Hume, Allison, Byrd, Holborne, Corkine, Frescobaldi, Cavalieri, Foscarini, Bassano, Zannetti, Gastoldi, Galilei, Marenzio, Stefani, par le London Early Music Group, direction J. Tyler.
22 h. 30, Ouvert la nuit : la voix, le lied schubertien : la mort ; 23 h., Opéras hongrois à découvrir : Erkel, Bartok, Kodaly, Szokolay, Lendvay ; 1 h. 30, Les grandes voix : Maguie Teyte.

Jeudi 19 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Voyager en avion.
18 h TF 4.
18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Mai-juin 40 : Journal d'un printemps tragique.
Des prisonniers par centaines de milliers.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Pour cet été, la France à pied.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les assemblées parlementaires.
L'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Kick (Martine).
Réal. M. Simenon, avec M. Demongeot, E. Dandry, P. Préboist, P. Moreau...
21 h 30 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon.
Reportage au Kurdistan iranien ; L'escadron de la mort au Brésil ; Confession d'un grand fumeur ; Les troubles aux Nouvelles-Hébrides ; L'Egypte deux ans après Camp David.
22 h 30 Documentaire : L'Aquitaine.
Emission d'I. Barrère et S. Lalou.
Comment une région peut-elle évoluer sans renier ses particularismes, son identité ? Avec le témoignage de MM. Jacques Chaban-Delmas et F. Mitterrand.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Le scandale.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h *Aujourd'hui madame.*
Les transsexuels.
15 h Série : La dynastie des Forsyte.
Rencontre.
16 h L'invité du jeudi.
Joe Dassin.
17 h 20 Fenêtre sur... Musique moderne.
Henri de Goya.
17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies ; Mes mains ont la parole ; Sido Rémi ; Ces sacrés parents (La peur du noir).
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Comme le temps passe.
(Première partie.)
D'après le roman de R. Brasillach, réal. A. Levent. Avec P. Bouchitey, T. Liotard, X. Depraz...
Adaptation d'un livre magnifique. Commence l'histoire de Florence et René : les deux enfants dans l'île...
21 h 50 Document : Vidéo U.S.A.
Le monde de Nam June Paik.
Coréen, ce musicien fut l'élève de Stockhausen avant de travailler avec John Cage, le musicien Nam June Paik est l'inventeur du premier synthétiseur vidéo. De surcroît, quel personnage !
22 h 30 Magazine : Première.
Les frères Paratore, pianistes, interprètent : *Variations sur un thème de Paganini*, de Lutoslawski, *les Valses*, de Brahms, *Rhapsodie in blue*, de Gershwin, le final du *Carnaval des animaux*, de Saint-Saëns.
22 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Fred Basset : Il y a un os ; Flash : la Belle et le cavalier.
18 h 55 Tribune libre.
Renouveau juif.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : de Verdun à Rethondes.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (Cycle C. Deneuve) : « Ames perdues ».
Film italien de D. Risi (1976), avec V. Gassman, C. Deneuve, D. Mattei, A. Alvina, E. Carloni, M. Capolst, G. Cavalieri.
Venu étudier la peinture à Venise, un jeune homme se trouve plongé dans les mystères d'un palais où l'héberge un oncle, d'origine autrichienne, formant, avec sa jeune femme, un couple étrange, en proie à des obsessions. Bel exercice de style d'un maître de la comédie italienne sur un drame d'angoisse relevant du roman noir « gothique ». Admirables images d'une Venise inhabituelle.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Plantes nourricières et voyageuses aujourd'hui familières ; à 8 h. 32, L'au-delà, mort fertile ; à 8 h. 50, Les héros de papier.
9 h. 7, Matinée de la littérature.
10 h. 45, Questions en zigzag : « Conscience religieuse et pouvoir politique », avec l'abbé Y. Ledure.
11 h. 2, Portrait d'un chef : Toscanini (et à 17 h. 32).
12 h. 5, Agora : « l'Homme - spirale », avec N.-L. Bernheim.
12 h.45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : A Moëze (Charente-Maritime).
14 h., Sons : Boiseries (le sabotier).
14 h. 5, Un livre, des voix : « Pour le portrait d'un roi », de J.-M. Fonteneau.
14 h. 47, Départementale : En direct de Nevers (les parcs floraux en France et ailleurs).
16 h. 50, Actualité : Un parc forestier en région parisienne.
18 h. 30, « Christina », d'après M. Eliade.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : La génétique des populations et de la fin des races.
20 h., « La Chouette aveugle », de S. Hedayat, adapt. C. Viret, trad. R. Lescot (rediff.).
21 h. 50, Lectures hantées : Sadegh Hedayat.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE - MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Le matin des musiciens (le Groupe des cinq) : Œuvres de Borodine ; 10 h., Boris Godounov ; 11 h. 30, Prokofiev.
12 h., Musique de table : France-Musique service ; 13 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les petits métiers de la musique ; 13 h. 30, France et musique.
14 h., Musiques : œuvres de Strauss, Hubay, Wolf-Ferrari, Tchaïkovski, Wermsa ; 14 h. 30, Music danica : portrait de Per Norgaard ; 15 h. 30, Répertoire choral, œuvres de Cardoso, Monteverdi ; 16 h. 30, « Marina Talaria », de F. Vercken ; 16 h. 45, Grands solistes : Cutner Solomon, piano (Chopin, Schubert, Brahms).
18 h. 2, Six-Huit : jazz-time ; 18 h. 30, Concert en direct de Radio-France : « Trio en si bémol » (Breval) ; « Sonatine à trois » (D. Milhaud) ; « Quatuor 2 » (B. Jolas) ; « Trio sérénade » (Beethoven), par le Trio à cordes français et R. Bachmann, soprano ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Prestige de la musique, en direct de la salle Pleyel : « Der Freischütz », opéra romantique en trois actes (Weber), par l'Orchestre national de France et les chœurs de Radio-France, chefs des chœurs : A. Boulfroy, dir. Marek Janowski. Avec M. de Francesca - Cabazza, G. Fuchs, F. Mazura, R. Schunk.
23 h. 30, Ouvert la nuit, pianistes de l'école russe : Vladimir Sofronitzki : Œuvres de Schumann, Liszt, Scriabine, Chopin ; 1 h., Jazz forum.

RADIOS LIBRES : le CNIP aussi...

Nancy. — Lors de sa visite à Nancy, M. Philippe Malaud, président du Centre national des indépendants et paysans, a assisté, mardi 17 juin en fin d'après-midi, à une émission pirate d'une dizaine de minutes émise sur 99 MHz et d'une portée d'environ 1 200 mètres. Lors de l'installation en avril dernier du studio C.G.T. de Nancy-Lorraine-Cœur d'acier, la fédération de Meurthe-et-Moselle du CNIP avait, en effet, émis l'hypothèse de la création d'une radio CNIP dont le matériel serait acquis par souscription. Et c'est ce projet qui s'est concrétisé, mardi, dans les salons d'un hôtel nancéien.

Mais le président du CNIP considère cette opération avant tout comme un avertissement. *« Nous n'avons pas du tout l'intention d'émettre régulièrement sauf si le processus de dégradation du monopole s'accentue*, a-t-il dit. *Nous ne voulons en fait que la stricte application de la loi. Or nous constatons que par le laxisme de l'Etat nous nous enfonçons dans la pagaille. Il y a une loi qui est ce qu'elle est et qui est actuellement mal appliquée. On constate ainsi un certain nombre d'infractions avec la création de radios-pirates qui sont toutes du même bord politique. Si l'Etat continue à les tolérer, nous émettrons également. » — (Corresp.)*

RECTIFICATIF. — Notre confrère anglais Jim Hodgetts fait savoir que son projet d'une télévision codée en langue anglaise, destinée au public des anglophones résidant à Paris, n'a pas été rejeté par Télédiffusion de France, contrairement à ce qui était indiqué dans *le Monde* du 13 juin, mais par les services juridiques et techniques de l'information qui, au ministère de la culture et de la communication comme aux P.T.T., dépendent du premier ministre. D'autre part, le prix du décodeur proposé par Jim Hodgetts, et dont la fiabilité n'avait pas satisfait T.D.F., est de 600 francs et non de 200 francs.

M. PIERRE MAUROY POUR LE MONOPOLE

Lille. — Radio-Lille 80 doit diffuser, mercredi 18 juin, à 19 heures, sa première émission à partir de la Maison de la nature et de l'environnement. Le maire de la ville peut-il laisser une radio-pirate s'installer dans un local municipal ? Interrogé sur ce point, M. Pierre Mauroy, député P.S. de la ville, a répondu : *« Je suis pour le monopole de la diffusion. Si tout le monde veut émettre, ce sera « radio fric » qui dominera. Il faut donc une nouvelle loi, mais, les pouvoirs accaparant les moyens de l'audiovisuel, je comprends fort bien l'action des animateurs des radios libres et ils ont toute ma sympathie. Peuvent-ils installer leur émetteur dans un local municipal ? Dans ce cas, le maire est dans la situation du propriétaire qui a loué sa maison. Il n'a pas à intervenir ; il peut seulement souhaiter que l'on monte l'antenne sans trop abîmer le toit... » — (Corresp.)*

● *Europe 1* et le quotidien médical *Panorama du médecin* organisent un débat le mardi 24 juin à 21 h. 45, dans les studios d'Europe 1 sur le thème : l'infarctus.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 19 JUIN

— *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, est l'invité du journal d'Antenne 2 à 12 h. 45.

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Au théâtre Gabriel de Versailles

Un opéra pour la paix

CONNU, et de nom seulement, par quelques spécialistes, *Naïs*, de Rameau, dont on pourra entendre de larges fragments les 19 et 20 juin à l'Opéra royal de Versailles dans le cadre de l'Année du patrimoine, n'avait pas été exécuté depuis la reprise de 1764. Composé en 1749 pour célébrer la paix d'Aix-la-Chapelle — d'où son sous-titre : opéra pour la Paix, — cet opéra-ballet débute par un prologue dans lequel George II et Louis XV sont respectivement représentés sous les traits de Neptune et de Jupiter. Le livret, écrit à la sauvette par Cahusac, plus soucieux de donner le beau rôle à la célèbre Mlle Fel, avec laquelle il était alors lié, que de tenir le spectateur en haleine, conte les amours de Neptune et de la nymphe Naïs, fille du devin aveugle Tirésis. Le dieu lui fait la cour « incognito » et triomphe de ses rivaux Astérion et Telenus. L'issue est heureuse puisque Jupiter emmènera Naïs en son palais sous-marin où les divinités des lieux fêteront son retour avec chants et danses.

L'action, on le voit, n'est qu'un prétexte, et les coupures qu'on devra faire pour réduire cette pastorale héroïque à des dimensions plus modestes, puisque la soirée commencera par un concert de l'Ensemble de la chapelle royale, n'affecteront pas la compréhension du sujet. Il faut seulement espérer qu'on aura « bien » coupé, car, à ce qu'en dit François Lesure, conservateur en chef du département de la musique à la Bibliothèque nationale, qui a sorti le manuscrit du fonds dont il a la garde, « *les danses sont superbes, avec notamment des* Musettes *dont le parfum agreste se trouve agrémenté de curiosités harmoniques pleines de saveur* ». « *Le paganisme bucolique de tout ce monde pastoral,* ajoute François Lesure, *est rien moins que naïf ; derrière ces bergers et ces bergères, on sent une aspiration vers une autre conception du monde ; c'est quelque chose d'assez fort à mon avis et cela se retrouve dans la musique.* »

Sur le choix d'un ouvrage moins célèbre que *les Indes galantes, Hippolyte et Aricie* ou *Dardanus*, François Lesure s'explique en portant le problème sur un plan plus général : « *Il faut d'abord être conscient,* dit-il, *qu'exception faite de la troupe réunie par Jean-Claude Malgoire, qui a d'ailleurs des détracteurs aussi irréductibles que ses partisans, nous ne disposons pas encore en France d'un ensemble de musiciens et de chanteurs capables de donner de façon satisfaisante, avec les impératifs de style que nous sommes en droit d'exiger aujourd'hui, les grands opéras de Rameau. Le problème va se poser de façon aiguë dans trois ans lors du bicentenaire de sa mort. Peut-être d'ici là les efforts de l'Institut de musique et de danses anciennes de l'Ile-de-France auront porté leurs fruits.*

» *Présenter* Naïs *avec l'English Bach Festival, qui possède une certaine habitude de ce répertoire, représentait un moins grand risque que d'aller au-devant de difficultés qui semblent actuellement insurmontables.*

» *Il ne faut pas oublier,* poursuit François Lesure, *que depuis quatre-vingts ans qu'on essaie de lui faire retrouver sur la scène lyrique la place qui devrait lui revenir compte tenu de la qualité évidente de la musique, l'opéra classique français se heurte à une résistance dont les causes sont difficiles à définir. On a dit qu'on ne savait plus jouer cette musique, qu'on ne savait plus la chanter. C'est sans doute vrai, mais, a-t-on toujours joué Bach, Mozart ou Haendel comme ils devraient l'être ? Peut-être le public se sent-il définitivement éloigné des sujets mythologiques, peut-être aussi est-ce le chant français qui est resté trop spécifique, contrairement à l'italien, qui a rayonné dans toute l'Europe, et s'est ainsi assuré une vogue durable ? C'est pour cela qu'il faut être très prudent à présent et ne pas ruiner définitivement avec des entreprises trop téméraires le prestige qui s'attache malgré tout au nom de Rameau.*

» *Peut-être faudrait-il faire beaucoup d'expériences avec des objectifs bien délimités, qui pourraient servir de références et de point de départ en évitant le ghetto des musiciens spécialisés, car, s'il est important de savoir comment on faisait à l'époque, il ne l'est pas moins de savoir discerner ce qui peut encore se faire et ce qui ne peut plus correspondre à notre sensibilité ; cependant, qu'on le veuille ou non, nos oreilles ont changé.* »

Propos recueillis par
GÉRARD CONDÉ



« Castor et Pollux »
et
« les Indes galantes »

Discographie

Sur les quelque vingt-trois ouvrages lyriques composés par Rameau, six seulement figurent au catalogue dans des enregistrements intégraux. Ce sont :

● *Castor et Pollux*, avec Vandersteene, Souzay, Scovotti, Lerer, Leanderson, Villisech, le chœur de chambre de Stockholm et le Concentus Musicum de Vienne sous la direction de N. Harnoncourt (quatre disques Telefunken 6.35048).

● *Hippolyte et Aricie*, avec Auger, Watkinson, Moser, Rodde, Caley, Cold, l'English Bach Festival, et la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, sous la direction de J.-C. Malgoire (trois disques CBS 79 314).

● *Les Indes galantes*, avec Yakar, Brewer, Nigoghossian, Le Maigat, Tréguier, Ensemble vocal R. Passaquet, et la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, direction J.-C. Malgoire (trois disques CBS 77 365) ; autre version avec : Hartmann, Devos, Smith, Huttenlocher, Elwes, la Chorale A Cœur joie de Valence et l'Orchestre de chambre J.-F. Paillard (quatre disques Erato 70850-3).

● *Zaïs*, avec Elwes, Kweksilber, M. Van Egmond, D. Thomas, M. Van der Sluis, J. Marsh, R. Jacobs, le Collegium Vocale de Gand et la Petite Bande, direction G. Leonhardt (quatre disques Stil 1010 S 77).

● *Zéphyr*, avec Langridge, Pena, Garcisanz, la Maîtrise G. Fauré, le Chœur d'hommes E. Brasseur, l'Ensemble instrumental de France, direction J.-P. Wallez (un disque I.P.G. 7465).

LE P.S. ET LE CINÉMA

SOUS le titre d'Assises européennes pour le cinéma et l'image, le parti socialiste organise à Hyères, du 20 au 22 juin, à l'initiative de son délégué à la culture, M. Jack Lang, un important colloque, en ouverture du traditionnel festival international du jeune cinéma. M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., présentera lui-même, à cette occasion, quelques aspects de la politique culturelle que les socialistes entendent opposer à celle du gouvernement.

« Sauver les cinémas nationaux en Europe », tel est le thème de cette première rencontre (qui devrait se renouveler chaque année) entre cinéastes, économistes et hommes politiques d'une douzaine de pays européens. « *Face à la puissance de l'industrie cinématographique américaine et à sa pénétration sur le continent européen, face à l'économie de profit,* explique M. Jack Lang, *comment assurer la survie et le développement de l'art cinématographique en Europe ?* »

L'art cinématographique *en Europe*, et non pas l'art cinématographique *européen* : la nuance n'est pas négligeable, car les responsables du P.S. ne veulent pas, disent-ils, d'un « *traité de Rome du cinéma* », qui diluerait la personnalité de chaque nation au bénéfice d'un cinéma à l'américaine, seul langage commun de l'Europe.

Pour M. Jack Lang, le salut viendra au contraire de la diversité : diversité des esthétiques (contre l'uniformité des standards américains), des sources de financement et de décision, des circuits de distribution (par la constitution d'un circuit public autour des salles municipales). En un mot, il s'agit de passer d'une économie fondée sur « *la dictature des diffuseurs* » (sociétés privées de cinéma ou chaînes publiques de télévision) à une économie « *reconnaissant les droits des créateurs et des spectateurs* ».

On ne peut qu'applaudir des deux mains à d'aussi bonnes intentions. Le diagnostic est apparemment sans faille. Reste la question des moyens... — T. F.

UNE SELECTION

cinéma

AMERICAN GIGOLO
DE PAUL SCHRADER

L'itinéraire du péché et de la rédemption pour un beau garçon qui vend ses charmes aux femmes riches et mûres. Après Hardcore, Paul Schrader confirme son éthique de la lutte du bien et du mal, sa démarche spiritualiste et se place ouvertement sous le signe de Bresson (**Pickpocket**). Il met en scène avec rigueur, dans des couleurs métallisées, un style de parabole, un enfer californien traversé par Richard Gere et Lauren Hutton (admirables).

LE GANG DES FRERES JAMES
DE WALTER HILL

Hors la *légende hollywoodienne* des « brigands bien-aimés », la vie quotidienne des frères James et de leurs complices dans l'Ouest américain réel d'après la guerre de Sécession. Quelque chose qui rappelle **Casque d'or** de Becker.

LES HERITIERES
DE MARTA MESZAROS

Résonances bergmaniennes et préciosité esthétique avec un sujet périlleux (une femme stérile amène, pour recueillir un héritage, son amie à se faire faire un enfant par son mari) que Marta Meszaros a placé dans la Hongrie des années 30-40. Deux grandes comédiennes, Lili Monori et Isabelle Huppert, miroir l'une de l'autre.

The Big Red One, de Samuel Fuller : la guerre sans héroïsme, et la mort qu'on ne peut pas tuer. Superbe retour de Fuller ; **All that jazz**, de Bob Fosse : l'univers de la comédie musicale transformé par le dialogue d'un chorégraphe frénétique avec sa mort en costume de fête (Palme d'or à Cannes) ; **Le saut dans le vide**, de Marco Bellochio : histoire morbide de névrose et de folie remarquablement mise en scène, avec Piccoli et Anouk Aimée (les prix d'interprétation de Cannes) ; **The Rose**, de Mark Rydell : Une étoile est née à la mode du rock et de la drogue. Belles scènes de concert et de foule, Bette Midler, chanteuse inspirée mais admirable ou détestable (dans la provocation et l'agressivité) selon les goûts. **Mon oncle d'Amérique**, d'Alain Resnais : la liberté de l'homme et de la création cinématographique. **Une semaine de vacances**, de Bertrand Tavernier : les émotions d'une mise en scène qui sait regarder.

théâtre

MEPHISTO
A LA CARTOUCHERIE
DE VINCENNES

Lire notre article page 21.

ROTE RUBE
AU CHATEAU DE VINCENNES

Le groupe munichois, qui avait révélé son humour blême au Festival de Nancy et à la Fête de l'Huma, avec *Terror et Paranoïa*, est accueilli jusqu'au 21 au château de Vincennes avec un nouveau spectacle qui parle en images et en musique de ruptures mentales et de psychiatrie.

NIJINSKI
AU LUCERNAIRE

Portrait du dieu de la danse déchu et solitaire, figuré par une comédienne avec un cahier, un encrier, un verre d'eau.

Giovanni Marini aux Bouffes du Nord : la voix chaude de la terre italienne. **Sankai Juku** au Carré Vaugirard : les plongées vertigineuses de l'érotisme. **Regarde les hommes tomber**, par les Hauser Orkater à Gémier : les éclats noirs *du rire et de la peur*. **Jean-Paul Fatré** au Palais des glaces : le monde de la tête à l'envers. **Nous irons tous à Capella** au Studio Berthelot de Montreuil : les mythologies du samedi soir par les comédiens du rock.

musique

RESURRECTION DE « NAÏS »
DE RAMEAU

Grandes soirées pour le Festival de Versailles les 19 et 20 juin, avec, à 20 h 30, un bref concert par la Chapelle royale de Ph. Herreweghe, et puis, à l'Opéra royal, résurrection de **Naïs**, opéra de Rameau écrit pour célébrer le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748. (Lire article ci-dessus.)

LA STAATSKAPELLE
DE DRESDE

La Staatskapelle est le plus ancien des orchestres allemands et l'équivalent pour la R.D.A. de la Philharmonique de Berlin ; Karajan, Böhm, Kleiber, ont gravé avec elle quelques-uns de leurs plus beaux disques ; on l'entendra cette semaine, sous la direction de K. Sanderling, dans un programme de Brahms : **Ire Symphonie et Ier Concerto** avec Maurizio Pollini (*Champs-Elysées, 19 et 20*).

LA ROCHELLE
POUR LES CONTEMPORAINS

Débuts du nouveau Festival de La Rochelle, dirigé par Alain Durel, *avec la Maison de la culture. Il est* essentiel qu'il réussisse pour maintenir un centre de création et *d'animation contemporaine*. Le programme semble très captivant, avec des manifestations de toutes sortes et des compositeurs tels que Donatoni, Monnet, Ferneyhough, Pablo, Mefano, Aperghis, etc. Et toujours un brillant programme de *cinéma*, dirigé par J.-L. Passek (du 25 juin au 14 juillet. Renseignements : Maison de la culture).

NOHANT ET DIVONNE

Parmi les festivals qui enchantent la campagne française, deux prennent le départ cette semaine : Nohant, dans la grange de George Sand, avec P. Amoyal et J.-Ph. Collard (le 20), V. de Los Angeles (le 21) et S. Richter (le 22). Délices de la musique de chambre également à Divonne, au pied du Jura, avec la merveilleuse Frederica von Stade, dans Schumann, Debussy, *Poulenc (le 23), qui sera suivie par* la Camerata du Mozarteum, avec S. Vegh (le 25), le Musikverein Quartett (le 27), Cathy Berberian et B. Canino (le 30), etc.

LE CONCOURS DE CHANT
DE PARIS

Un des plus brillants concours de chant à travers le monde qui a couronné entre autres B. Hendricks, L. Miller, C. Ciesinski, Z. Gal. Le concours de chant de Paris réunit cette année cent cinquante-deux candidats du 19 au 28 juin. Demi-finale publique le 23 juin (20 heures) et finale avec orchestre le 26 (19 h 30) à l'Opéra-Comique.

Concerts des lauréats du concours international de flûte J.-P. Rampal (Gaveau, le 18) ; **« Des plaisirs champêtres aux menus plaisirs »**, concert de musique ancienne, dir. : A. Geoffroy-Dechaume (Théâtre de Paris, les 18 et 19) ; cycle Stern : Haydn et Mozart, avec le NOP (Théâtre de la Ville, du 18 au 21, à 18 h 30) ; le Freischütz de Weber, dir. M. Janowski (Pleyel, le 19) ; Ensemble G. Dufay (Saint-Merri, le 19) ; concert de l'Ecole d'art lyrique de l'Opéra (Opéra-Comique, le 20) ; J. Kalichstein (Carnavalet, le 20) ; Boulez et Beethoven, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Lyon, le 20) ; Schumann-*Strauss, par* la Staatskapelle de Dresde (Strasbourg, le 21) ; Phil Glass (Saint-Denis, le 21, et American Center, le 23) ; Otello de Verdi, avec Cossuta, Cappuccilli, Price, Finnilä (Genève, les 21, 24, 27, 29) ; Requiem de Verdi, dir. *Patane, avec J. Norman (Palais des* papes, Avignon, le 21) ; Fêtes du Pont-Neuf, deux journées de spectacle non-stop (place Dauphine, les 21 et 22, de 14 h à 24 h) ; Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Karajan, avec A.-S. Mutter : Beethoven-Tchaïkovski (Pleyel, le 22) ; Cycle Stern : Brahms, Mozart, Sibelius, avec le NOP, dir. Slatkine (Théâtre de la Ville, le 23) ; Cl. Arrau (Champs-Elysées, le 23) ; F. Aguessy, prix M.-Long (Gaveau, le 23) ; Beethoven par Barenboïm (Champs-Elysées, le 24) ; Carte blanche à Klaus Huber (Saint-Denis, le 24) ; Judith Blegen (Gaveau, le 25) ; Ensemble G. de Machaut (Saint-Merri, le 25).

expositions

HIER POUR DEMAIN — ARTS,
TRADITIONS ET PATRIMOINE
AU GRAND PALAIS

Le Musée des arts et traditions populaires s'est déplacé au Grand Palais où il offre un panorama efficace et séduisant de l'ethnologie française de ses origines peu connues, à nos jours, à demain... *Une des manifestations originales* réellement suscitées par l'Année du patrimoine.

GROMAIRE
AU MUSEE D'ART MODERNE
DE LA VILLE DE PARIS

Cent vingt tableaux, les tapisseries, la totalité de l'œuvre gravé, des aquarelles, des dessins, des documents : la première rétrospective, depuis sa mort en 1971, de cet artiste reconnu entre les deux guerres, consacré après 1945, puis négligé. Qui fut préoccupé de géométrie, mais reste fidèle au sujet. Qu'il est bon de replacer dans *l'histoire du réalisme au vingtième* siècle.

BULGARIE MEDIEVALE
ART ET CIVILISATION

Depuis la création du royaume bulgare, à la fin du septième siècle, jusqu'à sa chute sous les coups des Ottomans à la fin du quatorzième siècle, des icônes, des relevés de fresques, des décors architecturaux, des céramiques, des bijoux, des manuscrits, pour témoigner de la richesse culturelle d'un pays ayant appartenu au monde byzantin.

LES FRERES LUMIERE
A L'AURORE DE LA COULEUR
AU PETIT PALAIS

La Fondation nationale de la photographie « monte » à Paris pour présenter des tirages de plaques autochromes *Lumière*, œuvres des frères Lumière eux-mêmes et de quelques-uns des premiers autochromistes.

CARTES ET FIGURES
DE LA TERRE AU CENTRE
GEORGES-POMPIDOU

La découverte et la mesure du monde à travers les cartes : image de l'univers tel que l'on perçue les civilisations d'Europe et d'ailleurs. **Faïences françaises du seizième au dix-huitième siècle**, au Grand Palais : depuis son apparition jusqu'à son déclin, l'histoire d'un art qui est aussi une technique. **Maîtres de l'eau-forte des seizième et dix-septième siècles**, au Pavillon de Flore : un procédé de gravure *à ses débuts et à son apogée*, en cent soixante-dix estampes. **L'affiche en Belgique (1880-1980)**, au Musée de l'affiche : dans sa diversité, avec ses ténors d'hier et d'aujourd'hui (Folon est belge). **Horace Vernet**, à l'école des *beaux-arts : l'art et la manière d'un* peintre d'histoire.

jazz

FESTIVAL A LA DEFENSE

En prélude à l'ouverture d'un centre sans exemple consacré au jazz, à la danse et au théâtre, le parvis de la Défense est pendant trois jours le lieu d'un véritable festival : Stu Martin, Eddy Louiss, Pharoah Sanders (19 juin) ; Raymond Boni, Siegfried Kessler, Cecil Taylor (20) ; Pepper Adams, Abbey *Lincoln, Archie Shepp* (21).

rock

SHAM 69

En Angleterre, leurs concerts provoquent invariablement des émeutes. Mené par Jimmy Pursey, Sham 69 a récupéré le public des Sex Pistols, des footballeurs et des *buveurs de bière*. (Le 23 juin à 20 h 30, au Palace.)

BOB MARLEY

On ne présente plus le pape du reggae. Une tournée française dans des stades ou des salles de dix mille places. (Le 24 juin, à 21 h., Foire-Exposition de Lille ; le 26 juin à 21 heures, Stade Mayol de Toulon ; le 2 juillet à 21 heures, Palais de la Beaujoire de Nantes ; le 3 juillet, Parc des Expositions de Paris.)

danse

Louis Falco Dance Company au **Théâtre de la Ville** : une occasion de bonheur à saisir ; **Ris et danceries au Théâtre de Paris** : le premier ensemble professionnel de danses anciennes organisé par Francine Lancelot ; **Miura à Mandapa**, un des maîtres du Butô ; **Anshumala au musée Guimet** : style Barata Natyam (25 juin) ; **Danse sur Seine à Poissy** : le Four solaire et F. Verret (21 juin), D. Bagonet et O. Duboc (22) ; **Festival de Lyon** : le Ballet de l'Opéra municipal et Dominique Bagonet à la nouvelle Maison de la danse.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1978

Commission paritaire n° 57 437.

MÉTIERS ANONYMES

Jean-Louis Chautemps musicien de studio

Etrange entreprise que le studio ! Les musiciens qui y travaillent (qui « font le studio ») sont ceux que vous entendez le plus et pourtant ceux que vous écoutez le moins.

Avec vos chanteurs favoris — de Sheila à la nouvelle chanson française — ou à la télévision, « ils » jouent. Eux : les musiciens de studio.

***Dans les publicités,* pour les musiques de film ou les musiques d'ambiance, ils jouent. Eux : que l'on appelait les « requins ».**

***Dès qu'il y a quatre notes de* musique quelque part, ils sont là, présents, comme on répond à une mission, comme on monte en première ligne, mais dans l'anonymat. Personne ne les connaît. Personne ne les connaîtra jamais. Et jamais ils ne feront de disques sous leur nom. Leur nom n'est pas fait pour l'affiche. Et le seul plaisir qu'ils affichent, c'est de jouer — dans une profession de faux-semblants et de gloires d'artifice, avec les « meilleurs » : les meilleurs rythmiciens de Paris ou les violonistes de l'Opéra. De cela ils sont sûrs, et le seul talent qui leur importe est celui qui est reconnu par les pairs, par les professionnels.**

Spécialistes de la non-spécialisation, ils se doivent d'être spécialistes en tout genre : de Gesualdo au disco. Et comme ils sont parmi les moins mal payés d'un métier difficile, on les envie : mais on sait aussi de quel prix (leur liberté, dit-on, ou leur créativité) ils paient en retour ces bons traitements du commerce et de l'industrie.

Sur ces vertueux de l'anonymat, ces justes des causes impossibles, ces parfaits de la musique de consommation courante, nous avons voulu — guidés par les paradoxes, l'humour pince-sans-rire et l'ironie active de Jean-Louis Chautemps (1) — aller plus loin. — F. M.

(1) Jean-Louis Chautemps : saxophoniste-flûtiste, né à Paris en 1931, musicien de studio parmi les plus sollicités, musicien de jazz et de musique contemporaine, Chautemps participe, dès 1965, aux premiers concerts de free jazz en France. Il est aujourd'hui membre de la Compagnie Lubat ou du Quatuor de saxophones. Il « dirige » parfois des groupes de musique improvisée, et n'a jamais cessé de « faire du studio ».

« Qu'est-ce qui fait bouger un musicien de studio ? L'argent ?

— Sans aucun doute, puisque c'est la réponse que vous attendez. Mais entendons-nous : il ne s'agit pas des sommes fabuleuses qu'imaginent parfois les profanes.

— Les « profanes » ? Il s'agit de religion, dans les studios ?

— Une religion à l'envers. Une religion pour rire.

— Combien sont payées les séances ?

— Autour de 300 francs pour une séance de trois heures. Il y en a trois par jour : à 9 heures, 13 h. 30 et 17 heures. Mais, selon que vous jouez ou non plusieurs instruments, selon que vous prenez ou non un solo, selon qu'il y a ou non du « riri » (réenregistrement), c'est variable : on est plutôt payé au forfait, de gré à gré.

» Pour bien gagner sa vie, il faut s'user à la tâche. Et, dans la production d'un disque, il faut le savoir, ce qui coûte le moins cher, et de très loin, c'est le musicien. C'est une profession épouvantablement exploitée. Et continuellement menacée : la cote d'un musicien ou d'un arrangeur s'effondre comme à la Bourse : du jour au lendemain.

— Qui appelle-t-on pour une « affaire » ? A qui s'adresse-t-on ?

— Très simple : aux meilleurs. Le contacteur a toujours intérêt à demander les meilleurs. Sinon, tout le monde perd l'affaire.

— Les « meilleurs » : quels sont les critères ?

— Tout se mesure, en studio. Avec la multiplication des pistes, des voyants de contrôle et des écrans témoins, tout est visible : la justesse, l'accentuation et la mise en place. Premier effet de miroir : toute note émise, tout trait, vous en voyez littéralement, en cabine, la correction ou l'excellence.

» Deuxième stade : comme vous jouez avec des pairs, il est impossible de tricher. Si vous jouez mal, ou si vous avez des défauts, vous ne pourrez pas le cacher aux autres : devant les gens de la profession, le musicien est nu.

» C'est un métier où l'on n'accorde pas la moindre confiance aux recommandations, aux on-dit, aux dossiers de presse ou aux prix de Conservatoire. Il faut jouer. C'est tout. On vous écoute. On juge sur pièces. Vous faites l'affaire ou non. On vous rappelle ou non.

— Quelles qualités doit-on avant tout posséder ?

— Une oreille diabolique. La rapidité de lecture et d'exécution bien sûr. Mais, surtout, il faut pouvoir s'adapter et aller vite, très vite. Les séances coûtent cher. Le temps est compté. Le monde des studios est un monde pressé.

» Il faut une mise en place rythmique irréprochable, et — très important — savoir placer les accents. Mais il faut aussi une certaine docilité, le sens de l'adaptation, des qualités de communication et d'efficacité. Super-agendas, téléphones partout, répondeurs automatiques, voiture, diapason électronique, font, en vrac, partie des accessoires obligés du *musicien de* studio.

» Quand je parle des « meilleurs », on comprend maintenant que je parle en professionnel. Charlie Parker en studio aurait été un désastre : mais ce n'est vraiment pas la question...

— Comment se démode un musicien ?

— Comme le cadre. Les bassistes ont dû se mettre à la basse électrique du jour au lendemain. Les styles s'effacent les uns les autres à grande vitesse. Il faut écouter les autres, piger ou piquer leurs « plans », savoir d'où vient le vent...

» Les batteurs s'usent terriblement et peuvent être balayés en un rien de temps : par exemple, lors du passage récent du ternaire au binaire. On a dit du binaire que c'était une simplification, pas du tout !... L'affrontement s'est déjà produit, historiquement ; au quatorzième siècle, par exemple, avec Guillaume de Machaut. Parce que, à l'époque, ils n'avaient pas la psychanalyse, mais ils savaient bien que le binaire contre la trinité, c'était le diable. Et ils savaient que ça ne simplifiait rien du tout.

Dessin de Bonnaffé.

Le mythe de l'authenticité

— Mais que représente au juste le studio ? Une métaphore de la société industrielle ? Le monde de l'esthétique perdue par la machine et le fric ? Ou celui de l'idéalité musicale ?

— Un peu de tout et rien de tout ça. C'est vrai qu'il y a des mythes et des mythes sur lesquels vit le musicien de studio, mais, au passage, il en laisse d'autres au vestiaire : le mythe de l'« authenticité », par exemple, et ce n'est pas si mal.

» Tout est pseudonyme, en studio. On apprend au dernier moment pour qui on joue. Ou on découvre après coup — puisqu'on joue en play-back — ce qu'on a joué. Et souvent, on ne le sait jamais.

» Les rôles et les valeurs ne sont pas là où l'on dit qu'ils sont. Il y a d'autres plaisirs et d'autres nécessités : le fabuleux savoir des preneurs de son, par exemple, la somme impensable d'angoisses et d'interrogations que représente, pour l'arrangeur ou le directeur artistique, un de ces disques que les bonnes âmes méprisent.

» On ne s'imagine pas ! Pour une symphonie, deux prises suffisent. Mais en studio, quelle somme d'effroi, de recherche, de volonté de perfection... Un producteur n'a pas le droit de se tromper. Et il doit toujours choisir ce qui peut *marcher* : tout cela repose au fond sur une anthropologie assez pessimiste et tout à fait paradoxale.

— La mode, l'efficacité, les séances à heure fixe, la rapidité de lecture, la course de studio en studio, c'est cette conception du temps qui vous anime ?

— C'est *surtout* une autre des valeurs du temps : le sens du moment opportun, qui engage la mise en place, le *timing* et le rythme. C'est cela qui est en question, dans les studios : ce qu'on pourrait appeler le *kairos*. Les bons musiciens ont le *kairos*. Cela dit, ils seraient assez étonnés de l'apprendre...

— Tout de même, on ne peut s'empêcher de penser que, comme tout métier artistique, la musique a partie liée avec la célébrité...

— Les musiciens de studio se foutent de la gloire. Éperdument. L'important est qu'ils soient *bons*. De bons exécutants, de bons artisans.

» *Ils sont dans une forme de* vérité. Platoniciens sans le savoir. Et, comme on dit, ils ont tort d'avoir raison, mais les *autres ont raison d'avoir tort.*

— Quelle satisfaction retire-t-on du studio, alors ?

— Une image de soi... On joue, on s'écoute, et dans la cabine l'image sonore de soi qu'on entend est magnifiée : jamais on ne s'entend ainsi, certainement pas en scène et surtout pas en disque. Quelque chose de très narcissique, très artificiel et d'essentiel vous est *rendu*.

» On s'entend dans toute sa splendeur, on s'entend meilleur qu'on est : il y a une véritable *phonogénie* (comme on dit de la photogénie) du studio. En sortant de là, on est comme lavé de toute culpabilité, dans une sorte d'état de sainteté. Alors qu'un concert de jazz vous laisse souvent désemparé. Vide. Le studio est plus clair pour la santé mentale : c'est du reste pour cela qu'on s'y perd.

» Et puis il y a les autres. *On joue pour un preneur de son* qui aime votre son, qui aime votre instrument. On joue pour deux ou trois passionnés. Et il y a des séances heureuses, des séances « dans le génie ». Des séances où, entre les prises, on travaille et on invente mille formules. Bien sûr, par dandysme, on peut affirmer qu'on s'en fiche, mais le studio, c'est la caverne. Le studio est moins dominé par l'attrait de l'argent que par la reconnaissance de la console. Et par une vision « essentialiste » de la musique.

» On joue pour un public totalement abstrait. On joue pour un absolu, pour une vérité, pour Dieu... On cherche la transparence totale, et des espèces rares. Et on se juge, comme dans le journalisme, entre professionnels. Pour faire croire qu'on vit dans la vérité.

— C'est qu'il ne faut pas se compromettre avec le public ? Même en tenant compte de leur ironie, quelle est la part de nostalgie aristocratique dans vos propos ?

— Le musicien de studio est plus proche du statut de musicien tel qu'il existait au XVII[e] ou au XVIII[e] siècle. C'est un statut qui n'est pas réglé par les normes communes. Mais, comme il s'agit de musique, toute l'idéologie de l'art, en gros toute l'idéologie romantique, débarque. Le métier est à la fois plus modeste et plus ambitieux. On ne peut livrer un chanteur, un groupe, tels quels. La scène est une immense illusion. Alors, le musicien de studio est là pour rattraper, pour arranger, pour fabriquer de toute pièce, pour faire croire... C'est le fin du fin de l'artisanat : l'idéal de perfection, souvent mis au service d'entreprises de crétinisation. »

**Propos recueillis
par FRANCIS MARMANDE**

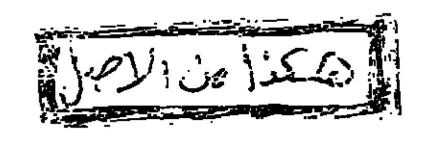
Dans

D'un côté l'ironie des propos de Chautemps, discours à double tranchant, discours de l'ambiguïté consentie. De l'autre, l'observation étonnée de ce qui se passe en studio. De ce qu'on peut en voir. Et tenter d'en comprendre. Deux façons complémentaires de prendre des distances...

BOULOGNE - BILLANCOURT, 13 heures. La rue de Solferino s'étire avec une tristesse infinie sous la pluie fine et glacée, presque indécise. Légèrement à l'écart des axes principaux, elle échappe à ce fourmillement laborieux qui, du lundi au samedi, avec une ponctualité désespérante, prédomine dans la plupart des *agglomérations dites de proche banlieue*. A son extrémité, sur la droite, se dresse une entrée en forme de hall qui n'est pas sans évoquer un vieux *cinéma de quartier en voie de disparition* et détonne quelque peu au milieu de l'alignement neutre des immeubles d'habitation. C'est le studio 92. Là, à l'abri de l'agitation urbaine, dans le silence respectueux et pesant des lieux *réservés* au culte, sont enregistrées des quantités invraisemblables de bandes magnétiques. Le studio 92 est l'un de ces temples anonymes où l'on fabrique, au kilomètre, une musique qui, à longueur d'année, encombre les antennes des stations *périphériques* ou sert de support sonore à quelques somptueux navets cinématographiques.

Dans la cabine d'enregistrement, l'ingénieur du son est aux commandes. Au même titre que l'arrangeur ou les musiciens, il se doit de posséder ce qu'en jargon du métier on appelle une « oreille d'acier » et n'hésite pas à manifester sa grogne parce que la grosse caisse est trop « molle » en fin de prise, ou que quelqu'un est responsable d'un « pain » à la douzième mesure. De l'autre côté de la large baie vitrée, à l'abri de minces cloisons isolantes, casqués, attentifs aux indications de l'arrangeur, les *musiciens ne quittent pas des yeux* la sacro-sainte partition. Au fond du studio, comme en pénitence, les deux guitaristes sont consignés *dans de minuscules cabines individuelles, pour éviter un phénomène toujours regrettable de réverbération entre leurs instruments acoustiques et les microphones.*

Aujourd'hui, seule la section rythmique est présente, afin d'enregistrer quelques « saucissons » à l'intention d'une quelconque sous-Jeanette. La procédure est invariablement la même : demain ce sera le tour des cordes, généralement des membres de l'Orchestre de l'Opéra de Paris (ce qui signifie qu'au moment d'une représentation classique *ils ont déjà six ou neuf heures de* musique au bout de l'archet), puis, peut-être, des cuivres.



l'engrenage

Lorsqu'ils débarquent au studio, les musiciens, à de rares exceptions près, n'ont pas la moindre idée de ce qu'ils vont jouer. Le contact s'établit par téléphone, et l'intéressé, en fonction de son planning de travail et de quelques autres facteurs secondaires, accepte ou non le rendez-vous pour une ou plusieurs séances. La séance dure trois heures : de 9 heures à 12 heures, de 13 h. 30 à 16 h. 30 et de 17 heures à 20 heures. C'est-à-dire que, à l'image de n'importe quel employé de bureau, le musicien de studio travaille, selon des horaires fixes, pratiquement neuf heures par jour. En outre, il doit être à même, d'une séance à l'autre, d'assurer avec une égale perfection un arrangement de rock, de variétés, de jazz-rock, une bande de film, un support publicitaire, etc.

Adepte du déchiffrage à vue (les heures de studio sont très coûteuses et par conséquent réduites au strict minimum), le musicien de studio doit non seulement se révéler excellent lecteur, mais également s'adapter à tous les styles, posséder une justesse parfaite sur l'instrument, un sens de la mise en place irréprochable et faire preuve d'une docilité extrême vis-à-vis des exigences de l'arrangeur qui, seul, possède le pouvoir de décision. Pour celui-ci, l'enjeu est de taille. Si le coût de l'opération fait obstacle à toute velléité de refus de la part du producteur face au produit fini, il sait que la non-correspondance de ce dernier à un certain nombre de normes précises signifie une mise à l'index immédiate.

Bien plus que celui de musicien, le métier d'arrangeur est aléatoire. Il convient de tout écouter, de s'informer précisément des derniers caprices et nouveautés du *domaine musical international* (c'est-à-dire essentiellement nord-américain) sous peine de disparaître du jour au lendemain. De plus, certains arrangeurs sont détenteurs d'une *part sur les droits de la SACEM.* Autant de raisons qui les poussent à s'entourer de ceux qu'ils considèrent comme les meilleurs, les plus aptes à « faire l'affaire ».

A l'issue d'une brève répétition en « boucle », les musiciens enregistrent. Chaque instrument possède son propre canal, ce qui, au moment du mixage définitif, permet *tous les tripatouillages souhaitables* ou nécessaires. Le pianiste ressasse les mêmes accords avec une constance un peu *navrante* ; le batteur, avec une décontraction outrancière, *se cantonne* à un rythme primaire que viennent compléter quelques lignes élémentaires de basse électrique (la contrebasse, passée de mode, a pratiquement disparu des *studios*), tandis que le percusionniste se concentre à l'extrême sur sa partition afin d'agiter son tambourin au moment opportun.

Une certaine perfection formelle

Rien n'échappe à l'arrangeur qui dirige l'ensemble. Egalement muni d'un casque, il repère immédiatement *l'accord manqué ou la faute* de mise en place la plus minime soit-elle. A moins d'une certitude, rarement erronée, de perfection immédiate, deux prises sont exigées *avant l'audition du résultat*, en cabine, occasion pour les musiciens de se « détendre » en laissant courir leurs doigts en liberté sur les instruments.

Si l'enregistrement est satisfaisant, on fait un *re-recording*. C'est-à-dire que selon les cas on ajoute un poil de marimbas, quelques espagnolades à la guitare ou trois accords de synthétiseurs. Puis, sans *trop perdre de temps*, on passe au morceau suivant. De nouveau, les musiciens font connaissance avec l'arrangement en le déchiffrant à vue. La répétition traîne un peu parce que le choix du tempo précis s'avère délicat et que le percussionniste découvre un demi-soupir superflu sur sa partition, mais la « mise en boîte » est immédiate. A l'audition, l'arrangeur ne cache pas son insatisfaction et, en dépit des timides protestations de l'un *des principaux intéressés, décide* de tout refaire. Pendant le *re-recording*, viennent se juxtaposer une seconde piste de batterie et de basse, un contre-chant de guitare, *et la frêle ossature d'origine* se transforme, l'arrangement prend tournure, s'habille peu à peu avec une minutie et une délicatesse démesurées.

Aux yeux d'un observateur étranger, une telle débauche de travail et de concentration pour un résultat aussi peu gratifiant (musicalement s'entend) a de quoi surprendre. Dans le studio, la priorité n'est pas à la créativité, mais à une certaine perfection formelle un peu vaine. En ce sens, le musicien de studio se révèle un rouage essentiel de la machine variétés. — Sans lui, tout se détraque. Son choix est par conséquent non seulement d'ordre économique et (ou) esthétique, mais également, peut-être inconsciemment, idéologique. En se soumettant aveuglément à une entreprise de crétinisation de plus en plus tentaculaire et oppressive, il contribue à confiner la musique vivante dans un ghetto aisément contrôlable. Dans le même temps, il érige lui-même ses propres limites.

Issu parfois du Conservatoire, mais plus souvent d'un jazz insuffisamment rémunérateur, le musicien qui se laisse prendre à l'engrenage diabolique des studios est, en règle générale, fini pour la musique. Les quelques albums totalement insipides, encore que techniquement parfaits, réalisés par certains « requins » notoires, en mal d'expression, en constituent la preuve flagrante et douloureuse.

Comme l'arrangeur, le musicien de studio se « démode » aussi rapidement qu'arbitrairement.

Au terme d'une carrière de plus en plus courte, l'éventail des choix s'avère mince pour ce truqueur grugé : *finir au rang d'accompagnateur* d'un chanteur de troisième zone, subsister en donnant des cours particuliers, se reconvertir dans le petit commerce d'instruments ou, *à l'image des champions* sportifs déchus, dissimuler sa résignation derrière le zinc d'un bistrot sordide.

SERGE LOUPIEN.

« MÉPHISTO » ET LE THÉATRE DU SOLEIL EN ALLEMAGNE

A qui appartient l'histoire ?

MEPHISTO revient de tournée. Dix représentations à Rome, six à Berlin, dix à Munich. Pour la tournée, le décorateur a conçu un système modulaire qui peut s'allonger ou rétrécir, et prendre place dans n'importe quel espace : sous un chapiteau, dans un jardin proche de la Villa Borghese, à Rome ; dans un bâtiment de foire, à Berlin. A Munich, les passerelles enguirlandées, qui enferment les spectateurs entre les deux scènes du théâtre bourgeois et du cabaret politique, ont pris place dans le Tramdepot de la Dachauer Strasse, dans cet entrepôt de tramways désaffecté où Patrice Chereau a monté le *Procès de Prague*, quelques mois plus tôt.

Le Théâtre du Soleil en tournée, cela veut dire quarante personnes à défrayer, acteurs et techniciens : 14 tonnes de matériel ; trois jours de montage du décor, deux jours de démontage ; 10 000 marks de subventions par soir, malgré le prix des places exceptionnellement monté à 25 marks (les places ne coûtent que 10 marks pendant la durée du festival). Mais le lieu n'avait pas d'infrastructure, et il a fallu faire venir 250 kilowatts. Ariane Mnouchkine a décidé de réduire le nombre des spectateurs à six cent cinquante, pour la qualité du spectacle. Huit représentations étaient prévues, mais tous les tickets ont été vendus en deux jours, il a fallu en ajouter deux supplémentaires.

C'était la première fois que le Théâtre du Soleil venait en Allemagne de l'Ouest, et pour jouer un spectacle adapté d'un roman qui est toujours interdit, le *Mephisto* de Klaus Mann. En 1949, l'écrivain se suicide, à Cannes, sans avoir vu sa publication. En 1963, à la mort de Gustaf *Gründgens, l'acteur allemand* célèbre qui choisit de faire carrière sous le nazisme et qui inspira à Mann le personnage d'Hendrik Höfgen, l'éditeur de la famille Mann, Spangenberg, décide d'éditer le livre. Le fils adoptif de Gründgens fait un procès qui dure trois ans, et à l'issue duquel les livres restent définitivement dans la cave de l'éditeur.

La représentation de *Mephisto* en Allemagne n'a pas été sans poser quelques problèmes. L'ambassade de France à Bonn n'était pas très chaude pour faire venir le Théâtre du Soleil. Un mois avant les représentations, à Berlin, les responsables du Festival de théâtre téléphonent à Ariane Mnouchkine : « *On est décidé. On n'a pas assez d'argent. Il faut annuler les représentations.* » La troupe réplique : « *On n'accepte pas cette décision, on a un contrat moral, on vient.* » Quand la troupe arrive à Berlin, elle trouve une affiche officielle qui ne porte pas le nom de Klaus Mann. Ariane Mnouchkine la fait remplacer par l'affiche française. Le Festival interdit le stand des livres de Klaus Mann. On vend à la sortie des éditions pirates de son roman.

Les responsables du Festival de Munich décident de faire publier, chez l'éditeur même qui a été frappé de l'interdiction, l'adaptation du roman par Ariane Mnouchkine. Cette fois, Spangenberg prend toutes les précautions : aucune assurance allemande n'accepte de couvrir le risque d'une nouvelle interdiction, il finit par prendre une assurance à Londres, à la Lloyd. Le livre coûte 18 marks, une grande partie du public le feuillette studieusement pendant les quatre heures de spectacle. Le livre est maintenant épuisé, Spangenberg a dû le retirer.

Un énorme bouquet d'orchidées

Dans l'ensemble, le spectacle n'est pas très bien accueilli par la presse bavaroise. Les trois critiques dramatiques du *Suddeutsche Zeitung*, le journal *le plus important* de Bavière, viennent le soir de la première, mais ne font paraître aucune critique.

Sous une légende parue en avant-première, sous une photo du spectacle, on « *s'étonne que le Théâtre du Soleil ait choisi une forme théâtrale si conventionnelle* ».

Rolf May, dans le *TZ*, écrit toute sa critique sur le fait que le *Suddeutsche Zeitung* n'ait pas osé publier de critique du spectacle, et soupçonne des raisons politiques. Il dit également que l'adaptation d'Ariane Mnouchkine est supérieure au roman de Klaus Mann. L'*Abendzeitung* fait paraître une interview d'Ariane Mnouchkine sur une demi-page, puis une critique d'Ingrid Seidenfader qui écrit : « *Le Théâtre du Soleil ne distribue pas des tracts. Ariane Mnouchkine a fait un spectacle extrêmement riche dans les détails, un spectacle plein d'histoires d'amour et de tendresse, une très profonde réflexion sur les ruptures. Elle prouve qu'il existe un théâtre capable de rêver, de souffrir, et de lutter avec ses propres personnages.* »

Le Münchner Merkur, journal financé par le groupe Springer, fait paraître deux critiques : une critique favorable, rectifiée le lendemain par une critique d'Armin Eichholz, qui attaque violemment le spectacle en parlant d'un « *français suintant de pathétique, d'un trémolo larmoyant plaqué sur des gestes superficiels* ». Il appelle le Théâtre du Soleil « *Portrait de groupe avec une dame* », et fait la défense de Gründgens. Il écrit : « *Ingmar Bergman a envoyé à Ariane Mnouchkine un énorme bouquet d'orchidées ; Hanna Schygulla lui a envoyé une lettre pour lui dire que c'était le plus formidable spectacle qu'elle avait vu depuis longtemps ; Walter Schmiedinger* (un des acteurs les plus populaires en Allemagne) *l'a embrassée en pleurant, à la sortie du spectacle, et lui a dit qu'il devrait dorénavant changer sa vie de comédien. (...) Mais un théâtre français ne peut pas se permettre de jouer une telle pièce dans la Dachauer Strasse, dans la rue qui mène à Dachau.* »

Peu avant la dernière représentation, un débat de deux heures et demie a rassemblé une centaine de spectateurs sous un des chapiteaux du Festival : « *Nous faisons un débat avec le public pour qu'il y ait un niveau supérieur à ce qui est dit dans la presse* », a dit Ariane Mnouchkine. « *Comment le public français a-t-il réagi ?* » « *Il se défend moins que le public allemand* », répond Mnouchkine. « *Il ne reçoit pas le spectacle comme un produit sur l'Allemagne, mais comme une parabole beaucoup plus universelle. Il ne s'agit pas uniquement d'un moment du passé allemand, dans certains pays c'est aussi un moment de présent, et ça pourrait devenir un moment de futur si nous ne faisons pas très attention. La difficulté, avec une certaine génération du public allemand, c'est qu'il réduit la portée du spectacle, non seulement à un moment de l'histoire politique, de l'Allemagne, mais aussi à un personnage de cinéma.* »

Gründgens a beaucoup d'avocats, et nous, nous avons plutôt envie d'être les avocats de Klaus Mann. « *Pourquoi êtes-vous venus ici avec ce spectacle, qui traite de notre passé, alors que les autres troupes ici traitent de l'histoire de leurs pays ?* » « *S'il y a un endroit où on peut être un peu international, c'est bien au théâtre* », répond Mnouchkine, et « *je vous refuse l'appropriation de ce moment de l'histoire.* » « *On veut ne se souvenir que de la forme*, dit plus tard Ariane Mnouchkine, *et pas de ce qui est raconté. Les gens s'étonnent que nous n'ayons pu trouver une forme plus flamboyante et séduisante pour raconter une aussi sombre histoire. Alors je me demande : est-ce qu'ils comprennent bien quelle histoire nous racontons ? Dans notre désir d'inventer et de renouveler les formes de théâtre, il ne faudrait pas que nous en arrivions à un théâtre artistique qui finit par ne raconter que l'incommunicabilité, et la forme elle-même. Nous devons faire attention. Nous ne devons pas nous satisfaire d'images.* »

Le Théâtre du Soleil reprend le *Mephisto* à la Cartoucherie, pour dix-huit représentations. Les dernières. Mais cinq théâtres nationaux en Allemagne veulent maintenant monter la pièce.

HERVÉ GUIBERT.

★ Théâtre du Soleil, Cartoucherie de Vincennes, à partir du 20 juin.

LIVRES

Musique

« Le rock au féminin »

Aux premiers temps du rock, l'élément féminin ne représentait dans cette musique que la matière de fantasmes d'adolescents frustrés. Aujourd'hui, de plus en plus, de jeunes femmes, chanteuses, musiciennes et poètes, utilisent le rock pour s'exprimer, pour affirmer leur liberté, leur tranquille assurance de soi ou leur agressivité, pour imposer des sonorités nouvelles.

Marjorie Alessandrini raconte, dans *le Rock au féminin*, l'histoire de cette *« prise de pouvoir des filles dans le rock »* des années 50 à 1980, des Ronettes aux Slits, de Julie Driscoll et Maggie Belle à Nina Hagen, incarnant avec superbe la nouvelle dérision, la nouvelle théâtralisation du rock. Marjorie Alessandrini restitue l'image flamboyante de Janis Joplin, reine du blues, impudique et violemment désespérée, démesurée ; elle rappelle le symbole de la rencontre de Yoko Ono et de John Lennon, le rêve unitaire de la contre-culture et la tentative de révolution pacifique dont le rock, à la fin des années 60, allait être le véhicule privilégié.

L'auteur souligne aussi que le rock, puisqu'il reflète notre époque, est le miroir fidèle de la condition féminine à travers des personnages aussi divers que Nico, solitaire, instable, fragile, livrée aux pièges de l'*underground*, Joli Mitchell, en proie à sa difficulté d'être, Bette Midler, pétulante, ironique et arrogante, Patti Smith, dont la force et l'énergie doivent beaucoup à la dureté implacable de New-York, la métropole monstrueuse et fascinante. Marjorie Alessandrini n'oublie évidemment pas d'évoquer dans ce livre plaisant à lire les pionnières comme Cherie Curie, Suzi Quatro, Rosemary Butler et les nouvelles venues comme Lene Lovich, Chrissie Hynde, Cindy Wilson, Tina Weymouth. — C. F.

★ *Le Rock au féminin*, Ed. Albin Michel, Coll. « Rock and folk », 224 pages avec 43 photographies.

DISQUES

Classiques

RAVEL : *Miroirs - Gaspard de la nuit*, par Jean-Yves Thibaudet. — Elève de Reine Gianoli et d'Aldo Ciccolini, titulaire de nombreux prix internationaux, Jean-Yves Thibaudet apparaît comme un des pianistes les plus doués de la jeune école française. A la mémoire de deux de ses maîtres emportés par cette cruelle maladie, il a dédié son premier disque Ravel à la lutte contre le cancer. Ce jeu irisé, vaporeux, où la netteté de la technique exclut tout sécheresse, est ouvert à toutes les séductions ravéliennes, à ses richesses intérieures comme à ses suggestions légendaires, même s'il reste encore un peu timide devant le déchaînement fantastique de *Scarbo*. Mais à dix-neuf ans, il a l'avenir devant lui (REM, 10873 ; en vente au GEFLUC, 3, rue Président-Carnot, Lyon).

LE NOUVEAU CLAVECIN : *Ligeti, Halffter, Marco, Constant, Donatoni, Xenakis, Mâche*, par Elisabeth Chojnacka. — Une fête pour l'oreille. Que ces noms contemporains n'effarouchent personne. *L'Hungarian rock*, de Ligeti, donne le ton, avec un rythme éblouissant, une fantaisie digne du Padre Soler ; l'*Adieu*, d'Halffter, est grave et grand comme le *lento* du *Concerto* de Falla ; *Herbania*, de Tomas Marco, danse sur la pointe sèche d'un rythme télégraphique ; *Khoai*, de Xenakis, est un éblouissant message multidimensionnel délivré par une Pythie moderne, etc. Aucune pièce n'est indifférente ; toutes captivent et témoignent de la vitalité d'une interprète exceptionnelle sur ce clavecin riche comme un orchestre (Erato, STU 71266). — J. L.

Les expositions d'été

L'été artistique français sera, on pouvait s'y attendre, patrimonial d'abord et avant tout. En établissant ce programme des expositions qui n'est pas tout à fait complet — il y a toujours des retardataires d'une part ; faute de place, il a fallu éliminer, d'autre part, — nous avons été tenté d'abord de préciser ce qui portait le label patrimoine. Nous y avons renoncé. C'était trop, et cela ne voulait pas dire grand-chose, on le sait. Notre patrimoine exposé est devenu tout et parfois presque rien : trois ou quatre photos, cinq ou six objets, quelque ensemble de musée dépoussiéré pour évoquer un passé local, une richesse locale, une figure locale... Cela peut prendre un tour très sympathique si, même petite, la chose est bien tournée. Mais comment le savoir, sans avoir vu ?

Alors en guise d'encouragement à notre lecteur à qui il prendrait l'envie de se promener en France cet été, son tableau des expositions sous le bras, nous dirons que si, d'aventure, il se fourvoie par notre faute sur des sentiers lointains, ce sera aussi notre cas. — G. B.

Provence - Alpes Côte d'Azur

AIX-EN-PROVENCE

— *Exotisme, tapisseries et textiles*, du quinzième jusqu'au début du dix-neuvième siècle. (Musée des tapisseries. Du 26 juin au 15 octobre.)

— *Jean Messager*, rétrospective. (Musée Granet. Du 24 juillet au 30 septembre.)

— *Présence contemporaine*, œuvres d'Adami, Alechinsky, Braque, Bury, Gris, Hartung, etc. (Cloître Saint-Louis. Du 15 juillet au 14 septembre.)

ARLES

— *Rome et le Midi de la Gaule sous le Haut-Empire*, (Cloître Saint-Trophime. Jusqu'au 15 octobre.)

— *Calder*. (Chapelle de la Charité. Du 29 juin au 21 septembre.)

— *Charles Nègre*, photographe. (Musée Réattu. Jusqu'à septembre.)

GORDES

— *Patrimoine rural de Haute-Provence*. (Abbaye de Sénanque. Jusqu'au 1er octobre.)

GRASSE

— *Au temps de Flore*, histoire de la parfumerie de l'Antiquité à nos jours. (Musée Fragonard. Du 22 juillet au 22 octobre.)

MARSEILLE

— *Cantini 1980*, acquisitions récentes des musées de Marseille. (Musée Cantini. Jusqu'en octobre.)

NICE

— *Jean-Baptiste Carpeaux* (1827-1875) : sculptures, peintures, dessins. (Galerie des Ponchettes. Du 4 juillet au 5 octobre.)

— *Vivre et travailler en Chine sur le Grand Canal*, cinquante photographies inédites de 1935. (Musée des beaux-arts Jules-Chéret. Jusqu'à fin décembre.)

— *Esprits et dieux d'Afrique*. (Musée national message biblique Marc Chagall. Du 5 juillet au 3 novembre.)

SAINT-MAXIMIN-LA SAINTE-BEAUME

— *Jean Villeri*, cinquante ans de peinture. (Du 28 juin au 7 septembre.)

— *Les représentations de Marie-Madeleine*, dix siècles de peinture et d'imagerie populaire. (Du 18 juillet au 7 septembre.) Collège d'échanges contemporain, ancien couvent Royal.

SAINT-PAUL-DE-VENCE

— *Braque*, rétrospective. (Fondation Maeght. A partir du 5 juillet.)

SAINT-TROPEZ

— *Ziem en marge*, cinquante-huit peintures. (Musée de l'Annonciade. Jusqu'au 15 septembre.)

TOULON

— *Le paysage dans les collections du musée*. (Musée. Jusqu'en mai 1981.)

Rhône - Alpes

ANNECY

— *La statuaire religieuse en Haute-Savoie*, collections du musée.

— *Hommage à André Jacques* (1880-1960), graveur savoyard (juillet-septembre).

— *Recherches archéologiques en Haute-Savoie*, de 1970 à 1980 (juillet-décembre). Château-Musée.

— *Annecy, une ville et son patrimoine*. (Palais de l'Isle. Jusqu'à fin septembre.)

BOURG-EN-BRESSE

— *Sculptures contemporaines* : œuvres d'Avoscan, Viseux, Lovato, Coulentianos, Caniato, etc. (Grand cloître de Brou. Jusqu'en octobre.)

FEURS (Loire)

— *Le pain*. (Musée d'Assier. Jusqu'en octobre.)

GRENOBLE

— *Anselmo - Adami*. (Musée. Du 2 juillet au 30 septembre.)

— *Actualités du dessin*. (Maison de la culture. Jusqu'au 25 juillet.)

LACOUX (Ain)

— *Peintres lyonnais du dix-neuvième siècle* : Janmot, Ponthus-Cinier, Appian, Servan, etc. (Centre d'art contemporain. Du 28 juin au 1er septembre.)

LE CREUSOT

— *Mémoire de l'industrie*. (Jusqu'au 15 septembre.)

— *Dessin... technique : l'art et la manière*. (Château de la Verrerie. Jusqu'en octobre.)

LYON

— *Mariano Fortuny (1871-1949)*, peintre et créateur d'étoffes. (Musée historique des tissus. Jusqu'au 13 juillet.)

— *Henri Goltzius* et son école, gravures. (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 6 juillet.)

— *Soufflot et son temps*. (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 27 juillet.)

— *Lyon, à l'époque des philosophes et de Soufflot*. (Musée historique Gadagne. Jusqu'en novembre.)

— *Aspects de la vie lyonnaise au temps de Soufflot*. (Bibliothèque de la Part-Dieu. Du 20 juin au 27 septembre.)

— *Europe 80* : B. Flanagan, V. Burgin, D. Tremblett, B. et M. Leisgen, K. Rincke. (ELAC, Centre d'échanges Lyon-Perrache. Jusqu'au 10 septembre.)

MONTBRISON

— *Deux siècles de l'histoire du costume (1780-1980)*. (Musée d'Allard. Jusqu'en octobre.)

VALENCE

— *Collectionneurs d'art*. (Musée. Du 21 juin au 30 juillet.)

Bourgogne

ANCY-LE-FRANC

— *Les chemins de la création : Le Pastel-Maryan*. (Château. Jusqu'au 14 septembre.)

AUXERRE

— *Raymond Mason*, sculptures et dessins. (Maison du tourisme. Jusqu'au 31 septembre.)

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

— *Samuel Buri*, estampes. (Cellier des moines, cour du château. Du 24 juin au 31 août.)

DIJON

— *La peinture italienne dans les musées de Dijon*. (Musée des beaux-arts. A partir du 22 juin.)

— *Dessins italiens des musées de Dijon*. (Musée Magnin. Du 22 juin au 21 décembre.)

MACON

— *Christine Boumeester*, rétrospective. (Jusqu'au 20 juillet.) *De Sumer à Babylone*, collections du musée du Louvre. (Du 1er août au 13 octobre. Musée des Ursulines.)

RATILLY (Yonne)

— *Gérard Schlosser*. (Château. Du 22 juin au 15 septembre.)

Nord - Pas-de-Calais Picardie

CALAIS

— *Christian Boltanski, 1970-1980*. (Musée. Du 11 juillet au 6 octobre.)

LE TOUQUET

— *Biennale : l'art et le papier*. (Palais de l'Europe. Du 12 juillet au 5 août.)

LILLE

— *La peinture française des dix-septième et dix-huitième siècles : trésors des musées du Nord*. (Musée des beaux-arts. Du 4 juillet au 29 septembre.)

ET DES SPECTACLES

à travers la Fr

à travers la France

MARCQ-EN-BARŒUL

— *Splendeurs des costumes du monde.* (Fondation Prouvost, Centre d'art Septentrion. Jusqu'au 5 octobre.)

Région parisienne

BIÈVRES

— *Harry Meerson, du multiple à l'unité.* (Musée français de la photographie. Jusqu'en septembre.)

FONTAINEBLEAU

— *Richesses d'art et architecture du Mantois.* (Château. Du 1er juillet au 31 août.)

MAGNY-LES-HAMEAUX

— *Philippe de Champaigne.* (Musée national des Granges de Port-Royal. Jusqu'en octobre.)

NEMOURS

— *Fassianos.* (Château-musée. Du 29 juin au 15 septembre.)

PONTOISE

— *Ferdinand Desnos.* (Musée Tavet-Delacour. Jusqu'au 28 septembre.)

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

— *La défense médiévale dans la seigneurerie de Montfort et son environnement,* du dixième au quatorzième siècle. (Musée de l'artisanat. Jusqu'au 30 août.)

VERSAILLES

— *La chambre du roi et la galerie des glaces restaurées.* (Château.)

Normandie - Bretagne

ALENÇON

— *Dompteurs d'images, dresseurs de sons :* artistes régionaux contemporains. (Musée d'Ozé. Jusqu'à fin août.)

— *Le mobilier régional.* (Musée d'Ozé. Du 5 juillet à la fin août.)

— *Quatre dimensions pour l'architecture,* la photogrammétrie et l'inventaire général. (Archives départementales. Jusqu'au 30 juillet.)

DIEPPE

— *Images du Grand-Nord.* (Château-musée. Jusqu'au 30 septembre.)

GUINGAMP

— *Le vitrail en Bretagne.* (Salle de la mairie. Août-septembre.)

LE HAVRE

— *Le Havre, des bateaux et des hommes.* Maquettes marines, documents sur l'histoire maritime du Havre. (Musée de beaux-arts André-Malraux. Jusqu'au 15 septembre.)

QUIMPER

— *La période gallo-romaine dans le Finistère.* (Musée des beaux-arts. De mi-juillet à fin octobre.)

RENNES

— *Dessins et gravures du dix-septième siècle français.* (Collection du musée des beaux-arts. (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 29 septembre.)

SAINT-MALO

— *Du monde de la terre au monde de la mer,* aspects de la *vie au pays de Saint-Malo :* l'économie, les modes de vie, les événements. (Musée municipal, ancienne chapelle Saint-Sauveur. De fin juillet à fin décembre.)

SARZEAU (Morbihan)

— *Le vitrail en Bretagne.* (Château de Suscinio. Juillet-août.)

VITRÉ

— *Mathurin Meheut, dessins.* (Musée du château. Du début juillet à la fin octobre.)

Pays de la Loire

ANGERS

— *Peintures contemporaines :* Chagall, Gauguin, Léger, Marc, Poliakoff, Vasarely, Ensor, Permeke, etc. (Musée des Beaux-Arts. Du 28 juin au 31 août.)

— *Lurçat, d'un chant à l'autre.* (Musée Jean-Lurçat. Eté.)

LES EPESSES (Vendée)

— *Le patrimoine vendéen à travers l'objectif.* (Château du Puy-du-Fou. Jusqu'au 13 septembre.)

FONTEVRAULT-L'ABBAYE

— *Les matériaux qui ont fait l'abbaye : ardoise, tuffeau et bois.* (Centre culturel de l'Ouest. De juillet 1980 au printemps 1981.)

LAVAL

— *Réouverture des salles d'art naïf.* (Musée du vieux château.)

LA ROCHE-SUR-YON

— *Vingt-cinq ans de recherches archéologiques dans les pays de Loire.* (Musée. Du 3 juillet au 31 août.)

LE MANS

— *Trésors du patrimoine de la Sarthe.* (Abbaye de l'Epau. Jusqu'au 5 octobre.)

MOUILLERON-EN-PAREDS

— *Clemenceau, du portrait à la caricature,* (Musée national des Deux-Victoires. Du 4 juillet au 29 septembre.)

NANTES

— *Histoire d'un musée,* à l'occasion de son 150e anniversaire. (Musée des beaux-arts. Du 27 juin au 28 septembre.)

— *La vie aux Antilles, aux dix-huitième et dix-neuvième siècles.* (Musée Dobrée. Du début juillet à la fin août.)

LES SABLES-D'OLONNE

— *Antonin Artaud, dessins - Donation Charles Sorlier, lithographies.* (Musée de l'abbaye Sainte-Croix. Du 5 juillet au 30 septembre.)

Poitou - Charentes Aquitaine

BAYONNE

— *Dessins français du dix-neuvième siècle, de la collection du musée.* (De fin juin à fin septembre.) — *Bernard Bazile, travail sur le bitume.* (Du début juillet à la mi-août). — *Frédéric Dupuis, peintre de l'école bayonnaise.* (Du 15 août à la fin septembre.) Musée Bonnat.

BORDEAUX

— *Les arts du théâtre, de Watteau à Fragonard.* (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 1er septembre.)

— *Frank Stella, peintures.* (C.A.P.C., entrepôt Lainé. Jusqu'au 26 juillet.)

— *L'art du métal en Aquitaine, des origines au septième siècle.* Restauration et conservation. (Musée d'Aquitaine. Jusqu'en septembre.)

LA ROCHELLE

— *Catalognes et courtepointes du Québec.* (Musée des beaux-arts. Du 20 juin au 31 août.)

— *Symposium : Peinture contemporaine du Québec.* (Chapelle du lycée Fromentin. Du 20 juin au 26 juillet.)

— *Mémoire d'une Amérique : du réel au mythe.* (Chapelle du lycée Fromentin. Du 10 août au 9 novembre.)

— *Bastions de la mer, qu'êtes-vous devenus?* (Corderie du « Rochefort ». Jusqu'au 14 juillet. Oratoire de La Rochelle. Du 26 juillet au 27 août.)

MONT-DE-MARSAN

— *Edouard Cazaux, céramiste et sculpteur landais.* (Musée du donjon - Lacataye. Jusqu'au 31 août.)

NIORT

— *Costumes, coiffes et parures traditionnels en Poitou - Charentes.* De la Révolution à 1914. (Musée du Donjon. Du 7 juillet au 15 septembre.)

PÉRIGUEUX

— *Sem, caricaturiste périgourdin de la Belle Epoque.* (Musée du Périgord. Du 27 août au 1er décembre.)

SAINTES

— *Saintes, cité bimillénaire.* Dix années de recherches archéologiques à Saintes. (Musée archéologique. Jusqu'au 1er novembre.)

Centre - Limousin Auvergne

BILLOM

— *Rencontres de Billom, Georges Bataille et André Masson.* (Salle Saint-Loup. Jusqu'au 13 juillet.)

CHARTRES

— *Bois polychromes.* (Musée. Jusqu'en septembre.)

CHENONCEAUX

— *André Brasilier.* (Château. Jusqu'au 15 octobre.)

CLERMONT-FERRAND

— *Nos ancêtres les Gaulois,* mythe national dans l'art au dix-neuvième siècle. (Musée Bargoin. Du 25 juin au 30 septembre.)

CULAN

— *La femme dans la tapisserie.* (Château. Jusqu'au 15 septembre.)

LE PUY

— *Les arts au Puy dans les années 1900.* (Musée Crozatier. Juillet-octobre.)

— *La sculpture française au dix-septième siècle.* Pierre Vaneau 1653 - 1694. (Baptistère Saint-Jean. Jusqu'au 15 septembre.)

ORLÉANS

— *Forces nouvelles, 1935-1939.* (Hôtel Cabu. Jusqu'au 14 juillet.)

TOURS

— *L'architecture civile à Tours des origines au seizième siècle.* (Musée de l'hôtel Gouin. Du 22 juin à fin novembre.)

— *Peintures abstraites en France après 1945.* (Musée des beaux arts. Jusqu'au 31 décembre.)

UZERCHE-VIGEOIS

— *Le paysage regardé.* (Uzerche.)

— *Le paysage dessiné : Cueco* (Vigeois). (Jusqu'en septembre.

Languedoc - Roussillon Midi-Pyrénées

ALBI

— *Trésors impressionnistes du musée de Chicago.* (Musée Toulouse-Lautrec. Du 27 juin au 31 août.)

BEAULIEU-EN-ROUERGUE

— *Autour d'une collection 1945-1980. Donation Geneviève Bonnefoi et les Amis de Beaulieu.* (Abbaye. Eté.)

CERET

— *Lithographies de la collection Fernand Mourlot :* Braque, Chagall, Masson, Matisse, Picasso. (Musée d'art moderne. De juillet à septembre.)

FOIX

— *Images de la vie quotidienne à Foix depuis les origines.* (Musée de l'Ariège. Eté.)

MONTAUBAN

— *Ingres et sa postérité, jusqu'à Matisse et Picasso.* (Musée Ingres. Du 28 juin au 7 septembre.)

TOULOUSE

— *Restauration et ouverture du musée des Augustins.*

VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON

— *Usages et images de l'eau :* Regards sur les jardins de la *Méditerranée. Les jardins de l'utopie.* (CIRCA ; Chartreuse. Du 12 juillet au 30 octobre.)

Alsace Franche-Comté

ARC-EN-SENANS

— *Le pain et le sel.* (Jusqu'au 15 septembre.)

— *Ledoux à Paris.* (Jusqu'au 30 septembre.)

— *Les architectes comtois du XVIIIe siècle.* (Jusqu'au 15 septembre). Salines royales.

BESANÇON

— *Collections horlogères en Franche-Comté.* (Musée des 17 novembre.) beaux-arts. Du 9 août au 21 sep-

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE

— *Dix ans l'animation au service du patrimoine — Mathurin Meheut, peintre du patrimoine.*

— *L'art médailler français et le patrimoine.* (Château. Du 29 juin au 15 septembre.)

STRASBOURG

— *Gand, mille ans d'art et de culture.* (Musée historique, de fin juin à fin septembre.)

Champagne - Ardenne Lorraine

METZ

— *Un musée polyvalent à vocation régionale.* (Musée d'art et d'histoire.)

— *Sébastien Le Clerc (1637-1714.)* (Bibliothèque municipale. Jusqu'au 26 juillet.)

NANCY

— *Autour d'une acquisition, cent dessins de Claude Gelée, dit Le Lorrain.* (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 31 juillet.)

— *Majolika, la manufacture de Karlsruhe.* (Musée des Beaux-arts. Du 9 août au 21 septembre.)

PONT-A-MOUSSON

— *Les arts du fer en Lorraine.* (Centre culturel de l'Abbaye des Prémontrés. Jusqu'au 20 octobre.)

SEDAN

— *L'Argonne,* aspects géologiques, faune, flore, artisanat. (Jusqu'au 7 septembre.) — *Sedan, mai 1940,* rétrospective de la vie de 1919 à 1939. (Jusqu'au 14 septembre.) Château fort.

TROYES

— *Claude Domec, cinquante ans de peinture à la cire.* (Musée. Du 27 juin au 10 septembre.)

Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 7 septembre.

MATISSE : « les Marocains » et « la Danse ». — Jusqu'au 15 septembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 24 : J.-L. Coignet, sculpture et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

DONATION IOLAS. — Du 20 juin au 22 septembre.

OLGA KALOUSSI. — Jusqu'au 22 juin.

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE. — Jusqu'au 17 novembre.

A TRAVERS LA COULEUR. — Atelier des enfants. Sauf mardi et dim., de 14 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 12 juillet.

C. C. I.

LE MOBILIER EN BOIS COURBE. — Jusqu'au 23 juin.

LES DEUX GLOBES DE CORONELLI. — Jusqu'au 15 septembre.

B. P. I.

LIVRE-PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — Jusqu'au 2 juillet.

L'EDITION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN R.D.A. — Jusqu'au 30 juin.

Musées

MAITRES DE L'EAU-FORTE DES XVIe ET XVIIe SIECLES. Douzième exposition de la collection E. de Rothschild. Jusqu'au 25 août. RESTAURATION DES PEINTURES. Dossier n° 21 du département des peintures. Jusqu'au 1er décembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 heures. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche).

MARIO PRASSINOS. Peintures et dessins récents. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi, 6 F. Jusqu'au 14 juillet.

FAIENCES FRANÇAISES DU XVIe AU XVIIIe SIECLE. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; le samedi, 9 F (gratuite le 25 juillet). Jusqu'au 25 août.

HIER POUR DEMAIN. Arts, tradition et patrimoine. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; le samedi, 9 F (gratuite le 4 août). Jusqu'au 1er septembre.

LA BULGARIE MEDIEVALE. Art et civilisation. — Galeries nationales du Grand Palais, entrée avenue Georges-Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 août.

SALON COMPARAISONS 1980 : L'art actuel. - SALON DU DESSIN ET DE LA PEINTURE A L'EAU. — Grand Palais, entrée avenue Winston-Churchill. De 11 h. à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 29 juin.

LES FRERES LUMIERE ET LA COULEUR. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 17 août.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution, stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 21 septembre.

GROMAIRE. Rétrospective 1892-1971. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 28 septembre.

ECOUTER PAR LES YEUX. Objets et environnements sonores. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 août.

BHOULBHOULYAN. Un labyrinthe indien. — Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 29 mars 1981.

L'AFFICHE EN BELGIQUE (1888-1980). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 17 novembre.

PROJETS DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, pour le Musée du dix-neuvième siècle. — Gare d'Orsay, 9, quai Anatole-France. Sauf dim., de 10 h. à 17 h.

LA CAMPAGNE ROMAINE A PROPOS D'UN TABLEAU D'HEBERT : LA MAL'ARIA. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

CHAPEAU ! — Musée Bourdelle, 19, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'à fin septembre.

BENN A LA MONNAIE DE PARIS. — 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 11 octobre.

HOMMAGE AUX DONATEURS. Modes françaises du XVIIIe siècle à nos jours. — Musée de la mode et du costume. Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-23). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (9 F à partir du 1er juillet) Jusqu'au 31 décembre.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE-FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 23 juillet.

PANORAMA DE LA GRAVURE SUEDOISE. — Bibliothèque Nationale (voir ci-dessus).

DE MALTHUS AU MALTHUSIANISME. Derrière le mythe. — Bibliothèque nationale, salon d'honneur (voir ci-dessus), de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 26 juin.

APEL LES FENOSA. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 29 septembre.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

CHANG WOO-SOUNG. Un peintre officiel coréen. — Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez (563-50-75). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Du 20 juin au 20 juillet.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS. — 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 30 septembre.

LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 26 octobre.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-85-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français, Palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

L'ESTAMPE INUIT (Eskimo). — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 juillet.

VISIBLE-INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf le lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

Centres culturels

HORACE VERNET. — Chapelle des Petits-Augustins. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 11 juillet.

KARSKAYA. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Jusqu'au 14 août.

HARTUNG, HEROLD, LAM, PONS, RENZI, WACHTER. Gouaches et estampes. — B.I.M.C. Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 25 juin.

CIRES ANATOMIQUES DU DIX-NEUVIEME SIECLE. Collection du docteur Spitzner. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 7 septembre.

RAFFAEL RHEINSBERG. COSMOGONIE : parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Jusqu'au 10 juillet.

ZOIS SHUTTIE. CHRISTINE O'LOUGHLIN. ALAIN CAZALIS. MARIA E. ARRIA NUCETE. RACHIE AHMED BOUDOUDA. Peintures, dessins, gravures, sculptures. — Cité internationale des Arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 24 juin.

SALON DE LA JEUNE SCULPTURE. — Anciens entrepôts de Bercy (angle quai et boulevard de Bercy), tous les jours, de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 juin.

EMANCIPATION. Images populaires du XVIe au XXe siècle. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 30 juin.

LOUIS ARCHAMBAULT. Essai de renouvellement de quelques symboles mystiques. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

ERIK DIETMAN. Peintures. — CARL FREDRIK HILL (1849-1911). Dessins. — UNE COLLECTION ROYALE. Poteries en grès. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

JEAN D'YLEN : affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi. De 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

SALON DE PARIS, Peinture, musique, poésie. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (329-12-13, poste 3832), sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 24 juin.

CLAUDE LESUR. Œuvres récentes. — Icomos, Hôtel Saint-Aignan, 75, rue du Temple. De 14 h. à 19 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

PEINTRES DE L'ABSTRACTION LYRIQUE A SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 1946-1956. — Mairie annexe du 6e arrondissement, 78, rue Bonaparte. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 juillet.

LE PATRIMOINE DE LA VILLE ET LA COMMISSION DU VIEUX PARIS. 1898-1980. — Mairie annexe du 10e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 10 juillet.

PAPALOIZOS. Sculptures. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-38-69). Jusqu'au 21 juin.

EDOUARD COLLIN - TAMAS PETRES. Peintures. — Maison de l'Europe, hôtel de Coulanges, 35-37, rue des Francs-Bourgeois (272-94-06). Sauf sam. et dim., de 12 h. à 18 h. Entrée Libre. Jusqu'au 24 juin.

L'ETE A LA MER. Objets de collection 1850-1940. — Fondation P.-Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt. Sauf dimanche, de 10 h. 30 à 13 h. et de 15 h. à 17 h. 30. Jusqu'au 28 juin.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LES OLYMPIADES DE L'ART : Larguier, peintures - Bakker, Bottagisio-Decoux, Dimas, Disa, Lasserre, sculptures. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 15 septembre.

LEÇON D'ANATOMIE : Lutz, Petlin, Segui. — Galerie Noire, 20, rue Molitor (651-62-90). Jusqu'au 15 juillet.

CARNET D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (606-04-66). Jusqu'au 30 juin.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. — Galerie Daniel Malingue 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 19 juillet.

ARTISTES FROM CHICAGO : Nicholas Africano, Nancy Bowen, Phyllis Bramson, Jerry Saltz, Susan Schnlson. — Galerie Farideh Cadot, 11, rue du Jura (331-34-62). Jusque fin juin.

LE DEFI A LA PEINTURE. 1958-1980. — Galerie Hervé Odermatt, 85 bis, rue du Fg-Saint-Honoré et Evolution Pierre Cardin, 118, rue du Fg-Saint-Honoré. Jusqu'au 20 juillet.

PETITS FORMATS. Bigo, Cupsa, Morteyrol, Naccache, Picart, Rival, Schnee, Tisserand, Tremeau, Turiot. — Peintures et dessins. Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39).

RECITS HORS DU TEMPS : B. Westberg : peintures ; U. Trotzig : nouvelles gravures. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-85-19).

PIERRE COMTE : Cinétique éphémère ; Spacial Land Art. Marie Chamant : Autopsie et pédagogie d'un visage. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 5 juillet.

BERTHOLON, CLARINI, NOVARINA, PAUZIE. L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 28 juin.

MOHLITZ, DOARE, SOSOLIC, BEAUDET, etc. : Gravures fantastiques. — Librairie de l'Oxus, 35, rue de la Gaité (322-68-50). Jusqu'au 31 juillet.

TELE/GRAPHISME. — Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-90-90). Jusqu'au 25 juillet.

HORIZON 80 : Féraud, Kijno, Koch, Moisset, Morisson, Pelayo, etc. — Galerie Saint-Guillaume, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 12 juillet.

TAPISSERIES DE L'ATELIER RAMSES WISSA-WASSEF. — La Demeure, 19, r. Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 28 juin.

ADAMI. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (561-02-97). Jusque fin juin.

BEERI. Gravures 1976-1980. — Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-PIERRE BERNARD. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63). — Jusqu'au 3 juillet.

JOSEPH BEUYS. — Galerie N. Gillespie-E. de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 12 juillet.

BOHM. Territoire d'ocres, objets de peinture. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 28 juin.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

SAMUEL BURI. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 10 juillet.

JEAN CLAVIER - CELERIER : nuance-carré. Huiles et dessins. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 4 juillet.

JOSEPH CORNEILL (1903-1972) : boites et objets, 1933-1959. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 5 juillet.

MICHAEL CRAIG-MARTIN. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 11 juillet.

DADO. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 12 juillet.

JEANNIE DUMESNIL. Œuvres récentes. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 12 juillet.

ERRO. 1974-1978 made in China. Made in India. Made in Japan. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 27 juin.

JEAN-CLAUDE FARHI. Sculptures 1979-1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 21 juin.

FERRAT. — Galerie Au Fond de la Cour, 40, rue Dragon (544-68-34). Jusqu'au 28 juin.

LEONOR FINI. Dessins récents. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

FREDERIQUE GALEY JACOB. Dessins et gravures sur bois. — Galerie du Haut-Pavé, 3, quai Montebello (354-58-79). Jusqu'au 27 juin.

GILLES GUEZ. Œuvres récentes. — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 9 juillet.

HELION. Les années 50. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 28 juin.

RICHARD JACKSON. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (561-02-97). Jusque fin juin.

FRANTISEK JANULA. Œuvres récentes. — Galerie A.B.C.D., 212, boulevard Saint-Germain (222-12-32). Jusqu'au 28 juin.

G. LARDEUR. Sculptures. — Galeries Marcel-Lenoir, 8 bis, rue Jacques-Callot (633-11-75). Jusqu'au 28 juin.

JEAN LEGROS. Œuvres récentes. — Galerie R. Prouté, 12, rue de Seine (326-93-22). Jusqu'au 19 juillet.

TAMARA DE LEMPICKA (1893-1980). — 33, rue de Seine (633-82-41). Jusqu'au 20 juillet.

LIAGATCHEV. Aquarelles, copiart : Hommage au Centre national d'art G.-Pompidou. Galerie 222, rue du Faubourg Saint-Honoré. Jusqu'au 30 juin.

LE YAOUANC. — Galerie Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 30 juin.

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

MATISSE. Dessins. — Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260-23-16). Jusqu'au 20 juillet.

MARCOS. Peintures. — Galerie E. de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 28 juin.

DANIEL NADAUD. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 8 juillet.

CHANA ORLOFF (1888-1968). Sculptures, dessins. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 27 juin.

PASCIN (1885-1930). Dessins et aquarelles. — Galerie K. Pissarro, 59, rue de Rivoli (233-45-17). Jusqu'au 28 juin.

POUGNY. 1894-1956. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 13 juillet.

PROWELLER. Au fil du motif. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 7 juillet.

RAUCH. Aquarelles et dessins. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 28 juin.

GRACE RENZI. Peintures récentes. — Galerie Koryo, 8, rue Perronet (222-37-89). Jusqu'au 3 juillet.

LINE ROCHON. — Galerie du Moulin Rouge, 6 bis, cité Véron (606-73-56). Jusqu'au 30 juin.

JEANE SALICETI. — Galerie Guillet, 8, avenue Trudaine (878-98-25). Jusqu'au 3 juillet.

SALZMANN. Dessins, aquarelles. — L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 28 juin.

SHINJYO SAITO. — Galerie P. Ambroise, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 21 juin.

SZEKELY. Sculptures et dessins. — Galerie Jacqueline Blanquet, 5, boulevard Bourdon (271-93-94). Jusqu'au 30 juin.

TISNE. Neuf sculptures. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

TROMEUR. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 28 juin.

JACQUES VILLON. Aquarelles, dessins. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). Jusqu'au 19 juillet. — Trente peintures (1919-1960). — Galerie Louis-Carré, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 11 juillet. — Gravures d'interprétation. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 12 juillet.

CAREL VISSER. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

ANDY WARHOL. Ladies and gentlemen, M. Jagger, Président Mao, C. Clay. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 30 juin.

ROBERT ZAKANITCH. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg. Jusqu'au 12 juillet.

Variétés

Les music-halls

BOBINO (322-74-84) (D., L.), 20 h. 45 : Ramon Pipin's odeurs.

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), Giovanna Marini.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81), les 20, 21, 24 à 21 h. : l'Etang mauve.

COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41) (D. soir, mer.), 21 h., mat. dim., 16 h. : Los Machucambos.

GALERIE PEINTURE FRAICHE (551-00-85), 20 h. 30 : Chants traditionnels de Roumanie (dern. le 23).

LUCERNAIRE (544-57-34), les 18, 19, 20 à 21 h. : Tenemos Bananas Caela ; le 18 à 22 h. 30 : G. Lafaille ; les 20, 21, 23, 24 à 22 h. 30 : J.-L. Caillat.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Sacha Distel.

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 21 h. : le Grand orchestre du Splendid.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h. 45 : Tallia.

THEATRE MONTPARNASSE (320-89-90), 22 h. 30 : D. Lavoie (dern. le 22).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC ATHEVAINS (379-06-18, 272-26-77), les 21, 22 à 20 h. 30 : Christian Dente.

BATACLAN (700-30-12), le 24 à 20 h. : Original Mirrors.

CAFE DE LA GARE (278-52-51), 20 h. 30, le 18 : Anachronic Jazz Band ; le 19 : K. Labèque, F. Jeanneau et C. Escoudé, R. Dasek.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), du 18 au 24 à 22 h. : Gene Mighty Flea Connors, avec Dany Doriz Sextet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11), du 18 au 24, à 20 h. 30 : Bill Dixon Trio.

LA DEFENSE, Aux Quatre Temps (parvis) (979-00-15), 20 h. 30, le 19 : Stu Martin Trio, Pharoah Sanders Quartet ; le 20 : R. Boul, S. Kessler Duo, Cecil Taylor Sextet ; le 21 : Pepper Adams Quartet, Abbey Lincoln Quartet, Archie Shepp Quartet.

DREHER (233-48-44), du 18 au 24 à 21 h. 30 : Chet Baker Quartet.

FORUM DES HALLES (297-53-47), le 19 à 20 h. 30 : B. Lubat, D. Humair, J.P. Celea, M. Portal.

GIBUS CLUB (700-78-88), 22 h., les 18, 19, 20, 21 : Macadam cow-boys ; le 24 : Strideur.

GOLF DROUOT (770-47-25), 22 h. le 21 : Catfish ; le 28 : Reflex.

OLYMPIA (742-25-49), le 23 à 21 h. : Salsa All Stars Henri Guedon.

OPERA NIGHT (296-62-56), les 18, 19, 20 à 24 h. : Look de Paris.

PALACE (246-10-87), 20 h. 30, le 23 : Sham 69 + Ici Paris ; le 24 : Diane Dufresne.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), le 18 à 21 h. : Angelo Branduardi.

LE PETIT JOURNAL (326-28-59), 22 h., le 18 : Watergate Seven + One ; le 19 : François Biensan et son orchestre ; le 20 : Swing at Six ; le 21 : Daniel Huck Trio ; le 23 : New Jazz Bandar ; le 24 : Claude Bolling Trio.

THEATRE DE LA GAITE (322-16-18), le 18 à 20 h. 30 : Aristide Padygros.

THEATRE NOIR (797-85-14), le 22 à 17 h., le 23 à 20 h. 45 : Henri Samba ; les 20, 21, 22, 23, 24 à 20 h. 30 : Sonia Mad.

L'AIRE LIBRE (322-70-78), le 22 à 18 h. : F. Jeanneau, J.J. Ruhlman.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sans le mot « con », Monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Les comédies musicales

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), V., S. mar., 21 h., mer., S., D., mat. 15 h. : Phi-Phi.

RENAISSANCE (208-21-75), V., S., 20 h. 45, S., 14 h. 30, D., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Un de la Canebière.



Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), les 19 et 23, à *19 h. 30* : Boris Godounov ; les 21 et 25, à 19 h. 30 : les Noces de Figaro.
SALLE FAVART (296-12-20), le 20, à 20 h. 30 : Ecole d'art lyrique de l'Opéra (Mozart, Rossini).
COMEDIE - FRANÇAISE (269-10-20), les *18, 19 et 22, à 20 h. 30, le 25, à* 14 h. 30 : Simul et Singulis ; les 20, 21, 24 et 25, à 20 h. 30 : la Mouette ; le 22, à 20 h. 30 : Tartuffe (dernière) ; le 22, à 14 h. 30 : Port Royal.
CHAILLOT (727-81-15), les 18, 19, 24 et 25, à 19 h. : apéritif-concert ; à 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier (D., L.), à 20 h. 45 : Hauser Orkater.
ODEON (325-75-32). Relâche.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), à 18 h. 30 : les Voisines.
T.E.P. (797-96-06). Relâche.
CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23). (Mar.) : Débats : le 18, à 19 h. : La violence du calme ; à 20 h. 30 : Poèmes de L. Ferlinghetti ; le 19, à 18 h. 30 : Don Juan ou la promesse d'amour ; à 20 h. 30, débat avec J.-J. Henri, J.-L. Rivière *et J. Griti ; le 23, à 19 h.* : les Cahiers du cinéma ; à 20 h. 30 : Qu'est-ce qu'une rumeur ?
— Cinéma, les 18, 19, 20, 21 et 22, à 19 h. : Le cinéma expérimental dans les années 60 ; le 18, à 18 h. : Les enfants des normes ; le 20, à 18 h. : La réforme agraire au Portugal.
— Théâtre, les 18 et 19, à 19 h. 30 ; les 20 et 21, à 20 h. 30 : Groupe 4 litres 12 in concerto.
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), le 24, à 14 h., le 25, à 15 h. 30 ; les 21 et 22, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; (D. soir, L.), à 20 h., mat. dim., à 16 h. : Danse Butoh (Sankai Juku).
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 18, 19, 20 et 21, à 18 h. 30 : *Isaac Stern*; les 24 et 25, à 18 h. 30; (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam., 14 h. 30 : Louis Falco Dance Company ; le 23, à 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France.

Les théâtres de Paris

AIRE LIBRE (323-70-78) (L.) 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. 15, mat. dim. 17 h. : Amélia.
AMERICAN CENTER (354-99-92) les 20, 21, 22, 21 h. : Théâtre école du Miroir (D. Mesguich).
ANTOINE (208-77-71) du mer. au sam., 20 h. 30, mat. sam et dim. 15 h. : Ta Bouche.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pic du Bossu.
CARREAU DU TEMPLE (624-53-25) (mar.) 21 h. : le Cirque de Molière.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65) mer., j., mar, 20 h. 30 : les dilemmes de la balance.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08) (D. soir, L., Mar.) 20 h., mat. dim. 15 h. 30 : Méphisto (à partir du 20) ; Théâtre de l'Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., Mar.) 21 h., mat. sam. 17 h., dim. 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; Théâtre en Pièces (806-30-37) (L., L.) 20 h. 30 : le Dibbouk.
CENTRE D'ART CELTIQUE (358-97-62) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : Pinok et Matho (mimes).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (D., L.) 21 h. : Oratorio pour une vie.
CENTRE CULTUREL CENSIER (337-93-40) 20 h. 30 : Dernière Prosopée (dern. le 20).
CHEZ GEORGES (326-79-15) (D., L.) 20 h. 30 : Dissident, il va sans dire.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.) 20 h., mat. mer., sam. et dim 14 h. 30 : le Bossu.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h. 30 : Amphitryon ; Galerie D., L.) 20 h. 30 : Princesse Brambilla.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (L.) 20 h. 45 : J'suis bien.

NOUVEAUX SPECTACLES

Comédie italienne (322-28-92) : la Locandiera, 21 h. (18).
Château de Vincennes (328-15-48) : Rote Rübe, 20 h. 30 (18 au 21).
Conservatoire (874-44-30) : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; la Fille bien gardée : 20 h. 30 (18, 19, 23, 24).
Théâtre Sagor (727-03-39) : le Malade imaginaire, 20 h. 30 (18).
American Center (354-99-92) : Ecole Daniel Mesguich, 21 h. (20, 21, 22).
Maison populaire, Montreuil (287-08-68) : Tonton Couteau, 20 h. 30 (20 au 28).
Théâtre Présent (203-02-55) : la Maison de Bernarda, à 20 h. 30 (22).
Petit TEP (636-91-02) : J'aurais tant voulu parler d'amour (23 à 21 h., 24 à 15 h. et 21 h.)
Marigny (225-20-74) : Kean de Dumas, 20 h. 30 (24).
Bec Fin (296-29-35) : la Collection de Pinter, 21 h. 15 (24).
Petit-Montparnasse (320-89-90) : Jugement, 20 h. 30 (24).

COMEDIE ITALIENNE (322-28-92) (D. soir, L.) 21 h. mat. dim. 15 h. 30 : la Locandiera (à partir du 18).
CONSERVATOIRE (874-44-30) les 18, 19, 23, 24, 20 h. 30 : Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; la Fille bien gardée.
ESSAION (278-46-42) (D., L.) 22 h. : les Bonnes.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (589-63-10) J., V., S. 20 h. 30 : les Caprices de Marianne (dern. le 21).
FONTAINE (874-74-40) (D.) 21 h. : la Staaar.
GAIETE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.) 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
HUCHETTE (326-38-99) (D.) 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D.) 21 h. : les Dialogues putanesques.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 18 h. 30 : le Bibaron de la révolte ; 20 h. 30 : Haute Surveillance ; 22 h. 15 : Archéologie ; II : 20 h. 15 : le Journal de Nijinski ; 22 h. 15 : After Liverpool ; III : 18 h. 15 : Parlons français.
MARAIS (278-50-27) (D.) 20 h. 30 : Montéhus... Montéhus.
MARIE - STUART (508-17-80) (D), 20 h. 30 : *Pour l'amour de l'humanité.*
MARIGNY (225-20-74), à partir du 24, 20 h. 30 : Kean, désordre et génie.
MATHURINS (265-90-00) (D., L.), 20 h. 45 : Grugru (dern. le 18).
MICHEL (265-35-02) (L), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
MONTPARNASSE (320-89-90) (L). 20 h. 30 : mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles : 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts (jusqu'au 22). A partir du 24, 20 h. 30 : Jugement.
PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D), 20 h. 30 : Le farce sifflera trois fois.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 15 : Joyeuses Pâques.
PETIT THEATRE EN L'ILE (329-60-22) (L), 18 h. 30 : le Primitif ; 20 h. 30 : Ma chère Sophie.
PLAISANCE (320-00-06) (D), 20 h. 30 : mat. sam., 15 h. 30 : le Temps de solitude.
PRESENT (203-02-55), le 22, à partir de 14 h. : Fête de la Saint-Jean ; à partir du 22, 20 h. 30, mat. dim., 17 h. (D. soir, L.) : la Maison de Bernada Alba ; vend., sam., 20 h. 30, dim., 17 h. : les Livrets de l'enfer.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Aide-Mémoire.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D), 21 h. : Blanchisserie blanche.
STUDIO - FORTUNE (13e), le 20, 21 h. : T'en fais pas un peu trop, mec ?
STUDIO-THEATRE (14e) (257-33-62) *(D. L), 20 h. 30 : Arlequin poli* par l'amour ; l'Epreuve.
TAI THEATRE D'ESSAI (274-11-51) (J., V., S.), 20 h. 45, dim., 17 h. : Trio pour deux canaris (dern. le 22).
THEATRE 18 (226-47-47), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Tambours dans la nuit.
THEATRE DUNCAN (326-99-35) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Zéro ou la pornographie du savoir (en anglais.
THEATRE DE POCHE (548-92-97) (D.), 20 h. 30 : Ouverture sur mer.
THEATRE SAINT - MEDARD (331-44-84) (D. soir, L.), 21 h., mat. D., 15 h. : l'Oracle et le Sylphe.
THEATRE SAGOR (727-03-39), les 18, 21, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 16 h. : Un tramway nommé Désir.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 15 : Je veux voir Mioussov.

Dans la région parisienne

BAGNEUX, Théâtre V. Hugo (663-10-54), le 20, à 21 h. : Ben Zimet (chants et contes du Yiddishland).
BOBIGNY, Salle P. Neruda (830-11-72), le 20, à 20 h. 30 : Sébastien Desloups.
LE *BOURGET, le 21 : N. Croisille*, J. Halliday, J. Martin. — Le 22 : T. Le Luron, A. Cordy, R. Noureev, J. Miller, Santana, les Troubadours.
CHAMPIGNY, Centre O. Messiaen, le 21, à 18 h. et à 20 h. 30 : J. Mefano, M. Saunal, F. Bou, A. Bartelloni *(Satie)*.
CHATILLON, C.C.C. (657-22-11), le 21, à 21 h. : F. Béranger.
COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-63-52), le 20, à 20 h. 30 : Ultra Violet, rock ; le 21, à 20 h. 30 : College Blues ; La Poire Belle Hélène.
CRETEIL, Maison A. Malraux (899-90-50), le 18, à 19 h. : la Femme-Chapiteau ; le 20, à 20 h. 30 : Blanche-Neige ; 22 h. 30 : danses de Zambie. — Place de l'Hôtel-de-Ville, le 21, à 21 h. 30 : Danses de Zambie. — M.J.C. Mont-Mesly (207-37-67), le 22, à 14 h. : Rencontre de musique amateur.
ENGHIEN, Casino (989-68-70), le 18, à 20 h. 45 : Ballets.
ETAMPES, Ve Festival (494-80-90), Eglise Saint-Martin, le 21, à 21 h. : Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle royale, groupe vocal Ph. Herreweghe, dir. : Ph. Herreweghe (Monteverdi). — Eglise Notre-Dame-du-Fort, le 22, à 15 h. : X. Cauhepe, S. Oussenko, Piccola Camerata Genovese, Les Dominos. — Théâtre, le 22, à 17 h. : La Locandiera ; *20 h. : Bal Renaissance* ; 21 h. : Grande Mascarade ; 23 h. : Feu d'artifice florentin.
FONTENAY-LE-VICOMTE, Foyer rural, le 21, à 22 h. : les Amours de Dom Perlimplin.
GENNEVILLIERS, Théâtre, le 20, à 20 h. 45 : Chorale de Gennevilliers, dir. : G. Leber ; Maîtrise de la Résurrection, dir. : F. Bardot (J. Charpentier).
L'HAY-LES-ROSES, église Saint-Léonard et parc de la Roseraie, 17 h. 30 : Antiqua Musica (Haydn, Vivaldi, Corette, Corelli, Pergolèse).
IVRY, Théâtre (672-37-43) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Bérénice. (dernière le 22).
KREMLIN-BICETRE, Antenne culturelle, le 18, 20 h. 30 : Blue Lake International Orchestra.
MEAUX, cathédrale (433-01-75), le 20, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet *(Mozart, Poulenc)*.
MONTREUIL, Studio Berthelot (837-38-01) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Nous irons tous à Capella.
NANTERRE, Théâtre par le bas (775-91-64), les 19, 20, 21, à 20 h. 30 ; *le 22, 15 h. 30* : l'Ivre de Rabelais.
POISSY, sous chapiteau, place du marché de Beauregard, le 21, 20 h. 30 : W. Piollet, J. Guiserix, J.-C. Paré, F. Verret ; le 22, 16 h. : Compagnie Bagouet, Compagnie O. Duboc.
SAINT-DENIS, Festival (243-00-59), Théâtre Gérard-Philipe, le 20, 20 h. 30 : Ensemble Musique vivante, dir. V. Globokar (Varèse, Lombardi, Lebic) ; le 21, 20 h. 30 : P. Glass, M. Galasso, J. La Barbara ; le 24, 20 h. 30 : Ensemble Musique vivante, dir. D. Masson (Zimmerman, Huber, Gasser, Y. Pgh Paan).
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, M.J.C., le 20, 18 h. : Quatuor.
SAINT - MAUR, Théâtre (883-14-67) (mar.), à 21 h. : Ah ! les z'enfants...
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 18, à 21 h. : le Grand Magic Circus.
STAINS, Théâtre P.-Eluard (821-61-05), le 20, à 21 h. : les Frères Jacques.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), le 19, à 21 h. : R. Fontanarosa (Bach), Ubu, M. Buhler.
VERSAILLES, XVIIe Festival (950-24-51), Chapelle royale, les 19, 20, à 20 h. 30 : Ensemble de la Chapelle royale (Rameau, Charpentier) ; Opéra royal, les 19, 20, à 21 h. 30 : Naïs ; Avenue de l'Europe, le 24, à 20 h. 45 : Cl Luter. Orangerie (950-71-18), les 21, 24, à 21 h. : la Thébaïde.
VILLE-D'AVRAY, Château et église, le 22, à 16 h. : Atelier musique de Ville-d'Avray, dir. : J.-L. Petit (Blasius, Haendel, Bartok, Haydn).
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Théâtre de Verdure (389-21-18), le 21, à 21 h. : la Bamboche.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, mar.), à 20 h. 30, mat dim., à 18 h. : Haute Surveillance, Huis clos ; le 24, à 20 h. 45 : J. Cayard, L. Poulain (Bach, Schumann, Dutilleux, Franck).

Concerts

MERCREDI 18

EGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 21 h. : les Madrigaliers. Dir. : D. Milleville (O. Dilasso). C.I.S.P., 20 h. 30 : Quatuor vocal C. Janequin.
INSTITUT POLONAIS, 20 h. 30 : B. Velloso, C. Stoitcheff, A. Guijarro.
EGLISE SAINT-ROCH, 20 h. 30 : Chœurs et orchestre Saint-Roch. Dir. : E. de Crépy (Mozart).
EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, *20 h. 45 : S. Ramon (Bach).*
EGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRES, 21 h. : M.-C. Alain (J. Alain).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 21 h. : Ensemble vocal S. Caillat (Rossini).
EGLISE SAINT-IGNACE, 20 h. 45 : Chorale Rhapsodes (Brahms, Mendelssohn, Vittoria, Schutz, Fauré).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : les Musiciens de la Pléiade (Mozart, Stravinsky, Brahms).
PALAIS DES SPORTS, 20 h. ?? : Congrès-Orchestre de Paris. *Dir.* : D. Barenboïm. Sol. : J. Norman (Boulez, Berlioz, Beethoven).
EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Maîtrise de la Résurrection. Dir. : F. Bardot. Orchestre de chambre. Dir. : Ch. Guinguène (Mozart).
PETIT FORUM, 20 h. 30 : Groupe de Musique expérimentale de Bourges, électroacoustique. 18 h. 30 : J. Lejeune, B. Ferreyra, M. Redolfi, idem.
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Concert final du concours international J.-P. Rampal.
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : M.-L. Raynal, P. Cueco, P. Dubuisson (Satie, Cage, Mache, de Ventadorn).

JEUDI 19

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : voir le 18.
RADIO-FRANCE (st. 105), 20 h. 30 : Y. Le Gaillard, J. Estournet, D. Simpson, R. Andia (Haydn, Bach, Blasco de Nebra, Granata) ; 18 h. 15 : Trio à cordes français (Breval, Milhaud, Beethoven, Jolas).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. : M. Janowski. Chœurs de R.-F. ; dir. : A. Boulfroy (Weber).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Staatskapelle Dresden. Dir. : K. Sanderling. Sol. M. Pollini (Brahms).
EGLISE SAINT-MERRY, 20 h. 30 : Schola Antiqua. Ensemble vocal G. Dufay (chant grégorien).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : I. Endo (Ravel, Chopin, Miyoshi).
EGLISE SAINT - LOUIS D'ANTIN, 12 h. : M. Pinte.
EGLISE DE LA TRINITE, 21 h. : Orchestre des concerts Colonne. *Dir. : O. Schneebelli*, Petits Chanteurs de Saint-Louis. Ensemble choral Contrepoint (Bach).
CHAPELLE DE LA SORBONNE, 21 h. : Ch. A. Linale, E. Garcin (Mozart, Beethoven, Debussy, Brahms).
C.I.S.P., 20 h. 30 : F. Johannel, J. Rioux (Ravel).
CHAPELLE DU LYCEE J.-DECOUR, 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire du IXe, dir. A. Loewenguth.
EGLISE SAINTE-IRENEE, 21 h. : Ensemble Sainte-Irénée, Chœur A *Capella* (chants liturgiques orthodoxes en langue française).
HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : Ensemble Baude Cortier (Ars Antiqua, Nova, Cour de Bourgogne).
CENTRE CULTUREL YOUGOSLAVE, 20 h. : S. Vuksan-Lupusinski, P. Petrovic-Lazin (œuvres de compositeurs de Voïvodine).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : Ensemble Aria (Britten, Schoenberg, Cage, Mozart).
PALAIS-ROYAL, 21 h. : Orchestre de la police nationale, dir. : P. Bigot (Berlioz, Dvorak, Lancen, G. Charpentier).

VENDREDI 20

RADIO-FRANCE (St. 105), 20 h. 30 : Les jeunes compositeurs et interprètes du C.N.S.M. de Paris.
INSTITUT POLONAIS, 20 h. 30 : G. Talbot, D. Cayuelas, M. Sovenal.
C.I.S.P., 20 h. 30 : F. Martin, J.-L. Portelli (Ravel).
EGLISE SAINT - MERRY, 21 h. : Chœurs de l'université de Moorhead.
EGLISE SAINT-ANTOINE DES QUINZE-VINGT, 20 h. 45 : B. Hervouet (Bach, Beethoven, Liszt, Ravel, Granados).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris ; dir. : M. Cukier (Bach, Bartok, Wolf).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 19.
PETIT FORUM, 20 h. 30 : J. Léandre, St. Grémiaud (voix, percussions, contrebasse, bandes magnétiques); 18 h. 30 : Atelier-théâtre et musique G. Aperghis.
PALAIS-ROYAL, 21 h. : Orchestre de l'Association symphonique de Paris, *Chorale des J.M.F., dir. L. Martini* (Mozart, M.-A. Charpentier).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 19.

SAMEDI 21

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : L. Caravassilis (Bach).
EGLISE SAINT - MERRY, 21 h. : Quatuor E. Kobenoff (Vivaldi, Bach, Mozart).
PALAIS-ROYAL, 21 h. : voir le 20.
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 19.
RADIO-FRANCE (St. 106), 18 h. 30 : Collectif de musique ancienne de Paris (Gabrielli, Weekles, Dowland, Geysen, Gibbons).
C.I.S.P., 20 h. 30 : P. Muller (Bach).

DIMANCHE 22

LUCERNAIRE, 18 h. : S. Milliot, E. Gaspart.
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Berlin ; dir. H. von Karajan ; sol. : A.-S. Mutter (Beethoven, Tchaïkovski).
EGLISE SAINT-JULIEN LE PAUVRE, 21 h. : Agrupacion Musica (musique des cathédrales latino-américaines des dix-septième et dix-huitième siècles).
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : Quintette à cordes J.-B. Bréval (Debussy, Ibert, Pierné).
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : Ensemble vocal C. Janequin (Monteverdi, Bach, Bruckner).
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : E. Muss (Bach, Villa-Lobos).

LUNDI 23

SALLE GAVEAU, 21 h. : F. Aguessy (Mozart, Liszt, Chopin).
EGLISE SAINT-JULIEN LE PAUVRE, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris ; dir. : G. Cziffra Jr. ; *sol. : I. Gitlis et R. Parrot (Bach).*
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : C. Arrau (Beethoven, Chopin, Liszt).
EGLISE SAINT-ROCH, 21 h. : Ensemble polyphonique de Paris ; dir. : J.-P. Loré (Ramirez).
RANELAGH, 20 h. 15 : Trio d'Anches « Ozi », D. Fontaine (Moralès, Gombert, J. des Prés).
AMERICAN CENTER, 21 h. : Rencontre avec Ph. Glass.
F.I.A.P., 21 h. : A. Perchat (Bach, Schubert, Brahms).
POINT VIRGULE, 21 h. : Ensemble vocal S. Vilo (Renaissance espagnole).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : J.-C. Velin, J. Pontet, M. Beaucoudray (Bach, Haendel).

MARDI 24

RADIO-FRANCE (studio 105), 19 h. : J. Palenicek, V. Soukupova, V. Pribyl, Quatuor Havlak (Janacek) ; (studio 106), 17 h. 30 : A. Gorog (Beethoven).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : D. Barenboïm (Beethoven, Diabelli).
SORBONNE, grand amphi, 21 h. : H. Szeryng, Ensemble orchestral de Paris (Bach, Mozart).
COLLEGE SAINT-MICHEL, 20 h. 30 : Odhecaton (Jannequin, Monteverdi, Hasseler).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre et chorale P. Kuentz (Fauré, Leclair, Corrette, J. Charpentier).
EGLISE DE LA MADELEINE, 18 h. 30 : Chœurs et ensemble instrumental de la Madeleine ; dir. : J. Havard de la Montagne (Haydn).
EGLISE SAINT-JULIEN LE PAUVRE, 21 h. : Quatuor de clarinettes de Paris (Boismortier, Poulenc, Ibert, Desportes, Dondeyne, Dubois).
CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h. : B. Geary (Beethoven, Barber, Gottschalk, Debussy, Emmanuel, Ravel).
SALLE A.S.C.A., 20 h. : P. Bouyer (Liszt, Chopin, Bach).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Orchestre de chambre B. Thomas, Chorale Vittoria (Fauré, Haendel).
LUCERNAIRE, 19 h. 30, voir le 23.

Cinémas

La cinémathèque

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 18 JUIN

15 h. : les Turbans rouges, de K. Annakin ; 19 h. : Courts-métrages, de M. Hanoun (en présence du réalisateur) ; 21 h. : la Bataille des Ardennes, de K. Annakin.

JEUDI 19 JUIN

15 h. : l'Evasion la plus longue, de D. Weiss ; 19 h. : Stalag 17, de B. Wilder ; 21 h. : Portrait d'un homme à 60 % parfait : Billy Wilder, de M. Ciment et A. Tescot (en leur présence), Fédora, de B. Wilder.

VENDREDI 20 JUIN

15 h. : Cléopatre, de J.L. Mankiewicz ; 19 h. : Jonas, de O. Dommick ; 21 h. : Aller jamais retour, de U. Ottinger (en sa présence).

SAMEDI 21 JUIN

15 h. : Desna, de Y. Solntzeva et A. Dovjenko ; 17 h. : Tobby, de H. J. Pohland ; 19 h. : le Voyage fantastique, de H. Koster ; 21 h. : Les plus belles années de notre vie, de W. Wyler.

DIMANCHE 22 JUIN

15 h. : les Gens du Nil, de Y. Chahine ; 17 h. : Les cinéastes signataires du manifeste d'Oberhausen ; 19 h. : Ponce Pilate, de G. P. Callegari ; 21 h. : Rêve de singe, de M. Ferreri.

LUNDI 23 JUIN

Relâche.

MARDI 24 JUIN

15 h. : Jean Lafitte dernier des corsaires, de L. Anders ; 19 h. : Les cinéastes signataires du manifeste d'Oberhausen ; 21 h. : Bataille sans merci, de R. Walsh.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 18 JUIN

15 h. : Laurel et Hardy dans les As d'Oxford ; 17 h., cinéma hongrois : Un cerf-volant Dore, de L. Ranody ; 19 h., programme de courts-métrages de P. Deval, C. Jones, M. Djadjam, A. Balema et P. Seck.

JEUDI 19 JUIN

15 h. : la Pointe courte, de A. Varda ; 17 h., cinéma hongrois : Jours glacés, de A. Kovacs ; 19 h., Cinéma japonais : Mushukumono Jingi, de U. Inoue.

VENDREDI 20 JUIN

15 h. : Trans-Europ-Express, de A. Robbe-Grillet ; 17 h., cinéma hongrois : les Murs, de A. Kovacs ; 19 h., cinéma japonais : Passions juvéniles, de K. Nakahira.

SAMEDI 21 JUIN

15 h. : le Dossier 51, de M. Deville ; 17 h., Cinéma hongrois : Un été sur la colline, de P. Basso ; 19 h. : Die Parallelstrasse, de F. Khittl ; 21 h., Cinéma japonais : Fort Ezo, de K. Furusawa.

DIMANCHE 22 JUIN

15 h. : les Snobs, de J.-P. Mocky ; 17 h. : les Parents du dimanche, de J. Rozsa ; 19 h. : Les cinéastes signataires du manifeste d'Oberhausen ; 21 h. : Cinéma japonais : Chasse aux lingots, de J. Fukuda.

LUNDI 23 JUIN

15 h. : M. Ripois, de R. Clément ; 17 h., Cinéma japonais : l'Ecole du sexe, de R. Kinoshita ; 19 h. : Les cinéastes signataires du manifeste d'Oberhausen.

MARDI 24 JUIN

Relâche.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : l'Epée de bois, 5e (337-57-47).

ALLIGATOR (It., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Mistral, 14e (589-52-43) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44).

AMERICAN GIGOLO (A., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount - Elysées, 8e ; luxe, 13e (580-18-03) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

APPRENDS-MOI L'AMOUR (A., v.f.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

AU-DELA DE LA GLOIRE (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).

BIENVENUE MISTER CHANCE (A., V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; 71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

CAPTAIN AMERICA (A., v.o./v.f.) : Paris, 8e (359-53-99). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

ENQUETE SUR UNE PASSION, film américain de N. Roeg (**) (v.o.) : St-Germain Studio, 5e (354-42-72), Monte - Carlo, 8e (225 - 09 - 83), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Fauvette, 13e (331-56-86), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES MONSTRESSES, film italien de L. Zampa, (v. o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Publicis Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; (v. f.) : Paramount - Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount - Montmartre, 18e (606 - 34 - 25), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

DROLES DE DIAMS (ex-Laisse-moi rêver), film français de R. Ménégoz : Quartier Latin, 5e (326-84-65), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (246-49-07), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).

L'ARME AU POING, film anglais de M. Winner (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359 - 41 - 18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43).

INTERNATIONAL PROSTITUTION, film français de E. Blorovitch (**) : Caméo, 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33).

LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE CHAINON MANQUANT (A., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

CHERE INCONNUE (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e 633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15), sauf mardi ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES CROCS DU DIABLE (Esp., v.f.) (**) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Mistral, 14e (539-52-43).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v.it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

ELLE (A., v.o.) (**) : Elysées-Point Show, 8e (225 - 67 - 29) ; Luxembourg, 6e (633-97-77). H. sp.

LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86).

FANTOMES DE LA VIDEO : LA TELEVISION DE R. RUIZ : Action République, 11e (805-51-33).

LE GANG DES FRERES JAMES (Long Riders) (A., v.o.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322 - 19 - 23) ; Clichy-Pathé, 18e (522 - 46 - 01) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589 - 68 - 42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).

GIMME SHELTER. THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GIRLS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).

LE GUIGNOLO (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

GUYANA, LA SECTE DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LES HERITIERES (Hong., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; 14 - Juillet - Bastille, 11e (357 - 90 - 81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

JOURNAL D'UNE MAISON DE CORRECTION (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LULU (Fr.-It.-All.) (**), vers. allem. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828 - 42 - 27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

LE PRE (It., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LE PRISONNIER DE LA RUE (Fr.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Pagode, 7e (705-12-15) (sf Mar.) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Athéna, 12e (343-07-48). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

SATURNE III (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE SAUT DANS LE VIDE (Fr.-It.), vers. ital. : Racine, 6e (633-43-71) ; Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SCUM (Ang., v.o.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : Berlitz, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Wepler, 18e (387-50-70).

THE ROSE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; v.f. : Impérial, 2e (742-73-52).

UN COUPLE PARTICULIER (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

UNE SEMAINE DE VACANCES (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint - Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544 - 25 - 02) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

Les grandes reprises

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).

CATCH 22 (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr) : Olympic, 14e (542-67-42).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LES CONTES DE CANTERBURY (It, v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).

LA DERNIERE FEMME (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).

DINGO ET DONALD CHAMPIONS OLYMPIQUES (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; la Royale, 8e (265-82-66) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Forum les Halles, 1er (297-53-74) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

FARENHEIT 451 (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Frankenstein Jr. (A., v.o.) : Elysées Point-show, 8e (225-67-29).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Mercury, 8e (562-45-90) ; v.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramunt-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramunt-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

L'INNOCENT (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

JULES ET JIM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261 - 50 - 32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LA MALADIE DE HAMBOURG (All., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA MARCHE TRIOMPHALE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE MESSAGER (Ang., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny - Ecoles, 5e (354-20-12).

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA NUIT DES MORTS - VIVANTS (A., **, v.o.) : Saint - Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hollywood Bd, 9e 770 - 10 - 41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27).

PATTON (A., 70 mm, v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634 - 13 - 26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LE PONT DE LA RIVIERE KWAI (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Sud, 14e (327-94-50).

LES PORTES DE LA NUIT (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Forum - Cinéma, 1er (297-53-74).

LE PRETE-NOM (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) (Mer., S., D.).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

QUE LA FETE COMMENCE (Br.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18).

TAKING OFF (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., **) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VOL AU - DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).

WOODSTOCK (Ang., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

Les séances spéciales

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

ALIEN (Am., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.

LE CAMION (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

CARRIE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 24 h.

COMME UNE FEMME (Am., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), J., 21 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Broadway, 16e (527-41-16), 14 h. 10.

L'EVANGILE SELON ST-MATTHIEU (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

FARENHEIT (Am., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), les 19, 20, 14 h.

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 et 24 h.

LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., 24 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

JANIS JOPLIN (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

PIRANHAS (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83), V., S., 24 h.

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), 12 h. et 24 h.

LE TROISIEME HOMME (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

UN COUPLE PARFAIT (Am., v.o.) : Les Tourelles, 20e (636-31-98), Mar., 21 h.

UN ETE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.

Les festivals

QUINZE ANS DE CINEMA ALLEMAND, (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Mer. : l'Honneur perdu de Katarina Blum ; Jeu. : Effie Briest ; Ven. : les Désarrois de l'élève Toerless ; Sam. : Cette nuit ou jamais ; Dim. : Mama Kuster s'en va au ciel ; Lun. : Nosferatu, fantôme de la nuit ; Mar. : Woyzeck.

QUATRE GRANDS FELLINI (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) : Mer., Jeu. : les Clowns ; Ven., Sam. : les Nuits de Cabiria ; Dim. : Casanova ; Lun., Mar. : les Feux du music-hall.

TROIS GRANDS RESNAIS, Olympic, 14e (542-67-42) : Mer., Jeu : Je t'aime, je t'aime ; Ven., Sam. : La guerre est finie ; Dim., Lun., Mar. : l'Année dernière à Marienbad.

TROIS COUPS POUR HITCHCOCK, (v.o.), Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) : Mer., Lun. : la Maison du docteur Edwards ; Jeu., Sam. : Une femme disparaît ; Ven., Dim., Mar. : le Procès Paradine.

SAUVE QUI PEUT : GODARD !, Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) : Mer. : Week-end ; Jeu. : le Petit Soldat ; Ven. : Masculin Féminin ; Sam. : Alphaville ; Dim. : Une femme mariée ; Lun., mar. : A bout de souffle.

SERGIO LEONE (v.o.) : Studio Acacias, 17e (764-97-83), t.l.j., à 21 h. 30 et sam., dim., 14 h. : le Bon, la Brute et le Truand ; t.l.j., 16 h. 30 : Et pour quelques dollars de plus ; t.l.j., 18 h. 45 : Il était une fois la révolution.

HOMMAGE A A. LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.

LA FEMME DANS LE CINEMA AMERICAIN (v.o.) : Action la Fayette, 9e (878-80-50) : Mer. : l'Egyptien ; Jeu. : le Groupe ; Ven. : Julia ; Sam. : les Hauts de Hurlevent ; Dim. : Blanches colombes et vilains messieurs ; Lun. : Sylvia Scarlett ; Mar. : Trois femmes.

F. TRUFFAUT, ECLAIRAGE INTIME, Studio 43, 9e (770-63-40) : Mer., ven., sam., lun. : l'Amour en fuite ; Jeu., sam., dim. : la Chambre verte ; Dim. à partir de 14 h. : présentation par F. Truffaut du programme E. Lubitsch.

SAINT-AMBROISE, 11e (v.o.) (700-89-16), en alternance : les Aventures de Robin des Bois ; Macbeth ; l'Ombre des anges ; l'An 01 ; les Doigts dans la tête ; les Raisins de la colère ; Sybil ; Casanova (F.) ; Sex O'Clock U.S.A. ; le Goût du saké ; la Vengeance d'un acteur ; Fin d'automne.

GRAND-PAVOIS (v.o.), 15e (554-46-85), I. 13 h. 20 : Intérieur d'un couvent ; 15 h. : Missouri Breaks ; 17 h. 10 : Voyage au bout de l'enfer ; 20 h. : New-York, New-York ; 22 h. 30 : Jérémiah Johnson ; V., S., 0 h. 15 : la Course à la mort de l'an 2000. — II. 13 h. 30 : Jour de fête ; 15 h. : les Vacances de M. Hulot ; 16 h. 20 : Mon Oncle ; 18 h. 30 : Valentino ; 20 h. 45 : l'Année dernière à Marienbad ; 22 h. 15 : Julia ; V., S., 0 h. 25 : The Kids are allright.

SAINT-LAMBERT (v.o.), 15e (532-91-68), L., 19 h. 15, V., 21 h. 15 : Patrick ; J., D., Mar., 19 h. : l'Ile nue ; Mer., V., S., 19 h. 15, D., L., 21 h. 15 : Satyricon ; Mer., S., 17 h. 15, J., 21 h. 15 : Un après-midi de chien ; Mer., S., 21 h. 15, D., 17 h. 15 : Une étoile est née.

MARGUERITE DURAS (v.o.) : Action République, 11e (805-51-33), « Des auteurs proposent » : Mer., jeu. : Pipicaradodo ; Jeu., 22 h. : Ordet (s.-t. ang.) ; Ven., sam. : American graffiti ; Dim., lun. : les Deux cavaliers ; Mar. : les Lumières de la ville.

ASPECTS DU CINEMA BRESILIEN (v.o.) : Le Denfert, 14e (354-00-11) : Mer. : Productions de Thomas Farkas ; Jeu. : Vidas secas ; Ven. : les Héritiers ; Dim., lun. : Dona Flor ; Mar. : Terre en transe.

I. BERGMAN (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : Mer. : la Fontaine d'Arethuse ; Jeu. : Sourires d'une nuit d'été ; Ven. : Une leçon d'amour ; Sam. : Toutes ces femmes ; Dim. : le Septième sceau ; Lun. : l'Œil du Diable ; Mar. : Jeux d'été. — Studio 28, 18e (606-36-07) : Mer. : le Bon, la Brute et le Truand ; Jeu. : Inferno ; Ven. : Sherlock Holmes ; Sam. : Yanks ; Dim., mar. : Chère inconnue.

STUDIO GALANDE (v.o.), 5e (354-72-71), 12 h. : Amarcord ; 14 h. 10 : Lisztomania ; 16 h. : Klute ; 18 h. 10 : Portier de nuit ; 20 h. 15 : Salo ; 22 h. 15 et 24 h. : Rocky Horror Picture Show.

CHATELET - VICTORIA (v.o.), 1er (508-94-14), I. 14 h. : les Hauts de Hurlevent ; 16 h. 05 + S. 24 h. : le Dernier tango à Paris ; 18 h. 5 + V. 24 h. : l'Epouvantail ; 20 h. 15 : Un tramway nommé désir ; 22 h. : Orange mécanique. — II. 14 h. 10 : A l'est d'Eden ; 16 h. 15 : l'Enfant sauvage ; 18 h. + S. 0 h. 15 : les Diables ; 20 h. 5 + V. 0 h. 15 : Marathon Man ; 22 h. 15 : Love.

BOITE A FILMS (v.o.), 17e (622-44-21), I. 13 h. 15 : Délivrance ; 15 h. 15 et 21 h. 45 : Midnight Express ; 17 h. 30 : A la recherche de Mr Goodbar ; 20 h. : les Producteurs ; 24 h. : C'était demain. — II. 13 h. 30 Mer., S., D., L. : Un été 42 ; J., V., Mar. : Iphigénie ; 16 h. 15 : Easy Rider ; 18 h. 10 : Mickey One ; 20 h. 10 :

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Cinémas

Bonnie and Clyde ; 22 h. 10 : la Fugue ; 24 h. 10 Mer., J., D., L., Mar. : Je t'aime moi non plus ; V., S., 24 h. : The song remaing the same.

CALYPSO (v.o.), 17e (380-30-11), I, 17 h. 45 : la Mégère apprivoisée ; 20 h. + V., S., 24 h. ; le Voyeur ; 22 h. : Myra Breckinridge. — II, 12 h. 30 : Cléopâtre (v.f.) ; 15 h. 40 : Eve ; 16 h. 10 : le Reptile ; 20 h. 30 : Soudain l'été dernier ; 22 h. 30 : Tueurs de dames.

Les cinémas

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (952-20-07) : le Pont de la rivière Kwaï.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Guyana, secte de l'enfer (*) ; Alligator (*) ; l'Incroyable randonnée ; jeudi : *Mariage*.

LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : Dr No ; Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe (**) ; Mon oncle d'Amérique ; l'Arme au poing ; les Sous-Doués.

LA CELLE-ST-CLOUD, Elysées II (969-69-56) : les Monstresses ; James Bond contre Dr No.

ELANCOURT, Centre des Sept Mares (062-91-24) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; le Jour de la fin du monde ; Buffet froid.

LES MUREAUX, Club (474-04-53) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Que le spectacle commence ; l'Arme au poing ; la Cage aux folles.

LE VESINET, Médicis (976-09-15) : Le Christ s'est arrêté à Eboli ; Cinécal (976-39-17) : les Sous-Doués ; Tommy (v.o.) (*).

MAISONS-LAFFITTE, Studio (962-19-31) : Nous nous sommes tant aimés.

MANTES, Domino (092-04-05) : Lulu (**) ; International Prostitution (**) ; Mon oncle d'Amérique. — Normandie (477-02-35) : Alligator ; Annie Hall.

MAULE, Etoiles (090-85-74) : Je vais craquer.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Une semaine de vacances ; l'Arme au poing ; Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe (**) ; International prostitution (**).

SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-62) : les Sous-Doués.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, C2L (451-64-11) : les Sous-Doués ; Américan Gigolo.

VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Mon oncle d'Amérique ; Une semaine de vacances ; Lulu (**) ; la Nuit des morts-vivants (**).

VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : The Rose ; Lulu (**) ; American Gigolo ; Donald et Dingo champions olympiques ; le *Gang des frères James* ; Une semaine de vacances ; vend., sam. : Tommy (*). — C2L (950-55-55) : le Fantôme de la liberté. — Club (950-17-96) : Cinq semaines en ballon ; les Producteurs ; Un mariage ; Horror Hospital ; la Nuit des masques.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Vivre.

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : James Bond contre Dr No ; American Gigolo ; l'Arme au poing ; Drôles de diams.

BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : le Gang des frères James ; les Sous-doués ; James Bond contre Dr No ; l'Arme au poing.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Guyana, la secte de l'enfer (*) ; Apprends-moi l'amour (*) ; l'Incroyable randonnée.

ETAMPES, Petit Théâtre (494-07-32) : Casanova ; Un adolescent à Venise ; Guêpier pour trois abeilles ; Senso ; le Carrosse d'or.

EVRY, Gaumont (077-06-23) : Mon oncle d'Amérique ; le Gang des frères James ; les Sous-doués ; Dingo et Donald champions olympiques ; Téléphone public.

GIF-SUR-YVETTE, *Central Ciné* (907-61-85) : le Roi et l'Oiseau ; Val Courcelles (907-44-18) : Tom Horn ; les Trois jours du Condor ; la Cage aux folles.

GRIGNY, Paris (905-79-60) : Sacrés gendarmes.

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : *Loulou* ; Panique ; Minamata ; les Cloches de Silésie ; Nucléaire ; Danger immédiat.

STE-GENEVIEVE-DES-BOIS, Perray (016-07-36) : Captain America.

VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : le Chaînon manquant ; la Vie de Brian.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Mon oncle d'Amérique ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Donald et Dingo champions olympiques.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : les Sous-doués.

CHATENAY-MALABRY, *Rex* (660-38-70) : Que la fête commence ; la Planète sauvage.

CHAVILLE (926-51-96) : Salo ; Au boulot Jerry ; Apocalypse Now.

COLOMBES, Club (784-94-00) : Une semaine de vacances ; American Gigolo ; le Chaînon manquant ; les Sous-Doués.

COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : l'Autre ; le Roi et l'Oiseau ; le Convoi des Braves.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Girls.

GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-30-04) : Tom Horn ; Prends l'oseille et tire-toi.

NEUILLY, *Village* (722-83-05) : Une semaine de vacances.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : le Gang des frères James ; Mon oncle d'Amérique. — Studio (749-19-47) : Prends-l'oseille et tire-toi ; Alligator (*) ; Guyana, secte de l'enfer (*).

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Moonraker ; Kramer contre Kramer (v.o.).

VAUCRESSON, Normandie (741-26-60) : les Trois jours du Condor ; le Chaînon manquant ; Don Giovanni (v.o.).

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, *Studio* (833-16-16) : le Christ s'est arrêté à Eboli ; Scum (**).

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : Lulu (**) ; l'Arme au poing ; les Sous-Doués ; Dingo et Donald champions olympiques ; Prado (866-80-60) : Alligator (*) ; J. : Délivrance (**).

BOBIGNY, M.C. (831-14-45) : Manhattan ; Mamito.

GAGNY, T.M.G. (302-48-25) : Mondo Cartoon.

LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : Captain America ; Drôles de diams ; la Nuit des morts-vivants (**) ; International prostitution (**) ; *les Sous-Doués*.

MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Alligator (*) ; James Bond contre Dr No ; les Monstresses.

LE RAINCY, Casino (302-32-22) : la Vie de Brian.

PANTIN, Carrefour (843-61-38) : Alligator (*) ; le Chaînon manquant ; *Monstresses* ; International prostitution (**) ; James Bond contre docteur No ; l'Arme au poing.

ROSNY, Artel (528-90-00) : Guyana, la secte de l'Enfer (*) ; Une semaine de vacances ; le Gang des frères James ; le Chaînon manquant ; les Sous-doués.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Une semaine de vacances ; Mar. : la Mort en ce jardin. Salle Jean-Vilar (657-11-24).

CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : le Gang des frères James ; Captain America ; Mon oncle d'Amérique ; Drôles de diams ; Donald et Dingo, champions olympiques. — *C.M.A. G.-Philipe* (880-96-28) : la Mort en direct.

CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : Tess.

CRETEIL, Artel (898-92-64) : Kramer contre Kramer ; American *Gigolo* ; *Une semaine de vacances* ; l'Arme au poing ; International prostitution (**) ; Guyana, secte de l'enfer (*). — La Lucarne (207-37-67) : Sans anesthésie ; Simone Barbès ou la vertu.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : Kramer contre Kramer ; mer., 21 h. : Cadavres exquis.

LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : James Bond contre docteur No.

LA VARENNE SAINT-HILAIRE, Paramount (883-39-20) : les Monstresses ; Lulu (**) ; American Gigolo.

MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : L'inspecteur ne renonce jamais ; Que le spectacle commence ; les Héritières.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-*11-31*) : *American Gigolo* ; *International prostitution* (**) ; l'Arme au poing ; Monstresses. — Port : le Fantôme de la liberté.

ORLY, Paramount (726-21-69) : les Monstresses ; American Gigolo. — Salle L.-Aragon-E.-Triolet (687-33-66) : 1941 ; Nothern Lights.

THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : la Nuit des morts-vivants (**) ; Dingo et Donald champions olympiques ; Enquête sur une passion (**) ; le Gang des Frères James ; Mon oncle d'Amérique.

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-21) : les Monstresses ; le Chaînon manquant ; les Sous-*doués*.

VINCENNES, 3-Vincennes (328-22-56) : Drôles de diams ; Que le spectacle commence ; le Saut dans le vide.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : le Gang des Frères James ; les Monstresses ; les Crocs du diable ; *James Bond contre Dr No* ; Guyana, secte de l'enfer (*) ; Enquête sur une passion (**). — Gamma (981-00-03) : Téléphone public ; l'Arme au point ; International Prostitution (**) ; la nuit des morts-vivants (**).

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Mon oncle d'Amérique ; les Monstresses ; International Prostitution (**) ; l'Arme au poing.

ENGHIEN, Français (417-00-44, 964-56-23) : Une semaine de vacances ; Donald et Dingo champions olympiques ; Lulu (**) ; Mon oncle d'Amérique ; les Sous-Doués ; American Gigolo ; Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe (**).

FRANCONVILLE, Ciné H.-Langlois (413-54-96) : Black Jack (v.o.).

GARGES - LES - GONESSE, Rond-Point Dame Blanche (986-96-31) : la Gueule de l'autre.

GONESSE, Théâtre J.-Prévert (987-*22-49*) : *Chère inconnue*.

SAINT-GRATIEN, Les Toiles (989-21-89) : le Roi et l'Oiseau ; Prends l'oseille et tire-toi.

SARCELLES, Flanades (981-80-55) : les Monstresses ; Guyana, secte de l'enfer (*) ; International Prostitution (**) ; la Nuit des morts-vivants (**) ; les Sous-Doués.

TAVERNY, Studio (960-32-06) : le Jour de la fin du monde ; le Cavalier électrique.

Cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co (dern. le 21) ; à partir du 23 : la Collection ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : A. Rivage.

BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) (Mar.), 20 h. 15 : Deux pour le prix d'un ; 21 h. 30 : Naphtaline.

BLANCS-MANTEAUX (887-16-70) (D., L., Mar.), 19 h. : M. Piolot ; (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; (D., L.), 22 h. 30 : *les Belges*.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle ; II : 22 h. 30 : Riou-Pouchain (dernière le 20).

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 22 h. : Maupassant.

LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 21 h. : Promesses de la chanson ; 23 h. : J. Moonens et Presqu'île.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; jeu., ven., sam., 21 h. 30 : Rambal.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : Bill Deraime ; 21 h. 30 : la Matiouette ; (D., L.), 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Pascadel ; 23 h. : Hiroshima mon humour.

L'ECHAUDOIR (240-58-27), 21 h. 30 : Monsieur Boudin ; A. Cuniot et G. Verchère.

ESPACE MARAIS (271-10-19), les 19, 20, 24, à 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le Goéland ; les 18, 21, à 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; les 19, 20, 24, à 22 h. 30 : Angle mort ; les 18, 21, à 22 h. 30 : May Bartam.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.

LA MIRANDIERE (229-11-13) (D., L.), 21 h. : A la rencontre de M. Proust.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; II : 20 h. 45 : Si la concierge savait ; 22 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. 45 : Suzanne, ouvre-moi.

LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : Tranches de vie ; 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.

SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : les Lions qui... mais les panthères pas ; II : 22 h. : le Navire night.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 21 h. 30, sam., 20 h. et 22 h. 30 : Elle voit des nains partout.

SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Si la « femme » n'existait pas ; 21 h. 30 : Compartiment non fumeur.

LA TANIERE (337-74-39) (D. soir, Mar.), 21 h., mat. dim., 18 h. : B. Maulien et V. A. Sans.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : les Jumelles ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Patpapa ; Mar.), 21 h., mat. dim., 18 h. : jaune ; 22 h. 30 : D. Kaminka.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., 21 h. 30 : La baleine blanche rit. Une cocaïne allemande.

Danse

CENTRE CULTUREL ET CHOREGRAPHIQUE, le 21, à 20 h. 30, le 22, à 15 h. : C. Dudan, C. Louvel.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 19, 21 à 20 h. 30 : Isso Miura ; le 20 à 20 h. 45 : M.K. Saroja ; le 23 à 20 h. 45 : U. Ramaswamy ; le 24 à 20 h. 45 : Karunakaran.

THEATRE DE PARIS (874-20-44), les 18, 19, à 21 h. : Ris et danceries (Des plaisirs champêtres aux menus plaisirs).

THEATRE NOIR (797-85-14) (D., L.), 20 h. 30, les 18, 19 : Jacques Lagier ; les 20, 21, 24 : Mad Sonia.

THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 18, 19, 20, 21 à 20 h. 30 : Cie S. Keuten ; le 24 à 20 h. 30 : Cie J. Gaudin.

Festivals

FESTIVAL DU MARAIS

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h 30, les 18, 19, 20, 21 : Mille francs de récompense ; le 24, Apollinaire le mal aimé.

Théâtre Essaïon, 20 h 30, les 18, 19, 20, 21 : Edith et Dathis, mimes.

Caf'Essaïon, du 18 au 24, 20 h 30 : la Princesse de Babylone.

Place du Marché Sainte-Catherine, 20 h 30, les 19, 21 : La farce ou... le diable s'amuse ; le 24 : les Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon.

Hôtel de Beauvais, du 18 au 24, à 22 h : Y en a point comme moi.

Hôtel Carnavalet, les 18, 19, 20, 21, à 15 h : Ricochet (danse).

Centre culturel de Belgique, les 18, 21, à 15 h : Oratorio pour une vie (marionnettes).

Hôtel de Marle, le 24, à 15 h : Histoires inachevées (clowns).

Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, le 18, à 21 h 15 : R. Pidoux, E. Peclard, violoncelles (Bach, Albin, Offenbach).

Eglise Saint-Merri, le 19, à 21 h 15, Ensemble vocal Guillaume Dufay, Ensemble Schola Antiqua, dir. A. Bedois (chant grégorien).

Hôtel de Marle, le 19, à 20 h 30 : Trio Mirchev (Beethoven, Roussel, Rosenberg).

Hôtel Carnavalet, le 20, à 21 h 15 : J. Kalichstein, piano (Schumann, Liszt, Bartok).

Eglise Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, le 23, à 21 h 15 : Ensemble A Sei Voci (Josquin des Prés, Gombert, Morales).

Hôtel Carnavalet, le 24, à 21 h 15 : N. et I. Gotkovsky, violon, piano (Mozart, Schubert, Beethoven, Shoenberg, Webern).

Café de la Gare, 20 h 30, le 18 : Anachronic Jazz Band ; le 19 : K. Labèque, piano, F. Jeanneau, saxo, et C. Escoudé, R. Dasek, guitares.

Hôtel de Beauvais, du 18 au 24, à 20 h 30 : Triples croches et demi-sourires de Sabine Belloc.

Place du *Marché* Sainte-Catherine, les 18, 21, 24, à 19 h 30 : Carlos Andreu ; le 19, à 19 h 30 : Acousnie ; le 23, à 19 h 30 : Gallican ; les 18, 23, à 20 h 30 : Jazz de pique.

FOIRE SAINT-GERMAIN

Cour de l'Hôtel des Finances, le 18, à 21 h 30 : le Chevalier d'Olmedo.

IVes SOIREES DE SAINT-AIGNAN (354-96-60)

Hôtel Saint-Aignan, le 18, à 21 h : J.-C. Ribera, violoncelle, L. Wright, piano (Beethoven, Schumann, Debussy, Brahms) ; le 19, à 21 h : E. Peclard, violoncelle, B. Moulènes, piano (Bach, Beethoven, Stravinsky) ; le 20, à 21 h : Concert aux chandelles : F. Elphège, violon, J. Martin, piano (Mozart, Schubert) ; le 21, à 21 h : Trio Amade : J. Schuster, violon, D. Gart, violoncelle, G. Kern, piano (Mozart, Beethoven, Brahms) ; le 23, à 21 h. : J. Herraux, J.-M. Trehard, guitares, luths (Robinson, Dowland, Haendel, Sor, Petit, de Falla) ; le 24, à 21 h. : Trio *Estournet* : J. *Estournet, violon* baroque, M. Roche, orgue, clavecin, piano-forte, Th. Pollet, violoncelle baroque, J.-Ph. Vasseur, alto baroque, viole d'amour, A. Fondeville, soprano, M. Santaro, danse (Bach, Mozart, Honegger, Cheret, Hindemith).



PRESSE

LE C.P.J. A DIX ANS

Des techniques et des hommes

Le Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (C.P.J.) célèbre ses « dix ans au service de la profession ». L'une des grandes originalités du C.P.J. est de permettre à la presse de prendre en main une part non négligeable de la formation permanente que nécessite l'évolution des techniques de gestion et de fabrication

A l'origine, « branche mineure » du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (C.F.P.J.) (1) il a, au cours de ces dix années, développé ses activités jusqu'à devenir au moins aussi important que la « branche maîtresse », le C.F.J., qui *forme chaque* année plusieurs dizaines de jeunes journalistes.

En octobre 1969, le C.P.J. est créé sous le double patronage du C.F.J. et de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (2) ; son directeur est M. Louis Guéry qui était professeur au C.F.J.

La modernisation des entreprises de presse, *notamment* l'introduction de la photocomposition, ainsi que le développement de l'audio-visuel et la création de nouvelles rubriques dans les journaux *nécessitaient* une rapide formation des rédacteurs et des cadres. Mais l'entreprise comportait quelques risques *puisque* la loi sur la formation permanente n'était pas encore votée (3) : rien n'obligeait *les entreprises à financer les sessions* de formation suivies par leurs journalistes ; cependant, ces actions se révélant nécessaires, la plupart le firent de leur plein gré.

Quelques chiffres montrent que ces besoins de formation n'ont fait que se développer : en 1969, 445 journalistes assistèrent aux sessions du C.P.J. ; 1 015 en 1971 ; 3 340 en 1978-1979. Pendant la même période, le nombre des heures/auditeurs est *passée de* 25 700 à 129 532. Les actions se sont diversifiées : en 1969, trois types de formations étaient proposés, il y en a maintenant vingt-quatre ; le nombre des sessions annuelles est passé de onze à plus de quatre-vingt-dix...

Adapter ses actions à la demande

Certaines entreprises font appel au C.P.J. pour l'organisation de sessions de formation en fonction de besoins particuliers, tels que la formation des secrétaires de rédaction avant l'introduction de la photocomposition.

Actuellement, les sessions rassemblant le plus grand nombre de participants concernent l'actualisation des connaissances et le perfectionnement dans les différentes techniques rédactionnelles. Elles ont *représenté*, en *1978-1979, plus de la moitié des* heures-auditeurs et ont porté sur l'écriture journalistique, le secrétariat de rédaction, la photographie d'information, la promotion des ventes et la gestion des abonnements.

Le C.P.J. doit constamment adapter ses actions à la demande et mettre sur pied des sessions spécifiques aux besoins de ses stagiaires, ce qui explique que, bien que tout à fait comparables à celles d'autres *organismes de formation, ses* prestations soient relativement onéreuses.

De nombreux journaux ayant déjà effectué leur conversion à la photocomposition, les sessions sur les techniques graphiques ne représentent plus que le dixième des heures-auditeurs du C.F.P.J., alors qu'en 1976-1977 elles étaient encore de 15 %. En revanche, les sessions spéciales de reconversion destinées aux demandeurs d'emploi, qui avaient accueilli pour la première fois dix journalistes en 1971-1972, en ont reçu deux cent cinquante-quatre lors du dernier exercice. A leur intention sont organisés des cours de secrétariat de rédaction et des stages destinés à former des journalistes spécialisés dans les rubriques informatique, télématique, etc., qui font leur apparition dans les médias.

Enfin, le C.P.J. accueille des personnes étrangères à la presse, mais dont les fonctions les amènent à être en contact avec les journalistes (attachés de presse, responsables syndicaux, etc.). Les sessions organisées pour eux sont destinées à faciliter leur dialogue avec les journa*listes et, ainsi, éviter* les *préjugés* et incompréhensions qui perturbent la bonne circulation de l'information.

Ces dix ans de développement du C.P.J. se sont accompagnés d'un agrandissement des locaux, de l'installation de *matériel* coûteux, d'un accroissement considérable du nombre des personnes employées et des dépenses de fonctionnement. Bien que ces charges ne soient pas totalement couvertes par les inscriptions, le C.P.J. réussit pratiquement *à équilibrer son budget* grâce à l'aide apportée par le Fonds d'assurance formation des journalistes parisiens et la contribution volontaire de quelques entreprises qui attribuent au C.P.J. une partie de leurs fonds *de formation. — J.-C. R.*

★ C.P.J., 33, rue du Louvre, 75002 Paris, tél. 508-86-71.

(1) Le conseil d'administration du C.F.P.J. est formé paritairement de représentants des journalistes et des éditeurs de journaux auxquels sont venus se joindre les représentants de quatre université parisiennes.

(2) De 1971 à 1976, le C.P.J. possédait une antenne à Lille, le C.P.J.-Nord.

(3) Elle le fut deux ans plus tard.

● *Le magazine «Télé - 7 jours»*, numéro un des publications françaises avec une diffusion de près de trois millions d'exemplaires chaque semaine, célèbre le vingtième anniversaire de sa création, ce mercredi 18 juin. M. Jean Diwo, en tant que directeur de la rédaction, a largement contribué à la réussite de ce magazine spécialisé, lancé, à l'origine — à participation égale, — par le groupe Paris-Match et Hachette et, aujourd'hui, édité par la société Pressinter (qui appartient au groupe Edi - 7, *lui-même filiale* d'Hachette). M. Diwo va prendre les fonctions de directeur du développement du groupe Edi - 7, tandis que M. Jean - Paul Ollivier deviendra directeur de la rédaction de *Télé-7 jours*, à partir du 1er juillet *(le Monde du 16 juin)*.

● *Le journal « Sud - Ouest »*, édité à Bordeaux, n'a pas paru ce mercredi 18 juin, à la suite d'un mot d'ordre de grève lancé par le Syndicat du livre C.G.T., pour protester contre la comparution de ses délégués, mardi après-midi, devant le tribunal de grande instance, sur plainte de la Sapeso, société éditrice du quotidien, pour les grèves de février et mars 1979 que la direction considère comme illégales.

La Sapeso demande une somme de 600 000 francs. Le tribunal a mis son jugement en délibéré jusqu'au 22 juillet.

● *« Le Bien public »*, quotidien dijonnais, publie un numéro spécial à l'occasion du cent trentième anniversaire de sa fondation. M. Jean-Claude Aubry, rédacteur en chef, écrit à cette occasion : *« Né à l'aube de l'ère industrielle, avec l'essor du télégraphe, du chemin de fer et de la mécanisation, le Bien public intègre aujourd'hui l'informatique à sa gestion, à sa fabrication puis à sa rédaction, après avoir anticipé les mutations techniques qui l'ont conduit parmi les premiers à maîtriser successivement la composition automatique, l'usage des rotatives modernes, puis l'offset. »*

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39.00	45,86
AGENDA	*39,00*	*45,86*
PROP. COMM CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

PROCTER & GAMBLE

L'un des premiers groupes de l'Industrie Chimique Mondiale (ARIEL, DASH, BONUX, LENOR, CAMAY, ZEST, MONSAVON, Mr. PROPRE, PAMPERS)

recherche

Pour le Département Développement des Produits de sa filiale française et pour son Centre technique Européen :

DE JEUNES INGENIEURS DYNAMIQUES, CREATIFS

désireux de se battre pour leurs idées et d'obtenir des résultats.

Ils seront chargées :

- d'assurer la conception et la gestion technique de nos produits,
- de animer l'innovation technologique en vue du développement de nouveaux produits.

Ceci, soit dans le contexte spécifique du marché français, soit pour l'ensemble de ses filiales européennes.

L'évaluation régulière de ces résultats déterminera seule leur progression dans le cadre d'une promotion exclusivement interne.

Une bonne connaissance de la chimie et de l'anglais est nécessaire. Les candidats devront être libérés de leurs obligations militaires.

Ecrivez-nous : **PROCTER & GAMBLE FRANCE**
Département du Personnel (Recrutement des Cadres)
96, avenue Charles de Gaulle, B.P. 107, 92201 NEUILLY CEDEX.

SERI RENAULT INGENIERIE

OFFRE dans son département AMENAGEMENT-CONSTRUCTION et ENERGIE des POSTES EVOLUTIFS pour candidats à FORT POTENTIEL.

des INGENIEURS D'AFFAIRES

- Ce sont des ENSEMBLIERS à qui sera confiée la responsabilité globale des projets au plan commercial, technique et financier de l'avant projet à la réalisation.
- Ils animeront des EQUIPES PLURI-DISCIPLINAIRES et assureront la coordination nécessaire à la conduite des projets.
- Ingénieurs CENTRALE, AM, TP, INSA, ENSAIS, ...
  Expérience en études, chantiers et planification de bâtiments, de 5 à 10 ans.
- Grande aptitude aux contacts et à la négociation, adaptabilité à des projets différents.
- Capables de travailler en ANGLAIS

un INGENIEUR EN INSTALLATIONS ELECTRIQUES

(études et réalisations)

- Au sein d'équipes PLURIDISCIPLINAIRES il devra réaliser des études d'installations électriques et fournir une assistance technique aux responsables de projets pour le suivi et la réception des travaux.
- Ingénieur ETP, ESME, EEMI, ENSI...
  Expérience de 5 à 10 ans en études et réalisations d'installations électriques de production, transformation, distribution haute, moyenne et basse tension, courants faibles, téléphone.
- Expérience en AUTOMATISMES permettant de comprendre et de contrôler les schémas.
- Capable de travailler en ANGLAIS.

des INGENIEURS D'AFFAIRES PROGRAMMATION ET AMENAGEMENT

- Ingénieurs GRANDE ECOLE avec si possible FORMATION COMPLEMENTAIRE en «bâtiment»
- Spécialisés en organisation ou en programmation immobilière
- Capables d'assumer la responsabilité complète d'une affaire (coût délai - technique)

LA REMUNERATION TIENDRA COMPTE DE LA PERSONNALITE ET DE L'EXPERIENCE DES CANDIDATS

Adresser lettre manuscrite précisant les motivations, avec CV détaillé, photo et prétentions à :

Seri — Renault Ingénierie

Direction du personnel
SERI RENAULT ENGINEERING
B.P. 19 - 2 Avenue du Vieil Etang
78390 - BOIS D'ARCY

emplois régionaux





THOMSON-CSF

DIVISION DES ACTIVITÉS SOUS-MARINES
Centre de CAGNES-SUR-MER

recherche un

TECHNICIEN D'OPTIQUE
DYNAMIQUE

Travail de préparation, polissage et découpe de cristaux dans une unité de production de composants acoustiques à ondes de surface.

Quelques années d'expérience dans le polissage de cristaux pour l'optique ou l'électronique.
Minimum 25 ans.

Adresser C.V. détaillé à THOMSON-CSF
Service du Personnel, B.P. 53, 06302 Cagnes-s/Mer.

Organisation Professionnelle Agricole du secteur des semences recherche

UN DIRECTEUR

pour son laboratoire situé à ANGERS

- Etudes technologiques de semences, analyses, direction du personnel et gestion, contacts avec partenaires.
- Ingénieur expérimenté dans le contrôle de la qualité des produits agricoles.
- Age : 30 ans minimum.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. à la F.N.A.M.S., 74-76, rue Jean-Jacques-Rousseau, 75001 PARIS.

MAISON des JEUNES cherche **DIRECTEUR** 25 ans-35 ans **CAPASE** - Exp. Gestionnaire. Poste à pourvoir rapidement. Env. C.V. avant le 03-07-80 à M. le Président M.J. du Creusot, Parc de la Verrerie, 71200 **LE CREUSOT.**

Usine de Parfum. et Cosmet., située s. ligne Paris-Cherbourg, 150 km PARIS, rech. d'urgence : **UN CHIMISTE**
Tel. au (32) 43-49-81 pr R.V.

La **MANUFACTURE D'ARMES** de **TULLE** (Corrèze) recherche un **INGENIEUR MECANICIEN** pour poste de production. Adresser curriculum vitae.

Le CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLEANS recherche :
— **Une orthoptiste** à temps partiel.
Adresser candidature à : *Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier régional d'ORLEANS, 1, rue Porte-Madeleine, B.P. 2.439*
45032 ORLEANS CEDEX.

Ville de **MARTIGUES** (Bouches-du-Rhône), 40.000 habitants, *recrute un (e)* **sous-bibliothécaire** par voie de mutation ou de concours sur titres ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.
Adresser candidatures, C.V. et copies des diplômes à M. le MAIRE, B.P. 101, 13691 **MARTIGUES CEDEX,** avant le **15 JUILLET 1980.**

4e SESSION DE PREPARATION A LA CREATION D'ENTREPRISE - Octobre 1980-Mars 1981

Six mois d'enseignement alterné (importante part de travail sur le terrain pour chaque projet). **Stage rémunéré par l'Etat.**

Cette session est réalisée avec l'appui et l'assistance de professionnels et de conseils d'entreprise intervenant dans des spécialités diverses : gestion, comptabilité, marketing, problèmes juridiques, gestion de production.

Objectif : création de chaque entreprise en fin de stage.

Places limitées à dix participants.

Renseignem. et candidatures :

CENTRE DE FORMATION CONTINUE de la Chambre de Commerce de Chambéry (route de Saint-Cassin, Jacob-Bellecombette, 73000 **CHAMBERY.** Téléphone (79) 69-52-36.

DREUX, 35.000 habitants, recherche

ANIMATEUR-COORDONNATEUR

pr soutien et diffusion activités culturelles et socio-éducatives, en liaison avec le milieu associatif, milieu scolaire, équipements municipaux, monde du travail. Envoyer curriculum vitae au Service du Personnel, **MAIRIE DE DREUX 28107 DREUX.**

TOULOUSE

Grand magasin recherche

SON CHEF D'EXPLOITATION GÉNÉRALE

Ce poste, administratif et commercial, à larges délégations de responsabilités, préparera à la fonction de DIRECTEUR ADJOINT. Expérience indispensable de la distribution.

Ecrire sous nº 12.566 COFAP, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui transm.

Entreprise moyenne T.P. recherche pour son agence **BRETAGNE** (Morbihan)

JEUNE INGÉNIEUR T.P. OU SIMILAIRE CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Age 28 ans environ, 3 ans d'expérience. Libre de suite. Activité : génie civil, béton armé et précontraint.
Adresser C.V., photo et prét. s/réf. 1.962 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

PANTASHOP INDUSTRIES
(DIVISION SPORTSWEAR)

recherche

UN DIRECTEUR DE PRODUCTION
UN CHEF DE FABRICATION
UN CHEF MÉCANICIEN
DEUX CHEFS D'ATELIER
POUR SON USINE DE TUNIS

Faire offre à M. DESAILLOUD, Etablissements SOFACO, 86600 LUSIGNAN.

OFFICE MILITAIRE NATIONAL POUR LES INDUSTRIES STRATEGIQUES (OMNIS) ORGANISME ETATIQUE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE MALGACHE

recrute :

JEUNES INGÉNIEURS GÉOLOGUES DÉBUTANTS
INGÉNIEURS GÉOLOGUES ou GÉOLOGUES
ayant quelques années d'expér., en partic. dans le sédimentaire
INGÉNIEURS GÉOPHYSICIENS
de nationalité malgache
Disponibles de suite
Avenir assuré

Adr. C.V. et prétentions, à **OMNIS** B. P. 6 bis ANTANANARIVO MADAGASCAR

Bureau d'Etudes Spécialisé recherche ingénieur

CIRCULATION & TRANSPORTS

pour mission 1 an minimum en Afrique Francophone.
Expér. 3 à 5 ans indispensable dans les deux domaines cités.
Condition très intéressante.
Envoyer de toute urgence C.V. et prétention à S.C.F.F., Le Mas de Verte-Colline, 13090 AIX.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



TALBOT
AUTOMOBILES TALBOT

recherchent

DES INGENIEURS ET CADRES DEBUTANTS

(libérés des obligations militaires)

Diplômés «Grandes Ecoles» (Centrale, Mines, Arts et Métiers, Ponts et Chaussées, Supelec, Télécom. ..., HEC, ESSEC, ESCP, Sciences Po, ESCAE, etc...

Des perspectives de carrière dans les domaines :
— PRODUCTION — METHODES
— ETUDES — ESSAIS
— ACHATS (Formation Ingénieur)
— INFORMATIQUE
— COMMERCIAL (pour les activités Ventes avec affectations dans le réseau)
— MARKETING PRODUIT (Formation Ingénieur).

Dix huit mois d'affectations successives dans des branches d'activités complémentaires permettront aux candidats retenus d'acquérir, outre la connaissance de l'Entreprise, une expérience pratique et d'accéder ainsi à des postes de responsabilités.

Adresser dossier de candidature complet (CV + photo) en précisant l'orientation souhaitée à : SECRETARIAT GENERAL — Gestion Personnel Cadre — 45, rue Jean-Pierre Timbaud 78307 POISSY.

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE
Banlieue Sud-Ouest

cherche à intégrer au sein de son « SERVICE MATERIEL »

3 ingénieurs électroniciens	3 techniciens
SUPELEC · TELECOM · ISEN · INSA ou équivalent	DUT ou BTS Electronique

Ils participeront :
- à la conception et à la mise au point de nouveaux systèmes digitaux
- au développement du matériel d'un autocommutateur téléphonique temporel à base de microprocesseurs.

Ces postes conviendraient à des candidats **DEBUTANTS** et ayant 2 à 4 ans d'expérience dans le développement des circuits digitaux.

Adresser CV, photo et rémunération souhaitée sous No 63.172 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Ingénieur d'affaires chantier

Importante société de prestations de services, nous cherchons notre "ambassadeur" sur les chantiers nucléaires français.
Sa mission : nouer des relations à haut niveau : responsables des chantiers et des entreprises de sous-traitance, mais aussi au niveau des hommes de chantier.
Pour être entendu des spécialistes, il devra parler en expert. Cela exige une forme d'esprit qui ne s'acquiert nulle part ailleurs que sur le terrain, et de très bonnes connaissances dans au moins une des techniques utilisées. (Electricité, montage charpentes métalliques, mécanique, etc...).
Son objectif : vendre nos services et assurer le suivi des opérations.
Son profil : il a un niveau d'ingénieur doté d'une solide expérience du chantier (7 à 10 ans) et environ 35 ans.
Basé à Paris, il rayonnera sur tout l'hexagone et agira en liaison étroite avec le Directeur des Relations Extérieures.
Le salaire de départ, directement lié à la formation et à l'expérience sera de 100 à 130.000 francs.
RSC G Carrières nous transmettra les candidatures qui lui seront adressées sous référence 2050 - 64, rue La Boëtie - 75008 - PARIS.

---

offres d'emploi

psychologue consultant

CONSEILLER REGIO

DE GESTION:

PARIS

juriste débutant

Maîtrise ou doctorat de Droit

Ingersoll-Rand

ingénieur de vente HF

2 ingénieurs support de vente HF

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

psychologue consultant

Fondé en 1971, notre Cabinet de Conseil en Recrutement, spécialisé dans la recherche de Cadres, a connu jusqu'ici un bon développement. Cette année encore notre progression dépassera 35%.

Cependant, notre politique *n'est pas de grandir* immodérément. Notre volonté est, au contraire, de rester à une dimension humaine, où la qualité d'accueil des candidats et le service à nos clients s'appuient sur des relations personnelles et amicales, ceci tant en France qu'à l'étranger.

Vous êtes jeune Psychologue débutant, vous connaissez l'anglais et vous êtes désireux de faire équipe avec nous pour *prendre en charge* assez rapidement et en pleine autonomie certaines missions de recherches de cadres que nous confient nos clients.

Nous sommes prêts à investir en formation pour que vous réussissiez pleinement avec nous.

Nous sommes et resterons peu nombreux en effectif, c'est pourquoi nous attachons autant d'importance à la qualité du contact que nous aurons ensemble.

Merci d'envoyer votre CV sous référence 4613 à Michel MONIER.

media-system

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
IBD
CSNCR CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

JEUNES INGENIEURS

SERI RENAULT INGENIERIE

recherche quelques jeunes ingénieurs

- Ingénieurs GRANDE ECOLE formation polyvalente
- Intéressés notamment par l'analyse de systèmes complexes, l'informatique industrielle et l'utilisation de la robotique
- Après une formation complémentaire, à la Direction Technique, en techniques avancées et méthode d'Ingéniérie, ils se verront progressivement confier des responsabilités dans le cadre d'études et de réalisations industrielles.

Adresser lettre manuscrite avec curriculum vitae détaillé et photo à :



Direction du Personnel
SERI RENAULT ENGINEERING
B.P 19 - 2, avenue du Vieil Etang
78390 BOIS-D'ARCY

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

recherche

JEUNES DIPLOMÉS(ÉES)

ESSEC - HEC - ESCP - IEP PARIS
ou équivalent

pour devenir

ATTACHÉS DE DIRECTION

chargés des relations avec sa clientèle d'Entreprises à Paris ou en Province.

Les candidats devront être fortement motivés par une activité de type commercial demandant *par ailleurs des connaissances précises* en économie générale, en droit des affaires, en comptabilité et en gestion des entreprises.

L'anglais est indispensable, une seconde langue étrangère est souhaitée.

Rémunération annuelle brute de départ 75000 +

Adresser lettre manuscrite, c.v. et photo nº 15 746. PUBLICITE ROGER BLEY 101, rue Réaumur 75002 PARIS.

CONSEILLER REGIONAL DE GESTION:

POUR AIDER NOS CONCESSIONNAIRES A MIEUX GERER LEUR PME

De *formation* commerciale supérieure (ESC, EDHEC, etc...) option finances - compta (DECS ou équivalence) vous avez une très nette sympathie pour la gestion de PME.

Et puis, parce que vous savez que la vraie carrière passe forcément par le terrain, vous êtes prêt à vous implanter auprès de nos concessionnaires, à vivre dans une métropole régionale pour assister un de nos directeurs régionaux. Dans une *fonction que nous régionalisons et développons.*

Conseiller en gestion, vous interviendrez directement auprès de notre solide réseau de concessionnaires indépendants : amélioration des systèmes de gestion, conseil sur la planification et le contrôle budgétaire, aide à la mise en place de systèmes automatisés, évaluation des risques financiers,...

Vos interlocuteurs ? Le «patron» de la concession, son chef comptable et administratif, mais aussi la direction régionale que vous conseillerez pour tout problème de gestion et de développement du réseau.

Bien sûr, vous assurerez la gestion du budget-commercial de la région et le contrôle de son affectation.

Vous avez déjà une première expérience pratique ? Cela vous aidera dans cette mission. Au *sein* d'un groupe multinational.

Adressez CV, photo et prétentions sous référence 5030 à rscg carrières - 64, rue la Boétie - 75008 PARIS.

Ingersoll-Rand

recherche pour sa Division
outils pneumatiques

inspecteur de vente
HF

pour développer le réseau de distributeurs existant et suivre la clientèle directe.

Pour ce poste, il est souhaité un diplômé d'Ecole Supérieure de Commerce ou un *technicien supérieur, mécanicien,* avec une formation commerciale complémentaire, âgé de 28 ans minimum, ayant une bonne connaissance de l'anglais et disposant d'une expérience d'au moins 5 ans de la vente/ marketing de produits industriels ou d'équipement automobile par l'intermédiaire de distributeurs.

Le poste est basé à TRAPPES (78) et comporte de courts déplacements fréquents (70% du temps). Une voiture de société est prévue.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser CV détaillé et prétentions, sous référence 9.276, au Service du Personnel, 5-7 avenue Albert Einstein, 78190 Trappes.

média-system

MSL international

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - *Tél.* (1) 266.04.93.
94, rue Servient Le Mercure 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33.

Directeur des ventes et du marketing

180/200.000 F — *Paris*

Un groupe français, en croissance régulière, spécialisé dans la vente et la construction de maisons individuelles recherche son directeur des ventes et du marketing pour la région parisienne. Dépendant du directeur général de l'Ile de France, il prendra en main la politique marketing, la définition de la stratégie commerciale et de ses moyens : élaboration des budgets, action publicitaire, formation du personnel de vente, études de marchés, etc... Ce poste sera confié, de préférence, à un diplômé de l'enseignement supérieur commercial, d'environ 30/35 ans, ayant une expérience concrète de la vente de biens de consommation durables. La pratique de quelques années des différents aspects du marketing et de la publicité est nécessaire. Savoir vendre, former, communiquer, animer et diriger est indipensable. A la rémunération envisagée (fixe plus intéressement calculé sur la réalisation des objectifs) s'ajoute une voiture de fonction. Ecrire à Bernard Mangou - Réf. M 2322 (Paris).

Adjoint Directeur Technique Europe

Engineering de Production — *Normandie*

Filiale d'un groupe multinational spécialisé dans la fabrication et la vente d'emballages industriels, une société française (CA 250 millions de F.) recherche un ingénieur pour seconder son directeur technique Europe Sud. Dans un premier temps, il prendra en charge des activités engineering pour les usines du groupe (France, Espagne, Italie, Portugal, Maroc) et ses responsabilités concerneront principalement les études d'implantation de matériel d'ateliers, voire d'usines ainsi que l'amélioration de la technique et de la technologie. Lui seront également confiées certaines tâches administratives (justifications d'investissements, etc...). Au terme de 2 à 3 ans, sa fonction est appelée à évoluer vers une direction d'établissement à l'étranger. Enfin, le déroulement de sa carrière devrait l'amener à d'importantes responsabilités au niveau de la direction technique européenne. Ce poste convient à un ingénieur (A.M. ...) de 32 ans minimum, pratiquant parfaitement l'anglais et, si possible; une autre langue latine, ayant exercé des responsabilités d'engineering ou de production pour des fabrications mécaniques de série. Il aura, si possible, déjà résidé à l'étranger ou tout au moins sera prêt à s'expatrier quelques années. A une rémunération de départ motivante s'ajoutent de réelles perspectives d'évolution au sein d'un groupe international. Ecrire à Yves Blanchon - Réf. M 9311 (Paris).

Discrétion totale assurée

PARIS

juriste débutant

Maîtrise ou doctorat de Droit

Important Organisme National recherche, pour son siège à Paris, Juriste *débutant. Il sera associé à des travaux d'études relatifs à la préparation,* à l'application et au suivi de toute décision en matière de Droit du Travail ; il aura également un rôle de conseil.

Poste de niveau cadre en début de carrière, évolutif, permettant l'accès à des fonctions de responsabilités au sein d'un organisme pratiquant la promotion interne et donnant les moyens de cette promotion.

Adresser lettre de candidature avec CV détaillé et photo sous réf. 7943 à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANS.

L'ETABLISSEMENT CENTRAL
D'UN IMPORTANT GROUPE BANCAIRE
recherche

un fiscaliste

justifiant d'une expérience de 5 années acquise soit dans l'administration des Impôts soit dans une société fiduciaire.

Lieu de travail : Banlieue Ouest Paris

Envoyer CV, photo, salaire et prétentions sous référence 8839 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02
qui transmettra

Ingersoll-Rand

recherche pour sa division
compresseurs d'air

ingénieur de vente
HF

pour *développer* les ventes de compresseurs d'air de 150 à 700 CV dans les régions Nord et Picardie.

Pour ce poste il est souhaité un Ingénieur mécanicien, âgé de 25 ans minimum, l'anglais lu et compris, et une expérience de la vente de biens d'équipement de type compresseurs, pompes, etc.

Ce poste est basé dans la région Nord-Picardie et comporte de courts déplacements fréquents (75% du temps). Une voiture de société est prévue. (Référence 9277A)

2 ingénieurs support de vente
HF

pour étudier et *préparer* les offres, suivre les commandes.

Pour ces postes, il est souhaité une formation technique (en mécanique ou électricité) de niveau Ingénieur, un âge minimum de 25 ans, l'anglais lu, compris, et si possible parlé (perfectionnement prévu).

Ces postes sont basés à Trappes (78) et comportent quelques déplacements de courte durée en France. (Référence 9277 B)

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs CV détaillé et prétentions, en précisant la *référence* du *poste choisi,* au Service du Personnel, 5-7 avenue Albert Einstein. 78190 Trappes.

média-system

IMPORTANTE SOCIETE INDUSTRIELLE
Banlieue Sud-Ouest

recherche pour la
DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS

un responsable du service gestion

Il supervisera le service de gestion des approvisionnements.

Il sera chargé de l'établissement et du suivi du budget des achats à court et moyen terme.

Il réalisera des études ponctuelles sur tous les problèmes touchant les approvisionnements.

Nous recherchons un cadre confirmé ayant plusieurs années d'expérience en gestion administrative dans

un service achats ou production.

Envoyer CV détaillé, photo et prétentions sous No 62.759
CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01
qui transmettra

IMPORTANTE ENTREPRISE METALLURGIQUE PARIS-NORD, recherche pour ses BUREAUX D'ETUDES

1 INGÉNIEUR

Diplômé Grande Ecole
(ECP AM - ENSEM...)

Très bonne connaissance de l'anglais.
Ce poste implique une responsabilité de séjour de longue durée à l'étranger.

Ecr. avec C.V. et prétentions nº 63.467 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

SOCIÉTÉ BURROUGHS

recherche pour
SERVICES COMPTABLES
à CERGY-PONTOISE

I.U.T. ou B.S. COMPTABILITÉ

Env. C.V. à l'attention de *Monsieur* BELLOCQ
S.A. BURROUGHS
Immeuble Ordinal
Rue des Chauffours
95002 CERGY CEDEX

URGENT

SOCIETE PHOTOGRAVURE
SIEGE SOCIAL PARIS
Unité de production région méditerranéenne
recrute immédiatement

PLUSIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Pour PARIS et PROVINCE

Fixe + commission

Envoyer C.V. sous nº 853.839 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transm.

IMPORTANTE STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
recherche

EXPERT - COMPTABLE

titulaire diplôme universitaire, pour assurer, en relat. directe avec la Direction Générale à PARIS :
— l'élaboration et l'adaptation des méthodes et procédures comptables en fonction de la législation et des normes professionnelles ;
— les suivi et respect des instructions en la matière auprès de ses Bureaux Régionaux ;
— l'animation et le contrôle sur le plan technique comptable des responsables et personnel d'encadrement au siège et en province ;
— une participation aux séminaires de formation et information destinés aux collaborateurs et à la clientèle.

Poste de haut niveau nécessitant une expérience de cabinet confirmée et le sens des relations humaines.

Rémunération liée à la valeur professionnelle et personnelle du candidat.

Envoyer C.V., lettre man., photo et prétentions, sous le numéro 8.453, «le Monde» Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS - CEDEX 09.

IMPORTANT GROUPE de CONSEILS D'ENTREPRISES
recherche pour PARIS

ingénieur en organisation

30 ans minimum

- Formation supérieure souhaitée.
- 5 ans d'expérience en conseil minimum.

Possibilités intéressantes pour candidat dynamique ayant goût du conseil.

Adresser C.V., photo et prétentions à
FIDEX - DIRECTION PARIS
18 bis rue de Villiers
92300 LEVALLOIS PERRET

HAVAS CONTACT



vous prie de noter
son nouveau
numéro de téléphone

562.30 00

156 Bd Haussmann,
75008 Paris

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

AIR AFRIQUE

Compagnie Multinationale Africaine de Transports Aériens

RECRUTE SUR CONCOURS

HOTESSES DE L'AIR STEWARDS

Conditions d'inscription au concours :
1) Nationalité d'un État membre d'Air Afrique (Bénin, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo).
2) 21 ans accomplis au 31.12.80,
25 ans max. au 31.12.80, hôtesses (1,60 min.),
28 ans max. au 31.12.80, stewards (1,65 m. min.).
3) Titulaire Baccalauréat ou équivalence.
4) Bonne présentation.
5) Pas de lunettes, ni verres de contact.
6) Savoir nager.

Les candidatures sont à adresser avant le 27 juin 1980 à :

AIR AFRIQUE
29, rue du Colisée, 75008 PARIS

ECOLE DES AFFAIRES DE PARIS

GRANDE ECOLE EUROPEENNE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE GESTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

recherche pour compléter son équipe française

5 PROFESSEURS

dans les domaines suivants :
- Comptabilité et Finance d'Entreprise
- Marketing
- Gestion de Production
- Gestion de Personnel, Structures et Organisation
- Droit des Affaires.

Les candidats doivent avoir :
- une formation de type Grande Ecole de Gestion ou Doctorat Economie ou Gestion, français ou étranger,
- une expérience professionnelle approfondie dans la spécialité à un poste de responsabilité,
- une ouverture internationale

pour une activité de
- Formation d'étudiants issus de pays de la C.E.E. et de Cadres d'Entreprises européennes,
- Recherche appliquée sur les systèmes de Gestion et problèmes de Développement des Entreprises européennes,
- Consultation.

Toutes ces activités doivent être menées en liaison avec les Etablissements de l'Ecole en G.B. et en R.F.A. et avec les Institutions d'Enseignement et de Recherche avec lesquelles l'Ecole collabore.

Anglais indispensable - Allemand vivement souhaité - 25 ans minimum.

Envoyer candidatures à : B. LEBLANC, Directeur EAP
108, Boulevard Malesherbes 75017 PARIS
avant le 1er Juillet 80, dernier délai
Postes disponibles au 1er Septembre 1980.

JEUNE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION

VINS FINS

PARIS et RÉGION PARISIENNE

offre

SIX TRÈS BELLES SITUATIONS

à

VENDEURS CONFIRMÉS

Il s'agit de vendre une sélection de vins fins aux cadres et employés de Paris et de la région parisienne, par le canal des comités d'entreprise dont les adresses sont fournies.

Preuves faites sur le terrain, ils deviendront chefs des ventes animant des équipes de vendeurs avant d'évoluer vers d'autres fonctions commerciales que créera le développement de la société.

Rémunération élevée : fixe + commission et prime d'objectif.

comes

Envoyer C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES, 19, rue de la Paix, 75002 Paris (sous référence 2307)

DISCRETION ET REPONSES ASSUREES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
FIDUCIAIRE DE FRANCE
recherche pour
PARIS et REGION PARISIENNE

collaborateur

TRES CONFIRMÉ

- Niveau certificat supérieur de révision.
- Experience 3 à 4 ans minimum en Cabinet.
- Carrière intéressante pour candidat dynamique.

Adresser C.V., photo et prétentions à
FIDEX PARIS - 18 bis rue de Villiers
92300 LEVALLOIS PERRET

La REGIE d'un HEBDOMADAIRE NATIONAL (2 millions de lecteurs CESP) recrute

UN CHEF DE PUBLICITÉ

aimant le travail en équipe et ayant déjà une expérience, même récente, de la REGIE.

Ne pas téléphoner. Adresser lettre manuscrite de candidature, C. V. et prétentions à :

PUBLICAT. 17, bd Poissonnière. 75002 PARIS.

Nous sommes un
IMPORTANT GROUPE DE DISTRIBUTION

Notre Informatique se décentralise autour d'un réseau d'ordinateurs IBM
Notre plan est ambitieux et comporte de nombreux projets nouveaux.

Notre Filiale Informatique recherche, pour SON SIEGE A PARIS, le

RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Sous l'autorité du Directeur, il animera et fera évoluer les services études, système et exploitation.

Une formation supérieure et l'expérience de la distribution seront nécessaires à ce collaborateur.

La direction des études dans une entreprise, la connaissance des problèmes de gestion de stock, de transport, de trésorerie seront des atouts supplémentaires.

Ecrire en envoyant photo, C.V. et prétentions. La discrétion la plus absolue sera appliquée à toutes les candidatures.

Ecrire nº 8.491 « le Monde » Publicité,
5, rue des Italiens - 75427 PARIS Cedex 09.

LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

recherche pour l'une de ses filiales bancaires

un Chef de Projet Réf. SB U1

pour concevoir des schémas d'organisation et conduire des projets informatiques dans le domaine bancaire (Dépôts, Comptabilité, Prêts), diplômé Grande Ecole ou équivalent et 5 années d'expérience Informatique.

un Analyste Réf. SB U2

pour réaliser des analyses fonctionnelles et organiques connaissant COBOL/ANS sur série 66 CII - HB.
Connaissances télétraitement et base de données appréciées.
Niveau MIAGE et 3 ans d'expérience.

Adresser CV, photo, salaire et prétentions
en précisant la référence à CNCA
Recrutement Carrières Cedex 26 75300 Paris Brune

Levi Tournay Pub

La Compagnie de Construction Mécanique

SULZER

recherche pour son
Département Montage

INGÉNIEUR FRIGORISTE

MISSION :
- Assurer la préparation et la réalisation des travaux de montage, d'essais, de garantie et de révision des INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES vendues par la Société.

LES CANDIDATS DEVRONT :
- Avoir une formation d'ingénieur - mécanicien + IFFI.
- De préférence connaître l'anglais ou l'allemand.
- Etre débutant ou avoir quelques années d'expérience

Le poste est basé à Paris, mais nécessite des déplacements sur les chantiers tant en France qu'à l'étranger.

Ecrire avec C.V. et prét. au Service du Personnel de la C.C.M. SULZER
51, bd Brune - Cedex 59 - 75300 PARIS BRUNE.

IMPORTANTE BANQUE PRIVEE
PARIS 2ème, recherche

Gradé
Niveau Cl. IV

30 ans minimum, pour un poste de gestion administrative et comptable.
Possibilités d'évolution pour candidat de valeur.
Sérieuses références exigées.
Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. 186 M à

MEDIA PA
9, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

(Réponse et discrétion assurées).

G.I.E Paris

chargé de la gestion d'un très important patrimoine immobilier de compagnies d'assurances, recherche

L'ADJOINT HF de son CHEF COMPTABLE

- Formation comptable supérieure (BTS, certificat comptable du DECS ou équivalent).
- Minimum 5 ans d'expérience si possible dans le secteur concerné.
- Capable de diriger une équipe, esprit d'initiative et d'organisation.
- Déclarations sociales et fiscales, payes.
- Bilan, trésorerie, situations périodiques.

LIBRE TRES RAPIDEMENT

Envoyer CV, photo et prétentions à :
PUBLI G.R. sous référence 323 M
27 Fg Montmartre 75009 Paris
qui transmettra

Recherchons URGENT, SPECIALISTE

AIR COMPRIME

ingénieur diplômé ou autodidacte ou technicien expérimenté acceptant RESPONSABILITES TECHNIQUES et COMMERCIALES, BONNE EXPERIENCE ECHANGES THERMIQUES ET CONNAISSANT PROFESSION.
- Opportunités certaines d'avenir dans entreprise diversifiée pratiquant délégation et direction par objectifs.
- Solides références de carrière seront atout certain ainsi que bonnes connaissances langue anglaise.

Env. C.V. avec candidature manuscrite et photo (retournée) sous réf. 9602/JN à A.M.P. - 40, rue Olivier-de-Serres - 75015 PARIS (qui transmet.)

B.E. français recherche :
JURISTE CONFIRMÉ COMMERCE EXTÉRIEUR
écrire avec prétention sous référence à :
MEDIA PA
9, boulevard des Italiens
qui transmettra.

Groupe d'écoles privées recherche
PROFESSEURS
TRES EXPERIMENTES
— Pour PARIS :
Philo, phys.-ch., sc.-nat.
— Pour LES YVELINES :
Anglais, Allemand, Espagnol, phys.-ch., maths, 1er, 2e cycl.
MAITRES et MAITRESSES
d'internat 4 fois par semaine de 17 h. à 9 h. du matin.
Connais. Judiques appréciées.
Adresser C.V. dét. + photo à AMP sous référence 9610/JN
40, rue Olivier-de-Serres
750015 PARIS, qui transmettra.

Vous avez 10 ans d'expérience en gestion de P.M.E. - P.M.I.
Vous pouvez vous attaquer avec efficacité aux problèmes de celles-ci. Vous êtes :
LIBRE IMMEDIATEMENT
Nous sommes une société de
CONSEIL EN ORGANISATION GESTION DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
Nous recherchons des HOMMES DE VALEUR qui seront formés en stage à nos méthodes de travail afin de devenir
CONSEIL
auprès de P.M.E.-P.M.I.
Tél. pour R.-V. préalable à 886-11-04, poste 242
ou env C.V. à M. QUINERY IDE, 3, rue des Deux-Boulev.
94100 SAINT-MAUR

ENSEIGNANTS
MARKETING
VENTE
DISTRIBUTION
Expérience professionnelle
Compétence pédagogique
I.U.T., 8, avenue CAUCHY,
92330 Sceaux. Secrétariat T.C. 1

Centre d'Information Financière recherche
CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.)
débutants ou expérimentés.
— Sens de la négociation ;
— Excellente présentation ;
— Formation assurée.
Tél. pour R.-VS 553-91-30 p. 209.

Recherche ingénieurs débutants pour recherches en mécanique des fluides, génie chimique et équilibre entre phases.
Tél. ou env. C.V. à M. H. Renon
Ecole des Mines de Paris,
60, bd St-Michel, 75006 Paris.
Tél. : 329-21-05, p. 310.

Société Internationale recherche
ING. GÉNIE CIVIL
Ayant expérience achats et montage d'usines pour poste à créer.
Ecrire avec prétentions s/réf. 1.624 à MEDIA P.A.
9, bd des Italiens, 75002 Paris, qui transmettra.

SOCIETE MULTINATIONALE recherche
CHEF DE PROJET
formation ingénieur A. et M. I.D.N., expérience minim. 5 ans installations générales industrielles. Age minimum 30 ans, lieu PARIS. Rémunération selon expérience.
Env. C.V. + photo sous référ. 2363 M à SWEERTS B.P. 269
75424 PARIS CEDEX 09.

PARIS SUD
P.M.E. forte expansion recherche
INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Hme 35 ans env., expér. construction machines automat. de conditionnement auquel sera confiée la responsabilité du département matériel (bureau d'études, sous-traitants, après-vente) produisant des machines brevetées. Anglais souhaité. Courts déplacements étranger.
Libre rapidement.
Situation d'avenir pour personne d'expérience.
Adr. C.V. sous référence 2747 à INTER PA, B.P. 508
75066 PARIS CEDEX 02
qui transmettra.

Impte Société d'Ingienerie Gle Bâtiment et Infrastructure ayant son siège à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93) recherche
2 DESSINATEURS(TRICES)
1er échelon pour dessins de bâtiments, tous corps d'Etat.
Ecr. O.P.F. (Nº 4340),
2, rue de Seze, 75009 Paris, qui transmettra.

secrétaires

Recherchons
SECRÉTAIRE DIRECTION
connaiss. anglais, allemand, 30 ans minimum. Salaire intéressant. Adr. candidature avec C.V. et photo à :
M. Clément Serge, administrateur, C.E.S.R., 91, 3, r. Aubert, 91700 Fleury-Mérogis.

Association recherche
STÉNODACTYLO
CONFIRMEE
sachant taper anglais et/ou espagnol.
TEL. : 271-26-36.

représentation offres

IMPTE STE D'EDITIONS PROFESSIONNELLES mondialement connue
recherche pour son département Médical France

1 REPRÉSENTANT EXCLUSIF

pour le secteur : PARIS 8e et 16e, partie du 92 - 28 et 78

chargé de vendre aux Médecins, Chirurgiens-Dentistes et Kinésithérapeutes ses ouvrages de documentation spécialisée.

— Connaissance du milieu médical souhaitée.
— Formation rémunérée.
— Tous avantages sociaux. Cadres.
— Salaire lié aux résultats : fixe + commission.
— Situation stable.
— Voiture personnelle indispensable.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo à
F. ROUMIEUX, E.T., 123, r. d'Alésia, 75014 Paris.

demandes d'emploi

RELATIONS PUBLIQUES

J.F. 25 ans
Etudes supérieures, B.P. librairie, dactylo, comptabilité, gestion (formation d'Etat)
Allemand - Anglais
Collaboratrice commerciale : 5 ans d'expérience, étudie toutes propositions Paris, région parisienne.

Ecrire sous nº 2.396 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens 75427 Paris cedex 09, qui tr.

ORTHOPHONISTE
J.F. 23 ans, 1 an d'expérience ch. emploi Paris ou région. Etudie toutes propos. Ecrire ou tél. à Einhorn S., 101, route du Ris, 29100 DOUARNENEZ.
Tél. : (98) 92-01-90.

CHEFS D'ENTREPRISE
vous recherchez
UNE SECRÉTAIRE UN COMPTABLE
sélection rigoureuse garantie par des professionnels.
C.E.R.E.P. 340-57-58 +

TRADUCTEUR
Dipl. univ. franç., 35 a., 10 ans exp. prof. administr. allemande ds domaines écon., jur., fisca. Allemand, italien, anglais, port., espagn. Cherche poste intéresss. en France. Etud. toutes propos. Offres s/nº réf. 21.044 SOPIC, 24, rue de la Nuée-Bleue, 67000 STRASBOURG.

J.F. 29 ans, BILINGUE franç.-anglais, 6 ans enseignement, expérience EDITION, JOURNALISME, connaissance dactylo, cherche emploi 3/4 temps.
Tél. : 271-33-47, le matin.

J.H. 24 ans, LICENCE ECON. angl., esp., dacty. permis V.L. ch. empl. Paris. T. : 068-55-95. Poss. mi-temps et/ou juin à sept.

DIRECT. ADMI. et FINANC. 37 a., 10 a., expér. recherche fonction similaire dans PME-PMI. Libre rapidement.
Ecr. nº 2.407 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. 25 ans, marié, français d'origine égyptienne, ayant 3 a. d'expér. ds une Sté suisse et une Sté française en Egypte en tant qu'INGENIEUR MECANIQUE ch. emploi France ou étranger, princ. pays arabes. Lang. parl. fr., arabe, angl. cour. disp. 30-9. M. Magdy Kandeel appt 417, 3, allée Vauban, 92320 Châtillon.

J.H. 25 ans, maîtrise Sc. Eco D.E.A. aménagement transport. Bonne connais. anglais, italien. Etudie toutes propositions. FRANCE ou ETRANGER.
Ecr. nº 96.640 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Assistante publicité et relations publ. expérimentée cherche collaboration passionnante, agence ou société. Anglais, sténo.
Libre de suite. Tél. : 607-99-17.

BIOCHIMISTE
32 ans, marié, 1 enfant, 5 ans assistant en coopération, 1 an prépar. Agrég. Ec. Norm. Sup., ch. place enseignemt, recherche. Ecr. nº 2.406 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09.

J. F. 30 a., Formation 1 an capacité en droit, B.T.S. Secrétariat de direction, B.T.S. Commerce international, expér. 8 ans, rech. poste CADRE ASSISTANCE DE DIRECTION ou spécialisation MARKETING, COMPTABLE... PARIS.
90.000 F/an. Ecr. B. LEFAURE, 89, bd Montparnasse, Paris-6e.

Français, 42 a., excellente présentation cherche place stable, chauffeur direction ou services officiels libre de suite. Très sérieuses réf. similaires. Grande expérience conduite Paris. 264-12-30.

formation profession.

VOUS ETES SECRETAIRE BILINGUE ANGLAIS
si vous voulez devenir
ASSISTANTE EXPORTATION BILINGUE
pour être la personne « recherchée »
et en tous les cas pour ajouter un « PLUS » à votre qualification,
Contactez-nous,
nous vous proposons des stages rapides de formation le soir ou pendant la journée.
STAFF INTERNATIONAL
7, bd des Capucines, 2e - 742-11-71

traductions

ERHART GmbH. Langues et techniques de l'ingénieur, Garmanstrasse 3, D-5500 TREVES, T. : 19-49-651-48084. Des spécial. pour la traduction de projets techniques en allemand.

travail à domicile

Demande

Je frappe manuscr., thèses, etc.
352-42-80

JEUNE FEMME 30 ANS cher. travaux dactylo français-anglais à domicile (rapports expertises, devis, etc.).
Tél. : 867-30-77.

Secrétaire direction confirmée frappe tous textes sur I.B.M. boule. TÉL. : 051-44-49.

automobiles

5 à 7 C.V.

A VENDRE
R 5 TS Janvier 1980
7.200 km, beige, intér. marron. 30.000 F. — Tél. : 331-38-91.

8 à 11 C.V.

PART. VEND MORGAN + 8 17 000 km, année 1977. Etat nf. Gr. D. Luxembourg. - 58-31-40.

ALFA ROMEO coupé GT 1600. Vert. métal., sièges fauve, rad., 77 000 km, 1974. 13 000 Francs. 508-53-51 (dom.), 507-47-06 (bur.).

12 à 16 C.V.

OLDSMOBILES DIESEL
1980 16 CV toutes options.
PRIX SPECIAL
Livrables de suite.
I.D.F. U.S.A.
(1) 663-40-10.

CITROEN - LA COURNEUVE
M. VAN - 836-80-93
CX Prestige 78, intérieur cuir, climatiseur, glaces teintées, 82.000 km.
Garantie 1 an pièces et main-d'œuvre dans tout le réseau CITROEN.
PRIX CITROEN : 51.000 F.
A titre indicatif le même modèle 80 vaut 94.990 F.

locat.-autos

LOUEZ 1 VOITURE
C'EST AVANTAGEUX
EXPRESS ASSISTANCE
Le moins cher des loueurs
504-01-50

divers

ETOILE AUTO
CONCESSIONNAIRE
MERCEDES-BENZ

350 SLC bleu métal, 76.
450 SEL gris anthracite mét. 79
280 E 79 bleu métal.
280 E 77 vert métal. ttes opt.
230/6 74 blanche.

GARANTIE ETOILE

SES REPRISES SELECTIONNEES

PORSCHE 928 78 et 79.
PORSCHE 924 78 79.
PORSCHE 911 SC 79,
ROVER 3500 78 et 79.
ROVER 2200 TC, 74, marron.
BMW 3,3 LI gris métal 76
BMW 320-6 gris métal 80
PEUGEOT 604 78.
FERRARI 400 78 bleu métal.
FERRARI 308 GTB 78 rouge.
JAGUAR XJ6, 4,2 l coupé, 78 ivoire.
R5 Alpine 80 blanche.
MITSUBISHI colt 80, 4 portes, rouge métal.

53, rue Mariolle - LEVALLOIS
739-97-40

véhicules utilitaires

Garage BERTHOLET Frères 08240 Buzancy, cherche camion SAVIEM ou UNIC/FIAT, plateau et benne P.T.C. 3 500 kg. (24) 30-00-55.

L'immobilier

appartem. achat

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE. ACHETE 2 à 4 pces, Paris, bon quartier, avec ou sans confort. Mme LEULIER : 261-68-81 ou le soir : 900-84-25.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e, 566-00-75, rech. Paris, 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

EMBASSY-SERVICE, recherche urgent 4-5 pces. Bon Standing, quartier résidentiel. T. 562-02-37.

RECHERCHE 1 à 2 pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou ss travx, paiemt COMPTANT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

appartements occupés

XIe OBERKAMPF. Imm. parf. état, 2 pièces, cuis., possib. s. d'eau. Occupé Mr seul. Prix 55.000 F, crédit 80 %. Vr pptaire jeudi, de 14 h 30 à 16 h 30 : 15, RUE MORET.

échanges

SAINT-CLOUD
MAISON 6/7 P., cft, jard. de 1 500 m2, loyer 48, 2 200 F contre 4/5 P. ou + Paris, préf. rive gche. Tél Polo bur. : 257-11-43 ou préf. dom. 771-70-11.

immeubles

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE.
JE SUIS ACQUEREUR.
Téléphoner le matin au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, 21, rue Le Peletier, PARIS-9e.

XIe murs d'hôtel classé.
TRES BON ETAT.
TEL. : 563-83-33.

IMM. RECENT Rapport 10 % toute propriété 120 km Paris, 532 m2 loué labo médical. Sécurité exceptionnelle. 1.150.000 F - 526-46-75.

hôtels-partic.

BUTTES-CHAUMONT
villa, 300 m2, lux. aménagé, terrasse, jardin, gar. 2 voitures.
ALPHA - 272-70-81.

Rech. HOTEL PARTICULIER PARIS ou NEUILLY 500 m2 minimum. T. 893-32-36.

BOULOGNE PRES BOIS
JARDIN 200 M2 entrée cochère,
300 M2 SUR 2 PLANS. Possib. 100 M2 BURX. 2.500.000 F.
NEVEU ET CIE - 743-96-96

bureaux

CONSTITUT. DE SOCIÉTÉS
Votre bureau ou siège social, démarches, perman. téléphon.
ACTE SA PARIS - 261-80-88.
MARSEILLE (91) 93-11-13.

Votre SIÈGE SOCIAL
Bureaux meublés - Télex.
PARIS (8e) - (9e) - (15e).
CONSTITUT. DE SOCIÉTÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 281-18-18 +

QUAI AUX FLEURS
Propriétaire vend directement bureau libre en toute propriété, 9 PIECES, 200 M2, situation exceptionnelle, vue sur Seine.
Tél. : 887-08-21.

NEUILLY-SABLONS
Propriétaire propose 1 000 m2, 563-83-33.

BEAU 18e, 4 BUREAUX 80 m2 ou 5 BURX 90 m2 ou 9 BURX 170 m2, impeccable, 242-50-41.

CONSTITUTION de S.A.R.L.
TELEX Secrétariat téléphonique
Domiciliations artisanales et commerciales
Tous services **355-17-50**

locaux commerciaux

Paris 8e - Caractère rare
180 M2 dont belle cave Rez-de-ch. Libre suite
Urgent. Propriétaire : 873-02-25.

fonds de commerce

A vendre
PAS-DE-PORTE
à Lagny 77400 (Marne-la-Vallée)
TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage 3 pièces, cave, grenier, w.-c.
TÉL. : 430-19-00.
Bail nf. Loyer min. 1 000 F mois.

Vends Bar-Restaurant sit. entre Castres et Mazamet pr cse dble emploi. Gd park. Bon C.A. Tél. : 16 (63) 50-51-10.

Boutiques

Achète comptant à PARIS Murs boutiques vides ou loués. Tél. : 563-11-40.

locations non meublées Offre

Paris

PARIS-11e loue 3 pièces, conf., terras., park. 2 200 F + ch. Ag. s'ab. JEAN (16.1) 343-84-95.

TRUDAINE pr. imm. rénové. Splend. studio, cuis. équip., s. d. b., tt cft. Except. 878-41-65.

PARC MONCEAU, bel immeub. anc., asc., 5/6 p., 150 m2 tt cft, possib. chambre serv. 5 900 F, ch. comp. Jeudi 19 (16-17 h. 30). 56, rue de Lisbonne, 5e étage.

locations non meublées Demande

Paris

Ch. à louer à partir septembre apprt. 3/4 pces. Px raisonnable. Paris ou banlieue métro. Agences s'abstenir.
Ecr. nº 6.248 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROPRIETAIRES LOUEZ **SOUS 48 H** **SANS FRAIS** VOS APPTS 261-53-88

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyers garantis. 5 000 max. 283-57-02.

Province

Enseign. cherche ST-ETIENNE (près lycée Portail Rouge), loc. F5, pavillon ou viager libre. Ag. s'abst. Urg. Tél. : 383-20-01 (après 18 h.).

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appartements de standing 4 p. et plus. Tél. : 285-11-08.

Immobilier (information)

INVESTISSEZ DANS L'IMMOBILIER AMERICAIN
50 000 dollars et plus.
Maisons et commercial.
Ecrire : Don Fandy Realtor, 3420 94th, LUBBOCK, TEXAS 79423, U.S.A.

L'immobilier

appartements vente



L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

PALAIS ROYAL luxueux duplex, liv. dble + chbre, cheminées, caractère, 110 m2, imm. anc. 1 000 000 F - 548-54-99.

3e arrdt.

TEMPLE - Caractère, petit STUDIO équipé, 105.000 F. Propriétaire : 766-49-94

5 P. 110 m2 à rénover + serv., gar., balc. 720.000 F - 579-75-80

5e arrdt.

BROCA-CENSIER - 354-95-10 Séj., 2 chbres, 80 m2, SOLEIL TERRASSE 65 M2

5e ARRONDISSEMENT PANTHÉON 8, rue de l'Arbalète neuf, hab. immédiatement 2 p. + jard., 3 p., studio studettes, diff. de niveaux Bur. de vente de 13 h. à 19 h. Tél. : 707-20-29

VUE PANORAMIQUE SUR JARDIN DES PLANTES. Imm. et appt. de caractères. POUTRES, CHEMINEE, living double, 2 chbres, cft, luxueux 1 300 000 F. S. place jeudi 19, 15 h. à 19 h. 14, R. CUVIER, 4e ET., ASC.

RUE DE LA CLEF - 354-42-70 CARACTERE SEJOUR + CHBRE

PANTHEON 33, rue Lhomond EXCEPTIONNEL 110 m2 duplex Charme, caractère. Imm. neuf. Parking. 1.350.000 F. Jeudi, 15 h à 17 h, ou 705-39-10.

CONTRESCARPE, b. imm. 1900. Beau 4 pces, plein sud, 5e sans asc. Px : 900 000 F. – 535-86-37.

6e arrdt.

RUE D'ASSAS 90 m2 duplex + terrasse. Exclusivité GARBI. TEL : 567-22-88.

7e arrdt.

RUE COGNACQ-JAY au soleil, appt. 6 p. 240 m2, tr. bon plan dans imm. gd confort PASTEYER, 266-35-84 le matin

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. Du STUDIO au 4 P. GARAGES. S/place 11 h à 19 h. 550-21-26.

LA TOUR-MAUBOURG IDEAL INVESTISSEMENT STUDETTE tout confort, dans imm. standing Prix 110.000 F IMMOGEP - 509-84-12

8e arrdt.

RUE DES SAUSSAIES PRES L'ELYSEE ds imm. d'époque, 5 p., 150 m2 PASTEYER, 266-35-84, le matin

8e EXCEPTIONNEL Gd 3 p. à ref. pierre de t. Asc., chauf. cent. 449.000 F 325-75-42.

MONCEAU 150 m2 BALCON parking, service, bel immeuble, poss. 90 m2 supplément. occupé même niveau. 563-30-40, ou jeudi 14 à 18 h : 97, bd Malesherbes.

Près des CHAMPS-ELYSEES part. vend appart. de caractère tt cft, 100 m2, 4 pièces, 1er ét. TEL : 359-60-73.

9e arrdt.

A SAISIR Mo ST-GEORGES Ds imm. anc. P.deT. 110 M² Liv. 36 m2 + 2 chbres, gde cuis., bains, w.-c., 1er étage, clair, refait neuf + chambre de service + cave. PRIX TRÈS INTÉRESSANT Administrateur - 281-33-35 ou 34.

PLACE ADOLPHE-MAX sur square, pptaire vd dans im. pierre de taille 4 p. entrée, cuisine, s. de bns, w.-c., 132 m2, chf. ind., 2e ét., asc, 757-84-50.

11e arrdt.

BASTILLE Immeuble rénové Rez-de-chaussée 93 m2 à aménager. Autres surfaces disponibles - 272-40-19.

12e arrdt.

PORTE SAINT-MANDÉ PROCHE BOIS POUR INVESTISSEUR AVISÉ GD 3 P. CUIS., W.-C. A RENOVER Dans bel imm. pierre de taille Hauteur sous plafond 3,50 m 420.000 F à débattre STE PROPRIETAIRE - 345-86-41

NATION imm. pierre de taille entrée, séj., salon, 2 chambres, cuis., w.-c., s. bains, chf. cent. Px : 580.000 F. T. : 344-71-97.

NATION résidentiel, charmant petit 2 pièces, 5e ét., bon imm., calme, vue, soleil. 237 000 F. Urgent. - 320-99-80.

14e arrdt.

PRES DENFERT-ROCHEREAU je vends 2 studios occupés. Loi 1948 prix et affaire exceptionnels à saisir. T. 555-92-72.

MONTPARNASSE (pied de la tour) gd studio dans luxueuse rénovation 3 fenêtres s/rue poutres, asc., vide-ordures. EUROVIM - 555-92-72.

15e arrdt.

FELIX FAURE, 3 p., r. de ch., cave, park., impeccable. 520 000 F. Tél. : 842-25-31.

16e arrdt.

AVENUE LAMBALLE Salon, s. à m., 2 grandes chambres, 1 petite, 2 bains, chambre service 566-00-75.

IDEAL PLACEMENT PASSY VOIE PIETONNE Toiture ravalement neufs STUDIO à aménager, 22 m2 STUDIO tout confort, 18 m2 sur pl. jeudi 19, 16 h. à 18 h. 35, rue de l'Annonciation.

IDEAL PLACEMENT PASSY VOIE PIETONNE toiture, ravalement neufs asc. desc. 1) 3 P., cuis. 49 m2 occupé, dame seule 80 ans. 259.000 F. 2) STUDIO occupé, 22 m2 115.000 F. sur pl. jeudi 19, 16 h. à 18 h. 35, rue de l'Annonciation.

PRES AVENUE FOCH 270 M2 LUXUEUX belle réception avec colonnes 4 chbres, soleil. Tél. : 520-97-61.

16e A SAISIR 2 pièces refait neuf 349.000 F - 325-77-33.

BOULEVARD SUCHET (dans voie privée) 85 m2, dble liv. + 2 chambres. GARBI - 567-22-88.

TROCADERO Splendide 160 m2 4 m s/plafond, salon + salle à manger, 1 ou 2 chambres. Très luxueux - 563-25-60.

17e arrdt.

TERNES Ravissant duplex 110 m2 6, rue SAUSSIER-LEROY Gd living, caractère + 3 chbres TT CFT, BALCON, SOLEIL 1.050.000 F.. RARE. VERNEL : voir mercredi-jeudi, 14 à 18 h.

Près TERNES Ds très bel imm. 3 pièces, 69 m2, cuis., s. de bs, wc, tél., à rénov. Urgent. 828-62-16, après 18 h 30.

PORTE MAILLOT 5/6 Pces, 165 m2 + balcon et serv., 7e, vue dégagée. Tél. : 233-86-17.

20e arrdt.

SAINT-FARGEAU Immeuble 68, sur jardin 2 P. cuis., w.-c., bains, 42 m2, park. 319.000 F - 343-90-13

RARE GAMBETTA - Pierre de taille, 1er étage ASC. 3 pièces refait neuf. 415.000 F - 325-75-42.

Métro GAMBETTA 3 p. 74 m2 + 12 m2 loggia s/jdin. au 3e ét. cuis. éq., séj. 20 m2, 2 ch., cave park., asc., calme et ensoleil. tt cft, stdg, 580.000 F + C.F. T. 366-32-20 10-16 h. et ap. 18 h.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

A VENDRE Seine-et-Marne, 60 km Paris, bord Seine, appt en coprop., faibles charges, 137 m2, 3 pces ppies : living av. gr. chem., 2 chbres. L'ens. revêtu tissu mural. Entr. cuis. amén. avec bar, dressing, berge priv., jard., gar., chauff ind. (gaz de ville). Px 435.000 F. POUR VISITER : Téléphone : 069-66-72 ou 589-79-61.

78 - Yvelines

20' MONTPARNASSE FONTENAY-LE-FLEURY, Parc Montaigne, Gd séj., cheminée, 3 ch., 2 bns, Gd jard. privatif. Parf. état. 548.000 F. Exclusivité Sovia : 954-48-00.

SAINT-GERMAIN. Imm. récent part. vds 4 pcs, 95 m2, tt cft. 550.000. Tél. (97) 21-04-30 soir.

MAISONS-LAFFITTE appt 93 m2 au 2e ét. 4/5 pces + STUDIO 25 m2 au 3e et dernier ét. Belle vue impren. Px : 630.000 F. Tél. 962-50-95/79-85.

Parc MAISONS-LAFFITTE dans luxueuse résidence 1966 bel appt 4-5 pces 115 m2 en rez-de-jard. avec terrasse privée. Prix : 800.000 F Ag. 962-94-97 ou 962-79-90.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON-LA-FORET LISIERE BOIS - PART. VENDS 5 p., cuis., s. de bns, log., cave, 390.000 F. Tél. : 630-08-12.

BOULOGNE, Point-du-Jour BEAU 3/4 pces, 100 m2 environ. PX 735.000 F. Tél. 574-87-47.

RESIDENTIEL, Vaucresson 3' gare, 130 m2, récept. 50 m2 2 chbres, 2 bns, box + parking. Calme, soleil, verdure, 741-19-95.

NEUILLY - INKERMANN 6 pcs, 210 m2, ét. élevé soleil, verdure. Tél. 233-75-99.

NANTERRE PREFECTURE Face station R.E.R. 11e étage PLEIN CIEL, 6 pces, 2 s.d.b. 129 m2. Prix : 650.000 F CREDIT PIC. Tél. 274-59-10.

94 Val-de-Marne

VINCENNES, avenue de Paris, appt, cft, occupé, loi 1948. Tél. : 260-58-40.

LE PERREUX 3e et dernier étage, imm. pierre de taille, 100 m2, 2 garages. Except. 550.000 F. 5 pièces, cuis., bains balcon, AGENCE REGNIER 254, avenue Pierre-Brossolette 94 - LE PERREUX - 324-17-63

SUR BOIS FONTENAY PRES R.E.R. Gd 5 pièces, terrasse, garage: SOFICOP - 766-02-74

95 - Val-d'Oise

EZANVILLE DANS RESIDENCE TRES BON STANDING Appt F4 très bien amén. av. hall d'entrée, dégagem., pend., débarras, 2 caves, 1 garage. Prix : 280 000 F. Tél. : 012-29-25, après 17 h.

Province

HAUTE-SAVOIE Le Praz-de-Lys (1.500 m) Station été-hiver près des GETS. Studios à partir de 150.000 F avec 30.000 F cpt + crédit. 2 et 3 pièces. Location par société spécialisée. ERIGE-VENTE B.P. 18 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. Tél. : (50) 38-52-89.

châteaux

85 KM PARIS SUD CHATEAU XVIIe 15 pièces, confort Annexes - TENNIS MAGNIFIQUE PARC 10 HA RIVIERE et ETANG PRIX TOTAL : 1.600.000 F. NADEL A. DUSSAUSSOY 742-92-12

domaines

(77) PRÈS MONTEREAU A vendre de gré à gré à l'exploitant ou non TRES BELLE FERME 118 HECTARES d'un seul tenant BAIL EXPIRANT AVRIL 1983.

fermettes

A VENDRE TORFOU (38 km Paris-Sud). Bordure village (calme). Sur 1.700 m2, FERMETTE ANCIENNE, entièrement restaurée, pierres et poutres app. (160 m2 en 2 niveaux), entrée, cuis., s. à m., salon double haut., s. de bns, w.-c., 3 chbres, 2 chemin., cave voûtées, piscine chauffée. Tél. après 18 h. : 491-21-80.

viagers

STE spécialiste VIAGERS F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite discrète

FONCIAL VIAGERS 19, bd Malesherbes, 8e. 266-32-35 Spécialiste. 41 ans d'expérience. Etude gratuite. Rente indexée.

Vme Studette libre tout confort, 2e ét., asc., calme, soleil. Bouquet 10.000 F. Rente 1.300 F par mois sur homme de 76 ans. - Tél. 585-41-20.

maisons de campagne

DROME-SUD GRIGNAN Au pays de Mme de Sévigné, des truffes et du bon vin à l'ombre du célèbre château A VENDRE Maison 7 pces, eau, élect., w.-c. chauf. cen., conv. ts commerces Prix : 195 000 F Maison 2 grandes pièces, poss. mezzanine, eau, électricité, w.-c. Prix : 75.000 F

Crédits possibles Catry, Tél. : 16 (91) 54-92-93, le jeudi : (75) 27-13-62, le vendredi : (75) 27-21-32

Ht-VAR - REGUSSE - 40' MER BERGERIE PROVENÇALE A l'orée du village dans un ensemble d'habitation de caractère, en mitoyenneté, en pierre, toiture en tuiles rondes, surface totale aménageable env. 120 m2, avec 1.400 m2 terrain plat, expo Sud, vue dégagée, eau, électr., égout, tel en bordure de la propriété. Px : avec 38.000 F le jour de la réservat. et 152.000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire. CATRY. - Tél. : 16 (94) 70-63-38.

Ardèche, grange typique parf. état ds 6.000 m2. vue exceptionnelle, rivière. (91) 73-07-55.

70 mn NICE (Var) TOURTOUR MAISON PROVENÇALE Sur place du village avec très gde possibilité d'aménagement intérieur. Au 1er ét. : gde cuis. av. potager provençal + réserve. Au 2e ét. : chambre + alcôve, av. possibilité de création d'une fenêtre. Au 3e ét. : possibilité d'aménager 1 pce + 1 gde terrasse, vue dégagée, dans village typiquement provençal, av. eau et électricité. Prix : 140 000 F, avec 28 000 F le jour de la réservation, 112 000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire. CATRY - Tél. : (94) 70-63-38.

HAUTES-ALPES SITE VERDOYANT Alt. idéale 1 000 m dans joli hameau à 1 km du village, tous commerc. et 10 km stat. de ski LUS LA CROIX-HAUTE sur belle prairie de 1 000 m2. BATISSE DE CARACTERE en pierres apparentes, compr. splendide bergerie voûtée et 2 étages de granges à aménag., garage, eau, élect., expos. sud, vue impren. vallée. POUR CONNAISSEURS Px : 280 000 - CATRY. Tél. jeudi (91) 54-92-93, jrs suiv. (91) 65-15-87

EURE-ET-LOIR, région VOVES, part. vend maison de campagne ref. neuf. s. de séjour, cheminée, 2 ch., poutres apparentes, cuis. équipée, s. d'eau, douche, cour + jardin. Prix : 200.000 F. Tél. : 16 (37) 99-04-63.

97 km DE PARIS-EST, maison rustique, tt conf., 6 P., terrain 2 à 70 ca. Px 450.000 F. Tél. : (23) 82-40-90.

manoirs

RARE, direct. par propriétaire, MANOIR XVIe avec tour XIVe, 25 km Ouest de CAEN. 9 PIECES. Cadre. Bon état. Prix : 1.000.000 F. Tél. : 16 (31) 90-81-20.

propriétés

VIROFLAY 5 MN R.E.R. Belle demeure 1910, 14 pièces. Petit parc, division possible. 566-00-75.

DOURDAN « Le Retteoir » - PROPRIETE s/2.500 m2 CLOS DE MURS (beaux arbres), MAISON DE CARACTERE comprenant : rez-de-chaussée séjour double, salle à manger, 2 chbres, cuis., s. de bains, 2 W.-C., salle d'eau ; 1er ét. : 5 chbres, s. de bains, 5 cabinets de toilette, W.-C. PISCINE - CLUB HOUSE avec 2 Services et sanitaires. 723-86-70

15 KM DE ROANNE vds PROP., 102 Ha, seul tenant ferme près bosquet MAIS. DE MAITRE, FERMES écr. no T 20571 M, Régie presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

UN SILENCE RARE A 60 MINUTES DE PARIS Mais. forest., XIIe S., restaurée, séj. 60 m2, poutres, 4 ch., 3 s. d. b., tt conft, très bon état, larges possib. d'agrandis., jard. clos de 1 hect. + 79 ares entourés par la forêt de COMPIEGNE 1.400.000 FRANCS AGENCES S'ABSTENIR Téléphone bureau 265-47-99 et 241-03-49

BEAUJOLAIS particulier vend château 1830 + maison 1920 + grand corps de ferme + logement gardien, sur 1 hectare. Prix : 700.000 F, bon état, possib. plus de terrain à débattre. TEL : (74) 04-60-77.

LE VESINET RESIDENTIEL MAISON de caractère sur 1.735 m2, 10' RER Piscine. Maison de gardien. Réception, 6 chbres, gar. 2 voitures. AFFAIRE A SAISIR. IMMOB. OUEST - 976-18-18.

ANGERVILLIERS CHAUMIERE 5 pièces, 2 bains 5.000 m2 clos murs Prix total : 870.000 F. NADEL A. DUSSAUSSOY 742-92-12

terrains

GROUPE NEGOFIA rech. terrains ttes régions ttes superficies pour création DE LOTISSEMENTS. Paiem. comptant au meilleur prix 39, rue des MATHURINS 75008 PARIS. Tél. : 266-57-22.

Propriétaire vends TERRAIN constructible 6.000 m2 dans le LOIRET Tél. : 16 (38) 38-37-94.

FEUCHEROLLES Domaine de la « Pommeraie » 25 km Ouest 3 TERRAINS 1.500 à 1.800 m2, gdes façades, toutes viabilités. Tennis. Espaces verts. Entièrement viabilisés. Prix T.V.A. incluse AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

pavillons

Centre CHELLES (77) Près écoles et commerces, 15' gare de l'Est, maison avec jard. dans petit lotissement, 4 ch., gr. séj., cuis., s.d.b., cellier, garage (97 m2 hab.) au prix d'un appart. : 230.000 F TEL. : 020-86-84.

80 km Versailles, 20 km Houdan. Nonancourt, très belle maison ancienne rurale, 170 m2 habit. Séj. 55 m2, jard. 550 m2, bord de rivière à truites. 395 000 F. Agence ROYALE - 950-14-60.

SEVRES, 15' gare, coquet PAV. sur ss-sol total, séjour 40 m2, cheminée. Prix : 850 000 F. Agence ROYALE - 950-14-60.

BRUNOY résid. gd parc, calme 7' centre et gare, 1er ét., 3 ch., s. de bns. R.-de-ch., s. à m. 1 ch, s. d. bns, cuis., gar. ss-sol. Px : 925.000 F. T. : 046-09-87.

CHATILLON Mo - Pavillon réc., séjour + 4 chbres, chauffage central gaz. 780.000 F. Frais notaire 3 %. - 734-36-17.

GARD 4 km Pont-Saint-Esprit bord village Part. vend villa F 3, 1969, plein sud, 2 niv., cft, chff. centr., garage, s/2.500 m2. T. 16 (66) 39-03-65 mard. ou ven.

BRY - LE PERREUX QUARTIER RESIDENTIEL 6 P. plain-pied, grand confort, garage, splendide jardin. 770.000 F. - ROCHE : 532-66-10.

FONTENAY-LE-FLEURY, s. 630 m2 compr. : entrée, séj., cuis., 4 chbres, s. d. b., w.-c., cellier, débarras, garage. 550.000 F. I. N. 045-29-09.

Asnières - Part. vd pavill. 1925 215 m2, libre, excellent état, 5 p., jardin, garage, téléphone. Près gare - Mo. Prix 600.000 F. Tél. 250-80-26 ou 644-07-44.

villas

MARLY-LE-ROI Exceptionnel BELLE MAISON face forêt de MARLY sur 4 000 m2 de terrain sous-sol complet, salon, salle à manger, 3 chambres, cuisine, office plus combles aménageables. 050-03-36

ORGEVAL, maison de caractère s/ 1.500 m2, 6 pces, gar. 100 m poutres. Px : 820.000 F + 20.000 F.C.F., 950-14-60.

CHAVILLE. - Forêt et gare sur 480 m2, ss-sol total, 213 m2 habit. 6 pièces. 1.100.000 F AGENCE ROYALE. 950-14-60.

SAINT-CLOUD sur 800 m2 jard. clos, belle MAISON 1939, 200 m habit. séj., 4 ch., ss-sol total caves, garage. Px : 1.800.000 F. AGENCE ROYALE. 950-14-60.

MONTFORT-L'AMAURY, villa idéale pr 2 ména., sur 1.700 m2, terrain aménagé, 200 m2 hab. 7 p., ss-sol tot. 110 m2. gar. 2 v. Px : 945.000 F. Tél. 950-14-60.

CHATOU Calme, charmante VILLA rez-de-ch. : séjour, cuisine équipée, chbre, bains. 1er ét. : 2 chbres, bains. Pavillon d'amis. 2 garages. JARDIN boisé de 1.100 m2. Prix 1.150.000 F. Exclusivité : AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Vendons cimetière de BAGNEUX Concession vide. Ecrire HAVAS, 34500 BEZIERS, no 892.092.

A VENDRE CAUSE DEPART ETRANGER 1 table chêne plateau 2 × 0,70 × 0,5, 1 ch. rustiq. (lit 1 pers. + armoire, 1 petite bibli. en noyer, 1 lit 1 pers. (av. 2 tiroirs incorporés) + chevet, 1 secrét. style angl. (import.), 1 orgue Philicorda 2 claviers, 7 pédales. Nombr. livres (intéressant en particulier étudiant en lettres), 1 machine surjeteuse fourrure protess., 1 serv. de table blanc porcelaine de Limoges liséré or. TEL : 011-65-00.

Animaux

A vendre chiots Labradors dorés, très bon pédigré, parents L.O.F., disponibles de suite. Tél. : H.B. 325-02-59 et 329-57-33, soir.

A vendre, chiots Coker Golden. Tél. : 527-75-33 (h. rep.)

S.O.S., chats adultes castrés et chatons abandonnés cherchent bons maîtres. Tél. au 581-61-98, le soir après 19 heures.

A vdre (prix très intéressant) chiots pinschers « fauve charbonné », tatoués, vaccinés y compris rage, carnet de santé. Tél. : 020-57-30 (insister).

CAUSE DEPART VENDS BEAU PERROQUET du Gabon affectueux, 1.200 F. T. 206-14-78.

Artisans

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. : 368-47-84, 893-30-02.

POUR VOS TRAVAUX Plomberie, chauffage, carrelage et marbre, 878-80-75.

TRANSF. APPARTEMENTS plomberie-chauffage carrelage-petite maçonnerie étanchéité terrasse. DEVIS GRATUIT. Exécution rapide. 770-54-59/86-32.

Astrologie

JANE DE GUESDE astrologue clairvoyante, peut beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande, 41, rue Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Madame Christine VOYANTE Métro Exelmans. T. 651-15-98.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

ACHAT COMPTANT bijoux, brillants, argent., monnaies or, or cassé, 136, rue Legendre-17e, Mo Brochant, ouv. lundi à vend.

Jean DELOR VENTE NEUF — 20 % OCCASIONS — 40 % ACHAT BIJOUX DECHETS OR PARIS-17e. Métro Guy-Môquet, 97, AVENUE DE SAINT-OUEN. TÉL. : 627-01-27.

Camping

A VENDRE, AVANT FIN JUIN, tente de camping 5 places, très bon état, servie 2 fois. PRIX : 1.500 F. Tél. : 045-49-29, après 18 h. ; 246-72-23 poste 24-92.

Carrelages

DIRECT USINES BOCAREL OFFRE UN GRAND CHOIX 113, avenue Parmentier, 11e. TÉL. : 357-09-46 ++

Editions

LA REVUE paris banlieue construction L'IMMOBILIER EN REGION PARISIENNE VIENT DE PARAITRE

Enseignement

Recherchons de suite PROFESSEUR de PHYSIQUE, agrégé, Normal SUP. élève ou ancien élève pour donner à domicile Paris-16e cours de physique niveau Pe. Appeler au 524-65-37 après 20 heures.

Recherchons de suite PROFESSEUR DESSIN INDUSTRIEL haut niveau pour cours à domicile, Paris - 16e Appeler au 524-65-37 après 20 heures.

Graphologie

ANALYSES et ENTRETIENS GRAPHOLOGIQUES SUR RENDEZ-VOUS 380-37-24 ou 766-96-78 ou PERMANENCE LE JEUDI, de 14 h. à 18 h. ANNEXE : 235, boulevard Pereire, PARIS (17e). SIEGE : 17, rue des Acacias, PARIS (17e).

Équitation

ÉQUITATION Initiation ou perfectionnement. Séjours, randonnées, week-ends. Réservations : Maison Poitou-Charentes, 4, av. de l'Opéra, 75001 Paris. TEL : 296-84-08.

Festival de musique

Musique en liberté jazz-chansons folk-blues-fanfare-accordéon... Le 3e Festival « Musique en liberté » aura lieu au Château des Templiers à GISORS, capitale du Vexin normand samedi 28 juin à partir de 17 heures. Entrée libre.

Matériel divers

A vendre cause transformation. VITRINE RÉFRIGÉRÉE groupe incorporé, 1,53 × 0,98, état neuf.

COMPTOIR ÉPICERIE (1900) 1,40 × 0,95, chêne massif, marbre gris clair. Tél. : 878-90-28.

Meubles

SOLDES MEUBLES CONTEMPORAINS PAR IMPORTATEUR GRANDES MARQUES magnif. canapés, cuir ou tissu, fauteuils, tables, chaises, etc. avant nouvelle collection. club des Dix, 43, fg St-Honoré PARIS-8e. Fermé le samedi.

Mode

La FOURRURE à vos mesures. ROBERT LAPIERRE, meilleur ouvrier de France, Répare, Transforme, Nettoie, Garde, Allonge vos fourrures, 9 b, r. Chernoviz, 75016. 288-28-15.

Occasions

Pianos Daniel MAGNE, Agence BOSENDORFER, 50, rue de Rome, 75008 PARIS.

Sélection des meilleures marques de pianos européens droits et à queue (avec mécanique Renner) : BOSENDORFER, GROTRIAN-STEINWEG, IBACH, SUTERPE, SEILER, SCHIMMEL-PLEYEL...

Occasions, reprises en l'état, prix très intéressants : STEINWAY-Sons, BECHSTEIN, BLUTHNER, SCHIMMEL, RAMEAU, PLEYEL, ERARD...

Créd., livr., serv. et gar. assur. A saisir : surplus anc. stocks avant travaux Août 1980.

Téléphone pour rendez-vous : 522-30-90 et 21-74.

OCCASIONS de PARTICULIERS Canapés de 600 à 1.600 F. Toiles et lithos de 120 à 800 F. Meubles, objets et divers. Dépôt-Vente V.V.N. : 637-31-86, 17, bd Vital-Bouchot, NEUILLY.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Tél. : 436-61-69.

Secrétariat service

Secrétariat téléphonique permanent 24 h. sur 24 h. service dactylographique. Abonnement mensuel : 300 F. Appelez : 720-50-21.

Solde

FABRICANT SOLDE à prix d'usine avec autorisation préfectorale STOCK LUSTRERIE PETITS MEUBLES style rustique, moderne, bois, bronze, fer, cristaux. Marchandise à emporter jusqu'à fin juin 1980. ELAN, 172, rue de Charonne 75011 PARIS. Téléph. : 371-60-34. 9 h. à 18 h. Lundi au samedi.

Livres

Part. vds livres illustrés XVIIe et XIXe siècle. Liste ss engag. J. QUILLET, 12, pl. Théâtre, 26200 MONTELIMAR.

Moquette

GROS RABAIS sur 40.000 m2 moquette synthétique et laine. Téléph. : 757-19-19.

Stages

STAGE DE SCULPT. ETE 80 Ecr. J.-P. Ruiz Maison-Rouge, 19350 CHABRIGNAC - JUILLAC. TEL. : (55) 25-65-01.

NOUVEAU DEVENEZ RELAXOLOGUE format. 2 ans Paris et province Inscript. après étude du dossier CLOTURE FIN JUIN ISTOR 17, avenue de Paris, 94300 Vincennes

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

PROVINCE D'ALICANTE JAVERA, loue juin-sept. 8.000 F. Juil., 10.000 F, pav. 10 pers., s. de bns, 2 w.-c., piscine, jardin 1.000 m2, gde terrasse, garage. Tél. : 660-42-61 avant 14 heures.

Loue Corse à VALLECALLE à 15 km de Saint-Florent. Vue mer, pav, 2 gdes p. tt cft 5 pers. Août 3.000 F avec réservation bateau 4 personnes + voiture. Téléph. : 046-73-65.

NICE PORT, vue exceptionnelle studio 2 pers., juillet 3.000 F. août 3.700 F, septembre 2.800 F. TEL. : (77) 71-25-84.

Côte d'Azur, part. loue juillet, août, villa meublée, 4 p. cft, gd jdin, vue, calme, 4 km mer, px à débattre. T. (93) 32-94-33.

HOTEL CLUB (CORSE) Les Calanques pension complète, garderie enfants, activités nautiques et animation, tt compris à partir de 1.580 F la semaine Paris-Paris. Renseign., 13, rue de Vienne, PARIS-8e. Téléphone : 387-06-59.

GUEST HOUSE-PORTUGAL ch. + pt. déj., élég. maison ds pinède, 800 m. : plage, piscine eau mer, équitat., 700 F/sem. T. 2991208 Lisbonne week-end.

LOCATION VACANCES juillet-août CARRO petit port « cote bleue » Mais. av. terr., tt cft, lave-linge et vaisselle, 5 pers. 5.000 F/m. Tél. : (75) 59-51-70 après 21 h.

COUPLE CADRES, 55 a., avec CANICHE, rech. pour septembre REG. HENDAYE, pet. maison avec jardin, tt cft, BLONDINI, cité Fabien, 15.A.5. - 94380 Bonneuil-s/Marne. T. : 339-57-72.

Découvrez les ILES ÉOLIENNES (SICILE) 2 sem. 2.740 F, Paris-Paris, hébergemt, petit déj. et visite des îles. Renseign. : 13, rue de Vienne, Paris-8e. Tél. 387-06-59.

10 km Cap-Ferret, prox. Océan, forêt, villa 6 pers., juillet : 6.000 F. Tél. : (56) 08-12-41.

ÉTÉ F 2 neuf, calme, vue, 20 km. Perpignan. Tél. : (68) 38-83-19.

BRETAGNE SUD Part. loue juin, août, sept., maison confort, calme, 2-3 pers. Tél. (98) 87-65-63.

Exceptionnel Juillet/Août Cap-Martin (entre Menton et Monte-Carlo), location part. à part., 1 mois ou 2 mois, grand appt dans résid. privée donnant plain-pied s. parc tropical 3 ha, av. accès direct mer-plage priv., piscine, 3 tennis, liv., salle à manger, cuis./office, 3 chbres, 2 s. de bns, terrasse-jard. plain-pied. Entièrement équipée. Linge maison, lave-vaisselle, lave-linge, T.V. sono. Tél. heures bureau : 776-42-00 poste 397.

SANTÉ et VACANCES au calme dans le Midi, soleil, air pur, pisc., tennis. Nombreuses excursions mer, montagne. Reste qq studios à louer, semaine dep. 450 F. Mois dep. 1.600 F. Chaîne Thermale du Soleil, 32, av. de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : 742-67-91.

A LOUER VILLA BORD DE MER 2.500 m. pinède. Juillet : 4.000 F. Septembre : 3.000 F. Pour 4 à 6 personnes. 30 km de MARSEILLE. Tél. : (91) 66-00-04.

CROISIERE en TURQUIE en voilier avec skipper sur « Schéhérazade », ketch 13,50 m Places disponibles : FIN JUIN et JUILLET Location vide : 1.200 F par jour à la couchette. 3.200 F par pers. pour 2 sem. (possib. 10 jours) FORCE 4 11, rue Boudreau 75009 Paris 742-33-57

A LOUER, du 1er au 31 juillet, Alpes de Maurienne, été, à 200 m. d'un hameau, alt. 1.600 2 appts nos 17 et 18, 6 pers., meub. tourisme 3 étoiles, séjour 20 m2, 2 ch., cuis., sanit., gar., panorama, balc. sud-sud-ouest. Téléph. : (79) 56-71-05.

Loue juillet, août et septembre villa bord du lac d'Aiguebelette (73). Téléphone : (74) 88-24-05.

Juillet offre en Italie beau 5 p. tt cft montagne toscane 4.000 F. TEL. : 504-29-73.

05 MONETIER-LES-BAINS Partic. loue chalet 8 personnes 1 au 15-7, 16 au 30-8, 1 au 15-9. Tél. : (91) 70-25-75 ou 76-57-86.

MEAUDRE VERCORS juil.-août loue 2 p. 40 m2, 4-6 pers., tt cft. Tél. : (40) 76-91-37 après 20 h.

LES DEUX-ALPES. Part. loue studio sud 4 pers. ski d'été. TEL : 78-73-35-46.

Tangente : été 80, initiation à l'oisiveté et à la montagne. Chalet collectif ds les Htes-Alpes. Particip. aux frais de séjour : 53 F/jour/adulte, Fontgillarde, 05390 MOLINES.

LES CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m d'alt. Station ETE-HIVER - A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL : 304-42-41.

CHALET en SUISSE pr enfants dès 2 ans, montagne, jeux, vac. été. BOVEN : 19-41-25 - 65-11-57.

ROULOTTES du PAYS-D'AUGE Visitez la Normandie, dans une roulotte tirée par un cheval. FORFAIT LOCATION semaine ou week-end. Tél. : 270-09-31.

VALLEE DU LOT. Loue petite maison 2 p. tt cft pr juillet et septembre. Téléph. : 326-00-42.

Juillet/Août, 8 km TOURS dans belle propr. camp., maison 2 p., s. d'eau, cft. 227-77-61 apr. 20 h.

GERS : VACANCES VERTES EN ARMAGNAC, lac de l'UBY BARBOTAN - LES - THERMES. Choix de locat. meubl. confort. GAR. FNAIM à part. 400 F/sem. IMMOBILIER SERVICE 32150 CAZAUBON.

Languedoc, 30 km Montpellier, propriété avec mas 5 pièces, 8-10 pers., avec jardin, pisc. et tennis privé, calme, ombrage, confort, libre : juillet 11.000 F, sept. 7.000 F, Animaux accept. Possib. location quinzaine. Mme BONAFÉ, L'Occitane, Le Boucaret, 30240 LE GRAU-DU-ROI. Tél. : (66) 51-42-43.

Appt 3/4 pers., Juillet, 90 km. FLORENCE, campagne panoramique, 2.500/3.000 F. - 286-61-08.

A louer GERS 6 km d'AUCH, du 26 juillet au 16 août maison de campagne 6/7 pers. tt cft TEL : 257-76-62.

Pr. MONTPARNASSE appt 4 p. 2 balc., sur jdin, calme, soleil, JUILLET-AOUT, 3.500 F/mois. TEL. : 540-58-96 matin.

U.S.A. Renseignements touristiques Tél. : 260-57-15 de 10 h. à 17 h. Correspondance Ambassade des Etats-Unis 75382 Paris Cedex 08.

Vols spéciaux MAROC TUNISIE 1.050 F A.R. en juin Prestations terrestres mini. J.S.F., lic. A 804 5, r. de la Banque, 2e - 261-53-21.

Séjour musical

FLORENCE séjour musique et théâtre pour jeunes de 12 à 16 ans, du 8 juillet au 31 juillet chorale, musique de chambre, danses anciennes, masques et travail théâtral. Pratique d'un instrument souhaitée. Voy. train Paris-Paris 2.600 F. Tél. : Fédér. Enfants Musique d'Ensemble. Téléph. : 504-32-73.

Tourisme fluvial

TOURISME FLUVIAL Location de vedette 4-6 couch., sans permis s/les routes d'eau désertes en PAYS DE LOIRE. Cie Navigation Maine-Anjou quai National, 72300 SABLE. TEL : (43) 95-14-42.

PARIS-NEW-YORK-PARIS 3 JUILLET - 31 AOUT 1990 F DELTA : les voyages, passionnément Tél : 329-21-17

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le président de la République va étudier avec les responsables de Bretagne les dossiers économiques, agricoles et maritimes

Le président de la République doit réunir, le 19 juin, pour une séance de travail suivie d'un déjeuner, plusieurs représentants et responsables de Bretagne pour faire le point des différents dossiers agricoles, économiques et maritimes qui intéressent cette région et leur annoncer des mesures de relance. La délégation devait être composée de MM. Raymond Marcellin, président (P.R.) du conseil régional; Louis Orvoën, président (centriste) du conseil général du Finistère; Charles Josselin, président (P.S.) du conseil général des Côtes-du-Nord; François Le Douarec, président (R.P.R.) du conseil général d'Ille-et-Vilaine. Seront également présents les quatre premiers vice-présidents du conseil régional: MM. Guy Guermeur, député (R.P.R.) du Finistère; Jean Hamelin, député (R.P.R.) d'Ille-et-Vilaine; Bernard Lemarié sénateur (centriste) des Côtes-du-Nord, et Joseph Yvon, sénateur (centriste) du Morbihan.

Le Comité économique et social sera représenté par son président, M. René de Foucaud, et des trois premiers vice-présidents, MM. Gilles Posseme, Jacques Fortin et Alain de Gouville.

Le président de la République sera entouré de MM. Raymond Barre, premier ministre; Christian Bonnet, ministre de l'intérieur; Yvon Bourges, ministre de la défense; Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie; Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture; André Giraud, ministre de l'industrie; Joël Le Theule, ministre des transports; Michel Debatisse, secrétaire d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, et Marc Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Le Sud-Ouest passe avant l'Ouest

De notre correspondant

Rennes. — Attendre et voir. Telle est en général l'attitude des responsables politiques, économiques et sociaux de Bretagne à la veille de la rencontre de l'Elysée, au terme de laquelle sont attendues des réponses aux douze questions posées le 6 décembre dernier devant le président de la République par M. Raymond Marcellin, (P.R.) président du conseil régional. Il est vrai que certains se demandent si les réponses du chef de l'Etat procéderont d'un véritable plan de développement de la Bretagne ou se limiteront à de vagues engagements sur une véritable relance aux ambitions restreintes, ce qui viendrait conforter l'argumentation selon laquelle la délégation bretonne sera reçue plutôt par le futur candidat à l'élection présidentielle que par le président de la République.

L'unanimité apparaît néanmoins dès lors que l'on dresse le constat d'une situation économique et sociale inquiétante. Avec 65 000 chômeurs à la fin de mai 1980, la Bretagne enregistre, par rapport à mai 1979, une augmentation de 7,25 % du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. Le taux de chômage, par rapport à la population salariée, y est de 2 % supérieur à la moyenne nationale. Dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, le nombre d'emplois a diminué de 24 900 entre janvier 1975 et janvier 1980. Trente-deux mille exploitations agricoles ont disparu au cours des neuf dernières années. Si les objectifs fixés par le VIIe Plan en matière d'installations de jeunes agriculteurs (2 000 par an) sont respectés, ces installations deviennent toutefois de plus en plus difficiles en raison des problèmes de financement qui ne cessent de s'aggraver. Aux inquiétudes des producteurs de lait et de viande bovine se sont ajoutées les récentes crises de la pomme de terre et des artichauts. Par contre, les productions avicole et porcine sont en expansion même si le marché reste fragile.

La pêche traverse, elle aussi, une période difficile : restructuration et diminution de la flotte, difficultés de commercialisation, augmentation considérable du coût des carburants et enfin délicate question de la liberté d'accès des pêcheurs de la Communauté économique européenne dans les eaux des Etats membres, notamment les eaux britanniques.

Dans le secteur de l'industrie, le nombre d'emplois est passé de 284 620 en 1975 à 285 875 en 1980. La profonde restructuration dans le bâtiment (disparition des grandes entreprises régionales absorbées par des groupes nationaux ou internationaux et l'effondrement des industries traditionnelles (habillement, chaussures, conserverie) ont créé un douloureux choc psychologique à peine atténué par le développement des entreprises artisanales. L'incertitude qui pèse sur l'avenir des deux usines Citroën de Rennes (14 000 emplois) où 10 000 salariés seront, pour la seconde fois en deux mois, au chômage technique pendant une semaine du 23 au 27 juin, conforte encore l'idée d'insécurité économique.

« Révolution » agricole

Le bilan d'exécution du VIIe Plan en matière de création d'emplois indique que seule la branche des services (465 485 emplois en janvier 1975, 515 180 en janvier 1980) répond aux objectifs définis; mais, depuis 1978, le secteur public ne crée plus d'emplois alors que les entreprises de travail temporaire se multiplient très rapidement en Bretagne.

Pourtant, il est incontestable que d'importants efforts ont été réalisés : « révolution » agricole en profondeur, développement portuaire, investissements massifs dans la recherche, confirmation de la vocation électronique et maritime, efforts de « désenclavement », volonté régionale réelle de décollage économique, un moment soutenue par la politique d'aménagement du territoire ont marqué les années 1960 et 1970. La crise et les nouvelles priorités économiques qu'elle a engendrées ont empêché la Bretagne de passer le cap qu'elle avait un instant entrevu. « *La Bretagne*, selon le mot de M. Charles Josselin (P.S.), président du conseil général des Côtes-du-Nord, *n'a pas été frappée comme d'autres régions d'un infarctus mais souffre d'une leucémie. Dans le premier cas, la solidarité nationale a accompagné les aides du Fonds spécial d'adaptation industrielle et dans le second on n'a pas cherché de remède.* » On se souvient aussi que dès l'annonce du plan Sud-Ouest, en novembre dernier, M. François Le Douarec (R.P.R.), président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, avait réclamé « *un effort comparable en faveur de la Bretagne* ».

A l'Elysée, six grands dossiers seront plus particulièrement évoqués par la délégation bretonne. Le Comité économique et social, tardivement associé à la préparation de cette rencontre, attirera l'attention du chef de l'Etat et du gouvernement sur les équipements portuaires et les activités liées à la mer, le plan routier breton qui devait être achevé en 1975 et qui, en son temps revêtait un caractère prioritaire et le devenir des industries agro-alimentaires. Le conseil régional insistera, pour sa part, sur l'enseignement et les constructions scolaires, le plan ferroviaire avec l'électrification des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper et la vocation électronique de la Bretagne.

CHRISTIAN TUAL.

● *Une entreprise américaine à Valbonne.* — La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a annoncé, le 18 juin, l'installation de la société américaine Dow Corning dans le parc international d'activités de Valbonne (Alpes-Maritimes). Cette société, spécialisée dans la fabrication des silicones, devrait créer cent cinquante emplois.

ARCHITECTURE

AU CONGRÈS DE MARSEILLE

Le nouvel Institut ne sera pas une « super-école »

Nouveaux marchés, nouvelles frontières, dialogue avec l'usager. Les quelque trois cents architectes réunis à Marseille du 13 au 16 juin, à l'appel de l'Union nationale *des syndicats français* d'architectes (U.N.S.F.A.), ont tenté de se mettre au goût du jour afin de combattre la morosité, tout en présentant au ministre de l'environnement et du cadre de vie leur habituel cahier de doléances.

De notre envoyée spéciale

Marseille. — Impatiences. Après ceux de l'espoir (Caen), du malentendu (Aix-les-Bains) et des promesses (Tours), le congrès de Marseille était, selon M. Joseph Brémond, président de l'U.N.S.F.A., celui de l'« *impatience* ». Au risque de provoquer par un interminable discours celle du ministre, attendu à Paris, M. Brémond n'hésita pas à *inventorier* les difficultés de tous ordres qui minent le champ des architectes.

Profession libérale mais pas libérée, les architectes ont perdu l'habitude de compter seulement sur leurs propres forces. Depuis que les chantiers ne tombent plus du ciel, depuis que la loi du 3 janvier 1977 fait mine de les protéger, depuis que leurs hérauts sont régulièrement reçus à l'Elysée, comme autrefois les agriculteurs, les architectes semblent attendre que les mesures légales et réglementaires arrondissent les frontières de leur domaine ou l'empêchent de trop rétrécir.

Privés des grands chantiers, les architectes répugnent moins qu'autrefois à construire de simples maisons. Certains le font avec succès (*le Monde* du 2 octobre 1979), d'autres en parlent. Mais on attend toujours le barème d'honoraires forfaitaires qui émousserait les réserves des particuliers à s'adresser à un architecte. Tandis que beaucoup réclament carrément des campagnes de publicité pour créer une nouvelle « image de marque » de la profession et contrecarrer le goût « conservateur » répandu par les constructeurs industriels de maisons individuelles, les architectes se heurtent, dans ce domaine, à une sérieuse concurrence.

Six mille maîtres d'œuvre

La loi de 1977, leur loi, leur a d'ailleurs joué un mauvais tour en intégrant dans une profession déjà sous-occupée les fameux maîtres d'œuvre en bâtiment, parfaitement rodés à la construction des maisons. M. Brémond a demandé que l'on mette fin rapidement à la situation provisoire, mais confortable, de plusieurs milliers d'entre eux, non « agréés » mais titulaires d'un simple récépissé qui leur permet d'exercer sans risque. M. d'Ornano a assuré qu'il voyait personnellement « *en son âme et conscience* » chacun des six mille dossiers en instance et n'avait pu en examiner pour l'instant que le tiers...

Outre la concurrence sur certains chantiers des services de l'équipement, à laquelle le ministre a promis de mettre fin, les architectes redoutent celle, à venir, de leurs confrères fonctionnaires. M. Brémond a réaffirmé l'opposition formelle de la profession au projet de statut des architectes-urbanistes de l'Etat préparé par la direction du personnel du ministère de l'environnement. M. d'Ornano a voulu les rassurer en affirmant que les possibilités de construire pour les architectes fonctionnaires seraient strictement limitées; il a assuré qu'un « *grand corps, très ouvert dans son recrutement afin d'attirer les meilleurs* » était le seul moyen d'assurer correctement la promotion des architectes dans la fonction publique. Sur ce point, le malentendu reste entier.

La moitié du discours-fleuve de M. Brémond était consacrée à l'enseignement dont la « *parfaite crédibilité* » est, selon lui, un « *objectif majeur à atteindre sans délai* ». Le président des syndicats a examiné en détail la politique menée depuis quelques années, soulignant son indolence et regrettant qu'elle ne soit pas soutenue par un service efficace à l'intérieur du ministère.

M. d'Ornano a précisé à propos de l'enseignement, qu'il s'attache « *à restaurer* » que l'Institut d'architecture qui doit ouvrir à *la rentrée ne serait en aucun cas* une « *super-école* » ni une « *agence d'architecture* ». Son rôle sera de « *donner à faire ou d'encourager à faire* », pour favoriser l'innovation architecturale (aide à la première commande) ou pédagogique (expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement) ; il sera aussi un centre de documentation et un lieu de « *rencontre et d'échanges sur l'architecture et ses conditions d'épanouissement* ».

Réclamant une politique de l'architecture qui fasse des vagues pour laisser un sillage, M. Brémond souligna le manque de moyens de la direction de l'architecture et surtout des services départementaux. Le ministre répondit par l'énumération des initiatives nombreuses, mais d'importance inégale, qui émaillent les Mille Jours pour l'architecture, campagne de sensibilisation de grande ampleur, « *dont les jours ne sauraient être comptés* »... La paix était plus que tiède, mais le ministre était pressé.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

ENVIRONNEMENT

L'installation de la centrale nucléaire

LES INCIDENTS SE MULTIPLIENT A CHOOZ

Plusieurs centaines de militants antinucléaires français et belges ont manifesté le mardi 17 juin, à Chooz, près de Charleville-Mézières (Ardennes), alors que l'enquête d'utilité publique sur l'implantation d'une seconde centrale nucléaire était officiellement close.

Les manifestants ont été dispersés en fin d'après-midi par une charge de gendarmes mobiles. Les forces de l'ordre ont d'autre part bloqué les accès routiers à la commune de Chooz, afin d'empêcher les militants antinucléaires de se rendre dans d'autres communes voisines.

Rappelons que le lundi 16 juin, en fin de soirée, un C.R.S. qui conduisait un car avait été blessé par un projectile lancé contre le pare-brise de son véhicule.

● *Greenpace intercepte un baleinier espagnol.* — Le *Rainbow-Warrior*, navire du mouvement écologique Greenpace, qui mène depuis quelques jours, au large des côtes espagnoles, une campagne contre ce qu'il appelle le « *massacre des cétacés* », a intercepté, le 17 juin au large de Vigo, un baleinier espagnol qui se rendait vers une zone de chasse au nord-ouest de ce port.

TRANSPORTS

M. MICHEL GIRAUD : il faut étendre la carte orange à l'ensemble de l'Ile-de-France.

M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France, nous a donné sa réaction après l'annonce des prochaines augmentations de tarifs de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F.-banlieue :

« *L'augmentation des tarifs est, à coup sûr, une mesure inéluctable, si nous voulons éviter que le déficit des transports en commun ne s'aggrave de façon alarmante, qu'il dépasse cette année 3,5 milliards de francs, à la charge de l'Etat pour 70%, des départements de la région pour 30 %, c'est-à-dire à la charge des contribuables.*

» *On ne peut pas ne pas observer que le prix du ticket de métro en Ile-de-France demeure très inférieur à celui pratiqué dans les grandes agglomérations mondiales, ainsi qu'à Lyon ou à Marseille.*

» *Si cette augmentation est une mesure de saine gestion, elle devrait, par contre, comme le demande avec insistance le conseil régional unanime, être accompagnée de deux dispositions de justice et de cohérence pour l'usager, qui seraient peu coûteuses pour la collectivité : extension du système de tarification unique (type carte orange) à toute l'Ile-de-France); gratuité des parcs de stationnement aux abords des gares pour les titulaires de la carte orange.*

» *J'ai l'intention de défendre ces deux propositions, qui concourent à favoriser les transports en commun — donc les économies d'énergie, — lors de la conférence interministérielle sur l'Ile-de-France, qui sera organisée en juillet prochain sous la présidence du président de la République.* »

● *Une protestation du Comité d'usagers.* — Le Comité d'usagers des transports en commun de l'Ile-de-France (C.U.T.C.I.F.) proteste contre la nouvelle hausse des tarifs de trains, de métro et de bus. « *La hausse sera plus importante pour la carte orange*, déclare notamment le Comité. *Les pouvoirs publics ont donc décidé de faire payer plus encore tous ceux qui utilisent les transports en commun pour les nécessités de leur travail, et doivent généralement voyager aux heures de pointe, c'est-à-dire dans les conditions les plus mauvaises.* » (61, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.)

P.T.T.

TÉLÉPHONE : plus de poteaux en métal à partir du 1er septembre 1980.

A partir du 1er septembre les P.T.T. n'auront plus le droit d'utiliser des poteaux de métal dans les campagnes. Cette mesure qui avait été décidée il y a deux ans après une vive campagne des associations de défense de l'environnement devait intervenir au début de 1981.

Les P.T.T. ne planteront plus que des poteaux de bois, qui ont été reconnus aussi durables, plus économiques que les pylônes métalliques et que la forêt française est en mesure de fournir en abondance.



Le Monde

économie

SOCIAL

LES SUITES DE LA GRÈVE E.D.F. DU 12 JUIN

La C.G.T. et la C.F.D.T. annoncent un arrêt national de travail d'une heure le 20 juin sans coupures de courant

A la suite de la « suspension de contrat » avec « *privation totale de salaire* » de deux électriciens pour « *faute grave* » le jour de la grève, le 12 juin, à l'E.D.F. et des quarante-neuf blâmes qui, selon la C.G.T., ont été adressés à d'autres grévistes, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'énergie, qui se sont rencontrés mercredi 18 juin, ont décidé d'organiser, à partir du 19 juin, une semaine d'action et de protestation avec un arrêt national du travail, vendredi 20 juin, de 16 heures à 17 heures, sans coupures de courant. Les deux syndicats devaient consulter les autres organisations sur leur participation à cette initiative.

L'importance de la grève du 12 juin et les « bavures » qui ont été constatées ici et là continuent de provoquer de vives réactions. M. Girand, ministre de l'industrie, a confirmé à l'Assemblée la volonté du gouvernement de « ne pas admettre les abus » et la décision de l'E.G.F. de prendre des sanctions. M. Vivien, député R.P.R., a proposé une loi réglementant le droit de grève afin d'assurer la « continuité » de la production industrielle. Le comité directeur de la C.G.P.M.E., réuni le 18 juin, a également réclamé une telle réglementation.

Deux agents de Martigues (Bouches-du-Rhône) sont suspendus de leurs fonctions pour « faute grave »

De notre correspondant régional

Marseille. — A la suite de la grève des électriciens de la C.G.T. et de la C.F.D.T. du 12 juin, deux agents de la centrale thermique de Martigues-Ponteau (Bouches-du-Rhône), MM. Didier Vignolles et Jean Rousse, délégués de la C.G.T., ont été relevés de leurs fonctions, avec privation de salaire, pour « *faute grave* », jusqu'à ce qu'une commission de discipline statue sur leur cas. Dans une lettre recommandée, qui est parvenue aux intéressés le lundi 16 juin, le chef du Groupe régional des mouvements d'énergie (G.R.M.E.), M. Jean Le Dantec, leur reproche d'avoir participé de manière active à une manœuvre « sauvage » entraînant le déclenchement de la tranche 3 de la centrale de Martigues. « *Vous avez ainsi agi,* ajoute le chef du G.R.M.E., *sur un matériel dont vous n'étiez pas chargés d'assurer la conduite. De plus, cette action a conduit à annuler la capacité de production d'une tranche, au moment même où le G.R.M.E.-Marseille demandait son maintien à la charge de 180 MW, pour assurer le service minimum.* » Le responsable régional d'E.D.F. précise que cette sanction est prise dans le cadre de l'article 6 paragraphe 2 du statut du personnel (voir ci-contre).

Le 12 juin au matin, le personnel (C.G.T. et C.F.D.T.) de la centrale de Martigues-Ponteau s'était mis en grève en assurant le service minimum, qui prévoit le fonctionnement de deux groupes (sur quatre) à une charge de 60 MW chacun. Peu de temps après le début effectif de la grève, le chef de la centrale avait demandé aux grévistes de monter la charge unitaire de deux groupes à 180 pour satisfaire aux obligations du « plan Croix-Rouge » (concernant les usagers prioritaires). Dans un premier temps, cet ordre assorti de menaces de sanctions avait été exécuté par le chef de bloc de service. Mais, dans un second temps, après un vote unanime du personnel présent sur le site et consultation du piquet de grève national, les grévistes de la centrale avaient décidé le déclenchement d'un groupe. Selon les responsables syndicaux, en effet, la situation ne justifiait pas l'application du « plan Croix-Rouge » et la production d'un groupe à 180 MW était à elle seule supérieure à la charge qui devait être assurée dans le cadre du service minimum. L'annulation de la production de la tranche 3 n'aurait duré, d'autre part, qu'une quinzaine de minutes et aurait été réalisée de façon anonyme.

De son côté, M. Le Dantec *précise que la direction est seule* à apprécier la puissance nécessaire pour assurer le service minimum de sécurité en fonction des instructions transmises par le service des mouvements d'énergie.

L'annonce de la sanction prise à l'encontre de MM. Vignolles et Rousse a suscité de vives réactions des organisations syndicales. La C.G.T., la C.F.D.T. et la C.F.T.C. ont appelé à un grève sur le site de la centrale, le mardi 17 juin, de 8 heures à 16 heures. De source syndicale, on indique que ce mouvement a été très largement suivi.

De nombreuses délégations d'entreprises de la région de Martigues-Etang-de-Berre, de même que M. Paul Lombard, maire (P.C.) de Martigues, accompagné de plusieurs élus municipaux, sont allés déposer des motions de protestation auprès de la direction de la centrale. Dans un communiqué, la C.G.T. a, d'autre part, appelé à deux manifestations devant l'usine, le jeudi 19 juin, date à laquelle le secrétaire général de la C.G.T., M. Georges Séguy, doit présider un meeting près de Martigues, à Port-de-Bouc (initialement prévu sur les problèmes de la main-d'œuvre algérienne), et le mercredi 25, dans le cadre de la journée nationale d'action organisée conjointement par la C.G.T. et la C.F.D.T.

GUY PORTE.

Les sanctions prévues par le statut de 1946

Le statut d'E.D.F.-G.D.F. — datant de 1946 — prévoit une série de sanctions selon l'importance des fautes commises par les agents de l'entreprise nationalisée. Une « *faute grave* » peut être tout acte intentionné mettant en péril les installations ou la vie des personnes, et le non-respect de la procédure de fonctionnement.

L'article 6 du statut stipule la graduation des sanctions : avertissement, blâme, mise à pied limitée à huit jours avec privation de salaire, mise à pied limitée à un mois avec privation de salaire, rétrogradation d'un ou de plusieurs échelons, révocation sans pension.

Au-delà de l'avertissement et du blâme (infligés par le chef de service), l'agent est déféré devant la commission supérieure nationale pour les cadres et la commission secondaire des personnels pour les agents de maîtrise et d'exécution.

En cas de « *faute grave* », le directeur peut décider sous sa propre responsabilité de relever immédiatement l'agent de son service, pour une durée n'excédant pas un mois, jusqu'à proposition de sanction par la commission.

L'agent appelé à comparaître devant la commission compétente, informé quatre jours à l'avance, peut obtenir immédiatement communication de son dossier et se faire assister par un agent statutaire de son choix ou par un représentant de l'organisation syndicale à laquelle il appartient.

Pour chaque affaire, un rapporteur membre de la commission est désigné par le président de la commission pour présenter un rapport écrit et établir un procès-verbal des débats et décisions prises.

M. GIRAUD : ce n'est pas en abusant du droit de grève qu'on le défend.

M. Giraud, ministre de l'industrie, a affirmé, mardi 17 juin à l'Assemblée nationale, que « *l'opinion publique manifeste une réprobation croissante* » devant « *l'usage abusif du droit de grève pour des motifs sans commune mesure, voire sans parenté, avec les revendications, présentées* ».

Le gouvernement, a encore déclaré M. Giraud, « *a constaté que le service minimum n'avait pas été assuré dans certains cas. Un certain nombre d'agents ont été déférés devant le conseil de discipline et des sanctions sont en cours. Nous n'admettons pas les abus. Ce n'est d'ailleurs pas en abusant du droit de grève qu'on le défend. La réprobation qui monte de l'opinion fera nécessairement que les abus ne pourront se poursuivre* ».

PROPOSITION DE LOI POUR UN « SERVICE MINIMUM » A E.D.F.

M. Robert-André Vivien, député R.P.R. du Val-de-Marne, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a présenté, mardi 17 juin, une proposition de loi tendant à assurer, par l'instauration d'un « *service minimum* », la continuité du service public à l'E.D.F. M. Vivien estime que « *des personnels privilégiés, véritables aristocrates de la manette, bénéficiant de la sécurité de l'emploi et travaillant dans le cadre d'un monopole, imposent à la société et à l'économie* [en cas de grève] *la loi d'une minorité* ».

La proposition suggère que le fonctionnement du service public soit « *assuré de façon que la sécurité des personnes et des biens, l'activité des services publics et la continuité de la production industrielle et commerciale soient sauvegardées* ». Un décret en Conseil d'Etat déterminerait les modalités d'application de ces dispositions et définirait notamment « *les services ou les catégories de personnel indispensables à l'exécution du service minimum ainsi que les sanctions applicables en cas de violation de la réglementation* ». Le gouvernement pourrait, par décret, « *requérir les catégories de personnels ou les agents qui doivent demeurer en fonctions pour assurer la continuité nécessaire de la production et de la distribution d'électricité* ».

● *L'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie*, réunie en assemblée générale, le 16 juin, à Paris, demande de « *mettre fin à l'anarchie, de faire respecter l'autorité, la légalité, la liberté du commerce et la sécurité des personnes, et de faire assurer en toutes circonstances la continuité du service public* », et que « *le droit de grève concernant les salariés du secteur public soit réglementé par un nouveau texte législatif* ».

● *Les chambres de commerce et d'industrie de Tulle, d'Ussel et de Brive* et la chambre de métiers de la Corrèze recommandent à leurs ressortissants qui ont subi des préjudices du fait des coupures de courant consécutives à la grève du 12 juin d'adresser la facture des dommages à E.D.F. Elles invitent en outre à ne régler leurs factures que dans la mesure où ils auront eux-mêmes reçu la compensation des dommages causés. — *(Corr.)*

M. Jacques Barrot entend renforcer le maintien à domicile des personnes âgées

A l'occasion d'une rencontre des gestionnaires d'établissements d'accueil des personnes âgées, organisée par l'Union nationale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss), M. Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a exposé, mardi 17 juin, les grandes lignes de la politique gouvernementale en la matière.

Le problème de l'accueil collectif et des soins à donner aux personnes âgées va devenir très préoccupant dans les années qui viennent, pour deux raisons essentielles. La première est d'ordre démographique : d'ici à l'an 2000, le nombre des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans va doubler, alors qu'à cet âge une personne sur quatre conserve son autonomie. La seconde raison tient au succès de la politique de maintien à domicile engagée au cours des VI[e] et VII[e] Plans : l'effort de soutien à l'autonomie des vieillards réduit et retarde — fort heureusement — la nécessité d'un quelconque hébergement, mais le rend aussi plus difficile lorsqu'il se révèle inéluctable. « *Problème majeur auquel est confrontée la société d'aujourd'hui* », a déclaré M. Barrot. « *Mon souci,* a-t-il poursuivi, *est de donner aux personnes âgées tous les soins que leur état requiert, mais en évitant une médicalisation excessive, coûteuse pour la collectivité et souvent inhumaine pour les intéressés.* » C'est pourquoi le ministre préconise, comme ses prédécesseurs, que la priorité soit donnée aux soins à domicile, notamment en développant l'aide ménagère.

Des sections de cure médicale

Cependant, contrairement à la tendance actuelle qui vise à « *créer du long séjour* » lorsque le recours à l'hébergement collectif ne peut être évité, il faut, selon M. Barrot, développer les sections de cure médicale afin de concilier la prise en charge des soins médicaux avec le maintien d'une vie sociale. A ce sujet, le ministre vient de signer une circulaire sur la transformation des hospices en maisons de retraite, dotées éventuellement d'une section de cure médicale. « *Il convient aussi,* a-t-il ajouté, *de prévoir une stricte répartition des dépenses entre les soins (y compris de maternage), qui seraient à la charge de l'assurance-maladie, et les dépenses d'hébergement, qui resteraient à la charge de l'intéressé relayé par sa famille ou par l'aide sociale.* » « *Prenons garde,* a conclu M. Barrot, *qu'une médicalisation excessive ne constitue une autre forme de relégation.* »

Il est vrai que très peu de services de soins à domicile — une quarantaine en tout, a indiqué le ministre — ont été créés depuis la loi sociale de 1975 et la loi du 4 janvier 1978. D'autre part, le nombre de lits de sections de cure médicale reste faible au regard des besoins : 8 000 environ sur un potentiel théorique de 87 500, compte tenu du fait qu'il existe 350 000 lits dans les établissements où pouvaient en principe être créées des sections de cure médicale. M. Henri Théry, président de l'Uniopss, a estimé qu'il faudrait accroître ce chiffre très sensiblement.

Quant aux 30 000 lits de long séjour situés dans les établissements de cure médicale, ils constituent, a noté M. Théry, « *des formules lourdes, onéreuses et mal ajustées aux besoins* ».

En conclusion, M. Théry a souhaité une révision radicale des conceptions qui ont présidé à la mise en place des établissements socio-sanitaires destinés aux personnes âgées.

● *La grève des pilotes : action en jutice.* — Le Syndicat national des pilotes de ligne (S.N.P.L.) et le Syndicat national des officiers-mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) ayant déposé un préavis de grève pour le lundi 23 juin en vue de protester contre l'autorisation donnée par les pouvoirs publics à la compagnie charter Euralair de faire voler ses Boeing-737 en équipage à deux, Air France, Air Inter et U.T.A. ont décidé d'introduire une action en référé devant le tribunal de grande instance de Créteil. Elles demandent au juge des référés de déclarer nulle et de nul effet le préavis qui leur a été adressé, ces compagnies étant totalement étrangères au conflit qui est à l'origine de cet ordre de grève. Celles-ci maintiennent donc leur programme d'exploitation le 23 juin en dépit du préavis de grève.

SOCIAL

Libres opinions

« L'encadrement » et les conseils de prud'hommes

Le Monde du 20 mai a publié en première page un article de M. Jean-Jacques Dupeyroux consacré à la composition de la section encadrement des conseils de prud'hommes.

Au-delà des questions juridiques, l'article aborde — l'auteur en convient lui-même — un problème sociopolitique de première importance. Le point de vue ci-dessous est une réponse de la C.G.T. qui plaide en faveur d'une section encadrement.

par GÉRARD BAUME et J.-G. KUHNREICH (*)

TOUT l'article de M. Jean-Jacques Dupeyroux repose sur un constat : celui du particularisme de l'encadrement, en oubliant de le définir dans sa réalité et son évolution.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas des conclusions d'un article, qui sont à l'opposé des interrogations exprimées par l'auteur : « *Pourquoi un tel privilège* [la section encadrement] *de juridiction ?* »

Rappelons à ce sujet que l'UGICT et la C.G.T. se sont toujours prononcées en faveur de conseils de prud'hommes où l'encadrement disposerait au sein des sections professionnelles de toute la représentation et des moyens nécessaires à la défense de ses intérêts face aux exigences patronales.

On cherchera en vain dans la démonstration de M. Dupeyroux la moindre allusion au rôle social de l'encadrement.

Un peu de recherche dans ces domaines lui aurait permis de dégager des caractéristiques telles que :

— L'accroissement extraordinaire du nombre des ingénieurs et cadres et l'évolution de leur situation en font des salariés à part entière, dont les conditions de travail dépendent de la politique du pouvoir et du patronat ;

— Le développement du travail en groupe et la complémentarité des responsabilités professionnelles associent étroitement responsabilité individuelle et travail collectif ;

— La qualification professionnelle exprime la compétence et l'expérience acquise et aussi, de plus en plus, une responsabilité sociale — que le patronat empêche de s'exprimer et refuse de reconnaître, sauf lorsqu'il s'agit de dégager sa responsabilité — vis-à-vis du collectif de travail et des usagers.

Ainsi, la concentration des moyens de production, le développement de la technique et l'accroissement très important du nombre des techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ont comme conséquence des exigences nouvelles d'autonomie professionnelle dans l'organisation du travail, dans le cadre d'un resserrement des rapports sociaux entre les différentes catégories.

Les arrêtés Croizat-Parodi en date de 1945 et 1946 définissaient comme cadres tous les agents possédant une formation technique, administrative, commerciale ou financière et exerçant par délégation de l'employeur un commandement sur des collaborateurs de toute nature.

A plus d'un titre, les fonctions actuelles de techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise constituent une expression actualisée de l'ancienne définition : par leur rôle, leur formation, ces salariés exercent des activités comportant simultanément et à des degrés divers des fonctions de commandement, de conception et d'exécution.

En l'espèce, la plupart des dessinateurs et des techniciens concernés sont dans cette seconde catégorie. Ils disposent d'une marge d'initiatives telle qu'elle implique leur responsabilité personnelle vis-à-vis du réalisateur :

— Entreprise sous-traitante avec laquelle ils sont, pour le compte de l'entreprise, en relation ;

— Atelier d'études, de fabrication, de montage, dont les personnels d'exécution travaillent sous leur responsabilité technique.

Pour un dessinateur, le fait d'exécuter une étude signée engage sa responsabilité vis-à-vis de l'employeur et de l'exécutant.

Pour un technicien, le fait d'établir un compte rendu d'essai de matériel (choix de matériels, de leur spécification et caractéristiques) l'implique dans des conditions identiques.

En contradiction avec le législateur

Le développement des sciences et des techniques appliquées à l'industrie, à l'étude et à la recherche a modifié profondément la fonction de commandement, qui ne saurait être appréhendée essentiellement sous l'angle de la formulation des ordres, de leur transmission et du contrôle de leur application par des subordonnés exécutant.

Les techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, par leurs responsabilités techniques et les pouvoirs qui en résultent, sont impliqués nécessairement, *même lorsqu'il n'y a pas de commandement direct sur des subordonnés, bien qu'il existe le plus souvent une* autorité vis-à-vis du personnel ouvrier et autre.

La délégation de pouvoir par le patronat dont il est question dans les textes ne se fait pas au travers de la seule activité de commandement, elle s'est étendue aux responsabilités techniques au point d'exiger une définition précise et actualisée des catégories de salariés concernés : l'encadrement, qui englobe l'ensemble des techniciens, dessinateurs, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Il y a lieu de remarquer que de nombreux ingénieurs et cadres de bureaux d'études ou de laboratoires n'ont aucune activité de commandement et aucun personnel sous leurs ordres directs.

Toute cette réalité est admise par la chambre sociale, qui, en l'absence de convention collective dans le cadre des contrats de travail, reconnaît comme cadre toute personne « *exerçant une fonction de surveillance et de direction sur un personnel subordonné ou des fonctions exigeant la mise en œuvre d'une technicité laissant à l'intéressé une marge d'initiative et de responsabilité* ».

Le débat parlementaire qui a précédé le vote de la loi s'orientait dans le même sens, en reconnaissant que les agents de maîtrise font partie de l'encadrement.

Les réflexions de M. Dupeyroux ignorent totalement toutes ces réalités, gênantes il est vrai, pour les besoins d'une démonstration où des cadres imaginaires appelés « vrais cadres » ne seraient plus des salariés et presque des patrons.

Certes, il existe des personnes — tout au plus quelques milliers — appelées abusivement cadres alors que leur statut, leur fonction et leur mode de rémunération les identifient objectivement au milieu patronal. D'ailleurs, cette situation est reconnue par la loi, qui devrait situer leur appartenance dans la section employeurs.

La loi, dans sa formulation actuelle, permet deux types d'interprétation :

— La première, qui fait de la section encadrement une section artificielle réduite à l'une des catégories (les ingénieurs et cadres) coupée de l'ensemble des techniciens et agents de maîtrise. Une telle conception aboutit à la création d'une juridiction parallèle, en contradiction avec l'esprit de justice prud'homale, dont l'originalité et la spécificité résident dans la composition, la forme et la désignation des magistrats exprimant la réalité et la diversité des situations socio-professionnelles dans les entreprises ;

— La seconde interprétation se prononce pour une section encadrement capable, *grâce à sa composition*, d'appréhender les faits et les idées avec toute l'objectivité nécessaire. C'est la position de l'UGICT et de la C.G.T. lorsqu'elles demandent que l'ensemble des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise relèvent de la compétence de la section encadrement.

C'est dans ce sens que s'orientent aussi la majorité des cadres, dont près des deux tiers, en votant pour les confédérations générales de salariés, ont signifié clairement que leur spécificité sociale ne saurait s'identifier à un particularisme catégoriel et coupé de l'ensemble des travailleurs.

En définitive, la démonstration de M. Dupeyroux n'est pas probante, elle est même en contradiction avec le point de vue exprimé par le législateur. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux débats parlementaires et à la déclaration du ministre du travail devant le Sénat (*J.O.*, Débats, 12 décembre 1978, p. 4605).

(*) Secrétaire confédéral de la C.G.T. et membre de l'U.G.I.C.T.-C.G.T.

LE QUATORZIÈME CONGRÈS DE FORCE OUVRIÈRE

Critiquant les chefs d'État européens le président du syndicat américain A.F.L.-C.I.O. plaide vigoureusement pour l'alliance atlantique

Le quatorzième congrès de F.O. poursuit, ce mercredi 18 juin, la discussion du rapport d'activité, qui s'est engagée la veille après le discours d'ouverture de M. Bergeron. L'intervention de M. Lane Kirkland, président de l'A.L.F.-C.I.O., a tranché sur le caractère traditionnel des exposés des délégués. Venu à Bordeaux exprimer sa solidarité avec F.O. dont, dit-il, « les dirigeants ont le courage de déclarer publiquement la vérité froide et amère de la menace de l'agression soviétique qui pèse sur le monde », le syndicaliste américain a tenu un discours, que n'aurait en rien désavoué son gouvernement, en faveur de l'alliance atlantique.

De notre envoyée spéciale

Bordeaux. — M. Kirkland qui a succédé l'année dernière à M. Meany, l'inamovible président de l'A.F.L.-C.I.O., avait entrepris, au printemps, la visite des principales centrales européennes affiliées, comme c'est le cas pour F.O., à la C.I.S.L. — Confédération internationale des syndicats libres, — que la puissante centrale américaine a quittée il y a une quinzaine d'années. M. Kirkland a également participé à la réunion de la commission syndicale consultative auprès de l'O.C.D.E., réunie à Paris le 30 mai, organisme que n'avait jamais fréquenté M. Meany. Sa présence au congrès de Bordeaux souligne le nouvel intérêt que l'A.F.L.-C.I.O. (quatorze millions d'adhérents) porte aux syndicats européens à l'heure où le monde est replongé dans la guerre froide.

« *F.O. et l'A.F.L.-C.I.O. sont liées depuis longtemps dans le combat historique et éternel pour les droits de l'homme et de la liberté* », a rappelé le syndicaliste américain en évoquant le soutien que son organisation avait apporté en 1947-1948 à la création de F.O. « *Aujourd'hui, des forces réelles d'agression et du totalitarisme menacent sérieusement le monde libre. Notre premier objectif est d'établir et de maintenir le niveau d'unité des forces libres parmi les syndicats, les partis politiques démocratiques et la communauté intellectuelle, nécessaire pour lutter et pour combattre ceux qui glorifient les forces d'Etat au-delà des droits humains.* »

Il y a le temps de discuter et celui de l'action, a poursuivi M. Kirkland en formulant le choix : s'unir pour la cause de la liberté ou sombrer « *en continuant des discussions inutiles sur les avantages ou les désavantages de nos systèmes, de nos philosophies et de nos démarches respectives* ».

« *L'ennemi s'est fait comprendre avec une brutalité évidente, aussi évidente qu'Adolf Hitler dans les années 30 (...)*

» *Aucun syndicaliste dévoué au mouvement syndical libre ne peut se permettre d'ignorer cette menace morale et physique sur les valeurs humaines. Si nous avons à cœur cette paix, nous devons maintenir tous nos efforts pour consolider l'alliance atlantique et repousser les chants des sirènes lancés par les instigateurs de l'agression sanglante en Afghanistan et la menace pesant sur les conditions de vie du monde libre.* »

Pour le dirigeant syndical américain, l'alliance atlantique doit se développer pour « *affronter le défi soviétique en Asie* » et les démocraties industrielles « *doivent coordonner leurs politiques économiques* ». « *Il faut,* ajoute-t-il, *résister vigoureusement à l'effort soviétique qui tente de miner l'alliance atlantique et de diviser l'Europe occidentale et les Etats-Unis.* »

M. Kirkland a regretté que la déclaration des responsables de la C.E.E. concernant le Proche-Orient « *soit si peu encourageante* ». Le chemin de Munich 1938 à Venise 1980, dit-il, « *est tortueux et encombré de leçons amères* ». « *Qui aurait pu croire que les hommes d'Etat occidentaux se réuniraient pour déterminer le destin d'un autre petit pays lointain que d'ailleurs ils connaissent mal ? Une obédience poltronne au diktat d'un réalisme traître ne peut qu'affaiblir encore le manque de volonté qui, jadis, a amené l'Europe au bord de la ruine.* »

JOANINE ROY.

LA TENSION MONTE CHEZ MANUFRANCE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Les salariés de la Société nouvelle Manufrance, de plus en plus anxieux, ne peuvent se résoudre à compter passivement les points de la partie de tennis de table que les pouvoirs publics ont entamée avec la MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France). Celle-ci, pour se conduire « *en actionnaire véritable et conscient* », devrait, selon le ministre des finances, s'engager sur ses fonds propres.

Cette dernière exigence, portée à la connaissance des salariés de l'entreprise, a fait l'effet d'un détonateur. Leur manifestation de mardi 17 juin après-midi a failli dégénérer. Finalement, après l'incendie de quelques pneus et des jets de pierre, l'affrontement avec les C.R.S. a pu être évité. Un délégué de la C.G.T. déclarait, au moment de la dispersion : « *Il faut que la population, les pouvoirs publics, comprennent que la patience des salariés de Manufrance est à bout depuis le temps qu'on les amuse.* »

Un peu plus tard, le tribunal de commerce de Saint-Etienne démentait la rumeur ayant couru dans la journée selon laquelle Manufrance avait déposé son bilan. — P. C.

● *Arrêts de travail sur la ligne de métro n° 11, jeudi 19 juin.* — Les syndicats C.G.T. et Autonome traction appellent les conducteurs de la ligne de métro n° 11 (Châtelet–Les Lilas) à cesser le travail, le 19 juin, de 8 heures à 8 h. 45 et de 16 h. 15 à 17 heures, pour protester contre les modifications du tableau de marche et de l'utilisation du personnel en juillet et en août. Ces modifications s'expliquent à la R.A.T.P. par la mise à la disposition du public d'un train supplémentaire en juillet, pour faire face à l'affluence touristique vers le Centre Georges-Pompidou et le Forum des Halles.

AFFAIRES

Regroupement dans la mini-informatique

INTERTECHNIQUE ABSORBE LOGABAX

Les modalités de la fusion entre les sociétés de mini-informatique Intertechnique et Logabax devaient être précisées ce mercredi 18 juin aux comités centraux d'établissement (*le Monde* des 15 mai et 14 juin). Le montage juridique et financier est le suivant : une société holding est constituée, dont les actionnaires sont Intertechnique (63,2 %), M. Marcel Dassault (18,9 %) et la Société générale (18,5 %) ; elle contrôlera 82,6 % d'une société nouvelle née de la fusion de l'ensemble des activités de Logabax et de la division informatique d'Intertechnique (170 millions de francs de chiffre d'affaires). Le groupe belge Electrobel, qui était le principal actionnaire de Logabax, détiendra les 17,4 % restants de cette société nouvelle.

Les activités informatiques des deux firmes sont largement complémentaires et représenteront un chiffre d'affaires en informatique d'environ 700 millions de francs. La fusion ne « *devrait se traduire par aucun licenciement* », précise-t-on chez Intertechnique. La nouvelle société se trouve en effet sur un créneau en plein développement, avec un taux de croissance annuel prévisible d'au moins 20 %. Dans les évaluations pour la fusion, la valeur nette de Logabax a été estimée à 100 millions de francs.

La société Intertechnique proprement dite conservera le contrôle direct de ses activités aérospatiales (200 millions de francs de chiffres d'affaires), de télémesure (40 millions de francs environ) et de bactériologie.

Le capital d'Intertechnique est réparti, rappelons-le, entre le groupe Rivaud (30,5 %), M. Marcel Dassault (20 %), le groupe Rothschild (11,5 %), des petits porteurs, et M. Jacques Maillet, son P.-D.G. (12,4 %). Ce dernier devrait assumer la présidence du holding ainsi que celle de la société nouvelle de mini-informatique, dont le nom reste à trouver. — J.-M. C.

LE GROUPE DE LA LYONNAISE DES EAUX PREND LE CONTROLE DES TENNIS JEAN BECKER, PREMIER CONSTRUCTEUR FRANÇAIS.

La société de travaux publics Cochery, filiale de la Lyonnaise des Eaux a racheté à la famille Becker 70 % du capital des Tennis Jean Becker (marque Mateco), animés par M. Jean Becker, âgé de soixante-cinq ans. Les Tennis Jean Becker aurait construit sept cents courts en 1980 sur les deux mille réalisés en France pour un chiffre d'affaires global d'environ 200 millions de francs.

La firme s'inscrit au premier rang des constructeurs en France, avec 30 % à 35 % des marchés et cinq mille courts depuis vingt ans, devant Tennis Quick (trois mille cinq cents en France pendant la même période), Martin Greenset, Jean Lesueur et, au total, une soixantaine d'entrepreneurs.

● *Un accord préliminaire* pour la reconversion des chaînes de montage de General-Motors-Iran (ancienne filiale du groupe américain, nationalisée au lendemain de la révolution) a été conclu avec la Roumanie. M. Massoud Mahajerani, nouveau directeur de la firme, a indiqué qu'il avait reçu des offres de constructeurs japonais et européens, mais n'avait pu les retenir « *rien ne nous assurant que, sous la pression des Etats-Unis* [ces constructeurs] *n'imposeront pas des conditions dilatoires liées aux sanctions économiques* ».

La reconversion des chaînes prendra environ six mois, l'accord avec la Roumanie prévoyant la fabrication totale d'un véhicule utilitaire en Iran, dans six ans.

Rideau de fumée chez Davidoff

Contrairement à la légende, les cigarières cubaines ne roulent pas les havanes sur leurs cuisses. Cette partie de leur anatomie n'est utilisée que pour trier les feuilles de cape qui, comme le nom l'indique, enveloppent chaque cigare. Distinction intéressante que nous aurons pu apprendre au cours d'un déjeuner avec M. Zino Davidoff soi-même, à l'occasion de l'inauguration, à Paris, de la première boutique qui porte son nom en France.

Certes, celle-ci a des particularités remarquables : une cabine humidifiée géante (2 m × 2) en verre, « permettant aux acheteurs de palper, de humer, de choisir à l'unité leurs cigares ». *D'ici quelques semaines,* « les hommes d'affaires en manque ou les fumeurs en rupture de stock » *pourront, grâce au premier* « Allô ! cigares » *de Paris, se faire livrer dans l'heure. Enfin et surtout* « réservés à une élite, cent dix coffres, en bois précieux, numérotés, climatisés, humidifiés, tempérés selon les normes de conservation optimum (hygrométrie 70 %, température constante 18 °C), sont mis à la disposition de la clientèle, selon un système locatif »...

Evoquant un éventuel « coup à la Spaggiari », les auteurs du dossier de presse précisent qu'« un système de caméra vidéo permet à Mme Ruc et à M. Chermont, propriétaires de cette boutique, de surveiller les éventuels cambrioleurs ». *Un coffre à numéro pour cigares, cela vous a aussi un aspect de banque suisse.*

La comparaison au demeurant ne s'arrête pas là. Comme une banque suisse, les responsables de la maison cultivent le secret : le chiffre d'affaires, le nombre de cigares fabriqués et vendus par année sont des broutilles auxquelles un amateur éclairé ne saurait, selon eux, s'intéresser sans déchoir. On sait seulement que dans le port franc de Bâle, « en temps normal », la maison Davidoff recèle entre 10 et 15 millions de cigares, soit des stocks pour seize ou vingt-quatre mois... Depuis 1977, l'entreprise cubaine exclusivement consacrée à la fabrication des produits Davidoff (et accessoirement aux cigares officiels du régime cubain) n'honore d'ailleurs plus toutes les commandes. Ensuite, le « phylloxera du tabac » a fait fondre la récolte 1980, et une pénurie de cigares havanais est à prévoir pour le premier semestre 1981.

Quant à juger de l'importance de l'entreprise de conception et de distribution des produits Davidoff, on en est réduit à des calculs hasardeux : sachant qu'un cigarier cubain fait du douze cigares à l'heure, et que cent soixante cigariers roulent du Davidoff à La Havane... les bénéfices réalisés restent, pour l'instant, à l'abri du rideau de fumée. — J. G.

PROSPECTIVE

Une autre race d'innovateurs

(Suite de la première page.)

Dans le même sens, la « recherche collective », menée par des centres techniques industriels (textile, cuir, mécanique, etc.) des associations ou des universités, devrait avoir de beaux jours devant elle. Il faudrait toutefois qu'elle raffine un peu son propos et qu'elle cherche ce qu'on appelle des « fertilisations croisées », *développant des travaux intersectoriels*. Partout dans le monde, comme le signalait M. Thierry Gaudin dans un récent article (2), la « recherche collective » progresse à pas de géants. Les Etats-Unis décident de créer de nouveaux centres, le Japon dispose déjà d'un réseau de laboratoires régionaux sans commune mesure avec les moyens occidentaux (dix-huit mille personnes).

L'analyse fine de l'évolution des techniques prouve que toute séparation des recherches en métiers, professions, disciplines, etc., contient un risque de mutilation. Certains matériaux se diffusent dans toute l'industrie. Ainsi, les fibres de carbone sont passées de l'aérospatiale aux cannes de golf, aux raquettes de tennis et aux lances de métier à tisser. De même, les microprocessus se répandent partout. L'important est de placer en face les uns des autres des techniciens qui n'auraient *a priori* aucune raison fonctionnelle de se rencontrer. Il faut que de plus en plus de nouveaux destinataires soient capables de s'approprier une technologie déjà *développée en dehors d'eux*.

Pour décloisonner cette recherche collective, l'incitation financière ne serait peut-être pas le moyen le moins adéquat. Ainsi est née l'an dernier, à l'Association nationale de la recherche technique (A.N.R.T.), l'idée d'un quasi-marché alimenté par des versements obligatoires de toutes les entreprises, dont tous les organismes de recherche collective pourraient être destinataires, au choix des cotisants (3).

Sans un environnement porteur, l'innovation risque de s'étioler. La crise, heureusement, n'a pas assombri l'horizon. Outre le renforcement des réseaux d'assistance technique, l'animation du type culturel se développe, qu'il s'agisse de musées techniques régionaux, du projet de la Villette, des clubs, des concours, etc.

L'intérêt déclaré par le public pour les émissions scientifiques est élevé (63 %), même si un fort décalage existe entre le goût affirmé et la pratique reelle (4). La Mission à l'innovation, créée en mai 1979 et présidée par M. Delapalme, qui a lancé plusieurs groupes de travail (industries de la santé ; agro-alimentaire ; qualité des produits industriels ; financement et environnement de l'innovation) est composée aussi bien d'économistes, de techniciens, de philosophes que d'artistes.

La recherche classique, il faut le rappeler enfin, n'est pas la seule source d'innovation, et comme l'écrit Thierry Gaudin : « *L'histoire montre combien le jeu a transformé la technique : la bicyclette, le dirigeable, les avions, l'automobile, la photographie ont commencé par être des loisirs d'amateurs éclairés.* »

Cette *ouverture* nécessaire à l'épanouissement de l'innovation est bien marquée également dans certains des thèmes brassés par les groupes de travail du comité de la recherche du VII° Plan : favoriser la créativité dès l'adolescence, développer la recherche dans le secteur des arts et des lettres, donner aux chercheurs de vraies possibilités de mobilité afin d'assurer un transfert de technologies et de connaissances, un renouvelement des hommes et une *flexibilité* des thèmes de recherche.

Et les syndicats ?

Aussi étrange que cela puisse *paraître, cette nécessité* d'une « ouverture », ressentie par les responsables publics et privés de notre économie, ne les a pas conduits à intéresser les syndicats à la question. Une fois de plus, on se réveillera trop tard. Certes, de bonnes *intentions ont été* exprimées, et même au sommet, puisque M. Giscard d'Estaing au colloque « Informatique et Société » de septembre dernier avait demandé aux ministres de l'industrie et du travail de « *réfléchir aux propositions de M. Edmond Maire* » sur la consultation des travailleurs lors de l'introduction dans les entreprises des technologies informatiques. Lesdits ministres ont peut-être « réfléchi » mais ils n'ont pas fait part au public du fruit de ces réflexions. Rien ne s'annonce sur ce chapitre. De même le C.N.P.F. organise pour les 23 et 24 octobre, à Strasbourg, les cinquièmes Assises des entreprises. Elles auront pour sujet : « *L'innovation, survie de notre économie* », et une douzaine de thèmes fort intéressants seront proposés aux travaux des commissions. Pas un ne traite de la coopération avec les syndicats.

Dans les pays scandinaves, il y a belle lurette que les représentants des travailleurs ont *été* associés à l'introduction de l'informatique dans les entreprises. Il y a dix mois, à Hambourg, un centre de consultation syndical sur l'innovation a été ouvert (5). Ce projet pilote lancé par le syndicat de la métallurgie I.G. Metall a reçu un appui financier du gouvernement fédéral. C'est le besoin en information des conseils d'entreprise qui a poussé à cette création. Pour l'I.G. *Metall* l'intérêt des salariés n'est pas de s'opposer aux nouvelles technologies, au contraire, car tout retard dans l'innovation conduit à des pertes d'emploi, les entreprises ne pouvant plus faire face à la concurrence. Il s'agit donc, aussi bien du côté des dirigeants d'entreprises, notamment petites et moyennes, que des salariés, de supprimer les barrières psychologiques et d'encourager l'introduction des nouvelles techniques.

L'autre face de cette initiative est de regarder si l'on tient compte, dans ces opérations, de l'intérêt des salariés, qu'ils soient occupés dans les entreprises principales ou dans celles qui sont situées en amont ou en aval, sans oublier les impératifs de l'environnement. Notons que, au cours des discussions avec les membres de l'I.B.S. de Hambourg, les représentants des salariés ont insisté pour que les bénéfices supplémentaires liés à l'introduction des *nouvelles* technologies soient partagés et distribués en partie aux salariés sous la forme d'une réduction du temps de travail et d'une amélioration de la qualification.

Le seuil de la réglementation

C'est en encourageant de telles recherches syndicats-entreprises en France et aussi en rajeunissant certaines de ses propres méthodes d'action que l'Etat aura le plus de chances de stimuler l'innovation.

Ainsi, les Américains ont compris que la « dérégulation », ou si l'on veut la redéfinition d'une politique réglementaire, était indispensable pour donner plus de chances à l'éclosion d'idées nouvelles dans l'industrie. Que n'entend-on aussi en France sur l'afflux des dispositifs administratifs qui ligotent la créativité !

En fait, le débat réglementation-innovation va beaucoup plus loin qu'il n'en a l'air (6). Les secteurs générateurs de risques augmentent, la complexité croît, la connaissance des consommateurs se fait plus fine et leur besoin de sécurité plus exigeant. L'Etat doit y répondre dans l'intérêt général. Mais si la notion de service public ne doit pas être remise en cause, les modes d'intervention de l'administration ont à être examinés très attentivement, car ils peuvent camoufler la défense de situations acquises et, en tout cas, dissuader l'innovation. Plus grave, « *il est tout à fait pensable que, au-delà d'un certain seuil, la réglementation se retourne contre la réglementation. Et une fois ce seuil franchi, il n'est pas impossible que la puissance de tutelle devienne en fait impuissante* ». (Y. Stourdzé.)

La nouvelle race d'innovateurs, on le voit, doit passer par un certain nombre de chicanes avant de pouvoir se faire entendre. Les idées fertiles ne doivent pas s'appliquer *qu'à l'invention* de nouveaux produits : il leur faut également bousculer ce qui fait obstacle à leur éclosion. Comme l'écrivait André Breton : « *L'imagination n'est pas un don mais un objet de conquête.* »

PIERRE DROUIN.

(2) Numéro spécial d'*Après-demain* sur « L'innovation » (37, rue Jean-Dolent, 75014 Paris).

(3) Actuellement, chaque groupement technique est alimenté par un secteur professionnel.

(4) François de Closets : *le Système E.P.M.*, Grasset 1980.

(5) « Innovation und Technologie beratungstelle - IBS ». Voir *Intersocial*, avril 1979.

(6) Lire l'article d'Yves Stourdzé dans *le Progrès technique* n° 16, 1978.





AUTOMOBILE

Triumph TR7 cabriolet

Pour la nostalgie

Les nostalgiques bon genre des années 50 et de celles qui ont suivi peuvent se réjouir. Ils vont pouvoir descendre sur la « Côte » comme autrefois dans une Triumph décapotée. Ah ! la belle époque où, décontractés, ils sautaient dans leur TR3 rouge. Papa, maman et grand-mère attendris suivaient en « Jag ». Mme Sagan, à l'époque, chantait les mécaniques feutrées : *« Ce capot noir qui s'élançait, ce bruit confiant, amical, Jaguar un peu longues, Aston un peu lourdes, je m'ennuie de vous à périr... »* Vinrent ensuite en troisième et quatrième main les amoureux inconditionnels de la caisse au ras du sol, prêts à s'endetter, bricoleurs restés attachés à cette guimbarde qui fit même les Vingt-Quatre Heures du Mans.

Pendant ce temps-là, la TR4 était arrivée et la TR4-A et ses roues indépendantes, puis la TR5 et la TR6. Mais la clientèle vieillissait, qui se mit à préférer ce que l'on commençait à appeler la « fiabilité » des berlines aux incertitudes certes exaltantes mais réelles des sportives britanniques moins acidulées qu'autrefois et tout aussi infidèles. La relève moins snob et moins fortunée se tourna vers les Spitfire, sœurs modestes. Et il y avait aussi les italiennes.

La marée motocycliste qui déferla du pays du Soleil-Levant acheva de disperser une classe de conducteurs qui avaient passion pour le grand air et les échappements plus ou moins libres. Il fut de plus en plus de meilleur goût *d'avoir quatre cylindres sur un* cadre et deux roues qu'une décapotable sur quatre pneus, pont rigide et souffle un peu court.

Et voilà aujourd'hui la TR7 cabriolet, inspirée d'un coupé qui ne fit pas frémir les foules même en Suisse, mais heureusement redessinée. Bien britannique, surprenante du train arrière, sautilleuse mais ronflante sans trop d'impétuosité, avec 105 chevaux plutôt modestes sous le capot plongeant, le joujou est beau. La boîte cinq rapports prise dans la *Rover* 3,6 litres emmène bien le moteur (le 2 litres de la Dolomite), hélas ! alimenté par les tristes carburateurs SU type HS6 dont on sait quel goût ils ont pour les tringleries compliquées et, par là, les égarements de réglage.

Le point le meilleur en dehors de la boîte déjà mentionnée est la capote, élément évidemment primordial d'une décapotable. Elle a gagné beaucoup en simplicité de montage et ne fait pas trop de bruit quand le vent siffle dans les montants.

Enfin les vrais mordus resteront persuadés que tout cela ne vaudra jamais la TR3. On ne retient que les bons souvenirs.

CLAUDE LAMOTTE.

★ Prix : 55 900 francs. Puissance fiscale 11 CV, couple maxi 18,4 Kgm à 3 500 t/m.

AGRICULTURE

SELON LES SAFER

Le coût des terres a augmenté en moyenne de 9 % seulement en 1979

Le prix des terres agricoles a augmenté de 9 % en 1979 atteignant 20 900 F en moyenne par hectare, indique la Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (F.N.S.A.F.E.R.). Cette augmentation est plus faible que celles observées en 1978 (+ 11 %) et en 1977 (+ 12,5 %). En francs constants, elle correspond même à une baisse.

Cette évaluation porte sur un marché de 530 000 hectares (soit 16,6 % du marché foncier global), ce qui confirme une nette réduction de la mobilité foncière depuis 1974, par rapport aux six années précédant cette date, où 630 000 hectares environ étaient vendus annuellement. Cela s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des « classes creuses » nées entre 1914 et 1918 ; le volume des terres libérées par des exploitants sans successeur s'est dégonflé, et plus de la moitié des transactions a porté sur une superficie inférieure à 1 hectare.

Comme dans les années précédentes, ce sont surtout les agriculteurs qui achètent (76 % des terres offertes). A la vente, en revanche, ils sont moins nombreux, puisque agriculteurs et anciens agriculteurs n'ont apporté que 43 % des surfaces négociées, contre 57 % pour les non-agriculteurs. En plus des 530 000 hectares négociés, les SAFER ont eu connaissance de cinquante-quatre mille ventes, portant sur 55 000 hectares concernant des fonds agricoles affectés à des usages non agricoles : le prix moyen à l'hectare s'élève à 100 000 F, soit près de cinq fois celui d'une terre agricole, contre trois fois seulement en 1978.

L'estimation des SAFER est confirmée par l'enquête annuelle sur la valeur vénale des terres du service des enquêtes et statistiques du ministère de l'agriculture. En 1979, l'hectare de terre s'est négocié à 20 150 francs (21 000 francs pour les labours et 18 900 francs pour les prairies), soit une hausse moyenne de 8,9 %. Pour la quatrième année consécutive, la hausse du prix des prairies naturelles a été plus forte que celle du prix des terres labourables (9,2 % contre 8,7 %). Par régions, les records de hausse appartiennent à la Corse (21 %), l'Alsace (17 %), le Languedoc-Roussillon (15 %). L'Ile-de-France connaît l'accroissement de prix le plus faible (3 %). Les terres les plus chères se trouvent en Haute-Normandie (36 700 francs par hectare en moyenne) et les moins chères en Corse (11 500 francs).

AGRICULTURE

LA TENSION DANS LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les transporteurs espagnols menacent de bloquer tous les postes-frontières

Les ministres condamnent. Les syndicalistes avertissent. La tension demeure. Après la destruction des neuf camions espagnols par des agriculteurs en colère dans les Pyrénées-Orientales, M. Méhaignerie, en marge du conseil des ministres de l'agriculture réuni à Luxembourg, a effectivement condamné les « actions de violence et de destruction ». Il a souligné que ces actions risquaient d'entraîner des mesures de rétorsion de la part de l'Espagne, dont les producteurs français subiraient à leur tour les conséquences. Pour M. Jaime Lamo de Espinoza, ministre espagnol de l'agriculture, « les autorités françaises doivent punir de façon exemplaire les auteurs de ces *actes*, avec lesquels ne peuvent pas être d'accord l'immense majorité des agriculteurs français ». Le président de la F.N.S.E.A., M. Guillaume, n'approuve pas les excès mais « comprend les producteurs qui voient passer les camions et doivent laisser leurs légumes dans les champs ». « Faudra-t-il un nouveau Montredon, a-t-il ajouté, pour qu'on se décide une fois pour toutes à organiser le marché des fruits et légumes ? »

Force est de constater, en effet, que le règlement communautaire du vin, qui remplit actuellement son office, a été négocié après ce drame où deux personnes avaient trouvé la mort en mars 1976. Le risque d'affrontements du « type Montredon » est encore évoqué par le MODEF (Mouvement de défense des exploitations familiales) « si le gouvernement ne ferme pas immédiatement les frontières et les portes aux importations sauvages et spéculatives. »

Sur ce terrain, la tension demeure. Les transporteurs espagnols bloquent toujours la frontière de La Junquera et menacent d'étendre leur action aux autres postes, exigeant des autorités françaises le remboursement des dégâts et l'assurance de pouvoir circuler en France en toute tranquillité. Ils refusent cependant d'être escortés par les forces de l'ordre. Du côté des producteurs français, on ne désarme pas puisque, mardi *soir*, un train transportant des fruits espagnols a été arrêté à Tarascon (Bouches-du-Rhône).

De notre correspondant

Perpignan. — La frontière des Pyrénées au poste du Perthus était toujours bloquée, mercredi *matin* 18 juin, par plusieurs files de camions espagnols sur une dizaine de kilomètres. Par ce barrage, les transporteurs entendent protester contre la destruction, lundi dernier, de neuf camions espagnols par les agriculteurs français entre le Boulou et Perpignan. On estimait, *mardi soir*, à mille deux cents le nombre des camions qui bloquaient l'autoroute, ainsi que la nationale 11, aux limites des territoires français et espagnol.

Réunis mardi en fin de journée, mille cinq cents routiers espagnols *ont décidé de poursuivre leur action* et de commencer un blocus total dès ce mercredi, à 10 h. 30, si satisfaction n'était pas donnée à leurs revendications par les autorités françaises.

Les routiers espagnols ont donc *repoussé leur ultimatum de blocus* total, fixé *initialement* à mardi 19 heures, dans l'attente de nouvelles négociations. Ils réclament des garanties de sécurité pour leur circulation en France, mais ils refusent de voyager en groupes de trente véhicules escortés par des forces de police, comme cela leur avait été proposé par les autorités françaises. D'autre part, ils demandent le paiement rapide des indemnités pour les camions détruits.

Alors que l'autoroute la Catalane était, mardi, fermée à la circulation, celle-ci *pouvait s'effectuer* sur la *route nationale. En effet*, les chauffeurs espagnols permettaient, plus ou moins, le passage des véhicules français en direction de la France. Cependant, ils interdisaient l'entrée des Français en Espagne, à quelques *rares exceptions près.*

Les touristes étrangers (allemands, belges, hollandais surtout) pouvaient, eux, passer facilement. Les autorités espagnoles ont essayé, mardi, pendant toute la journée, de parlementer et de faire changer d'attitude les *transporteurs, évoquant* notamment le tort causé à l'industrie du tourisme.

Selon les statistiques diffusées hier en Espagne, trois cent quatre camions espagnols, dont cinq camions-citernes, auraient été attaqués depuis janvier en France, ainsi que vingt et un wagons transportant des produits espagnols.

Les réactions sont violentes en Espagne. Ainsi *la Vanguardia* de Barcelone (modéré), écrit : « *Après tant d'années, on pensait que c'était le franquisme qui nous empêchait d'entrer dans l'Europe ; il arrive maintenant que franquisme et démocratie reviennent au même à ce point de vue-là. Les Français retournent à la barbarie et, sans s'en rendre compte, Giscard, Chirac et Marchais donnent raison aux thèses du régime espagnol précédent. C'est un coup dur ces camions brûlés, ces squelettes d'un rêve d'unité sur une autoroute construite pour unir et non pour séparer.* »

A Perpignan, mardi après-midi, s'est tenue une réunion à la chambre de commerce, à la demande du président du syndicat des importateurs du marché d'*intérêt national* *(MIN) Saint-Charles. Elle réunissait* des représentants des courtiers, groupeurs, transitaires, importateurs, exportateurs et transporteurs pour trouver une solution à la situation explosive consécutive à la crise sans précédent qui frappe les producteurs de fruits et légumes roussillonnais. Les agriculteurs étaient représentés *par le président et le secrétaire général* du centre départemental des jeunes agriculteurs.

Cette réunion a été houleuse et s'est terminée sans conclusion. L'un des représentants des jeunes agriculteurs a estimé que l'on risquait de s'acheminer « *vers un mai 68 agricole* ». Mercredi matin, les transporteurs français, par solidarité avec leurs collègues espagnols, ont bloqué *depuis 2 heures du matin*, toutes les voies menant au MIN et entendent, par ce mouvement prévu pour durer toute la journée, s'opposer à toute expédition de produits agricoles roussillonnais. Ils envisagent même de bloquer la gare de marchandises de Perpignan.

PIERRE GADEL.

M. MONORY : la révision de l'accord de 1970 n'est pas d'actualité.

M. Bapt (P.S., Haute-Garonne) a interrogé le gouvernement, mardi 17 juin à l'Assemblée, sur « *l'accord douanier préférentiel passé avec l'Espagne en 1970, qui a créé une disparité de tarif de 12 % en faveur des produits espagnols* ». En réponse, M. Monory ministre de l'économie, a déclaré : « *Il n'existe pas d'accord douanier franco-espagnol, mais un accord commercial qui a été signé en 1970 entre l'Espagne et la C.E.E. pour orienter leurs relations vers le libre-échange. Sa révision a fait l'objet de négociations d'adhésion de l'Espagne au Marché commun.* » Il a ajouté : « *Actuellement la Grande-Bretagne remet en cause les règles de fonctionnement de la C.E.E., qu'il faut donc réexaminer au fond avant d'envisager l'adhésion de nouveaux pays. Personne ne peut dire combien de temps cela demandera. Cependant la négociation entre la C.E.E. et l'Espagne n'est pas interrompue. Il n'est donc pas d'actualité d'envisager la révision de l'accord de 1970 ; il n'a pas de portée.* »

MADRID : indignation et fièvre...

De notre correspondant

Madrid. — Ces derniers jours, l'ambassadeur de France, M. de Margerie, a dû se rendre trois fois au ministère des affaires étrangères pour donner des explications. Une *première fois, pour « clarifier »* les déclarations de M. Giscard d'Estaing sur la nécessité de retarder l'élargissement du Marché commun ; une autre pour parler des incidents de pêche au large de la Côte basque ; une troisième enfin pour donner l'assurance que les camionneurs *espagnols* seraient *protégés* par la police française.

De source espagnole, on jugeait « *très satisfaisantes* » les assurances données par l'ambassadeur de France. Mais, à la frontière franco-espagnole, les esprits sont échauffés *et la situation explosive.* La *presse* s'indigne comme elle s'était indignée la semaine dernière devant l'action du patrouilleur *Ancelle* à l'encontre des pêcheurs de Fontarabie. L'*Ancelle* a confisqué les licences de pêche de plusieurs bateaux. Les pêcheurs ont demandé la protection de la marine espagnole dont un bâtiment a, semble-t-il, pénétré dans les eaux françaises.

L'hebdomadaire *Cambio 16*, volontiers francophobe, donne le ton dans son dernier numéro qui présente en couverture le président français coiffé du képi du général de Gaulle, vêtu du manteau de Louis XIV et affublé des épaulettes de Napoléon. Réveillant les vieux fantômes, *Cambio 16* écrit : « *Vous imaginez-vous notre brillante histoire si la France avait été située par exemple en Australie ? Ni Louis XIV, ni Napoléon, ni les fils de Saint Louis, ni le boycottage de Léon Blum, ni Marchais, ni Giscard, ni la stupide guerre des concombres.* » — *(Intérim.)*

AGRICULTURE

La F.D.S.E.A. fait annuler la visite de M. Debatisse en Haute-Saône

De notre correspondant

Vesoul. — Deux jours avant la date prévue, la visite en Haute-Saône de M. Debatisse, secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, a été annulée. C'est le préfet de Haute-Saône, M. Costa, qui a déconseillé à l'ancien président de la F.N.S.E.A. d'effectuer ce déplacement, que l'on présentait à Vesoul comme l'une des toutes premières sorties en province du nouveau ministre. *« Ce n'était pas la peine qu'il se dérange puisque la F.D.S.E.A. de Vesoul avait décidé de ne pas assister à une réunion de travail programmée par le ministre »*, a déclaré le préfet.

Le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Saône, M. Fraumont, assure n'avoir jamais officiellement été informé de cette visite.

Maire de Chaumercennes, M. Fraumont est loin d'être un opposant puisque, en 1979, il fut pressenti par la majorité présidentielle pour représenter le conseil général de Haute-Saône au conseil régional de Franche-Comté. Comment expliquer, dès lors, l'annulation de la visite du secrétaire d'Etat ? *« La F.D.S.E.A. est tout à fait favorable à l'étude départementale sur l'agro-alimentaire qui motivait cette visite et qui n'est d'ailleurs pas encore entamée*, a déclaré M. Fraumont. *Mais le syndicat ne peut pas répondre d'éventuelles manifestations de mauvaise humeur de la base. Les 60 000 francs de crédits que le ministre s'était promis d'amener viendront par la voie administrative habituelle. »*

A. M.

SALARIÉS ET EMPLOYEURS SIGNENT UNE ENTENTE EUROPÉENNE SUR LA DURÉE DU TRAVAIL DANS L'ÉLEVAGE

Le Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA) et la Fédération européenne des syndicats de l'agriculture ont conclu, le 10 juin, une entente sur la durée du travail en élevage, dont l'application sera obligatoire dans chacun des Etats membres de la C.E.E. avant le 31 décembre 1983. Cette entente porte sur la durée normale et garantie du travail, la définition des heures supplémentaires, les temps de repos journaliers et hebdomadaires, le travail de nuit, le paiement des congés annuels et jours fériés légaux.

L'application en France de cette entente devrait apporter des améliorations à la législation en vigueur en ce qui concerne le repos hebdomadaire (vingt-quatre heures au moins, avec deux fois par mois une période de quarante-huit heures, à prendre le samedi et le dimanche) le repos journalier (douze heures obligatoires avec une période de dix heures consécutives) et la garantie de ressources et d'emploi sur la base de quarante heures par semaine. Cette disposition qui existait déjà dans quelques conventions collectives garantit effectivement aux salariés un salaire sur quarante heures, même si la durée effective de travail venait à être réduite.

La Fédération générale agro-alimentaire C.F.D.T. estime que la signature de cette entente, qui engage l'ensemble des organisation professionnelles et donc la F.N.S.E.A., est un événement important au moment où des négociations nationales s'engagent avec celle-ci sur la diminution et l'aménagement du temps de travail.

Une entente européenne du même type concernant les cultures arables avait été signée en mars 1978 ; difficile à mettre au point, elle était entrée en vigueur immédiatement.

LE CANADA ET L'AUSTRALIE ACCROISSENT LEURS VENTES DE CÉRÉALES A L'U.R.S.S.

L'Australie, qui s'était engagée à ne pas compenser par ses propres ventes de céréales les pertes subies par l'U.R.S.S. après l'embargo américain, a cependant multiplié par onze le volume de ses exportations en Union soviétique (1,7 million de tonnes de juillet 1979 à mars 1980 contre 157 000 tonnes pour la période correspondante de 1978 à 1979). Le gouvernement de Canberra a indiqué que la plupart des contrats en cause avaient été conclus avant l'intervention soviétique en Afghanistan. Pour l'opposition travailliste, M. Hayden a estimé que ces chiffres révélaient au grand jour l'« hypocrisie » du gouvernement conservateur de M. Fraser.

Selon les statistiques publiées à Montréal, le Canada a, lui aussi, accru ses ventes de céréales à l'Union soviétique.

A Washington, cependant, il semble qu'on ne s'inquiète guère de ces chiffres. M. Bergland, secrétaire à l'agriculture, a déclaré que, à son avis, les livraisons de céréales et de protéines à l'U.R.S.S., en violation de l'embargo accepté par un certain nombre de pays, ne dépasseraient pas 500 000 tonnes au total. Il a aussi indiqué qu'il n'imaginait pas M. Carter lever l'embargo tant que les Soviétiques seraient présents en Afghanistan. — (Reuter.)

UN PLAN DE SAUVETAGE DE L'OSTRÉICULTURE DU BASSIN D'ARCACHON EST RENDU PUBLIC

En réponse à une question de M. Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde (P.R.), relative aux problèmes posés par la réorganisation de l'ostréiculture sur le bassin d'Arcachon, le ministre des transports indique, dans le *Journal officiel* du 6 juin, quelles mesures ont été décidées par le gouvernement pour les prochains mois. Rappelant que la détérioration progressive depuis 1975-1976 de la production d'huîtres creuses dans le bassin d'Arcachon était due pour l'essentiel à une surexploitation ayant appauvri les qualités biologiques du milieu, le ministre précise que la commission d'experts, constituée en octobre 1979, a conclu *« que rien ne justifiait la disparition de l'activité ostréicole dans le bassin. »*

Pour l'essentiel, les mesures sont les suivantes : mise à la disposition de la profession d'une enveloppe de prêts s'élevant à 20 millions de francs pour relancer la production (programme de réensemencement de 4 000 tonnes et priorité dans le budget de 1981 de ces opérations ; ouverture immédiatement d'un crédit de 5 millions de francs pour procéder au remembrement du bassin en vue de constituer des exploitations économiquement viables).

Le ministre des transports ajoute : *« Afin de dégager des ressources supplémentaires pour l'ostréiculture, il a été prévu que le Fonds d'investissement et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture (F.I.O.M.) interviendra pour garantir l'écoulement des 2 000 à 3 000 tonnes d'huîtres difficilement commercialisables qui restent actuellement sur les parcs. Le montant de cette action est de 9 millions de francs. »*

CRÉDIT

Les établissements bancaires s'engagent à ne pas dépasser le taux de 24,80 %

Les établissements bancaires spécialisés dans le crédit à la consommation vont s'engager, auprès des pouvoirs publics, à ne pas dépasser le taux de 24,80 % pendant le second semestre, pourvu que les taux de l'argent ne soient pas supérieurs, pendant cette période, aux niveaux constatés en mai et juin. Depuis deux mois, des négociations s'étaient engagées entre les établissements, regroupés au sein de leurs organisations professionnelles, l'A.F.B. et l'APEF, pour éviter que le jeu normal des indices ne fasse bondir les taux pratiqués.

Au 1er juillet 1980, en effet, le taux-plafond que ne peuvent dépasser les prêts d'argent, familièrement appelés « taux d'usure », et obtenu en doublant le taux de rendement à l'émission des obligations du secteur privé établi par l'INSEE, devrait, en raison de la hausse de ces taux, passés en un an de 11,70 % à 14 % et même 14,80 %, atteindre un niveau légèrement supérieur à 28 %, contre 23,38 % depuis le 1er janvier. Les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation auraient donc pu, légalement, prêter à ce taux.

En se limitant à 24,80 % contre 23,10 % à 23,30 % antérieurement, ils ont voulu ne pas effrayer les consommateurs, d'autant que les ventes stagnent dans certains secteurs, notamment dans l'automobile. D'autre part, les milieux financier fait observer que si le coût des ressources des établissements a augmenté, cela a été davantage du fait de l'envolée des taux des obligations (jusqu'à 14,80 %, record historique). En revanche, la hausse de refinancement à court terme (marché monétaire) a été moindre.

Faits et chiffres

Automobile

● *General Motors investira quelque 40 milliards de dollars* au cours des quatre prochaines années, a indiqué, le 17 juin à San-Francisco, M. Murphy, président du premier groupe automobile mondial. Selon lui, la récession économique sera de courte durée, et les ventes de voitures américaines devraient rapidement reprendre, en raison des importants stocks de pétrole. — *(A.F.P.)*

Etranger

CHILI

● *Le Chili et la République démocratique allemande* viennent de conclure un accord pour l'ouverture, dans leurs capitales respectives, de missions commerciales, indique l'agence ouest-allemande D.P.A. citant des sources officielles à Santiago-du-Chili. Les deux pays n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis le putsch du général Pinochet, en septembre 1973.

GRANDE-BRETAGNE

● *La récession de l'économie britannique*, attendue par de nombreux économistes, vient d'être confirmée avec l'annonce d'une diminution de 3 % de la production industrielle pendant les quatre premiers mois de 1980 par rapport au niveau moyen de 1979. Cette baisse, la plus importante enregistrée depuis 1975, est due en partie à la grève de l'acier, *qui a paralysé l'industrie sidérurgique* nationalisée pendant treize semaines jusqu'en avril. Elle reflète également une détérioration dans tous les autres secteurs. Dans l'industrie manufacturière seule, elle a atteint 3,9 % pendant les mois de février, mars et avril par rapport à la période correspondante de 1979, avec des baisses de 22,3 % dans la métallurgie (acier inclus), de 5,6 % dans le textile, de 3,4 % et de 3 % dans la construction mécanique. — *(A.F.P.)*

PORTUGAL

● *Les prix portugais à la consommation* ont baissé de 0,2 % en mai, pour la première fois depuis 1974. Selon M. Cavaco e Silva, ministre des finances, l'inflation a, pour les cinq premiers mois de 1980, été inférieure à 5 %. Le gouvernement estime donc qu'il gagnera son pari de maintenir en 1980 la hausse des prix à moins de 20 %, contre 24 % en 1979. Cependant, pour l'opposition communiste, le rythme annuel d'inflation a été de 25,3 % de janvier à mai 1980 contre 22,9 % pendant la même période. Selon l'O.C.D.E., le coût de la vie au Portugal a augmenté de 0,6 % en janvier, 2 % en février, 1,3 % en mars et 0,7 % en avril. — *(A.F.P.)*

TIERS-MONDE

● *La Banque mondiale* envisage *de porter le 1er juillet de 8,25 %* à 9,25 % le taux d'intérêt de ses prêts aux pays en développement, apprend-on le 17 juin de bonne source, à Washington. Une décision dans ce sens serait soumise prochainement au conseil d'administration de la Banque. — *(A.F.P.)*

Social

● *Rivalités entre grévistes et non-grévistes au Joint Français.* — Les grévistes du Joint Français devenus minoritaires dans l'entreprise (224 contre 688 salariés) de Saint-Brieuc ont décidé, pour protester contre les 27 lettres de licenciement, envoyées par la *direction pour « occupation illégale de locaux et voies de fait »*, de poursuivre leur mouvement par 161 voix contre 63, malgré la nomination d'un médiateur. Parmi les non-grévistes, 215 sur un total de 342, recensés par un huissier, s'élèvent contre le refus de la direction du travail de Saint-Brieuc d'entériner cinq demandes de licenciements de délégués syndicaux qui auraient, selon eux, *« abusé de leur statut pour bafouer la liberté du travail »*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1050	4,1150	+ 120	+ 150	+ 235	+ 270	+ 620	+ 705
$ can. ...	3,5200	3,5730	— 35	— 5	+ 5	+ 40	+ 240	+ 335
Yen (100).	1,9000	1,9090	— 15	— 10	0	+ 25	+ 200	+ 250
DM	2,3000	2,3350	+ 40	+ 70	+ 105	+ 140	+ 370	+ 440
Florin ...	2,1200	2,1300	+ 20	+ 40	+ 55	+ 80	+ 180	+ 225
F.B. (100).	14,5080	14,6000	— 395	— 245	— 265	— 205	—1175	— 690
F.S.	2,5290	2,5350	+ 125	+ 155	+ 275	+ 310	+ 840	+ 930
L. (1 000).	4,9260	4,9310	— 275	— 200	— 510	— 440	—1585	—1410
£	9,5500	9,6300	— 420	— 325	— 740	— 635	—1300	—1080

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 5/8	10	9 7/16	9 13/16	9 1/4	9 5/8	8 11/16	9
$ E.-U....	25 5/8	26 1/8	8 5/16	8 11/16	8 9/16	8 15/16	8 7/8	9 1/8
Florin ...	10 3/4	11 1/4	10 3/8	10 7/8	10 1/4	10 15/16	10	10 11/16
F.B. (100).	14	16	14	15 1/4	14	14 3/4	13 3/4	14 1/4
F.S.	3 3/8	4 1/8	5 9/16	5 3/4	5 5/16	5 7/16	5 1/4	5 5/8
L. (1 000).	15	17	16 3/4	18 1/4	18 1/8	19 5/8	18 1/8	19 5/8
£	16 7/8	17 1/8	16 3/4	17 1/4	16 1/4	17 1/2	15	15 11/16
Fr. franç..	12 3/8	12 5/8	12 3/8	12 9/16	12 3/8	12 9/16	12 3/8	12 9/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON - MACHINES BULL - OLIVETTI

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a entrepris depuis un an une diversification dans l'informatique et la bureautique. Il a acquis, au travers de la société Sofimatique, des intérêts dans la Compagnie des machines Bull, et, au travers de la Société Cadamas, des intérêts dans Olivetti.

Pour renforcer la cohésion industrielle de cet ensemble et pour éviter toute distorsion entre les intérêts de ses actionnaires, il est maintenant envisagé une fusion de la Compagnie des machines Bull et de Cadamas. Elle sera soumise prochainement aux conseils d'administration de ces sociétés. Elle se ferait par absorption de la Société Cadamas par Machines Bull.

La société holding Cadamas détient essentiellement 9,9 % de la Compagnie financière de Suez et, au travers d'un autre holding, la société OGIC, 4,9 % de la Compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Pour acquérir 20 % environ d'Olivetti, elle vient d'augmenter son capital, jusque-là détenu entièrement par SGPM, de 1 055 millions de F (dont 605 millions de F en espèces et 450 millions de F par compensation *d'une créance de S.G.P.M.*) et d'emprunter 200 millions de F au Crédit National. A l'occasion de cette augmentation de capital, un groupe d'investisseurs (grandes banques et institutionnels français), ainsi que Sofimatique (70 % S.G.P.M. et 30 % une grande banque française) sont entrés dans Cadamas, dont le capital est désormais réparti ainsi : Saint-Gobain-Pont-à-Mousson 64 %, Saint-Gobain Industries 12 %, Sofimatique 4 %, groupe d'investisseurs financiers 20 %.

Justifiée par son intérêt industriel, la fusion Machines Bull - Cadamas confortera, en outre, les possibilités financières de Machines Bull, qui disposera d'intérêts plus importants et plus répartis, devant donc lui assurer plus de sécurité dans ses possibilités de distribution.

Les études, actuellement en cours, de détermination des parités de fusion permettent de penser qu'à l'issue de ces opérations, l'actif net de la Compagnie des machines Bull aura plus que doublé. Il en ressort aussi que la répartition du capital de Machines Bull pourrait alors être approximativement la suivante : Compagnie de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Saint-Gobain Industries et Sofimatique 51 %, public 29 %, Etat français 10 % (contre 20 % actuellement), groupe d'investisseurs financiers 10 %.

COMPTOIR LYON-ALEMAND-LOUYOT

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 13 juin 1980 sous la présidence de M. Louis Maillard.

L'activité industrielle étant restée globalement à un niveau voisin de celui de 1978, la progression du chiffre d'affaires de 1,8 à 2,4 milliards est essentiellement imputable à la hausse des cours des métaux précieux, qui s'est accélérée pendant la deuxième moitié de l'année.

Pour compenser l'effet de cette hausse sur la valeur comptable des stocks, la société a doté la provision pour fluctuation des cours d'un montant de 531 MF contre 80 MF en 1978.

Après dotation aux divers autres comptes de provisions, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 15,7 MF contre 5,3 MF en 1978.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes qui lui étaient présentés, a décidé de mettre en distribution à compter du 23 juin 1980 un dividende net par action de 8 F contre 6,50 F au titre du précédent exercice. Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, le revenu global par action s'élève à 12 F.

L'autorisation antérieurement donnée d'augmenter le capital de la société étant devenue caduque en 1979, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont donné au conseil une nouvelle autorisation pour porter le capital jusqu'à un maximum de 200 MF si le besoin s'en faisait sentir.

L'ÉPARGNE DE FRANCE

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue, le 13 juin 1980, sous la présidence de M. Pierre Borel. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui se soldent par un bénéfice après impôts de 6 854 003,96 F.

Compte tenu du report à nouveau précédent, le montant disponible a été affecté comme suit :

Dividendes	4 312 035 F
Réserve des plus-values à long terme........	2 465 000 F
Report à nouveau....	100 955,05 F

L'assemblée générale a décidé la mise en distribution d'un dividende net de 9 F par action auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 4,50 F, soit un dividende global de 13,50 F.

Ce dividende sera attribué aux 479 115 actions constituant le nouveau capital social, augmenté en 1979 par suite de l'attribution d'une action nouvelle pour 12 actions. Compte tenu de cette attribution gratuite la masse totale distribuée se trouve en augmentation de plus de 18 %. Le dividende sera mis en paiement à compter du 20 juin 1980.

Une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à l'issue de l'assemblée générale ordinaire a décidé de distribuer une action gratuite pour 12 actions anciennes, après que la société ait racheté en bourse pour éviter les rompus 3 actions, le capital étant ainsi porté de 35 933 625 F à 38 927 850 F par prélèvement sur la réserve de réévaluation.

Le président a fait état des premiers résultats connus pour le premier trimestre 1980 et a signalé, notamment, que le début de l'année a été marqué par une progression des encaissements de l'ordre de 16 %.

PRIMAGAZ

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 juin 1980 sous la présidence de M. Inglessi, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé faisant apparaître un bénéfice de F 6 688 732, en baisse par suite du régime contraignant du contrôle des prix qui n'a pas permis à la société de répercuter ses coûts d'importation.

Les opérations de réévaluation se sont traduites par une augmentation de l'actif net de 69 millions de francs, l'actif net par action passant ainsi de 109 à 193 F. Un coupon de 7,80 F, hors avoir fiscal, sera détaché le 7 juillet.

Le président a donné des informations sur la progression des ventes à fin mai 1980 (+ 3,9 % en tonnages), sur les dividendes, en hausse importante, attendus des filiales et sur les relèvements de marge obtenus. Il a souligné que seule la liberté des prix, demandée par la profession, peut résoudre le double problème du développement normal de l'activité de la société et de l'approvisionnement de la clientèle.

COMPAGNIE MÉTALLURGIQUE ET MINIÈRE

L'assemblée générale, réunie le *17 juin 1980, sous la présidence de* M. Roland Haas, a approuvé les comptes de l'exercice 1979 ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le bénéfice d'exploitation ressort à 2 468 549 F (contre 301 565 F l'année précédente) et le bénéfice net, après provisions et impôts, à 1 193 003 F (qui se compare à une perte de 183 835 F en 1978).

L'assemblée générale a approuvé la proposition du conseil de mettre en distribution un dividende de 10 F par action, soit avec l'avoir fiscal, un revenu global de 15 F par action contre respectivement 4 F et 6 F pour l'exercice précédent. Ce dividende sera ramené à 5 F par action, assorti d'un avoir fiscal de 2,50 F pour les actions nouvelles numérotées 40 101 à 52 815 portant jouissance au 1er juillet 1979. Le paiement du dividende se fera, à compter du 1er juillet 1980, contre remise du coupon numéro 9.

Dans son allocution, le président a déclaré que l'exercice 1979 marquait une étape importante dans le développement de la société. En effet, les opérations réalisées cette année, qui sont analysées dans le rapport du conseil, ont entraîné une modification notable de la structure financière et de la capacité bénéficiaire de l'entreprise. Elles permettent de disposer dorénavant d'une activité bien diversifiée : 1) Participations minières et commerce de minerais ; 2) Industrie de la forge ; 3) Industrie et commerce de la récupération des métaux ferreux et non ferreux ; 4) Commerce de produits sidérurgiques.

Le président a enfin précisé que les résultats des premiers mois de 1980 prolongeaient l'évolution favorable constatée en 1979.

BONS S.N.C.F. 6,75 % 1968

Il est rappelé aux porteurs de bons S.N.C.F. 6,75 % 1968 de 500 F, qu'ils ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipé de leurs bons le 15 octobre 1980.

Ces bons seront remboursés, au prix unitaire de 515 F, sous réserve de leur dépôt avant le 15 juillet prochain.

LES MARCHÉS

PARIS

LONDR

NOUVELLES DES S

COURS DU DOLLAR A

BOURSE DE PARIS - 18 J

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 JUIN

Nouveau repli

Les actions françaises en très net repli mardi (1 % environ) ont continué de baisser mercredi à la Bourse, et l'indicateur instantané a terminé en recul de 0,8 % environ.

Sur le seul marché à terme, où sont cotées les plus grandes valeurs, le nombre de baisses a atteint cent cinquante, les écarts se révélant, eux aussi, assez impressionnants puisque quinze titres ont perdu de 3 à 6 %. Parmi les plus touchés, citons le certificat Elf-Aquitaine (— 6 %) — l'action perdant 3,3 % — Imétal, Nobel-Bozel, Galeries Lafayette, Auxiliaire d'entreprises et Penarroya (— 4 % en moyenne).

Toute trace de hausses n'a pas complètement disparu (une trentaine environ à terme), mais les progrès ont été généralement limités : seuls C.E.M. et Locafrance se sont adjugés plus de 4 %.

L'accumulation de signes annonciateurs d'une baisse d'activité économique est évidemment à l'origine de ce mouvement. Même si les professionnels déclarent les avoir déjà anticipés, le grand public des épargnants, lui, ne peut être qu'impressionné par l'ampleur — notamment — du déficit commercial pour le mois de mai (voir d'autre part). Sur les marchés des changes, le franc s'est relativement bien tenu, sauf vis-à-vis du franc suisse.

Sur le marché de l'or, la tendance internationale étant à la reprise, le lingot a monté de 495 francs à 79 995 francs (soit 605,7 dollars pour une once contre 602,50 dollars à Londres). Le napoléon, lui, a régressé un peu à 688,60 francs contre 689,80 francs.

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 18/6 ... 12 7/8 %

LONDRES

EFFRITEMENT

Après la hausse de lundi et de mardi, les cours des valeurs industrielles s'effritent mercredi matin. Les fonds d'État sont stables et les pétroles et les mines d'or cèdent du terrain.

Or (ouverture) (dollars) 602 50 contre 601 75

VALEURS	CLOTURE 17/6	COURS 18/6
Beecham	139 ..	138 ...
British Petroleum	374 ...	376 ...
Courtaulds	72 ...	72 ...
*De Beers	9 49	9 46
Imperial Chemical	386 ..	386 ...
Rio Tinto Zinc Cor	401 ..	398 ...
Shell	409 ...	405 ...
Vickers	134 ...	134 ..
War Loan 3 1/2 %	33 ..	33 1/4
*West Driefontein	35 1/2	37 1/2
*Western Holdings	64 1/4	64 1/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

S. E. V. — Le groupe (marques Cibié, Marchal et Paris-Rhône) a réalisé en 1979 un bénéfice net consolidé de 44,22 millions de francs contre 41,61 millions en 1978. La marge brute d'autofinancement consolidée est passée de 166,89 millions de francs à 200 millions de francs. Le dividende global a été fixé à 7,80 F (+ 20 %).

SKIS ROSSIGNOL. — En incluant la société Raymond Lanctot Ltd., le bénéfice net consolidé du groupe est revenu pour l'exercice clos le 31 mars 1980 à 15,73 millions de francs, en baisse de 37,4 %. Le bénéfice net courant est revenu de 27,8 millions à 15,83 millions (— 42,6 %) et, à structures comparables, le résultat consolidé a baissé de 43,2 % à 15,66 millions de francs. Pour l'exercice en cours, M. Bois-Vives, président du groupe, espère réaliser un résultat à peu près identique, la progression reprenant, selon lui, lors de l'exercice suivant.

Agepius-Fructivalor. — Prochaine ouverture au public de ces deux Sicav à compter du 1er juillet 1980.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/6	18/6
1 dollar (en yens)	216 10	215 20

NEW-YORK

Marché soutenu

Très résistant lundi, le marché américain s'est montré soutenu mardi à Wall Street, et l'indice Dow Jones des industrielles a gagné 1,54 point à 879,27, le Standard and Poors (500 valeurs) terminant à un niveau proche de son plus haut de l'année.

La performance était d'autant plus remarquée autour du Big Board que les ventes bénéficiaires étaient encore nombreuses. Mais l'étonnante résistance des cours a favorablement impressionné les investisseurs institutionnels, qui ont fortement accru leurs achats (632 « paquets » d'au moins 10 000 actions ont été échangés contre 462 la veille).

Le volume global des transactions s'est établi à 42 millions de titres contre 36,2 millions et, sur 1 928 valeurs cotées, 840 ont monté, 618 ont reculé et 419 sont restées stables.

L'annonce d'une nouvelle baisse à 11 1/2 % du « prime rate » d'une petite banque a compensé, dans l'esprit des boursiers, la publication des statistiques des mises en chantier en mai (— 11,5 %).

VALEURS	COURS 16/6	COURS 17/6
Alcoa	61 ...	61 5/8
A.T.T.	53 7/8	53 1/2
Boeing	36 3/4	36 1/4
Chase Manhattan Bank	46 3/8	46 3/8
Du Pont de Nemours	42 1/4	42 1/2
Eastman Kodak	58 ...	57 5/8
Exxon	67 1/4	67 1/4
Ford	24 1/4	24 1/8
General Electric	49 7/8	50 7/8
General Foods	30 1/4	29 3/4
General Motors	48 7/8	48 ...
Goodyear	12 7/8	13 ...
I.B.M.	60 3/8	59 ...
I.T.T.	28 1/2	28 1/4
Kennecott	28 ...	27 3/8
Mobil Oil	76 3/4	76 1/2
Pfizer	43 1/4	41 1/2
Schlumberger	117 7/8	117 5/8
Texaco	37 ...	36 5/8
U.A.L. Inc.	16 1/4	15 7/8
Union Carbide	43 1/8	44 1/8
U.S. Steel	19 ...	18 7/8
Westinghouse	22 7/8	22 7/8
Xerox	56 1/8	56 ...

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	16 juin	17 juin
Valeurs françaises	107,3	106,8
Valeurs étrangères	107,6	107,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	109,4	108,7

BOURSE DE PARIS - 18 JUIN - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	23 20	23 3.
OPB Paribas	133 50	135
Paris-Orléans	99	98 80
Part. Fin. Gest. Im.	225 10	234 ..
Placem. Inter	103 50	103 10
Providence S.A.	304 ..	304 ..
Rosario (Fin.)	183 10	175 ..
Santa-Fé	..	..
Saffo	130 ..	128 60
Cambodge	130 ..	138 ..
Clause	487 ..	482
Indo-Hévéas	176	178
Madag. Agr. Inc.	27 20	27 20
(M) Minot	26 ..	25 10
Padang	291 ..	291 ..
Salins du Midi	348 ..	350 ..
Aliment Essentiel	... ..	...
Allobroge	345 ..	349 50
Bananía	185 ..	177 60
Bongrain	661 ..	659
Fromagerie Bel	183 40	180 10
Cedis	350 ..	315 ..
(M.) Chambourcy	505 ..	..
Cofradel	608 ..	602 ..
Economats Centr.	465 ..	461 ..
Epargne	d813 ..	829 ..
Euromarché	685 ..	686 ..
From. P.-Renard	478 ..	475 ..
Genvrain	182	... ..
Goulet-Turpin	216 50	210 50
Gr. Moul. Corbeil	181 ..	181 ..
Gr. Moul. Paris	340 ..	330 ..
Nicolas	410 ..	461 ..
Piper-Heidsieck	330 ..	330 ..
Potin	350 ..	350 ..
Promodès	1060 ..	1068 ..
Rochefortaise	190 ..	192
Roquefort	400 ..	392 ..
Taittinger	428	420 ..
Unipol	115 80	115 ..
Bénédictine	830 ..	850 ..
Bras. et Glac. Ind.	62 ..	622 .
Dist. Indochine	449	. ..
Ricqlès-Zan	118	..
Saint-Raphaël	122	118 ..
Sogepal	463 ..	463 ..
Union Brasseries	73	72 ..
Française Sucr.	300 ..	298 ..
Sucrerie Bouchon	... ..	... ..
Equip. Véhicules	67 .	67
Métabécane	88 40	88 ..
Borie	d580 ..	589 ..
Camp. Bernard	340 ..	310 ..
C.E.C.	184	180 ..
Corabati	178 ..	180 ..
Ciments Vicat	227	228
Cochery	64 70	63 30
Drag. Trav. Pub.	370 .	370 ..
Fougerolle	157 ..	155 ..
G. Trav. de l'Est	28	26 50
Herlicq	123 50	122 ..
Lambert Frères	107 ..	104 ..
Leroy (Ets G.)	63 50	63
Origny-Desvroise	135 ..	136 80
Porcher	244	240 ..
Rougier	113 ..	113
Sablières Seine	141 ..	137
S.A.C.E.R.	39	40 50
Salvrapt et Brice	181 50	182 ..
Savoisienne	100 ..	100 ..
SMAC Acléroid	156 ..	150
Spie Batignolles	75	74 ..
Dunlop	17 ..	17 ..
Hutchinson	53	52 10
Saffo-Alcan	240 50	240 ..
Canniphos	139 90	140 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE



Le lourd déficit commercial
quelque 25 milliards en cinq mois
n'affecte pas la tenue du franc

L'annonce de ce déficit commercial record de mai (7,75 milliards de francs après correction saisonnière), n'a pas affecté la tenue du franc, dont le cours par rapport au deutschemark est resté pratiquement inchangé ce mercredi 18 juin (2,33 F pour 1 deutschemark), de fortes entrées de capitaux étrangers continuant à contrebalancer les sorties de devises commerciales.

Le déficit enregistré pour l'ensemble des cinq premiers mois, 28,3 milliards de francs en chiffres bruts et 24 milliards après correction des variations saisonnières, est sensiblement plus lourd que celui qui avait été observé durant les deux dernières mauvaises années : 20 milliards et 23 milliards, respectivement pour l'ensemble de 1974 et de 1976.

La balance commerciale a subi en mai un déficit très élevé : 7 748 millions de francs en données brutes et 7 320 millions après correction des variations saisonnières. Le taux brut de couverture des importations par les exportations, qui traduit le comportement des échanges extérieurs du pays au sein de la conjoncture internationale, s'est établi à 83,2 %. Il s'agit du taux mensuel le plus faible observé depuis juin 1968 (78,2 %). En valeur corrigée — 84,1 % — il n'a pas été relevé de taux de couverture aussi bas en France depuis vingt ans.

En chiffres bruts, les exportations ont représenté 38 374 millions de francs, en diminution de 13,3 % par rapport à avril et en augmentation de 3,8 % seulement par rapport à mai 1979. Les importations ont, quant à elles, atteint 46 123 millions, en baisse de 0,8 % en un mois et en hausse de 20, 4% en un an. La balance commerciale avait été déficitaire de 2,2 milliards en avril 1980 et de 1,3 milliard en mai 1979.

Après correction des variations saisonnières, les ventes à l'étranger ont représenté 38 328 millions de francs, en diminution de 9,4 % par rapport à avril et en augmentation de 9,1 % par rapport à mai 1979. De leur côté, les achats ont atteint 45 558 millions, en hausse de 2,8 % en un mois et de 26 % en un an. Les échanges extérieurs avaient été déficitaires de 2 milliards en avril et de 1 milliard en mai 1979.

Les résultats de mai « *ne peuvent être considérés comme pleinement significatifs* », souligne le ministère du commerce extérieur. Cette réflexion est valable pour chaque statistique mensuelle. Le ministère ajoute toutefois que la diminution des exportations « *s'explique pour une large part par le nombre élevé de jours chômés et fériés. On observe une chute d'ampleur exceptionnelle du nombre de déclarations en douane, principalement à l'exportation. Pour les plus grandes entreprises ou les plus importants opérateurs, ce nombre a baissé de près de 20 % à l'export* ».

Le mois de mai a eu un « *caractère très particulier* », a fait remarquer le ministre du commerce extérieur, M. Deniau. Certes, ce mois a compté dix-sept jours de travail contre vingt en mai 1979, ce qui, compte tenu de deux jours de grève, représente 25 % d'activité en moins. Toutefois, en 1979, les exportations corrigées avaient augmenté de 4 %. Elles avaient été stables, toujours en mai, en 1978, 1977 et 1976, ayant diminué de 7 % en mai 1975 seulement.

La facture énergétique

Il y a aussi la facture énergétique, *qui représente près de 30 % du total des achats à l'étranger*. Les importations d'énergie ont atteint en mai 13,7 milliards de francs, dépassant de 2,2 milliards la moyenne mensuelle observée de janvier à avril, indique le Quai Branly. Toutefois les structures des échanges extérieurs français souffrent toujours d'une certaine vulnérabilité, marquée notamment par la persistance d'un déficit élevé avec l'ensemble des pays industriels *(le Monde du 22 avril)*.

Cependant le gonflement rapide du déficit commercial n'a guère affecté la tenue du franc, très satisfaisante actuellement. La monnaie nationale est toujours en tête du système monétaire européen et le cours du DM à Paris, 2,33 F, est inférieur à son cours pivot (2,355 F) et assez voisin de son cours d'entrée dans le S.M.E. en mars 1979 (environ *2,31 F*).

De très importantes entrées de capitaux étrangers ont été enregistrées depuis le début de l'année, plus de 4 milliards de francs officiellement et sans doute beaucoup plus officieusement, dans le portefeuille des banques.

A l'évidence, les détenteurs de capitaux internationaux « jouent » le franc aux dépens du dollar et même du deutschemark, considéré comme moins attrayant en dépit du différentiel d'inflation. Si la balance commerciale et celle des paiements courants, qui inclut les « invisibles », sont en déficit, la balance globale, qui comprend les mouvements de capitaux à court terme, est, elle, équilibrée et même excédentaire. Nul ne sait évidemment pour combien de temps...

Les programmes d'investissements des entreprises publiques sont augmentés de 3 milliards de francs

Les programmes d'investissements des entreprises nationales en 1980 vient d'être révisé en hausse. Cette décision a été prise mardi 17 juin par le conseil de direction du Fonds de développement économique et social (1). *Les investissements des entreprises nationales prévus pour cette année passent de 48,5 à 51,5 milliards de franc, soit une augmentation de 6,2 % (+ 3 milliards de francs) par rapport aux programmes décidés en septembre 1979. Cette rallonge porte à 30 % en valeur, soit à 17 % en volume, la croissance des investissements des entreprises nationales en 1980 par rapport à 1979.*

Les secteurs qui bénéficient de cette rallonge sont essentiellement les Charbonnages de France, l'E.D.F. et G.D.F. Pour les Charbonnages, la rallonge profitera au gisement et à la centrale de Gardane (Bouches-du-Rhône) : pour E.D.F., à la centrale thermique de Cordemais (Loire-Atlantique), qui fonctionnera avec du charbon importé de l'étranger ; à la pose d'un câble électrique entre la France et la Grande-Bretagne et à des ajustements de crédits (700 millions de francs, pour tenir compte de la hausse des prix plus forte que prévue) du programme nucléaire. Pour Gaz de France, la rallonge décidée mardi concerne un accroissement des capacités de réception — à Fos et à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) — du gaz liquéfié. Pour le reste, Air France et la Compagnie générale maritime bénéficient également de quelques rallonges.

Comment celles-ci seront-elles financées ? Pour la partie correspondant à un simple réajustement pour tenir compte d'une inflation plus forte que prévue (700 millions), c'est le budget de l'Etat qui sera mis à contribution. Pour le reste, les entreprises publiques emprunteront ou même feront appel à l'autofinancement. Il n'est donc pas impossible qu'une hausse des tarifs publics supplémentaires intervienne à ce titre. Pour l'heure, il semble que ce recours ne soit pas envisagé, l'emprunt étant, *a priori*, préféré.

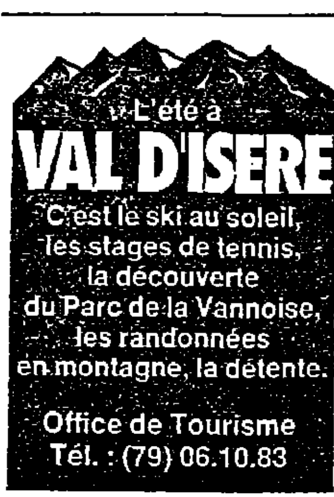
Quoi qu'il en soit, ces 3 milliards de francs d'investissements supplémentaires devraient avoir un effet non négligeable sur la conjoncture, puisque cette somme représente 1 % environ du total des investissements productifs qui, en 1980, devraient s'élever à environ 315 milliards de francs.

Pour 1981, les prévisions d'accroissement des investissements portent sur un pourcentage sensiblement moins important, qui pourrait être d'environ 5 % en volume.

AL. V.

(1) Créé en 1955, le F.D.E.S. est un compte spécial du Trésor alimenté par le budget de l'Etat et par les remboursements de prêts antérieurs consentis aux entreprises, surtout publiques. Le conseil de direction du F.D.E.S est présidé par le ministre de l'économie. Le F.D.E.S. est le principal moyen qu'a l'Etat de mener une politique industrielle qui lui soit propre.

Le numéro du « Monde » daté 18 juin 1980 a été tiré à 541 638 exemplaires.



AU CONSEIL DES MINISTRES

Les pensions de retraite vont être revalorisées de 6,4 % le 1er juillet

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, mercredi 18 juin, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance, le communiqué officiel suivant a été rendu public :

● DISTINCTIONS EXCEPTIONNELLES

Le président de la République a décidé, en conseil des ministres, de décerner, par décret spécial pris sur proposition du ministre de la défense, un certain nombre de distinctions aux officiers, sous-officiers et soldats des trois armées qui se sont illustrés ces derniers mois dans les unités des forces françaises au Tchad ou au sein de l'élément médical militaire d'intervention rapide.

Ces distinctions concernent des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (dix-sept) et dans l'ordre national du Mérite (vingt-quatre) ainsi que l'attribution de médailles militaires (neuf) et de nombreuses croix de la Valeur militaire.

A cette occasion, le président de la République a souligné le courage, la discipline et l'efficacité dont ont fait montre nos forces durant leur présence au Tchad, et le dévouement du service de santé dans l'accomplissement de ses tâches humanitaires.

● LA REVALORISATION DES PENSIONS

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a présenté au conseil des ministres une communication sur la revalorisation des pensions de retraite.

Au 1er juillet 1980, les retraites seront majorées de 6,4 %, portant à 12,1 % l'augmentation intervenue depuis le début de l'année, conformément aux règles fixées par le décret du 29 décembre 1973. Ce texte prévoit, en effet, une revalorisation des pensions deux fois par an (au 1er janvier et au 1er juillet) en fonction de l'évolution des salaires des douze derniers mois connus.

Depuis 1974, l'application de cette règle a permis une progression totale de 25 % du pouvoir d'achat des retraites.

Le président de la République a demandé au ministre de la santé de prendre les dispositions nécessaires pour préserver cet acquis en maintenant le pouvoir d'achat des pensions en 1980. Si l'évolution des prix au cours de cette année se révélait supérieure aux revalorisations déjà effectuées, un ajustement interviendrait à l'occasion de l'acompte du 1er janvier prochain.

Par ailleurs, en application de la loi d'orientation agricole, une première étape dans l'harmonisation des retraites des agriculteurs avec celles servies par le régime général de la Sécurité sociale sera franchie le 1er juillet, grâce à une majoration exceptionnelle de la retraite proportionnelle agricole, qui s'ajoute à la revalorisation semestrielle normale.

[L'augmentation, en un an, de 12,1 % des pensions (5,4 % au 1er janvier 1980 et 6,4 % au 1er juillet 1980) risque en effet de se traduire par une diminution du pouvoir d'achat pour une double raison : l'évolution des prix, qui, en avril dernier, avaient augmenté de 13,9 % en un an et la création, au 1er juillet, d'une cotisation d'assurance-maladie de 1 % sur les pensions de base, à la charge des retraités dont le revenu est imposable. Une majoration supplémentaire devrait donc, en principe, intervenir au 1er janvier 1981, soit, à cette époque, un peu plus des 6,1 % prévus.]

● LE SOMMET DE VENISE

Le président de la République a informé le conseil des ministres des travaux du conseil européen qui s'est tenu à Venise les 12 et 13 juin.

Il a souligné qu'au cours de cette réunion, le conseil était revenu à sa vocation propre qui est d'évoquer, de manière ouverte, les grands problèmes du moment au niveau de responsabilité le plus élevé dans les neuf Etats.

C'est ainsi qu'ils ont pu exprimer une position commune sur les situations au Proche-Orient et en Afghanistan, ainsi que sur l'action qu'elles appellent. Il est indispensable en effet que l'Europe des Neuf affirme son rôle dans les affaires internationales.

Les principaux aspects de la situation économique mondiale ont été aussi examinés, notamment dans la perspective de la rencontre des sept pays industrialisés qui aura lieu à la fin de cette semaine. L'accent a été mis sur les graves conséquences d'une hausse répétée et injustifiée du prix du pétrole.

Le conseil des ministres a aussi traité de la situation des travailleurs manuels, de l'égalité entre hommes et femmes, de la politique européenne de la pêche et de la situation de l'Office franco-allemand.

M. JEAN DONNEDIEU DE VABRES PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CONCURRENCE

Le ministre de l'économie a informé le conseil des ministres de la nomination de M. Jean Donnedieu de Vabres, conseiller d'Etat, en qualité de président de la commission de la concurrence.

● *M. Claude Frejacques*, directeur de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, a été nommé, mercredi 18 juin par le conseil des ministres — sur proposition du ministre de l'industrie — membre du comité de l'énergie atomique au titre de personnalité qualifiée dans le domaine scientifique. Il remplace à ce poste M. Jean-Claude Wanner.



NOUVELLES BRÈVES

● *Une manifestation à Nice contre le projet Peyrefitte.* — A l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN, du Syndicat de la magistrature et du Syndicat des avocats de France, cinq cents personnes environ ont défilé, mardi 17 juin, dans les rues de Nice pour protester contre le projet de loi « sécurité et liberté ». Une vingtaine de magistrats de Nice et de Grasse, ainsi qu'une trentaine d'avocats de Nice participaient à ce cortège. Des tracts ont été distribués aux passants affirmant que le projet Peyrefitte porte atteinte au droit de grève et aux droits de la défense. — *(Corresp. rég.)*

● *Le mouvement anti-apartheid C.A.O.* (46, rue de Vaugirard, *Paris-6e*), le *Mouvement contre* le racisme et pour l'amitié entre les peuples et l'Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique appellent tous ceux qui sont opposés à l'apartheid en Afrique du Sud à se rassembler devant l'ambassade d'Afrique du Sud le jeudi 19 juin, à 18 heures (59, quai d'Orsay), pour sauver James Mangé, prisonnier politique condamné à mort, pour demander la libération de Nelson Mandela, dirigeant de l'A.N.C., et « *pour exiger la fin de l'occupation coloniale sud-africaine en Namibie* ».

● *Les membres du personnel du Centre Georges-Pompidou*, dans un communiqué, manifestent leur inquiétude sur le sort de leur collègue Neisha Mamod, hôtesse d'accueil au Musée national d'art moderne, de nationalité française, arrêtée le 19 mai 1980 en Iran (*le Monde* du 31 mai), où elle séjournait pendant son congé annuel.

Aucune nouvelle sur ses conditions de détention à la prison Evin de Téhéran n'a en effet été donnée à ce jour.

Le personnel du Centre Georges-Pompidou demande que tout soit mis en œuvre pour obtenir la libération de Neisha Mamod.

● *Sept Croates ont été condamnés*, le mardi 17 juin, pour « terrorisme » à des peines allant de 5 ans à 15 ans de réclusion. Le tribunal de Zagreb a dénoncé la collusion des inculpés avec des « *organisations extrémistes fascistes d'émigrés yougoslaves* » installés en Allemagne fédérale. — *(A.F.P.)*

